

Présentation globale et synthétique des Départements provinciaux

Période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013

Préambule	1
L'AGRICULTURE	3
LA CULTURE	11
L'EDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS	25
LA JEUNESSE	35
LA FAMILLE, L'ENFANCE, LES AFFAIRES SOCIALES ET PRETS D'ETUDES	47
LE LOGEMENT	61
L'ENSEIGNEMENT	69
LA FORMATION, LES CENTRES PMS ET PSE	89
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	99
LA SANTE PUBLIQUE ET LA QUALITE DE VIE	115
LE DEPARTEMENT DES SYSTEMES D'INFORMATION	127
LE TOURISME	139
LES GRANDS EVENEMENTS	151
LA COMMUNICATION, LE PROTOCOLE ET LES RELATIONS EXTERIEURES	159
SERVICE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	177
CELLULE FONDS EUROPEENS	195
LES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES	203
CELLULE MANAGEMENT ET ORGANISATION	213
LA SUPRACOMMUNALITE	223

2013 : une Province qui développe sa supracommunalité

Suite aux élections provinciales d'octobre 2012, le Conseil et le Collège provincial ont présenté la Déclaration de Politique Générale de la Province de Liège pour 2012-2018. L'année 2013 aura donc vu la mise en place des premiers projets liés à cette législature provinciale.

Dans un contexte budgétaire délicat pour l'ensemble des pouvoirs locaux, la Province de Liège a maintenu ses activités et en a développé d'autres, afin de rendre un service toujours plus efficace et pertinent, à destination des communes et des citoyens.

Le développement et le renforcement d'une vision supracommunale figurent désormais dans les piliers de l'action de la Province, notamment par l'intermédiaire de la Coordination provinciale des Pouvoirs Locaux (récemment rebaptisée « Liège Europe Métropole » pour l'ensemble des 84 communes) qui devient le lieu privilégié de rencontre et d'action entre les Communes et la Province.

Parmi les actions fortes portées par la Province en termes de supracommunalité, citons par exemple le lancement récent de la toute première centrale d'achats de bornes de rechargement électriques, initiée en 2013. On se souviendra également des parkings de covoiturage mis en place en collaboration avec les communes, ou encore de l'achat et du stockage du sel de déneigement, réalisé également au bénéfice des municipalités liégeoises.

La Province de Liège a également fourni des moyens matériels ainsi que les compétences de son personnel pour l'organisation et le bon déroulement d'événements exceptionnels tels que la Joyeuse Entrée de nos Souverains en Province de Liège ou la visite du Président de la Commission européen M. Barroso. La mise en place du programme de commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, qui se déroulera en 2014 mais dont les préparatifs ont débuté en 2013, a également eu lieu sous la coordination de la Province, en partenariat avec la Ville, l'Université et le Commandement militaire de Liège.

Parallèlement à ces événements et projets d'envergure, la Province de Liège maintient son action quotidienne dans les domaines redéfinis au travers des « axes prioritaires », afin de proposer des services utiles et efficaces. Outre le trimestriel « Notre Province », ce sont désormais un tout nouveau site web et une web TV qui informent la population sur l'actualité et les réalisations de la Province de Liège à l'adresse www.provincedeliege.be

Le « Guichet du Sport » est désormais au service de tous les sportifs, dirigeants et bénévoles afin de les orienter et de les accompagner dans l'organisation de leurs activités, tandis que « l'Académie provinciale des sports » connaît un succès non démenti. Un nouvel « Openado » a été inauguré à Hannut par le Département des Affaires sociales qui perpétue et élargit d'ailleurs son projet « Sentinelles » de prévention du suicide. Les conférences « Jeudi Santé » et les très nombreux dépistages mobiles et gratuits incarnent la politique active d'information et de prévention proposée par les Services de la Santé.

La Haute Ecole de la Province de Liège est toujours la plus grande de la Fédération Wallonie-Bruxelles en termes de population scolaire tandis que la construction de la phase 2 de la Maison de la Formation se poursuit à Seraing et que les services de secours se sont vus dotés d'un terrain d'exercices pratiques dans le zoning d'Amay. La Bibliothèque Chiroux et le Musée de la Vie wallonne constituent toujours des opérateurs culturels de référence dans la région, qui voit par ailleurs se développer un pôle Design de plus en plus important.

Il serait impossible de résumer le travail de plus de 6.000 collaborateurs en quelques lignes. Ces quelques pages vous présentent donc, de manière synthétique, les multiples actions menées en 2013 par la Province de Liège.

Pour le Collège provincial,

Marianne LONHAY,
Directrice générale provinciale

André GILLES,
Président du Collège provincial



Province
de Liège

Rapport d'activités

L'AGRICULTURE

1. Les partenariats avec les communes

1.1 Province Maya



Les Services agricoles ont installé des prés fleuris ainsi qu'un verger et un rucher au Centre Provincial Liégeois des Productions Animales ASBL à Argenteau et dans le domaine de la Station Provinciale d'Analyses Agricoles.

Une parcelle fleurie, et un rucher clôturé de 5 x 15 mètres, ont été créés dans le domaine touristique de Blegny-Mine.

Les Services agricoles ont organisé en collaboration avec l'école postsecondaire d'agriculture une opération « Apicharme » destinée au grand public le 23 juin 2013 à la Maison de Hesbaye à Waremme.

Suite à cette manifestation, les Services agricoles ont organisé une opération « Apicharme » destinée à sensibiliser les enfants de 5^e et 6^e primaires de la ville de Waremme et de la commune de Faimés au monde des abeilles.

Enfin, les Services Agricoles ont octroyé une subvention à l'Union Royale des Ruchers Wallon pour soutenir l'achat de ruches pour les élèves ayant réussi leur année de formation d'apiculteur.

1.2 Les jardins collectifs et le maraîchage

Depuis 2012, les Services agricoles se sont engagés à encadrer les jardins collectifs suite aux nombreuses demandes émanant des communes ou des CPAS.

Ce projet a pris son envol en 2013. Pas moins d'une trentaine de jardins répartis sur 15 communes ont été encadrés.

Outre ce travail avec les CPAS, le technicien apporte son aide à une quinzaine de petits maraîchers qui tentent de créer leur propre structure de production.



1.3 Dossiers « baux agricoles »

Le Service est toujours sollicité par les communes, les CPAS et les fabriques d'églises dans le cadre de l'attribution de biens agricoles.

1.4 Les coulées de boues

Suite aux conseils donnés en 2012, la commune de Bassenge a construit en 2013 un bassin d'orage.



Cette aide est reprise depuis 2013 par de nombreux autres acteurs : remembrements, GISER,...

2. LA STATION PROVINCIALE D'ANALYSES AGRICOLES

1. Evolution des activités	2012	2013
A) analyses physico-chimiques des sols		
- nombre total d'échantillons enregistrés, dont	7.048	6.490
- agriculteurs	4.369	3.736
- particuliers "professionnels"	1.849	1.536
- entreprises de jardin	231	577
- amateurs de jardin	599	641
- nombre total de déterminations	57.427	50.308
B) analyses de nitrites		
- nombre d'horizons enregistrés	7.129	7.260
- nombre total de déterminations	19.182	22.648
C) analyses de fourrages		
- nombre total d'échantillons enregistrés	1.492	2.755
- nombre total de déterminations	20.701	36.122
D) Maladies des végétaux		
- nombre d'échantillons enregistrés	278	344
- Nématodes	232	310
- Autres	46	34
- nombre total de déterminations	254	326
- Nématodes	232	310
- Autres	22	16
TOTAUX		
- nombre total d'échantillons enregistrés	15.947	16.849
- nombre total de déterminations	97.563	109.404
2. Origine des demandes	2012	2013
A) analyses physico-chimiques des sols		
- agriculteurs	455	485
- particuliers "professionnels"	65	59
- entreprises de jardin	38	41
- amateurs de jardin	491	510
B) analyses de nitrates	563	588
sous-total	1.612	1.683
C) analyses de fourrages	193	183
D) Maladies des Végétaux	116	140
TOTAUX	1.921	2.006
3. Autres	2012	2013
A) Investissements BE		
- analyses	nc	14.677 €
- bâtiments	14.977 €	32.190 €
- autres	nc	0 €
total	14.977 €	46.868 €
B) Participation à des manifestations extérieures	14	14
C) Accueil, Occupation des locaux	6	6

3. LES FILIERES.

3.1 La filière animale

A) Département production laitière



La production laitière annuelle s'élève à 1 174 000 litres de lait.

La production fourragère a concerné 200 ha (4 coupes sur 50 ha) de prairie permanente. Le domaine couvre une superficie de 87 hectares.

B) Département production porcine



25 verrats ont séjourné dans les installations d'Argenteau, ce qui représente 6 359 journées de pension. Ceci équivaut à une présence continue de 17,42 verrats.

L'ensemble du cheptel a produit 17 238 doses, soit une moyenne de 989 doses par verrat par an, soit environ 19 doses par semaine.

Les activités du « programme visant à l'éradication du SDRP (Syndrome Dysgénique Respiratoire Porcin) dans les porcheries situées en Région Wallonne » ont continué leur cours.

Ce programme axé sur la sécurité sanitaire des exploitations reste difficile à implanter dans les porcheries en cette période de crise porcine.

3.2 La Filière promotion et gestion

A) Département comptabilité et gestion

Le service de comptabilité et de gestion encadre le chef d'exploitation dans sa gestion quotidienne et dans ses choix stratégiques de développement. Cette mission requiert des compétences multiples et pointues qui évoluent en permanence.



Celui-ci encadre 170 agriculteurs répartis sur l'ensemble du territoire de la province de Liège

L'évolution de la Politique Agricole Commune (PAC) et la mondialisation du marché des produits agricoles placent l'agriculture dans un contexte de grande volatilité des prix : la maîtrise des coûts de production est devenue le maître-mot ! Dès 2014, une nouvelle PAC avec de nouveaux critères de subsidiarité justifiera d'autant plus les conseils apportés.

B) Aide à la diversification

En Province de Liège, de nombreuses entreprises tentent de diversifier leurs produits et leurs débouchés. Le service est régulièrement sollicité pour fournir une assistance en cette matière.

C) Département promotion

Objectif : Promotion des produits du terroir et développement des circuits-courts

Promogest s'est engagé dans une vaste opération de mise en évidence des produits du terroir liégeois au cœur des rayons de la grande distribution.

Initiée en 2012, dans un magasin du groupe Carrefour, cette opération s'est considérablement étendue.

En 2013, les magasins Red Market et Cora ont accueilli nos artisans.

En 2014, plusieurs Intermarché, dont le premier sera Hannut, seront également achalandés en produits liégeois.

Cette commercialisation entraîne une organisation professionnelle tant sur le plan logistique (commandes, livraison...) que sur le plan marketing (animations dans le magasin par les producteurs eux-mêmes).

Promogest est assez fier d'avoir référencé quelques 250 producteurs ou artisans avec une gamme de 1.000 références.

Au total, en 2013, la fréquentation des magasins concernés par le projet ne comptait pas moins de 140 000 visiteurs par semaine et donc acheteurs potentiels qui ont pu se rendre compte de l'action provinciale en la matière.

A noter également :

- 6 émissions Télétourisme ont été co-produites sous le titre « Les Gourmandises du Terroir en Province de Liège ».
- Une campagne de promotion des producteurs et artisans liégeois, intitulée « Saveurs de chez vous » est organisée conjointement par le Groupe « Vers l'Avenir », RTC Télé Liège, Télévesdre et Vivacité en partenariat avec la Chambre Provinciale de l'Agriculture.

D) Développement informatique

En 2013, les services ont développé un outil de gestion des « circuits-courts » dans le cadre de nos opérations de création de rayons « produits locaux » au sein des magasins de grande distribution.

3.3 La Filière végétale

A) Réseaux d'avertissements agricoles

74 sites de culture, sous surveillance quotidienne, ont permis d'alimenter les messages d'avertissements diffusés aux agriculteurs et destinés à réduire les traitements des cultures à leur strict minimum.

B) Agriculture et environnement

Problématique des nitrates

Suivi parcellaire des reliquats azotés

Lutte anti-érosive

Amélioration de la technique du cloisonnement des interbuttes en culture de carottes pour réduire l'érosion des sols.

C) Encadrement des producteurs

Plusieurs actions sont menées. Citons :

- Les conseils d'irrigation
- Suivi de la maturité des maïs
- L'encadrement des producteurs de maïs
- Accompagnement des producteurs pour la certification de leurs productions



4. LES PROJETS (Y COMPRIS CEUX EN COURS)

4.1 Développement de l'agriculture biologique

Un réseau d'agriculteurs-conseillers « bio » a été mis en place afin d'assurer un encadrement technique et/ou administratif des producteurs bio.

La filière végétale collabore avec le Centre Pilote Bio dans la mise en place d'essais en céréales.

De plus, la filière végétale assure le suivi technique du CETA (Centre d'Etudes Techniques Agricoles) Bio qui a organisé de nombreuses réunions et des tours de plaines.

4.2 La conserverie mobile

Complémentaire à l'encadrement des jardins collectifs, un projet transversal a été mis en place avec l'école provinciale postsecondaire d'agriculture : la conserverie mobile.

Il s'agit de mettre à disposition de ces jardins collectifs et des maraîchers, un équipement mobile permettant de conserver (essentiellement par pasteurisation) les produits issus de ces jardins amateurs ou professionnels.

4.3 Le programme de lutte contre le Syndrome dysgénésique et respiratoire du porc (SDRP)

Le CPL-Animal bénéficie, cette année encore, d'une convention avec la Région wallonne pour lutter contre une maladie économiquement dommageable pour les exploitations porcines de notre province.

5. AGRICHARME

Le départ du tour « Agricharme » 2013 a été donné dans la commune d'Aywaille. Les différentes étapes ont permis de s'arrêter à Héron, Waremme et Waimes. L'arrivée a été accueillie par la commune d'Aubel.

Quelque 787 enfants inscrits dans 24 écoles de tous les réseaux de notre Province et accompagnés de leurs enseignants ont découvert de manière ludique et vivante les rôles multiples et essentiels de l'Agriculture



6. MANIFESTATIONS

6.1 Le grand Marché des AOC-AOP-IGP à Bourg-en-Bresse



Les Services agricoles ont été invités pour participer au "Grand Marché des AOC-AOP-IGP" organisé à Bourg-en-Bresse les 23 et 24 mars.

Ce salon, qui place les produits labellisés «AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) - AOP (Appellation d'Origine Protégée) –IGP (Indications Géographiques Protégées)» en vitrine, a été l'occasion pour les producteurs de la Province de Liège d'être mieux reconnus en France.

Les produits sous label sont actuellement, en Province de Liège, au nombre de 3, à savoir :

- le Beurre d'Ardenne (AOP),
- le Jambon d'Ardenne (IGP),
- le Fromage de Herve (AOP).

6.2 Foires et Expositions



Les Services agricoles ont participé à la foire de Libramont et de Battice et à diverses manifestations (Salon du Volontariat, « La Route régionale des Saveurs wallonnes»,...)



Province
de Liège

Rapport d'activités

Culture

« Avenir, passé, présent »

1. Culture, Musées et Lecture publique

1.1. Coordonnées du service

Direction générale de la Culture, de la Jeunesse, des Musées et de la Lecture publique
Rue des Croisiers, 15 – 4000 Liège
Tél. : 04/232.86.98 – 04/232.86.48
Fax : 04/232.86.94
<http://www.provincedeliege.be/culture/>
E-Mail : dgculture@provincedeliege.be

1.2. Cellule Relations publiques

La valorisation des activités du Service Culture a conduit à la mise en place en 2001 d'une cellule promotion et communication chargée des partenariats et des campagnes publicitaires et de la promotion des activités culturelles menées ou soutenues par le secteur. Un travail dont on a pu mesurer l'efficacité à l'occasion des campagnes de promotion des événements comme les expositions en plein air dans le domaine provincial de Jehay, la Biennale du Design de Liège, les activités du Musée de la Vie wallonne ainsi que celles menées par les différents secteurs de la Bibliothèque.

Elle prend part activement à l'organisation de réceptions visant à mettre en exergue des personnalités liégeoises ou des projets culturels spécifiques.

2. Activités au fil des départements

2.1. Département lecture publique

Depuis 2008, le rapport d'activités est scindé en trois parties :

La Bibliothèque Chiroux (locale-pivot) et ses services

- Bibliothèque pour enfants
- Espace Jeunes
- Section pour adultes
- Médiathèque
- Section de consultation

La Bibliothèque itinérante (bibliobus de prêt et de dépôt)

La Bibliothèque centrale et les services offerts aux professionnels de la lecture en province de Liège (pt 3.5.).

Ce découpage correspond aux missions remplies par la Bibliothèque de la Province de Liège et aux différents niveaux de reconnaissance octroyés, selon l'ancien décret sur la lecture publique, par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La nouvelle législation sur la lecture publique prévoit que toutes les bibliothèques reconnues doivent introduire un nouveau dossier de demande de reconnaissance en application du nouveau décret avant le 31 mars 2014.

La demande de reconnaissance de la Bibliothèque locale Chiroux au sein du Réseau liégeois de lecture publique (Ville de Liège et Centre Multimédia) a été introduite le 31 juillet 2013.

La demande de reconnaissance de la Bibliothèque centrale et de la Bibliothèque itinérante sera, quant à elle, introduite pour le 31 mars 2014.

La Bibliothèque locale est reconnue depuis le 1^{er} janvier 2014. La Bibliothèque centrale et l'itinérante seront reconnues à partir du 1^{er} janvier 2015.

Ces reconnaissances seront acquises pour une durée de 5 ans et devront être renouvelées par l'introduction d'un nouveau dossier.

Ces demandes de reconnaissance, accompagnées de leurs plans quinquennaux de développement de la lecture, ont constitué les principaux chantiers de travaux de l'année 2013.

■ LA BIBLIOTHÈQUE LOCALE

• Le dossier de reconnaissance

La bibliothèque locale (dorénavant opérateur direct) fait partie, avec la Ville de Liège et le Centre Multimédia ASBL, du réseau liégeois de lecture publique reconnu en tant qu'interlocuteur unique par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la nouvelle législation, un dossier de reconnaissance a été élaboré et approuvé par le Collège provincial le 11 juillet 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Outre les parties relatives aux infrastructures, au personnel et au budget, ce dossier comprend, pour l'essentiel, le plan quinquennal de développement de la lecture. Celui-ci se décline en 5 axes prioritaires : la politique des collections, diversification des supports et des pratiques de lecture ; la langue, un enjeu démocratique et culturel ; la médiation numérique ; la participation citoyenne et socio-culturelle ; l'ouverture et l'adaptation des pratiques des services de lecture publique. Ces priorités seront le socle des actions à mener au long des 5 prochaines années.

• Le Pass bibliothèques

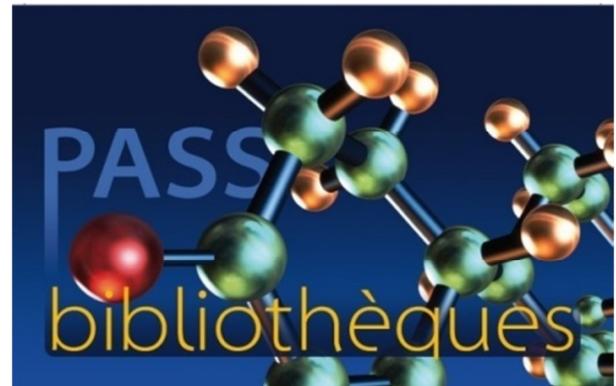
Depuis la création du Pass Bibliothèques en 2009, sur les 56 communes de la province ayant une bibliothèque reconnue, 42 ont signé la convention d'intégration dans le logiciel Aleph et 3 communes ne possédant pas de bibliothèque reconnue l'ont signé également. 31 communes sont déjà opérationnelles et 8 autres le seront dans les prochains mois. Le catalogue collectif des bibliothèques en province de Liège est devenu un outil documentaire incontournable.

• Autour du numérique

La bibliothèque s'investit sans cesse dans les technologies de l'information et de la communication. Elle propose à ses usagers des accès à des bases documentaires en ligne, au Wi-Fi, le prêt de liseuses et l'accès à 2 bibliothèques numériques, Bibliovox et Numilog. La plate-forme Bibliovox est également accessible aux bibliothèques du réseau Aleph. C'est ainsi que la bibliothèque fait figure de pionnière en Fédération Wallonie-Bruxelles.

• Activités de formation

De nombreux bibliothécaires ont suivi des formations dans des domaines variés : bibliothéconomie, nouvelles pratiques numériques, gestion de projets, ...
Participation à des colloques



Participation à des salons

- **Activités d'animation**

A destination de tous les publics :

- Un cadavre dans la bibliothèque
- Voyages au bout des doigts
- Super héros
- Europalia Inde
- Le tour de la bibliothèque en 180 minutes dans le cadre des visites scolaires

A destination du public adulte :

- Permanence Ecrivain public
- Formations multimédia
- Point Emploi
- Tables de lecture
- Conférence de Madeleine Ferrières
- Les bibliothécaires se livrent

A destination du public adolescent :

- Un bibliothécaire presque parfait
- Prix littéraires pour ados
- « Et lisez-moi »
- Plaisir de lire l'été
- Atelier mail-art
- Livr@do, salon du livre pour adolescents au Théâtre de Liège
- L'Eurégio lit

A destination du public enfant :

- Heures du conte
- Heures du conte pour enfants sourds et malentendants
- Biblio bricolo
- Bébé lis avec nous

■ LA BIBLIOTHÈQUE ITINÉRANTE

Les bibliobus provinciaux desservent deux fois par mois 50 communes pour un total de 121 haltes d'une durée variant de 15 minutes à une journée. Un véhicule spécialement adapté dessert avec des dépôts de livres des écoles élémentaires, des organismes d'éducation permanente et collectivités. Le prêt est informatisé avec le système de gestion ALEPH.

Un projet pluriannuel d'animations en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles se poursuit dans 5 écoles de la province.

La Bibliothèque itinérante a participé au projet « Classes-lectures » avec la Bibliothèque d'Oupeye et le Centre de Coopération éducative.



■ LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

Le nouveau décret sur la lecture publique fait de la Bibliothèque centrale un opérateur d'appui. Elle est une structure d'aide, d'appui et de coordination au profit des bibliothèques locales, futurs opérateurs directs. Un travail conséquent a été réalisé auprès des Bibliothèques et des opérateurs culturels pour réaliser un plan de développement quinquennal cohérent sur l'ensemble du territoire provincial.

La Bibliothèque centrale Chiroux a mené en 2013 de nombreuses actions destinées aux bibliothèques de son réseau :

- Aide en matière de prêts et de dépôts d'ouvrages ;
- Aide en matière de communication, d'animations et de formations.

FORMATIONS

De la centrale

- Remise à niveau du catalogage dans le logiciel de gestion des bibliothèques ALEPH.
- Littérature sentimentale
- Numilog et Bibliovox : initiation aux nouvelles technologies liées aux livres numériques

Décentralisées

- Lecture à voix haute (5 journées en février)
- Développement durable (1 journée en mars)
- Négocier et défendre un projet (2 journées en octobre)
- Romans pour adultes et Jeunesse (1 journée en avril)
- Plan quinquennal de développement (3 journées en avril et mai)

EXPOSITIONS – ANIMATIONS

La Bibliothèque centrale propose au réseau des bibliothèques publiques des expositions et des animations visant à développer l'intérêt de chacun pour le livre et la lecture. La dernière mise en place s'intitule « Développement durable pour les enfants » et s'inscrit dans un partenariat mis en place avec le Service de la Jeunesse de la Province pour l'exposition « Explora Temporium ».

AIDES-SERVICES : prêt interbibliothèques, aide à l'élagage, site professionnel, guichet électronique, gestion de salles de formations et de réunions.

ACTIVITÉS MENÉES EN PARTENARIAT

La Bibliothèque centrale collabore avec le Centre culturel « Les Chiroux » et la Coopération culturelle régionale (CCR) pour la réalisation et l'itinérance d'expositions adressées au jeune public. Après Jean Maubille, Pittau et Gervais, c'est l'œuvre de l'auteur-illustrateur Michel VAN ZEVEREN qui est mise à l'honneur cette année. La Bibliothèque centrale collabore avec d'autres opérateurs sur des opérations comme « Aux livres citoyens » (avec le CAL), les « Territoires de la Mémoire », la BILA, Rêve général (avec le Théâtre ARSENIC) ou encore le festival des « Parlantes ».



PUBLICATIONS

- 15.000 agendas réalisés sur la thématique du voyage ont été distribués dans les bibliothèques dans le cadre de l'opération « Fureur de lire »
- Des listes bibliographiques sont régulièrement proposées aux bibliothécaires sur des thématiques d'actualité.

RÉSEAU ALEPH

Le Réseau Aleph a permis la mise en place d'un catalogue virtuel rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet. Le réseau des bibliothèques de Verviers, la bibliothèque Itinérante, le réseau Burdinale-Mehaigne, le réseau de lecture publique de Hesbaye, Multi Média Don Bosco, Herstal, Neupré, Dison, Anthisnes, Fléron, Visé, Spa, Bassenge, Jalhay, Stavelot, Welkenraedt et Chaudfontaine font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège.

En 2014, le réseau se développera encore avec l'arrivée des communes d'Oupeye, Ans, Olne, Engis, Sprimont et Huy.

Cet objectif a entraîné la mise en place de deux cellules spécialisées :

- SGRA (Service de Gestion du Réseau ALEPH)
- OSEMA (Organisation, Support et Maintenance d'ALEPH)

NUMERIQUE

Les abonnements aux fournisseurs de livres numériques « Bibliovox » et « Numilog » ont permis d'élargir considérablement l'offre à l'ensemble des Opérateurs culturels sur le territoire de la Province.

En outre, une collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles va déboucher sur la mise en place d'une plateforme numérique au sein du portail « Samarcande » regroupant l'ensemble des catalogues collectifs des provinces.



2.2 Département Culture, Jeunesse et Musées

2.2.1. Musées et expositions

A. Musée de la Vie wallonne

■ MISSIONS DE CONSERVATION

CENTRE DE DOCUMENTATION

Les usagers peuvent consulter les collections conservées au MVW (Fonds du Musée, Fonds d'Histoire du Mouvement wallon, Bibliothèque des Dialectes de Wallonie, Fonds Desarcy-Robyns).

RÉSEAU DE MUSÉES

Le réseau s'élargit à d'autres musées et institutions. Le Musée de la Vie wallonne a intégré le réseau « Ethno » initié par l'asbl Musées et société en Wallonie, qui réunit divers musées centrés sur l'ethnographie.

COLLECTIONS

Le Département Collections est divisé en 8 départements distincts en relation directe avec les collections.

1. Le Fonds d'histoire du mouvement wallon (FHMW)

Les acquisitions sont intégrées dans le catalogue collectif des Bibliothèques publiques. Le FHMW reçoit des dons de particuliers, d'associations et est abonné à des revues spécialisées. Il entretient des contacts réguliers avec des représentants des groupements wallons ou des périodiques d'action wallonne.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur a octroyé une subvention d'un montant de 50.000€ valable du 1^{er} janvier au 31 octobre 2013. Cette subvention est justifiée par le rôle joué par le FHMW en matière de récolte, de conservation et de mise à disposition de sources

historiques pour les étudiants de l'enseignement supérieur mais aussi comme lieu de stage potentiel.

2. La Bibliothèque des dialectes de Wallonie (BDW)

La BDW est une section spécialisée constituée du Fonds wallon, propriété de la Province de Liège, et du Fonds de livres et d'archives de la Société de Langue et Littérature wallonnes (SLLW).

3. **Les Archives générales : pièces sur support papier ou assimilé (archives manuscrites ou imprimées, aquarelles, gravures...).** Gestion de la collection, mesures de conservation préventive, accroissement, restauration, numérisation des documents.

4. **Les Archives multimédia : archives photographiques, filmées et sonores**
Gestion des collections (photothèque, filmothèque, Fonds Desarcy – Robyns et le Fonds Studio 9), mesure de conservation préventive, accroissement, numérisation. Enquêtes et reportages ethnographiques

5. **Les Objets : mesures de conservation préventive, rangement, encodage, restauration** des objets, tous supports confondus, accroissement de la collection, prêts aux expositions.

6. **La Bibliothèque** : propose des ouvrages de référence en ethnologie et histoire locale, ainsi que des collections particulières, publications et périodiques rares et précieux. **Mesure de conservation préventive, rangement, encodage, numérisation.**

7. **Le gestion des réserves (Ans)** : aménagement des espaces en vue d'améliorer les conditions de conservation. Réalisation de nouveaux sas, mise en peinture des sols, acquisition de structures de rangement conformes aux conditions de conservation.

8. La Médiation culturelle

Dans le cadre de ses missions d'éducation et de transmission, l'équipe développe des outils adaptés à des publics variés pour répondre à leurs besoins spécifiques, aborder des thématiques sous des angles particuliers et approfondir certains sujets : parcours qui permettent de découvrir le musée sous différents angles, visites commentées, enquêtes.

■ DÉVELOPPEMENT CULTUREL

PROMOTION ET TOURISME

- **Promotion directe** : production et diffusion de documents publicitaires via supports papier, presse écrite, Internet
- **Promotion indirecte** : la promotion du Musée est également assurée par des visites officielles, des événements régionaux et actions spécifiques au Musée, des locations d'espaces, la boutique, l'Espace Saveurs géré depuis janvier 2011 par l'ASBL Work Inn, des rencontres et formations,...
- **Statistiques** : 49.593 visiteurs, c'est le chiffre de fréquentation le plus élevé depuis la réouverture du Musée en 2008.

CRÉATION D'ÉVÈNEMENTS

- Expositions *Crimes de sang - une exposition sur la vie. Une vie de chapeau. Un chapeau pour chaque tête, Matières immatérielles, Liège dans la tourmente (en préparation).*
- Concerts de musique.
- Les estivales.be

- Noël au Musée
- Colloque : *Les Musées d'ethnographie entre continuité et renouvellement*
- Concours : « *Chapeaux à croquer* »
- *Le Musée fantastique : balade contée*
- *Le Week-end du doc.*

CRÉATION ARTISTIQUE ET TECHNIQUE

Cette cellule a été constituée sur base d'une partie du personnel de l'ancien Service des Expositions, les graphistes et les menuisiers. Ils réalisent des produits graphiques tels que dépliants, affiches, brochures pour divers services provinciaux (Lecture publique, Office provincial des Métiers d'Art, Jeunesse, Château de Jehay, ...) conçoivent la scénographie d'expositions et participent au montage des expositions.

B. Château de Jehay

STATISTIQUES

Le nombre de visiteurs en 2013 fut de **25.626 visiteurs** soit une diminution de 24% par rapport à 2012. Cette diminution est due à la première saison de fermeture du château.

TOURISME

Le château étant fermé aux visiteurs, l'exposition « *Le Cabinet de curiosités de Jehay* » a intégré une partie des salles du rez-de-chaussée des dépendances. Elle a pour objectif de montrer au public une petite partie de la collection provinciale de Jehay et son côté hétéroclite sur le thème d'un cabinet de curiosités.

Afin d'attirer le touriste vers les jardins, l'événementiel s'est étoffé en 2013.

ÉVÉNEMENTS

Le Jeu de Pâques, « *Jehay, Un château à la Renaissance* », rétrospective Michel Smolders, « *Les enfants d'abord* », « *La nuit européenne des chauves-souris* », foire aux plantes, « *La Nuit des sorcières* », « *Pique-nique* », « *La nocturne* », « *les journées du patrimoine* ».

RESTAURATIONS

Plusieurs pièces, parties en restauration en 2012, sont rentrées dans la collection en 2013 et sont exposées dans *Le Cabinet de curiosités de Jehay*.



2.2.2. Éducation permanente – Jeunesse – Administration

A. Service de l'Éducation permanente

La notion d'éducation permanente, liée à l'évolution de notre société, a fortement changé au fil des ans. Les changements qui, en un demi-siècle, ont affecté l'ensemble des réalités sociales, économiques ou sociologiques, ont conduit à une redéfinition de la culture.

Le secteur dit de l'Éducation permanente n'a pas échappé à ces mutations fondamentales, induisant de nouvelles pratiques et un élargissement des champs d'action touchant désormais à l'ensemble de la production artistique : théâtre, musique, arts plastiques, design, intersectoriel, multiculturel...

Les Arts plastiques constituent un des axes forts de la politique du service Culture, en 2013 ; 5 cycles de formations destinés aux animateurs des centres culturels ont vu le jour.

■ TRANSVERSALITE

En 2013, plus importants encore ont été les prolongements de l'événement « Passages choisir les imaginaires » qui, d'une part se sont soldés par la reconduction de manifestations et d'autre part par la volonté d'accroître encore les mises en réseaux des acteurs culturels.

- « Ram Dam en fanfares » : reconduction de « Passages en fanfares » en partenariat avec le PAC de Liège.
- Un soutien aux activités supra-communales : en 2013, ce sont 14 projets supra-communaux qui ont été soutenus qui tentent de décloisonner les secteurs et développer des projets en commun.
- La transversalité : mise en place d'une formation pilote « Vers une logique de la transversalité » destinée aux agents.

Le Département de l'Éducation permanente travaille au quotidien en collaboration avec l'ensemble des institutions et associations culturelles implantées sur le territoire provincial, soit plus de 250 partenaires réguliers parmi lesquels on compte les 25 Centres culturels faisant l'objet d'un contrat-programme avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Opéra Royal de Wallonie, l'Orchestre philharmonique Royal de Liège, le Théâtre de la Place, l'Ikob, Les Brasseurs, Les Drapiers... ou encore un important réseau de musées publics et privés.

La Province soutient aussi les activités menées par 116 Centres d'expression et de créativité.

■ EXPOSITIONS

- Exposition de sculptures de l'artiste Olivier Bovy
- Les suites de l'exposition Welcome to Saint-Gilles en partenariat avec le comité de quartier Saint-Gilles à Liège

RENCONTRES THEATRE DE HUY



Par le passé, il y avait une présence systématique des arts plastiques aux Rencontres de Théâtre Jeune Public. En 2012, les responsables desdites rencontres en collaboration avec le Service Culture de la Province de Liège ont décidé de réactiver la présence de plasticiens pouvant avoir un rapport avec les arts de la scène.

Dans la logique du travail transversal, le service de l'éducation permanente a organisé, pour le service jeunesse, l'exposition d'œuvres de l'artiste sculpteur Olivier Bovy. Le choix de cet artiste a été judicieux car le concept de son travail étant une critique de la compétition, celui-ci trouvait une résonance particulière dans le cadre des « rencontres de théâtre jeune public ».

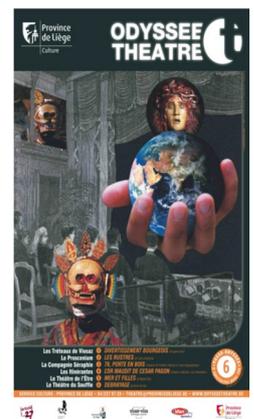
■ THÉÂTRE

ODYSSÉE THÉÂTRE

« Odyssée Théâtre » continue de favoriser la mise en valeur de créations d'œuvres récentes où recherche et audace dominant. Parmi les moyens mis en œuvre :

- soutien financier et/ou technique à des spectacles (11 sélectionnés en 2013) ainsi qu'une aide sur l'ensemble de la promotion ;
- mise sur pied d'un système d'abonnement appelé « Passe Odyssée » : Sur 1000 passes mis en circulation, 884 ont été vendus lors du premier semestre 2013.

Lors du 2^e semestre 2013, six projets ont été sélectionnés.



ATELIERS D'ART DRAMATIQUE

Ces ateliers, qui se déroulent en deux ans, ont pour ambition de former des comédiens amateurs de manière à alimenter le vaste réseau des troupes amateurs implantées en province de Liège. 57 inscriptions en 2013.

THÉÂTRE PROFESSIONNEL FRANÇAIS

Le Département de l'Éducation Permanente subventionne, annuellement, plusieurs compagnies de théâtre professionnel, publiques ou privées, installées sur le territoire de la province de Liège. Ce service aide également, de façon plus ou moins ponctuelle, certains festivals de théâtre professionnel comme le Festival de la « Rue du Bocage » – Herve, le Festival « Soiron sur Scène » - Pepinster, le Festival de Théâtre de Stavelot, le Festival de Théâtre de Spa.

En 2013, le soutien s'est aussi porté vers une dizaine de compagnies telles que la Cie ART & tça (Nourrir l'Humanité c'est un métier), l'asbl Pi 3.1415 (L'Homme qui valait 35 milliards d'après le roman de Nicolas Ancion), Pied'Alu Théâtre (2043 – sélectionné aux Rencontres Jeune Public Huy 2013).

ART DE LA SCÈNE

Le Département de l'Éducation Permanente s'implique dans les arts de la scène en général en allant visionner diverses créations en Belgique dans l'objectif d'aider et/ou de programmer et/ou de conseiller les programmations artistiques de manifestations provinciales (Fêtes de Wallonie, etc.), celles de petits lieux ou de centres culturels (reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ou non) et de manifestations privées organisées ou non en collaboration avec la Province de Liège ou avec des structures extra provinciales.

THÉÂTRE AMATEUR DIALECTAL

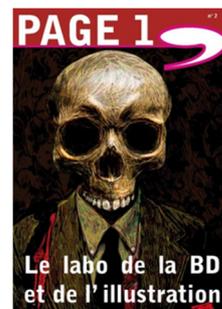
Les Rencontres provinciales d'art théâtral wallon se déroulent de septembre à mars. Le groupe des observateurs visionne les spectacles qui s'inscrivent aux Rencontres.

Le Gala wallon et le « Printemps du théâtre amateur wallon » se sont déroulés au Trianon.

Octobre 2013 a été marqué par le « Gala Wallon de la Province de Liège, organisé en collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie. L'unique représentation s'est tenue à l'Opéra Royal de Wallonie et était programmée dans le cadre de l'année « Grétry ».

■ BANDES DESSINEES

Après sa mise en place en 2012 et la publication des deux premiers numéros semestriels, le projet « Page 1 » s'est poursuivi et développé en 2013. Afin d'intensifier l'intérêt pour notre revue, nous avons choisi de dédier le numéro 4 à un « Spécial Illustration » en vue d'un des Salons les plus importants du secteur, celui de Montreuil (Paris).



■ AUDIOVISUEL

Ouvert en 2006, l'asbl Clap, bureau de tournage en province de Liège, travaille en collaboration avec l'ensemble des professionnels de ce secteur, il apporte une meilleure réponse à toute une série de demandes techniques ou administratives, notamment au niveau des lieux de tournage, des possibilités d'occupation de lieux, de voiries, etc.

Le Département de l'Éducation permanente contribue également à l'éducation cinématographique des publics en déléguant des animateurs dans les ciné-clubs et en octroyant des aides à la création audiovisuelle. En 2013 « la Journée du Cinéma » s'est articulée autour de deux manifestations distinctes en collaboration avec le cinéma Sauvenière.

- Une leçon de cinéma destinée prioritairement et gratuitement aux étudiants du supérieur.
- Une soirée de projection de courts métrages afin de mettre en lumière les jeunes réalisateurs et les films tournés dans la province de Liège avec l'appui du Clap.

■ LITTÉRATURE

Le Service Culture soutient la promotion et l'édition littéraires : subventions et aides techniques, aides à l'édition.

Le décloisonnement du secteur a invité le Service à développer des activités en partenariat avec le Département de la lecture publique.

- Le Salon du livre pour adolescents « Livr@do ».
- Un écrivain en ville.
- Développement de l'artothèque.

■ CENTRES D'EXPRESSION ET DE CRÉATIVITÉ

LE CEC « LES CROISIERS »

L'objectif fixé est de toucher un public impliqué dans l'animation d'un centre d'expression et de créativité ou amené à utiliser les techniques d'expression manuelle et artistique dans un cadre professionnel ou en qualité de bénévole. 52 localités sont représentées parmi les 113 inscriptions aux formations. L'action menée touche également 12 localités situées hors province de Liège. La promotion de ce Centre est assurée par la publication d'une brochure annuelle.

SUBVENTIONNEMENT

Une subvention est accordée annuellement à 116 ateliers.

■ CRÉATION ET PROMOTION ARTISTIQUES

EXPOSITIONS

« Brides et jetés », « Points de vue - points de vie. Broderies contemporaines », « Lèche vitrine », « Peps », « Sacrés Gosses », « Bien au chaud », « Cadeaux ».

PATRIMOINE

29 œuvres de 23 artistes ont été acquises en vue de compléter les collections provinciales et participer ainsi à la promotion de nos artistes.



LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART EN PROVINCE DE LIEGE

Une première initiative à succès puisque ce sont 4500 et 5000 visiteurs qui se sont pressés sur le site de Blegny-Mine pour découvrir les métiers traditionnels tels que la broderie aux fuseaux, le cannage de sièges, la poterie, la fabrication de marionnettes liégeoises, la gravure sur armes...

Des activités connexes se sont déroulées sur différents sites : une exposition à la Maison des Métiers d'Art (la broderie), des journées portes ouvertes aux Cristalleries du Val Saint Lambert ainsi que la découverte des ateliers de l'Opéra royal de Wallonie.

COLLABORATION AVEC L'ENTENTE INTERPROVINCIALE DES MÉTIERS D'ART

Week-end portes ouvertes chez l'Artisan

La 17^e édition du Week-end chez l'Artisan d'art a eu lieu les 16 et 17 novembre. Les participants pour la Province de Liège étaient au nombre de 84.

■ MUSIQUE ET DANSE

AIDES

Le Secteur Culture soutient les organisateurs et les musiciens par des aides financières, des aides à la formation, à l'édition de CD.

ÇA BALANCE...

En 2013, deux compilations ont été éditées présentant le style pop rock d'une part et le style jazz d'autre part.

Ça balance étend également son action grâce au projet MULTIPISTES : un dispositif d'accompagnement dédié aux Musiques Actuelles en Grande Région. Il est le fruit d'une collaboration entre des structures belges, luxembourgeoises et lorraines.

Le traditionnel concert au Forum a été remplacé en 2013 par une émission télévisée diffusée sur les télévisions locales RTC et Télévesdre. C'est le chanteur Jali qui a été mis à l'honneur sous forme d'une carte blanche, accompagné de chanteur(euses) et musiciens de haut niveau.

STUDIO

Le Studio est mis à disposition pour des réalisations provinciales (Ça balance, Multipistes, Odyssée théâtre, spots, ...) mais aussi extérieures (Article 27, Vacances Théâtre Stavelot,...).

SOUTIEN A L'AMENAGEMENT ET/OU L'EQUIPEMENT D'INFRASTRUCTURES DEDIEES AUX GROUPES MUSICAUX AMATEURS ET PROFESSIONNELS

En 2013, trois dossiers sont en cours de finalisation pour bénéficier de ces interventions, à savoir : le Centre Communal des Jeunes du Thier-à-Liège, la Commune de Marchin et Wooha asbl.

■ RELATIONS EXTÉRIEURES

EUREGIO MEUSE-RHIN

Diverses réunions d'échanges ont eu lieu en vue de la participation éventuelle à « Maastricht capitale culturelle 2018 ».

CÔTES D'ARMOR

En 2013, a vu le jour une collaboration entre le metteur en scène Liégeois Luc Jaminet et la Cie du Chien Bleu (Côtes d'Armor) pour la création de « Molly Bloom.

A noter aussi la participation à l'accueil de la Cie théâtrale VIA CANE (aussi des Côtes d'Armor) qui était à Liège du 19 au 31 janvier 2013.

■ PATRIMOINE ET MUSÉES

17 établissements publics et 35 établissements privés ont reçu le soutien financier de la Province.

B. Le service de l'Administration

D'une manière générale, l'Administration générale des Affaires Culturelles assure le soutien administratif de toutes les activités et initiatives développées par la Direction générale.

Le service du personnel prend en charge la gestion administrative de l'ensemble du personnel (hormis les vacataires) du Service des Affaires culturelles et de la bibliothèque itinérante, environ 230 personnes aux statuts différents. Il traite toutes les demandes, relatives au statut administratif des agents provinciaux, à introduire auprès du Collège provincial, de même qu'il donne suite à toutes les circulaires et autres sollicitations émanant de la Direction générale.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Education physique et Sports

L'ACTIVITE SPORTIVE

1. SES AXES

Grâce à une politique persévérante et cohérente menée depuis plusieurs années, le Service des Sports est devenu une réalité bien connue et appréciée dans la vie collective de la province de Liège et dont la qualité est régulièrement soulignée dans le pays. Il assure la complémentarité entre le sport amateur et le sport professionnel.

L'activité du Service des Sports s'organise autour de **6 vecteurs de développements** :

1) Des infrastructures sportives de qualité

Des infrastructures sportives, équitablement réparties sur le territoire au profit des utilisateurs et dont la Province de Liège assure la gestion ou la cogestion, sont adaptées dans leur mode de fonctionnement afin de les rendre plus accessibles au public, notamment en termes d'accès aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'y proposer une offre étendue, notamment au profit des sportifs amateurs ou individuels et d'accentuer les synergies avec les établissements scolaires géographiquement proches.

2) Le perfectionnement sportif

La Province de Liège veille à accentuer ses programmes de perfectionnement destinés aux jeunes sportifs motivés et désireux de progresser. Le but reste de les aider à atteindre un niveau de performance que ne permet pas d'espérer la seule pratique de club. A cette fin, de nouveaux partenariats avec les Fédérations et Associations sportives provinciales sont conclus dans le but de créer des pôles de perfectionnement en gymnastique, en sports de ballon, en athlétisme, en cyclisme, en tennis de table ou encore pour le sport adapté.

3) L'initiation au sport et la lutte contre le décrochage sportif

Le Collège provincial souhaite que l'offre sportive provinciale atteigne aussi un public qui reste en marge des structures de clubs ou un public qui souffre, pour des multiples raisons, d'une forme de « décrochage sportif ». Aussi, il s'agit de poursuivre le soutien aux actions de « sport pour tous » et notamment les joggings, les randonnées cyclotouristiques, les challenges pour jeunes sportifs, etc. En matière de découverte et d'initiation au sport, l'Académie provinciale des sports propose déjà, depuis 2010, avec un succès unanimement salué sur l'ensemble du territoire provincial, en partenariat avec les communes et clubs locaux, une offre sportive unique en Belgique, organisée non plus par type de discipline mais par tranches d'âge et suivant des cycles de plusieurs semaines, accessible près de chez eux et à un prix démocratique, aux jeunes de 4 à 11 ans.

4) Le soutien aux acteurs sportifs locaux

La politique de soutien financier et logistique aux organisateurs d'évènements ponctuels à dimension locale, provinciale, régionale ou nationale assurant la promotion du sport en province de Liège est maintenue et renforcée que ce soit par l'octroi de trophées ou de subventions pour des activités ponctuelles attribuées dans le respect du règlement provincial applicable à la matière.

5) Les compétitions de sport de haut niveau

Au-delà des retombées économiques et médiatiques induites par ce type d'évènements à retentissement international, la venue des « grands noms » du sport provoque, auprès de

notre population jeune et même moins jeune, par un phénomène de mimétisme bien connu, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit. Forte de son expertise acquise en la matière, la Province veille donc à organiser, seule ou en partenariat, des compétitions internationales.

6) Les activités de la Maison des sports

Au sein de l'ASBL Maison des Sports, dont les activités sont soutenues à l'identique, un Guichet du Sport a été mis en place en octobre 2013. Sa mission consiste essentiellement à épauler, en termes de conseils, les structures et associations sportives de la province de Liège sur les plans administratif (gestion d'asbl, construction de dossier de demande de subventions,..), juridique voire technique (entretien d'infrastructures et aires de jeu sportives).

Par ailleurs, la « Maison des Sports de la Province de Liège », en tant que telle, constitue un outil de travail performant où les fédérations sportives provinciales disposent, à des conditions très avantageuses, de locaux adéquats, équipés des dernières technologies, pour leurs réunions mais aussi pour assurer leur propre secrétariat.

2. LES ACTIVITES ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les activités du Service des Sports se concrétisent par :

a) Les stages pour moins valides :

Durant les vacances scolaires de Pâques et d'été 2013, le service a proposé des stages adaptés pour moins valides. Ceux-ci ont été organisés en collaboration avec différentes communes de la province (Waremme, Malmedy et Visé).

b) L'Académie provinciale des Sports :

C'est une véritable passerelle vers le sport qui a été créée, à l'initiative du Collège provincial, en octobre 2009.

Décentralisée sur divers sites de la province, cette Académie propose, depuis janvier 2010, des activités sportives organisées par tranche d'âge, offrant ainsi la possibilité aux enfants de 4 à 11 ans, de s'initier à diverses disciplines avant de se spécialiser selon leurs aspirations, leurs capacités. Elle est aussi la cellule fonctionnelle au sein du Service des Sports qui coordonne un important plan de formations en collaboration avec les Fédérations sportives provinciales. De plus, une action particulière s'est mise en place dans le cadre de l'intégration des personnes moins valides.

L'enfant a accès à une initiation basique et ludique de plusieurs sports consécutifs par année scolaire. Chaque sport choisi comprend 8 séances dispensées à raison d'une fois par semaine.

Lors de l'année 2013 (de janvier à décembre), 3.914 enfants ont fréquenté l'Académie dans les 38 communes suivantes : Wanze, Héron, Villers le Bouillet, Huy, Amay, Braives, Burdinne, Waremme, Donceel, Faimés, Geer, Remicourt, Oreya, Crisnée, Herstal, Oupeye, Juprelle, Fléron, Beyne-Heusay, Soumagne, Verviers, Engis, Flémalle, St-Nicolas, Ans, Seraing (rive gauche soit Jemeppe), Grâce-Hollogne, Stavelot, Malmedy, Trois-Ponts, Stoumont, Liernoux, Modave, Marchin, Tinlot, Neupré, Nandrin et Esneux.

L'Académie provinciale des Sports a ainsi proposé près de 4.000 séances d'initiation et de découverte aux différentes disciplines sportives.



c) Les organisations sportives :

1) Les organisations initiées par le Service des Sports :

Il s'agit de manifestations organisées à l'initiative du Service des Sports telles que :

- la journée ludique pour personnes moins valides le 10 octobre 2013 au Hall Omnisports et à la piscine communale de Wanze ainsi que dans les infrastructures du club Multigym « Les Spirous d'Antheit » et de l'Institut « L'Oiseau Bleu » à Antheit, en collaboration avec l'AWIPH ;
- le jogging « la Forme du Cœur » le 15 septembre 2013 dans le cadre des Fêtes de Wallonie à Liège ;
- les séances de gymnastique pour le troisième âge organisées tout au long de l'année dans le gymnase de la Haute Ecole de la Province de Liège (rue Beeckman à Liège).

2) Les organisations soutenues par un partenariat entre le Service des Sports et les organisateurs :

Sur décisions du Collège provincial, le Service des Sports a collaboré en 2013 à plusieurs dizaines de manifestations sportives par le biais de l'octroi d'une aide financière et/ou de la mise à disposition de membres du personnel (animateurs), de matériel divers ainsi que par une aide à l'impression et/ou à la diffusion de documents promotionnels.

Parmi celles-ci, on relève plus particulièrement :

- La « Cross Cup Internationale de Hannut » le 27 janvier à Hannut ;
- Le Marathon de la Meuse dans la région de Visé le 12 mai ;
- La course cycliste internationale « Tour de Belgique » pour élites avec contrat qui proposait en province de Liège, le départ et l'arrivée de la dernière étape à Banneux (Sprimont) le 26 mai ;
- Le Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège le 10 juillet ;
- Le Tour de la Province de Liège pour élites cyclistes sans contrat et espoirs internationaux (52^{ème} édition) qui s'est disputé du 15 au 19 juillet (5 étapes : Blegny - Blegny, Waremme - Waremme, Ans - Ans, Aywaille - Aywaille et Seraing - Seraing) ;
- Le Tour de Wallonie pour élites avec contrat du 20 au 24 juillet et qui comportait, en province de Liège, les étapes : « Ans - Eupen », « Verviers - Engis » et « Beaufays - Bastogne » ;
- Le Rallye du Condroz qui a eu lieu du 1^{er} au 3 novembre.

3. UNE POLITIQUE DE PROXIMITÉ ET DE SOUTIEN POUR DES ORGANISATIONS SPORTIVES LOCALES

Dans le cadre d'une politique de proximité, l'action du service des sports se traduit ainsi par :

- l'octroi de subventions pour des activités ponctuelles :

En 2013, **262 clubs ou fédérations** ont obtenu des subventions à titre d'intervention dans l'organisation de manifestations ponctuelles locales, régionales, nationales ou internationales et ce, pour une **somme globale de 685.555,46€**.

- l'attribution de trophées :

Durant l'année 2013, **86 coupes et trophées** ont été attribués à **44 clubs**, fédérations ou groupes sportifs dans le cadre de leurs manifestations ponctuelles.

- l'octroi de subventions à des associations sportives pour la formation des jeunes :

Au cours de la législature 2012-2018, le Collège provincial souhaite poursuivre son soutien à des actions dans le domaine de la formation des jeunes et la vulgarisation de la pratique sportive.

Ainsi, en 2013, diverses associations sportives ont reçu une aide financière :

- les clubs cyclistes de l'Union Cycliste de Seraing, du Team Cycliste de Hesbaye et du Team Natacha de Cheratte (5.000 € à chaque club) pour leurs actions de formation des jeunes cyclistes ;
- Liège Basket pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2013-2014 (20.000€) ;
- Le R.B.C Sprimont pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2013-2014 (7.000€) ;
- Le VBC Waremme pour ses actions de formation des jeunes durant la saison 2013-2014 (10.000€) ;
- La Ligue Francophone de Handball ASBL pour ses actions de formation et de promotion des sélections représentatives de jeunes (1.500€) ;
- La Commission Technique des Jeunes du Comité provincial de Liège de basket-ball pour ses stages de formation pour jeunes (1.200€).

Par ailleurs, une convention pluriannuelle de partenariat a été conclue entre la Province de Liège et le Standard de Liège pour les saisons de 2012 à 2014. Sur cette base, une subvention de 75.000€ a ainsi été octroyée au Standard pour la saison 2012-2013.

- l'octroi de subventions accordées dans le cadre de conventions d'objectifs

Une des priorités de la politique sportive provinciale pour la législature 2012-2018 est la FORMATION. Outre les jeunes, les publics ciblés sont les dirigeants, bénévoles, arbitres, entraîneurs et même les parents de jeunes sportifs. Le Service des Sports a ainsi établi divers contacts avec plusieurs Fédérations et Associations sportives provinciales liégeoises pour élaborer un planning annuel ou pluriannuel pour la législature en cours au travers de conventions d'objectifs conclues entre les parties.

Une convention a ainsi été conclue avec :

- l'Union Belge de Football (32.000 € à la Commission Provinciale des Arbitres de Liège) ;
- le Comité provincial de Tennis de table (25.000 €) ;

- le Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-ball ASBL (15.000€) ;
- la Fédération Royale Ouvrière de Tennis de table Belge Francophone (10.000€).

4. L'ATTRIBUTION DE PRIX SPORTIFS DE LA PROVINCE DE LIEGE

En application du règlement arrêté par le Conseil provincial, le Collège provincial désigne chaque année, sur proposition d'un jury, les lauréats des divers prix sportifs de la Province de Liège.

Pour la saison 2012-2013, le Collège provincial a désigné, pour l'obtention du :

- Trophée sportif individuel 2012-2013 : Charline VAN SNICK (Judo)
- Trophée sportif par équipe 2012-2013 : l'équipe seniors du RFCL Rugby
- Trophée sportif moins valides 2012-2013 : Jean-François DEBERG (Cyclisme)
- Prix de l'Espoir sportif 2012-2013 : Nafissatou THIAM (Athlétisme)
- Prix du Fair-Play 2012-2013 : Ludwig LEFEBVRE (Jogging)
- Prix de la Formation 2012-2013 : Le CS Sart Tilman (Club de football)
- Prix du Public 2012-2013 : Nafissatou THIAM et le Fémina Visé (Handball)
- Prix du Cœur sportif 2012-2013 : Centre de Revalidation du CHU Ourthe- Amblève à Esneux

5. L'ACCUEIL DE PERSONNALITES DU MONDE SPORTIF

Régulièrement, à l'initiative du service des sports, le Collège provincial reçoit et met à l'honneur divers acteurs du sport.

6. LE GUICHET DU SPORT DE LA PROVINCE DE LIEGE

Le Service des Sports a mis en place au 1^{er} octobre 2013, le Guichet du Sport de la Province de Liège.

Sa mission consiste essentiellement à conseiller, aider et soutenir les diverses associations ou structures, tant publiques que privées, qui œuvrent dans le domaine du sport, sur le territoire de la province de Liège en ce compris, la population au sens le plus large du terme.



Les services proposés et les actions mises en place par le Guichet du Sport de la Province de Liège sont destinés à un très large public (fédérations sportives, clubs, étudiants, toute personne désirant pratiquer une discipline sportive, responsables communaux de la province, organisateurs d'événements sportifs,...).

Dans ce cadre, des conventions ont également été établies avec la Maison des Associations d'Amay et la Maison Verviétoise des Sports, l'idée étant outre le fait de mettre au point et organiser une action commune et complémentaire au service de tous les bénéficiaires, de déconcentrer la présence et l'action du « Guichet du Sport de la Province de Liège » en quadrillant au mieux le territoire de la province de Liège et ses arrondissements.

7. LA CELLULE ASSISTANCE GAZON DE SPORT

La création de la cellule « Assistance Gazon de Sport » a été décidée par le Collège provincial en sa séance du 28 février 2013.

Quatre missions lui sont assignées :

1. Une mission d'information via un vade mecum destiné aux préposés à l'entretien des surfaces des sports gazonnés des communes et des clubs de la province de Liège.
2. Une mission d'assistance technique, sur demande, aux mêmes préposés.
3. Une mission de maintenance des terrains de sport gazonnés utilisés par la Province de Liège elle-même.
4. Une mission de formation ultérieure à destination des préposés précités.



8. LES PARTICIPATIONS DU SERVICE

1. A la gestion de l'ASBL « Maison des Sports »

Le Service des Sports assure la gestion de l'ASBL « Maison des Sports de la Province de Liège » qui offre divers services aux Fédérations et Associations sportives provinciales :

- Des bureaux destinés à accueillir leur secrétariat.
- La mise à disposition de salles de réunion et de conférence (de 10 à 150 places).
- Un service cafétéria.
- Un site internet www.plgsports.be.

Au 31/12/2013, la Maison des Sports compte 61 membres adhérents.

Au cours de l'année **2013**, elle a accueilli **798 réunions** pour un nombre de **15.203 participants**.

2. A la gestion et l'entretien du Complexe provincial de Naimette - Xhovémont

La Province de Liège, assure, via le Service des Sports, le Service des Bâtiments et sa Régie, l'entretien du site de Naimette – Xhovémont utilisé tout au long de l'année par les clubs du RFC Liège Athlétisme et du RFC Liège Rugby.



3. A la gestion et à l'entretien de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur

En collaboration avec la section liégeoise de la Fédération Cycliste Wallonie – Bruxelles et la Commune d'Ans, le Service assure la gestion technique quotidienne de la piste d'apprentissage cycliste provinciale d'Alleur (Ans).

4. A la gestion et à l'entretien de l'ASBL Centre d'Entraînement et de Formation de haut niveau en football de la Région Wallonne (CREF)

Depuis 2004, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, technique et promotionnelle des infrastructures sportives du site (l'aspect hébergement étant concédé à l'ASBL « Blegny – Mine »), en parfaite concertation avec le Service des Sports et sous la maîtrise des instances de l'ASBL CREF.

5. A la gestion et à l'entretien du Centre provincial de formation de tennis de Huy

Le 27 mai 2009, la Province de Liège a acquis le Tennis Club de la Sarthe à Huy pour y créer un Centre provincial de formation de tennis. Depuis lors, le Service des Sports assure la gestion administrative, comptable, sportive et technique du site.

Par ailleurs, les utilisateurs suivants ont occupé également, de manière récurrente, ces installations afin d'y dispenser des séances d'entraînements et de formation : l'A.F.T., l'ASBL New Tennis Huy, de l'ASBL Ecole HOP et de l'ASA Tennis d'Antheit et plusieurs écoles situées dans les environs du centre (Marchin, Huy, Amay,...).

Au-delà de ces occupations et en fonction des disponibilités, il a été permis aux clubs, aux écoles de tennis, aux établissements scolaires et aux particuliers de s'adonner à la pratique du tennis en louant les installations.



9. LES PARTICIPATIONS PROVINCIALES

1. dans le Centre de Formation de Tennis de Table de Blegny

Par une convention de mise à disposition conclue le 18 décembre 2008, la Province de Liège a mis ce centre à disposition de l'ASBL « Moi aussi, je joue au Ping !!! » pour une durée de 20 ans. Cette Association assure ainsi la gestion quotidienne et l'entretien des infrastructures. Par ailleurs, en application du contrat de gestion conclu avec ladite ASBL, un représentant de la Province de Liège siège au sein de son Conseil d'administration.

2. dans le Country Hall de Liège

La Province de Liège est actionnaire de la SA « Société de gestion du Bois Saint-Jean » où elle dispose d'une part sociale sur 615.

En application de la convention d'associés conclue le 27 novembre 2007, elle dispose en échange d'une aide financière annuelle récurrente de 750.000 €/an durant 20 ans depuis 2005, de 15 jours d'occupation gratuite du site par an. Elle dispose également d'un poste d'administrateur au sein du C.A. qui en compte 8.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Culture - **Jeunesse**

« Aide – Soutien – Animation -
Collaboration »

1. Historique

Un service d'une trentaine d'années

Les différentes métamorphoses des deux sites d'implantation du Service Jeunesse ainsi que la grande flexibilité et adaptabilité des collaborateurs vont de pair avec le développement des trois secteurs : l'animation, le service de prêt de matériel, le centre d'hébergement.

Le secteur de l'animation évolue depuis 1992. Il s'organise par la mise en place d'opérations importantes. A titre d'exemples : les Rencontres Théâtre Jeune Public, Acte Jeunes, les expositions délocalisables « Natur'a ma porte » et Objectif Développement Durable « Exploratorium », sont des événements qui s'intègrent dans une politique jeunesse dont l'objet est de soutenir ou de développer des actions, des projets portés au plan local, et qui contribuent à l'épanouissement des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs citoyens.

Les projets du Service Jeunesse ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.

2. Présentation du Service

2.1 Coordonnées du Service Jeunesse

- Administration, animation
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone général : 04/237.28.70
Téléfax général : 04/237.29.00
Email général : service.jeunesse@provincedeliege.be

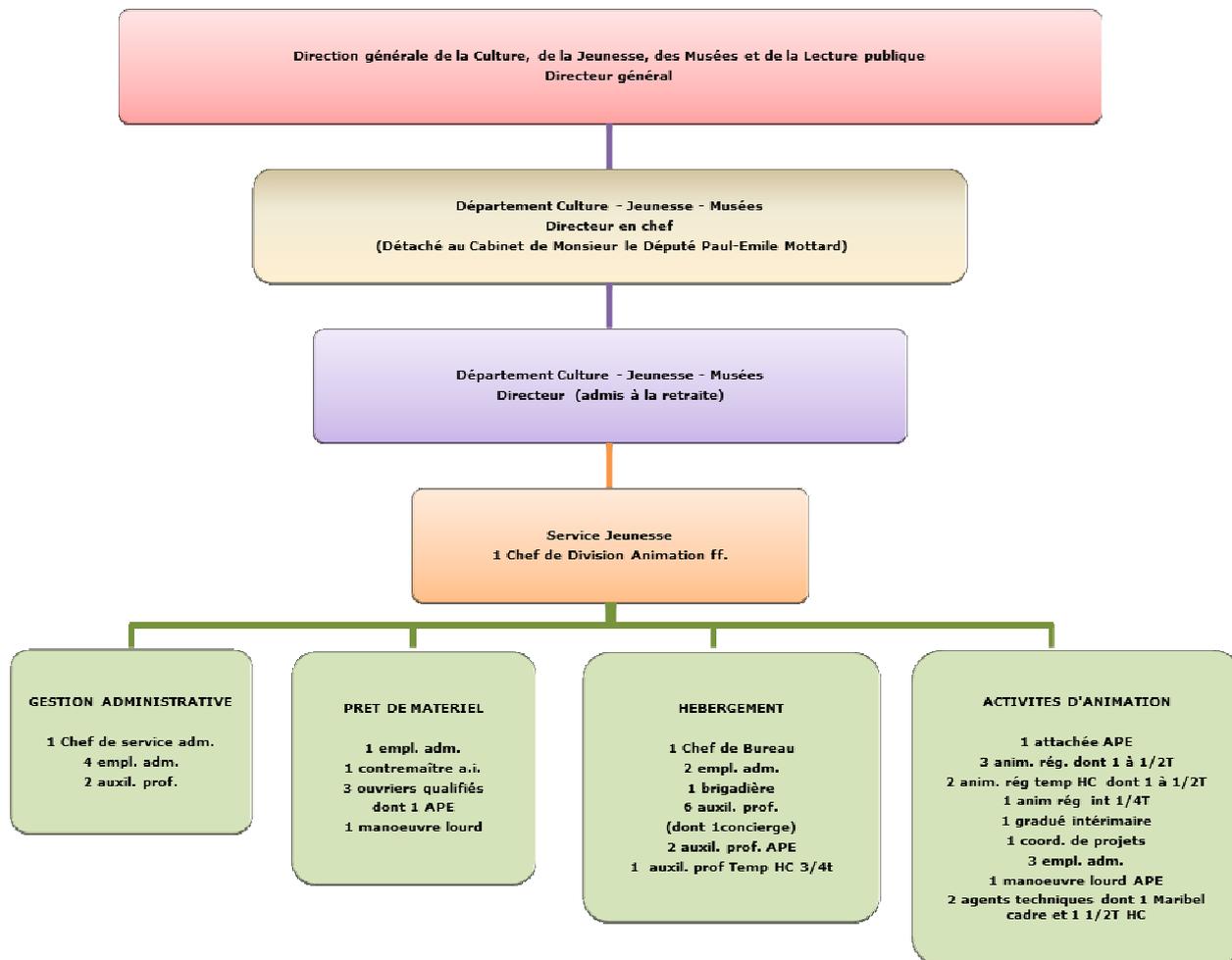
- Prêt de matériel
123, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.28.80
Téléfax : 04/237.28.89
Email : jeunesse.pret-materiel@provincedeliege.be

- Espace Belvaux
189, rue Belvaux - 4030 LIEGE (Grivegnée)
Téléphone : 04/237.29.10 ou 11
Téléfax. : 04/237.29.14
Email : espace.Belvaux@provincedeliege.be

Site internet : <http://www.provincedeliege.be>

Heures d'ouverture du Service : tous les jours ouvrables, de 8h00 à 16h30.

2.2 Organigramme



3. Politique culturelle menée par le Service

Le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années.

Tous les opérateurs témoignent leur satisfaction à l'égard des modules « Vacances Actives », de l'opération « Place aux Enfants » ou des formations reprises sous l'appellation « Acte Jeunes ».

Le Centre d'hébergement « Espace Belvaux », en symbiose avec le Service Jeunesse, est très dynamique. Les chiffres de fréquentation et la satisfaction des usagers prouvent que l'investissement réalisé continue à porter ses fruits.

L'objectif global de la politique culturelle de proximité est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des enfants et des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

3.1 Acte Jeunes

« Acte Jeunes » regroupe les opérations menées par la Province de Liège – Service Jeunesse en partenariat avec les communes en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local. Le contenu des différents volets de l'opération a évolué sensiblement. Cependant, la philosophie générale conçue à la création du projet est maintenue.

■ Les objectifs et moyens

Les actions se situent en dehors de l'école, considérant que celle-ci s'attache à transmettre des connaissances. L'action culturelle favorise l'éveil de l'enfant, tente de lui donner l'accès à ses émotions, sa sensibilité. Le plaisir de faire domine dans les activités proposées car, pour l'enfant, le jeu facilite l'apprentissage. La remise en question des stéréotypes constitue une pratique qui permet à l'enfant de prendre conscience que les réalités sont multiples.

■ Les actions et les publics

a) L'opération «Place aux Enfants»

Elle permet, le temps d'une journée, à des jeunes de 8 à 12 ans de découvrir de manière active la vie professionnelle des adultes. Ils découvrent ainsi un univers qu'ils côtoient au quotidien sans jamais vraiment le connaître.

En 2013, 44 communes ont participé à l'opération. 554 hôtes d'un jour, 638 passes-muraille, 2.772 participants et 16.041 enfants contactés.



b) Les modules «Vacances Actives»



Deux axes traversent les modules : la découverte de la nature et les techniques artistiques.

76 modules ont été demandés par les communes, 5 n'ont pu réunir le nombre suffisant d'enfants ou de jeunes et ne se sont pas ouverts.

En 2013, 1.116 enfants ont participé aux Modules Vacances Actives organisés en partenariat avec 33 communes.

c) Formation des animateurs de centre de vacances

Elle vise des jeunes de 16 ans au moins. Cette formation se déroule sur 2 ans et se construit en alternance (150 heures d'apport théorique - 150 heures de pratique sur le terrain). Les animateurs formés sont destinés à encadrer des activités dans les Centres de vacances et notamment les plaines de jeux communales.

Depuis 2006, cette formation est organisée par le Service Jeunesse en partenariat avec l'Enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme.

En 2013 : 20 jeunes ont entamé la formation et 19 l'ont terminée.

Par ailleurs, une formation complémentaire ayant pour objectif « l'approfondissement du rôle de l'animateur, en développant ses connaissances et en assurant son savoir-faire en animation » s'est déroulée du 29 au 30 juin, ainsi que le samedi 7 septembre 2013. Cette demande de formation avait été formulée par les jeunes brevetés en 2012. Malgré le peu de participants, l'objectif a été atteint.

d) Formation du personnel de l'accueil extrascolaire

Conformément au Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'Accueil extrascolaire, le Service Jeunesse – Province de Liège organise des formations pour le personnel de l'Accueil extrascolaire et ce, en partenariat avec l'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme.

Le contenu des 100 heures de formation respecte le programme imposé par la Communauté française et s'articule sur 4 modules :

- développement et psychologie de l'enfant ;
- techniques d'animation ;
- déontologie (relations avec les parents, enseignants, confidentialité...) ;
- méthodologie (projets d'établissement, déclaration d'accidents, responsabilités...).

Depuis 2006, les formations « continues » (50 heures sur 3 ans), imposées également par ce même Décret, s'articulent sur 7 modules.

- Technique d'animation (30 périodes)
- Gestion de conflits (20 périodes)
- Bosses et bobos (10 périodes)
- Initiation à la lecture de contes et d'histoires pour enfants (24 périodes)
- Initiation aux techniques de déclamation (24 périodes)
- Conception et animation de jeux courts (12 périodes)
- Gestion du stress (24 périodes)

En 2013, 174 personnes ont suivi la formation de base. Notons la forte évolution du nombre de personnes inscrites en formation de base, de l'ordre de 28%.

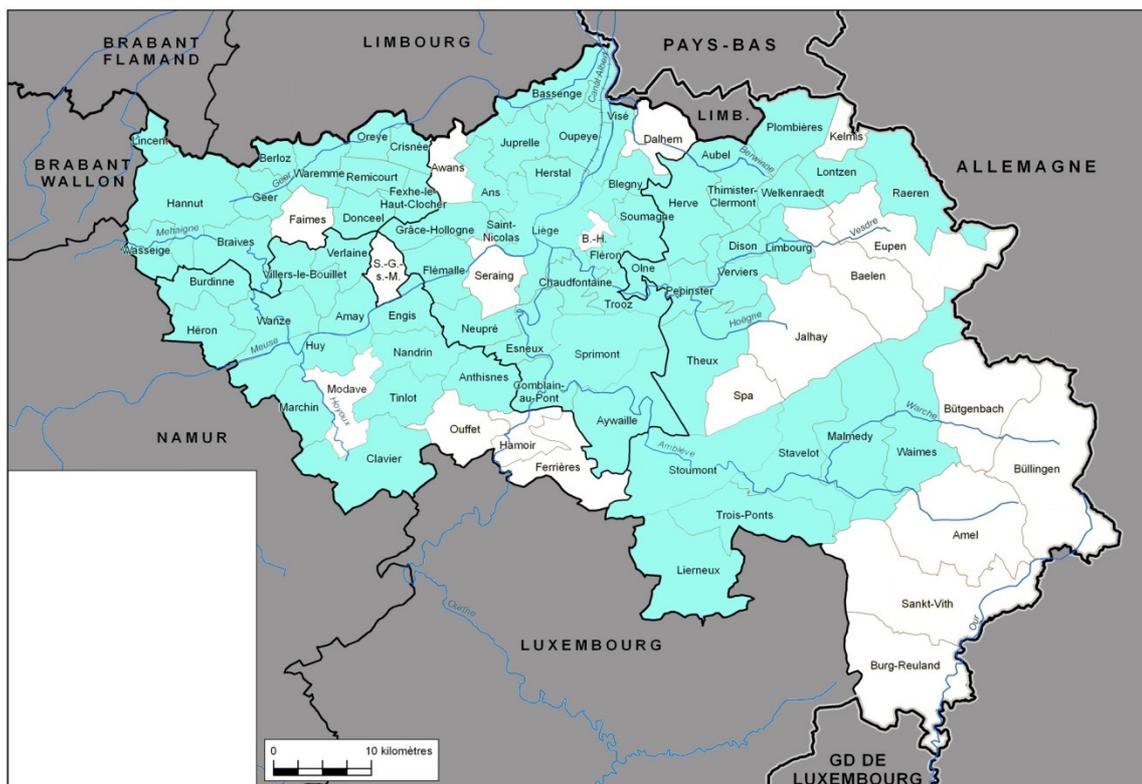
e) Exposition « Objectif Développement Durable » - Exploratorium

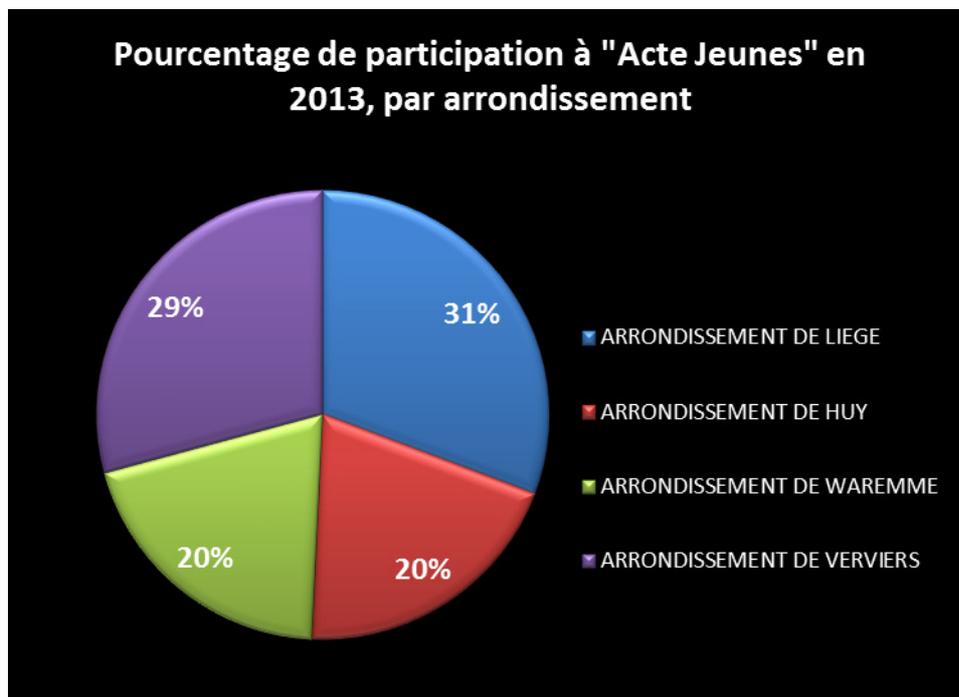
Suite à l'exposition « NATUR'A MA PORTE » qui a permis, durant quatre années de délocalisation, de sensibiliser 23.000 élèves de 6 à 12 ans au fragile équilibre de l'environnement, le Service Jeunesse de la Province de Liège a proposé un nouvel outil en début d'année 2012. Une exposition itinérante abordant le développement durable et l'empreinte énergétique. Elle est proposée aux communes et aux établissements de l'enseignement primaire.



En 2013, approximativement 4.325 enfants auront découvert l'exposition durant les 5 décentralisations programmées (Hannut, Pepinster, Waremme, Jupille/Wandre, Oupeye).

VISUALISATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES AYANT PARTICIPÉ AU MOINS À UNE ACTIVITÉ « ACTE JEUNES » EN 2013





3.2 Classes de dépaysement

Celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature et la culture.

- Au Domaine de Wégimont, les enfants vont à la découverte de notre environnement à travers des activités concrètes, actives, ludiques en situations individuelles et collectives.

En 2013, 1.971 enfants ont participé aux « Classes Vertes » soit une augmentation du nombre d'enfants de 24 % en 5 ans.

- A Grivegnée, les classes sont centrées sur le patrimoine historique, scientifique et artistique. L'enjeu est d'apprendre à l'enfant à regarder, à s'étonner, à s'émouvoir de ce qui l'entoure et que parfois, il ne perçoit plus ou ne voit plus.

En 2013, 330 enfants ont participé aux « Classes de Ville ».

3.3 Théâtre jeune public

- Introduction

Les activités du Service jeunesse en matière de théâtre jeune public découlent du programme « Spectacles à l'école » initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.

Ce programme se déroule à plusieurs niveaux :

- La sélection de spectacles par la Commission de Concertation du Théâtre à l'École ;
- Les Rencontres Théâtre Jeune Public présentant les spectacles du programme ;
- L'intervention financière dans la diffusion des spectacles.

Le Service Jeunesse est impliqué à tous les niveaux du programme « Spectacles à l'école » puisque non seulement il est représenté à la Commission de Concertation et participe financièrement à la diffusion des spectacles, mais surtout il est l'organisateur des Rencontres Théâtre Jeune Public depuis 1985.

■ Rencontres Théâtre Jeune Public

Chaque année, les spectacles adhérant au programme « Spectacles à l'école » sont présentés aux Rencontres Théâtre Jeune Public.

■ Diffusion du Théâtre à l'École

Les diffuseurs du programme « Spectacles à l'école » bénéficient d'interventions financières de la part des pouvoirs publics lorsqu'ils programment des spectacles jeune public. Ces interventions correspondent à une grille de référence proposée par le Service de la Diffusion des Arts de la Scène, tenant compte du nombre d'artistes, de techniciens, de matériel, elles sont réparties entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les Provinces (3/4 – 1/4).

Pour la saison 2013, 115 spectacles ont bénéficié de l'aide à la diffusion accordée par les pouvoirs publics, 36 organisateurs ont programmé des spectacles durant le temps scolaire.



3.4 Projet « Adolescents »

■ Soutien ponctuel aux Maisons des Jeunes.

Le Service Jeunesse permet aux Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège d'introduire une demande d'intervention portant sur la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.

Pour 2013, 10 subventions de 800€ ont été attribuées, ainsi que 4 délégations d'animateurs pour une durée de maximum 30h00.

3.5 Actions musicales

■ Diffusion de la Chanson à l'École

Pour 2013, 26 représentations ont été programmées avec 12 organisateurs différents. Ces programmations ont rassemblé 7.840 enfants.

On constate :

- l'augmentation du nombre d'organisateur ;
- le nombre de séances en légère diminution (30 en 2012) ;
- le nombre d'enfants en augmentation.

3.6 Aides ponctuelles et octrois de subventions à des initiatives extérieures

Des délégations d'animateurs ou l'octroi d'une subvention permettent de soutenir des projets nécessitant la participation d'experts. Les aides ponctuelles apportées aux associations concernent le théâtre, les arts plastiques, la musique.

3.7 Le projet Pub Fiction

Le Secteur Développement culturel et territorial – Jeunesse, à l'issue d'une réflexion portée en concertation avec Madame Justine DANDOY, Directrice du Centre Culturel Régional de Huy, a proposé en projet pilote durant le deuxième semestre de l'année scolaire 2012-2013 le concours de scénario publicitaire « Pub-Fiction » destiné aux jeunes de 10 à 20 ans sur le territoire du Centre Culturel de l'Arrondissement de Huy, soit 14 communes.

Le but de ce projet est de développer le sens critique, d'éveiller la curiosité et de sensibiliser les adolescents, de leur permettre de porter un regard sur la société dans laquelle ils prennent une part active au moyen de la vidéo, éveillant de la sorte leur sens critique par rapport à un environnement en constante évolution.

Cette première édition a été très bien accueillie par le monde de l'enseignement ainsi que par les opérateurs jeunesse. Ceux-ci se sont montrés très intéressés par ce projet qualifié de « novateur et essentiel ».

Si la qualité des scénarii reçus est indéniable, seule une dizaine de candidatures ont été réceptionnées. Les jeunes sélectionnés ont pu travailler et développer leurs projets, encadrés par les équipes d'animateurs et vidéastes mis à disposition par nos services en collaboration avec le CCRH. Les tournages ont été réalisés dans le courant des mois d'avril et mai, pour être enfin présentés au public lors du « FRAJA » à Huy les 11 et 12 mai. En parallèle à cette manifestation, le Service Jeunesse a mis en place une série d'animations qui concernent l'outil vidéo, ainsi qu'une exposition photo du making-off des tournages. Cette initiative a remporté un vif succès et a permis de mettre en lumière le projet « Pub-Fiction », ainsi que le travail de notre équipe d'animation vidéo.

Le projet a pu bénéficier d'un large écho dans la presse locale et régionale. Les vidéos ont également rencontré un vif intérêt sur le site Internet « Pub-Fiction ».

3.8 ACCUEIL TEMPS LIBRE

■ Les Commissions Communales de l'Accueil Temps Libre (CCA)

Les commissions communales de l'Accueil Temps Libre (CCA) résultent du décret sur l'ATL de 2003, et permettent aux communes, via un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) de mettre en place une politique cohérente en matière d'accueil pour les enfants de 3 à 12 ans. Par accueil temps libre, il faut entendre toutes les périodes avant et après l'école, y compris les week-ends et congés scolaires. Les CCA regroupent des membres du conseil communal, les différents réseaux d'enseignement, les parents, les opérateurs d'accueil, les associations sportives et culturelles. Elles sont présidées par un membre du Conseil communal (en général du Collège) désigné en son sein. Les communes entrant dans ce programme bénéficient de subsides leur permettant notamment l'engagement d'un coordinateur de l'Accueil Temps Libre (ATL). Ce mécanisme oblige également les communes à former les accueillantes extrascolaires (anciennement garderies scolaires), formation dispensée notamment par le Service Jeunesse en collaboration avec l'Institut de Promotion Sociale Huy-Waremme.

Le Service Jeunesse est représenté dans 56 CCA en tant que membre invité. Cette présence, accrue depuis 2013 (3 personnes se répartissant le territoire), nous a permis de nouer de nombreux liens au sein de ces communes mais également d'avoir un bon aperçu des politiques jeunesse menées dans notre province.

■ Le Comité de Pilotage de l'Accueil Temps Libre (ATL)

Le Service Jeunesse participe également au Comité de Pilotage de l'ATL mis en place par l'ONE et la Province de Liège en 2011, une convention régit ce partenariat. Les échanges au sein de cette plate-forme regroupant, coordinateurs ATL, représentants de l'ONE et Province de Liège sont quasi mensuels.

3.9 Les services

■ Le prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale. Les activités ne peuvent avoir de but lucratif. Les prêts sont de courte durée (maximum 15 jours) et se pratiquent sur rendez-vous, en accord avec le représentant de l'organisation bénéficiaire. Ces dispositions permettent une rotation maximale du matériel. En 2013, 670 demandes ont été agréées.



■ Le Centre d'Hébergement (Espace Belvaux)



Outre les possibilités d'hébergement et de restauration, en vue de satisfaire les besoins des groupes à caractère social, culturel, sportif et d'éducation permanente, six locaux sont mis à disposition du public.

Ceux-ci ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou prennent un repas sur place.

En 2013 : 4.920 nuitées, 17.718 repas et 1.478 locations de salle.

3.10 Aides spécifiques

- Aides accordées à la diffusion du Théâtre à l'École : 47.965,00 €
- Subventions accordées pour soutenir des activités spécifiques : 13.650,00 €
- Subventions de fonctionnement aux organisations de jeunes : 39.499,10 €
- Subventions accordées dans le cadre des accords de coopération conclus entre la Province de Liège et la Communauté germanophone : 4.000€ à Infotreff d'Eupen et à Jiz asbl.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Département des Affaires sociales

Des actions concertées répondant aux
besoins du secteur associatif
et des citoyens

LE DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES

Les Services du Département des Affaires sociales sont répartis en trois implantations :

1. **L'Espace BEECKMAN** héberge le Service Openado Accueil et Prévention, la Cellule « Assuétudes » et le « Point Cannabis-Alcool », les services Egalité des Chances et lutte contre les Violences conjugales.
Depuis mai 2013, l'Espace Beeckman gère également l'octroi de subventions aux associations.

Espace BEECKMAN

Rue Beeckman, 26

4000 LIEGE

TEL : 04/237.93.43. – FAX : 04/237.93.31.

2. **L'Espace CHARLEMAGNE** héberge, outre les services administratifs, le Centre d'Etudes et de Documentation Sociales (CEDS), le site internet ALISS, le CAD, la coordination des actions en matière de prévention du suicide et la Cellule « Seniors », les initiatives « Volontariat » et « Handicap ».

Espace CHARLEMAGNE

Place de la République Française, 1 – 2^{ème} étage

4000 LIEGE

TEL : 04/237.27.46. – FAX : 04/237.27.62.

3. **L'Espace OPERA** s'occupe de l'octroi des prêts financiers à des taux avantageux, de l'octroi de prêts d'études et de prêts « installations jeunes » ainsi que de l'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes.

Service des Interventions financières à caractère social

Rue Georges Clémenceau, 15 – 6^{ème} étage

4000 LIEGE

TEL : 04/220.22.23. – FAX : 04/220.21.01

OPENADO Accueil - Prévention : 04/237.93.18 – 04/237.93.12-13 ou 24


L'Openado (Orientation – Prévention ENfants – ADOlescents) est un service **anonyme** et **gratuit**. De la simple demande d'information au suivi pour une meilleure orientation, chacun (**jeunes 0-25 ans, familles et professionnels**) est écouté, entendu, soutenu voire orienté afin de trouver réponse à ses demandes.

Celles-ci peuvent porter sur toutes les situations problématiques liées à l'enfance/l'adolescence, elles peuvent donc être très variées.

Une **approche globale de chaque situation** est privilégiée et facilitée par la mise sur pied d'une équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, psychologues, graduée juriste, criminologue, sexologue).

Outre ces ressources, un véritable **réseau de partenaires** est en continuelle évolution. La connaissance de celui-ci permet une **orientation personnalisée**.

En matière de prévention, deux axes de travail sont développés :

- L'axe animations enfants/adolescents : les animations sont proposées dès la 2^{ème} maternelle jusqu'en secondaire, à raison de 8 à 10 séances étalées sur l'année scolaire ;
- L'axe projets équipes éducatives : les établissements scolaires ont la possibilité de solliciter l'Openado prévention afin de réaliser un projet en rapport à une difficulté qu'ils rencontrent.

Activités complémentaires :

- Des cycles de conférences à l'attention du grand public et des professionnels ;
- Des ateliers thématiques à l'attention des parents.

Dans un souci de **proximité** et **d'accessibilité** pour les citoyens, afin de **faciliter les partenariats/collaborations** avec le secteur associatif local et en tenant compte des réalités parfois très différentes d'une région à l'autre, d'une commune à l'autre, **d'autres Openados ont vu le jour en partenariat avec les Villes de Herstal, de Seraing et de Hannut.**

En amont de ces inaugurations ont eu lieu une analyse des ressources et des besoins locaux, une concertation avec les autorités locales et le secteur associatif ainsi qu'une analyse de faisabilité.

Dans ce cadre, le soutien provincial s'est concrétisé par :

- La formation des travailleurs locaux mis à disposition par les communes ;
- La réalisation et l'impression de documents divers ;
- L'identification visuelle des locaux ;
- Le soutien à la mise sur pied d'activités complémentaires ;
- La mise à disposition d'un psychologue, selon les besoins, et, pour ce qui concerne l'Openado de Hannut, d'une assistante sociale ;
- Un suivi des travailleurs (examen de situations,...) ;
- Pour des questions plus spécifiques (juridiques, liées à la sexualité, de logement,...) il est fait appel aux ressources internes du Département (juriste, sexologue, équipe « suicide »,...).

LA CELLULE « ASSUETUDES » ET LE « POINT CANNABIS – ALCOOL » : 04/237.93.23



La Cellule « Assuétudes » initie et/ou soutient, en concertation avec les acteurs de terrain, des actions originales, novatrices et spécifiques en matière de lutte et de prévention des dépendances. Le public privilégié est celui des jeunes. Cependant des actions sont régulièrement menées à l'attention d'autres publics (enseignants, parents, entreprises, ...).

Moyens :

- Mise à disposition et création **d'outils de prévention** en concertation avec les acteurs de terrain (Ecrans@plat, expositions informatives, jeux pédagogiques,...) ;
- **Formations** à l'utilisation de ces outils ;
- Création et mise à disposition de **publications** informatives et préventives à l'attention de différents publics ;
- **Animations de prévention** en milieu scolaire et autres ;
- **Soutien aux Communes** et participation à des manifestations ponctuelles (Liège Province festive, SIEP, ...).

En 2013, le « Point Cannabis – Alcool » a poursuivi ses activités : écoute, information, orientation, prévention et suivis visant à une meilleure gestion ou un arrêt de la consommation, animations en milieu scolaire et autres.

Le public visé reste très large : consommateurs ou non, jeunes et moins jeunes, parents et entourage, enseignants, professionnels des secteurs psycho-médico-sociaux et justiciables (probations prétoiriennes).

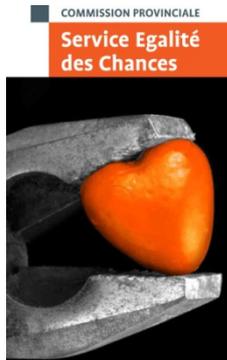
En 2013, en partenariat avec le RéZéa, le Département des Affaires sociales a créé un outil de prévention sur le thème de la « Cyberconsommation » et initié les premières sessions de formation permettant l'utilisation de celui-ci.

S'adressant à la fois aux jeunes, aux professionnels et aux parents, cet outil a pour objectif de favoriser le dialogue.

Il se présente sous la forme d'un DVD découpé en plusieurs parties en fonction de l'âge et du support utilisé (ordinateur, GSM, console,...) ; il comporte une partie théorique et une partie plus « ludique » sous forme de saynettes réalisées par des jeunes eux-mêmes.

LA PROMOTION DE L'EGALITE DES CHANCES : 04/237.93.07

Dans le cadre de la promotion de l'Égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision, le Département des Affaires sociales met sur pied divers projets **en partenariat** avec les communes, le monde associatif local et le milieu scolaire, le tout en partenariat avec l'Etat fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie en vue d'assurer **une véritable cohérence des actions développées et une coordination des actions sur le territoire provincial.**



A titre d'exemples :

Publications diverses, organisation de journées d'études, sensibilisation en milieu scolaire, dynamisation de l'Accueil Temps Libre, élaboration et diffusion d'outils pédagogiques, gestion et développement du Portail Accueil des Enfants, ...

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES : 04/237.93.21



Dans ce champ d'action, le Département des Affaires sociales mène des initiatives en collaboration avec les communes, le secteur associatif et les autres niveaux de pouvoir.

Afin de tendre à une meilleure coordination des services (travailleurs sociaux, police, justice,...), la réflexion est menée au sein de **trois plateformes** correspondant aux arrondissements judiciaires (Huy, Liège et Verviers).

Ce mode de fonctionnement permet de **tenir compte des réalités et ressources locales et a permis les concrétisations suivantes** : échanges de bonnes pratiques, suivi d'audiences correctionnelles au Parquet,...

En parallèle, diverses actions sont initiées à l'échelle du territoire provincial :

- Séance de **sensibilisation** (« Vivre et travailler en prison. Quelles réalités et plus-values ? ») ;
- **Journée d'études** sur les stéréotypes et la diversité culturelle au sein des couples et **conférence** sur les enfants victimes de violences conjugales;
- **Formations** à destination des sages-femmes et des professionnels du monde judiciaire;
- Campagne **Ruban Blanc** : distribution de pommes d'amour dans 5 gares de la province de Liège : Liège, Huy, Waremme, Verviers et Eupen ;
- Groupe de travail sur le thème de la lutte contre la **traite des Etres Humains** et séances d'information du personnel hospitalier des services d'urgence (CHU, CHR Citadelle) ainsi que des séances de sensibilisation au sein des antennes du CPAS de Liège ;
- Poursuite des **permanences à l'attention des victimes de violences conjugales** (écoute, conseils juridiques, orientation) ;
- Groupe de travail sur le thème « **Hommes victimes de violences conjugales** » afin d'élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation qui sera diffusée en 2014.

CAD : 04 / 237.27.69

Le Centre d'Aide à Domicile composé d'une équipe de puéricultrices a pour objectifs :



- D'aider les parents à s'occuper de leurs enfants dans de bonnes conditions et d'ainsi, **réduire les risques de négligence** ;
- D'éviter le placement des enfants ;
- De développer l'autonomie des parents ;
- De conscientiser les parents de leurs difficultés/ressources ;
- D'aider les enfants à ne pas reproduire les mêmes dynamiques familiales difficiles en présentant d'autres modes de fonctionnement.

Pour ce faire, les puéricultrices participent ponctuellement à la vie quotidienne de familles en difficultés.

LA PREVENTION DU SUICIDE : 04 / 237.27.50

Les objectifs principaux poursuivis dans ce champ d'action sont de mener des initiatives visant à démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible, de développer des actions de prévention, mais aussi d'apporter une aide aux personnes ayant fait une tentative de suicide ainsi qu'à l'entourage de ces personnes.

Moyens:

- Organisation de formations (travailleurs sociaux, police locale de Liège, personnel des Services d'aide à domicile, personnel soignant d'ISoSL,...) ;
- Publications (ex : « Deuil en milieu de travail ») ;
- Equipes de première intervention (écoles, entreprises) ;
- Organisation de journées d'études (ex : « Suicide et stigma ») ;
- Animations de sensibilisation en milieu scolaire.

Plus spécifiquement :

- Elaboration d'une procédure déterminant un **modus operandi à adopter en cas de suicide ou de tentative au sein du personnel provincial** ;
- Mise en place de « **réseaux de sentinelles** ». Le projet québécois a été adapté aux spécificités de notre province (formation de responsables d'implantation, des intervenants et de formateurs de sentinelles) ;



Ces sentinelles sont des citoyens adultes, susceptibles d'être en lien avec des personnes en détresse de par la place qu'ils occupent dans la communauté. Ils peuvent repérer et venir en aide aux personnes en détresse en posant un geste « citoyen ». Le geste contribuera à diminuer le taux de suicide mais aussi à améliorer le bien-être des personnes en détresse.

En 2013, l'équipe « sentinelles » a rencontré les responsables des services psycho-médico-sociaux afin d'identifier les partenariats possibles et contribuer ainsi à une orientation adéquate des personnes à risque suicidaire détectées par les

sentinelles.

En 2013, deux formations « Sentinelles-Citoyens » ont été organisées.

LES SENIORS : 04 / 237.27.43



Parmi les grands phénomènes de société, le vieillissement de la population est sans conteste un défi pour les années à venir. Depuis plus de dix ans, une commission provinciale s'attache à développer et/ou soutenir différentes initiatives visant à **promouvoir la qualité de vie des aînés**.

Spécifiquement en 2013 :

- Organisation de la 3^{ème} édition de l'opération « **Une fleur pour un sourire** ». Celle-ci vise à rompre la solitude et l'isolement, parfois vécus par les résidents de Maisons de repos, en les mettant en contact avec de jeunes enfants venant sur place, à leur rencontre ;
- **Représentation d'un théâtre-débat intitulé « Vieillesse ennemie »** en collaboration avec l'Association « Respect Seniors » et la troupe Alvéole axée sur la maltraitance des personnes âgées ;
- **Formations** à l'attention des aides familiales (maltraitance des personnes âgées, santé mentale, écoute active,...) ;
- Soutien à l'initiative « **Carrefour des Générations** ».

LE HANDICAP : 04 / 237.27.73 ou 43



Les axes de travail développés dans le cadre de cette thématique sont :

- **Structurer et renforcer les partenariats** avec l'AWIPH et le secteur associatif ;
- **Sensibiliser le grand public**.

Plus particulièrement en 2013 :

- Organisation de la 3^{ème} édition de « **Pan `Art, un coup de pied aux idées reçues** ».

L'idée est de montrer que l'art est l'affaire de tous en permettant aux bénéficiaires de centre de jour et d'hébergement d'offrir leurs plus belles œuvres au regard d'un large public mais pas toujours averti.

Ces créations sont les témoins de la richesse et de l'étendue des capacités de ces personnes souffrant d'un handicap mental et /ou physique.

LE VOLONTARIAT 04 / 237.27.76



- Organisation de la **5ème édition du Salon du Volontariat** visant à croiser les besoins du secteur associatif avec les souhaits des volontaires potentiels. Ce salon a également été l'occasion d'organiser une journée d'études (« Le Volontariat au service d'actions citoyennes ») et diverses conférences tant à l'attention des visiteurs que du secteur associatif ;
- Mise à disposition de **brochures informatives** (aspects légaux et guide pratique du volontaire) ;
- Gestion d'un **site internet** visant à dynamiser les contacts entre volontaires et organisations à finalité sociale ;
- **Permanences** visant à assurer un accueil et un suivi personnalisé des associations et des candidats volontaires ;
- Cycles de formations destinés aux volontaires et/ou futurs volontaires.

Le CEDS Asbl : 04 / 237.27.73 – 72

Le Département des Affaires sociales/CEDS Asbl a pour objectif principal de mettre à disposition des **travailleurs psycho-médico-sociaux**, divers **outils d'éducation permanente**, participant ainsi à une continuelle évolution de ces professions.



C'est ainsi que le Centre est un endroit :

- De réflexion et de documentation (Bibliothèque spécialisée) ;
- De coordination (dynamisation de projets, de réseaux, ...)
- D'information (publication trimestrielle d'une revue) et de formation (journées d'études, conférences, formations, ...)
- De sensibilisation (Pan'Art, Volontariat,...).

Le site internet ALISS – Associatif Liégeois du Secteur Social – www.aliss.be.

Cet outil, propre à la Province de Liège, permet à titre professionnel ou privé :

- La recherche d'une association d'aide, d'un emploi, d'un stage... ;
- L'orientation d'une personne vers un service spécialisé ;
- Une visibilité des acteurs sociaux par secteur d'activité et/ou par commune.

ALISS offre à chaque acteur de terrain la possibilité de faire connaître les ressources de son institution et de transmettre rapidement, à toute personne intéressée, des informations actualisées et pratiques.

ALISS permet ainsi d'établir aisément un cadastre social et favorise la mise en place d'interactions entre services.

SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS : 04 / 237.36.95

Un crédit est annuellement réservé au budget provincial pour soutenir des actions développées par des associations oeuvrant en faveur :



- des personnes handicapées
- de la famille
- de l'enfance défavorisée/promotion familiale
- de la détresse sociale et humaine
- de l'intégration des personnes d'origine étrangère

Selon les montants, ces interventions sont accordées soit par le Collège provincial soit par le Conseil provincial, après examen des demandes par les Services concernés ou la Commission du Conseil compétente.

En 2013, l'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

Catégories d'associations	2013	
	MONTANTS	BENEFICIAIRES
Aide et Action sociales	14.200,00 €	12
Handicapés	24.518,00 €	18
Enfance défavorisée/Promotion familiale	24.455,51 €	25
Détresse	46.371,75 €	31
Famille SERVICES PRIVÉS	294.498,00 €	11
Famille SERVICES PUBLICS	65.003,49 €	10
Intégration des populations d'origine étrangère *	14.872,00 €	10

* Le Conseil provincial, en séance du 26 janvier 2012 a approuvé la modification du règlement relatif à l'octroi d'un soutien financier à des projets de coopération au développement et d'intégration des populations d'origine étrangère.

Décidant qu'il convenait, d'une part, de privilégier les actions menées sur le territoire de la Province de Liège par des associations de terrain et, d'autre part, d'apporter des modifications au règlement précité compte tenu de la diminution du montant inscrit à l'article budgétaire 161/640151 au budget 2012, le nouveau règlement prévoit que la Province de Liège consacre annuellement un budget à l'intégration des populations d'origine étrangère.

L'article 801/262400 inscrit au budget extraordinaire, d'un montant de 26.339,00 €, a également permis d'octroyer à 15 associations une **subvention d'investissement**.

LES INTERVENTIONS FINANCIERES A CARACTERE SOCIAL : 04/220.22.23

Celles-ci se développent sur **deux axes** :

■ **L'octroi de prêts financiers à des taux avantageux**

La Province de Liège mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de prêts répondant aux préoccupations sociales et financières de certains étudiants de l'enseignement universitaire, supérieur, voire secondaire. C'est dans cette optique qu'elle octroie des **prêts d'études**.

La Province de Liège est également enregistrée depuis de nombreuses années auprès du Service Public Fédéral de l'Economie, des P.M.E., des Classes Moyennes et de l'Energie en qualité d'organisme de crédit social, l'autorisant ainsi à octroyer des **prêts à l'Installation des jeunes**.

■ **L'octroi de subventions aux personnes**

Le Collège provincial accorde une aide financière **aux personnes âgées et handicapées** ayant des revenus modestes, contribuant ainsi à alléger leurs frais d'abonnement auprès d'un opérateur téléphonique et de location d'appareil de télévigilance.

Le Collège provincial accorde également des primes de naissance aux bénéficiaires d'un prêt.

Les prêts d'Etudes

En séance du 14 juin 2012, le Conseil provincial a adopté le nouveau règlement relatif à l'octroi des prêts d'études.

En effet, les statistiques relatives à l'octroi de prêts d'études de ces 5 dernières années soulignaient une nette diminution du nombre de dossiers de demandes introduits et donc octroyés.

La commission compétente du Conseil provincial s'est donc attelée à la rédaction d'un nouveau règlement élargissant les critères d'octroi afin de tenter de mieux répondre aux difficultés financières que rencontrent les jeunes désireux de poursuivre des études supérieures.

La refonte du règlement permet aux jeunes, dans le contexte socio-économique difficile que nous connaissons, de s'engager dans un cursus scolaire visant l'obtention d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur ou universitaire, d'aboutir dans une spécialisation, ou encore l'apprentissage d'une langue étrangère.

Les principales modifications apportées au règlement portent sur :

- l'adoption d'un règlement relatif à l'octroi de prêts d'études unique, "synthèse" des deux règlements provinciaux précédemment en vigueur avec un découpage en chapitres rendant sa lecture plus aisée ;

- l'élargissement des critères d'octroi des prêts d'études provinciaux, tant au niveau des études suivies, qu'au niveau des moyens financiers mis à disposition des étudiants ;
- la suppression de toute date limite d'introduction des dossiers de demandes ;
- la prise en compte d'un public disposant de revenus "intermédiaires", en octroyant à ces personnes un prêt d'études sans intérêt ;
- l'extension du mandat conféré au Comité de Gestion des prêts d'études, celui-ci examinant, comme précédemment, les dérogations prévues par le règlement mais également toutes les demandes qui portent sur l'octroi d'un prêt d'études "supplémentaire", d'un montant de 1.500,00 € maximum et enfin toutes les demandes visant la poursuite d'études à l'étranger ou dans une langue différente de celle du diplôme obtenu précédemment.

LE NOUVEAU REGLEMENT DES PRETS D'ETUDES :

Les prêts d'études dorénavant consentis par la province de Liège le sont :

- **sans intérêt** si l'étudiant, ses parents ou la personne qui pourvoit à son entretien disposent de revenus dont le montant n'excède pas le plafond imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'octroi des prêts d'études ;
- **à un taux de 0,5 % d'intérêt** pour l'année scolaire 2013/2014 si les revenus à prendre en considération excèdent le plafond imposé par la Fédération Wallonie- Bruxelles pour l'octroi des prêts d'études.
L'intérêt est calculé sur le capital emprunté et le taux fait l'objet d'une révision chaque année.
L'échéance de remboursement est fixée trois ans après la fin ou l'interruption des études.

Les prêts d'Etudes s'adressent à présent aux étudiants de condition modeste qui suivent :

- **des études organisées au sein d'un établissement d'enseignement supérieur de plein exercice** organisé, subventionné ou reconnu par la Fédération Wallonie- Bruxelles et situé sur le territoire de la Province de Liège, sauf si les études poursuivies ne sont pas organisées sur le territoire de la province de Liège ;
- **des études à l'étranger visant l'apprentissage de la langue ;**
- **des études visant à suivre une spécialisation** dans une langue différente de celle du diplôme de l'enseignement supérieur obtenu : études, stages ou travaux de recherche ;
- **des études à finalité de perfectionnement professionnel** organisées par des établissements privés pour autant qu'il n'existe pas d'études de ce type organisées par des établissements publics.

Les étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans, de nationalité belge ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne ou réfugiés politiques reconnus et domiciliés en province de Liège depuis 2 ans au moins.

LE MONTANT DU PRET :

- 500 € maximum pour l'enseignement secondaire supérieur ;
- 1.000 € maximum pour l'enseignement supérieur de type court ;
- 1.500 € maximum pour l'enseignement supérieur de type long et universitaire ;

Rappelons que, pour ce qui concerne les études de l'enseignement supérieur, et sur base d'un dossier spécifique, un prêt supplémentaire de 1.500 € maximum peut être sollicité.

Toutefois, **ces montants pourront être dépassés pour des études faites à l'étranger ou dans une langue différente de celle du diplôme obtenu précédemment.**

Dans certains cas un cautionnement est nécessaire.

Des dérogations sont possibles pour motifs pédagogiques, sociaux ou économiques évidents et ce après enquête sociale et sur avis du Comité de gestion des prêts d'Etudes.

STATISTIQUES DES PRETS D'ETUDES :

NIVEAU D'ETUDES	ANNEE SCOLAIRE	2012-2013	2013-2014 *
	Secondaire		0
Supérieur		10	11
Universitaire		21	10
Spécialisation		4	1
TOTAL	Nombre	35	24
	Montant	78.410,00 €	50.713,00 € *

* Rappelons qu'il n'y a plus de date limite d'introduction des dossiers de demandes.

Le prêt « Installation Jeunes »

Un prêt destiné à l'acquisition d'objets mobiliers ou ménagers d'utilité courante, d'usage normal, à l'exclusion de tout objet de luxe ou d'agrément, peut être octroyé aux personnes âgées de **moins de trente-cinq ans** mariées ou non, seules ou en couple.

La demande doit être introduite au plus tôt lorsqu'il y aura promesse de mariage, ou dès la date de cohabitation officielle, ou dès l'installation officielle en tant qu'isolé et au plus tard 12 mois après le mariage, le début de la cohabitation ou de l'installation comme isolé.

Le montant net des revenus mensuels des demandeurs, au moment de la demande, ne peut excéder **2.950,00 € pour un couple et 1.770,00 € pour un demandeur isolé** (montants indexés avec les salaires des agents des services publics).

Le montant maximal du prêt est de **4.000 €** remboursable par mensualités égales et constantes, à taux d'intérêt avantageux et fixe, pour une durée ne pouvant excéder **84 mois**.

De plus, une allocation de naissance est octroyée pour toute naissance ou adoption survenant pendant la durée de remboursement du prêt.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, **il n'y a pas eu d'octroi de prêt de ce type. Un montant total de 744 € d'allocations de naissance a été versé à divers bénéficiaires.**

L'aide financière aux personnes âgées et handicapées à revenus modestes



L'action provinciale s'adresse aux personnes âgées de 70 ans minimum, aux handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes.

Elle a pour finalité d'aider ces personnes à sortir de leur isolement, et consiste en une prise en charge annuelle constante d'une partie de leurs frais d'abonnement de téléphonie et en une participation dans les frais de location d'un appareil émetteur-récepteur de télévigilance relié à une centrale d'écoute permanente où un personnel qualifié est prêt à recevoir, 24 heures sur 24, les appels des télé-assistés, à les identifier et à prendre les mesures qui s'imposent pour leur venir en aide.

L'intervention provinciale se traduit comme suit :

- Octroi d'une participation annuelle dans les frais d'abonnement de téléphonie et de télévigilance. En 2013, cette intervention a été fixée à **48,00 €** par personne.

Les dossiers introduits en cours d'année sont indemnisés à raison de douzièmes du forfait annuel.

A noter que les plafonds de revenus maxima pris en considération pour l'obtention de ces interventions sont ceux fixés pour l'obtention du bénéfice de l'intervention majorée (B.I.M càd ex-VIPO).

L'intervention provinciale peut se résumer comme suit :

ANNEE	NOMBRE DE PERSONNES		MONTANT DES AIDES		
	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TELEPHONE	TELEVIGILANCE	TOTAUX
2013 *	5.091	1.059	232.120,00€	43.584,00€	275.704,00 €

* S'ajouteront fin décembre 2014 les dossiers rentrés tardivement en 2013.

Rappelons qu'en date du 16 décembre 2010, le Conseil provincial a approuvé le nouveau règlement relatif à « l'Intervention provinciale dans les frais de téléphone (ligne fixe ou gsm) et de télévigilance ».

Ce nouveau règlement est entré en vigueur le 1.01.2011.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Le Logement

« Un logement décent pour tous »

En matière de logement social la Province de Liège développe une politique complémentaire et additionnelle à celle de la Région wallonne, tant dans le secteur acquisitif que locatif, qui a pour objectif de faciliter au mieux l'accès à la propriété et à un logement décent pour tous, en particulier pour ses concitoyens les plus défavorisés.

Les actions menées par la Province s'articulent ainsi autour de **deux lignes de force**:

■ **Une contribution significative au développement du logement social :**

En l'occurrence, les actions provinciales menées ont pour objectif de **favoriser l'augmentation de l'offre de logement locatif** en contribuant à mettre ainsi sur le marché immobilier des logements qui participent à la dignité humaine, répondant par là même à un droit essentiel inscrit dans la Constitution.

■ **Des interventions financières à caractère social : les prêts au logement**

Il s'agit, d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste et, d'autre part, des prêts complémentaires à l'achat (paiement des frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P).

I. CONTRIBUTION SIGNIFICATIVE AU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Soutien au logement locatif



La Province de Liège investit annuellement un montant significatif dans sa politique du logement social. Celle-ci participe à l'amélioration et à l'augmentation de l'offre de logements locatifs dans les noyaux d'habitats anciens et se structure en partenariat avec la Région wallonne autour de **2 axes distincts mais complémentaires : les opérations d'acquisition rénovation et la réhabilitation des dessus de commerces.**

Dans le cadre exclusif des opérations d'acquisitions et de rénovations, la Province de Liège a ainsi concouru **en 2009 et 2010** à la concrétisation de 45 **nouveaux logements** répartis sur l'ensemble de son territoire.

En 2010, ce concours s'est traduit par le versement, au bénéfice de la Société wallonne du Logement, d'une subvention de 250.000,00 € conformément à la convention de partenariat conclue avec cette dernière en date du 17 décembre 2010.

Les engagements provinciaux résultant de la convention de l'espèce ont donc été pleinement exécutés.

Si aucune nouvelle convention de l'espèce n'a été conclue avec la Région wallonne en 2011, le Collège provincial a toutefois décidé de procéder à l'engagement, à titre conservatoire, d'une somme de 125.000,00 €, à charge du Budget Extraordinaire de 2011 et d'une somme de 95.000,00€, à charge du Budget Extraordinaire de 2012.

Les projets qui bénéficieront de ce soutien n'ont pas encore été déterminés. Un rapport sera prochainement soumis en ce sens à l'examen du Collège provincial.

L'on notera encore que par décision du 22 septembre 2011, le Collège provincial a constaté que, complémentairement à sa décision du 1^{er} décembre 2005, la subvention de 250.000,00 € accordée à la Régie Communale Autonome « Verviers Autonome » en vue de réhabiliter trois logements en « dessus de commerce » n'avait été utilisée qu'à concurrence de 229.222,95 €.

Il a dès lors été décidé d'affecter le solde, soit un montant de 20.777,05 €, à la rénovation du rez-de-chaussée commercial proprement dit.

■ **Opérations de réhabilitation de dessus de commerces situés dans les centres urbains**



Le Collège provincial, en séance du 07 juillet 2011, a décidé d'affecter, à titre conservatoire, une somme de 505.000,00 euros au bénéfice de la Société Wallonne du Logement en vue de soutenir la rénovation, voire la reconstruction, des immeubles d'habitation touchés par la terrible explosion de gaz survenue le 27 janvier 2010 dans un appartement de la rue Léopold à Liège.

A cet égard, des négociations se poursuivent entre la Province, la Ville de Liège et la Société Wallonne du Logement en vue de concrétiser, au sein d'une convention, les modalités d'un partenariat ainsi que les droits et obligations de chacun des intervenants.

La liquidation de la somme de l'espèce demeure, bien évidemment, soumise à la signature, par l'ensemble des partenaires, de la convention dont objet *supra*.

Soutien au plan « Habitat Permanent » en campings

La Province soutient des initiatives communales en matière d'habitat permanent en Campings (Plan H.P.) en y consacrant, depuis 2005, un crédit annuel de 100.000 €.

L'effort provincial s'effectue sur deux lignes de force, à savoir :

■ **Le développement d'un projet pilote d'habitat permanent en camping**



Cet axe de travail a pour ambition de définir les contours d'un habitat adapté qui réponde aux attentes spécifiques des résidents permanents et à leur culture; l'objectif de la Région wallonne étant de sortir les résidents des zones inondables et de faciliter leur réinsertion sociale.

Cette démarche s'appuie sur un enjeu de démocratie participative où tous les acteurs concernés par la problématique, et en premier chef, les résidents permanents définissent les contours de leur habitat adapté.

Elle s'opère au travers d'un dialogue constant avec les architectes du Fonds Wallon du Logement, partenaire privilégié de la Province. Celui-ci garantit les limites financières du

dispositif et des contraintes du futur bâti qui intégrera les différents paramètres du développement durable et qui visera à réduire au maximum les flux d'énergie.

Ces habitations répondront à 3 impératifs : économie à la construction, à l'usage et transposables en d'autres lieux.

Ces **constructions expérimentales** trouveront place sur un terrain sis à Nonceveux mis à la disposition du projet par la Commune d'Aywaille, même si au travers des opérateurs de terrain toute la zone Ourthe/Amblève se mobilise dans la réflexion en cours. Le permis d'urbanisme a été délivré et le début des travaux de construction des 14 logements était planifié pour mars/avril 2010.

Une première tranche de 170.000 € a été liquidée suite au permis d'urbanisme.

La liquidation de la seconde tranche de 170.000,00 € a été sollicitée auprès de la SPI+ suite au courrier de la Direction générale du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie du 14 décembre 2011.

Aux termes dudit courrier, le Fonds du Logement a donné le 7 novembre 2011 à l'Entreprise « ELOY TRAVAUX » l'ordre de commencer les travaux relatifs à ce projet.

Cette demande est conforme au plan d'apurement adopté par le Collège provincial qui prévoyait la liquidation d'une seconde tranche de 170.000 € à la commande des travaux.

Le solde, majoré des intérêts du placement, soit un minimum de 118.500,00 € en capital, sera liquidé à la réception provisoire desdits travaux.

■ **Le soutien aux projets immatériels dans le cadre du plan H.P**

Les actions immatérielles visent, à structurer, au travers du processus d'animation culturelle, une expression des résidents sur leurs représentations d'habiter en camping.

En 2011, une enveloppe de **5.000 €** a été consacrée à la poursuite de la collaboration privilégiée avec **l'ASBL La TEIGNOUSE**, de Comblain-au-Pont, pour la mise en place d'un dispositif de démocratie participative dont la dynamique vise à définir le modèle de logements à construire dans le cadre du projet pilote visé supra.

La liquidation de cette subvention n'est toutefois pas encore intervenue.

Soutien aux Agences Immobilières Sociales

Ces associations ont pour objet de promouvoir l'accès au logement salubre de personnes qui sont en situation de précarité, en recherchant la meilleure adéquation possible entre l'offre de logements potentiellement disponible et les besoins sociaux recensés. A dessein, elles maintiennent ou réintroduisent dans le circuit locatif un maximum de logements publics ou privés.

Ces structures de proximité vivent des difficultés structurelles endémiques malgré les aides accordées par la Région Wallonne.

En sa séance du 14 novembre 2012, le Collège provincial a par ailleurs pris acte qu'une nouvelle A.I.S. a fait l'objet de l'agrément du Gouvernement wallon en 2011. Il s'agit de l'A.I.S. « Basse Meuse » qui était opérationnelle au 1^{er} janvier 2012.

En conséquence, il a décidé de répartir le crédit 2012 de 125.000 € à parts égales entre les huit A.I.S opérationnelles durant l'année 2012 pour les soutenir dans l'exercice et la réalisation de leurs missions légales et a autorisé l'engagement du montant de 125.000 € inscrit à l'article 922/99922/640800 du budget ordinaire 2012, à raison de 13.888,89 € au bénéfice de chacune des neuf A.I.S.

Il a décidé de conclure un contrat de gestion, fixant notamment les obligations décrétales des bénéficiaires, avec la nouvelle A.I.S visée supra, formalité substantielle préalable à la liquidation de tout subside en leur faveur.

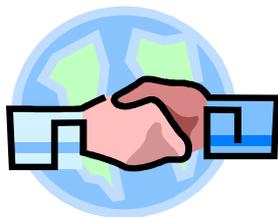
Collaboration soutenue avec les Sociétés de Logements de Services Publics (S.L.S.P.)

Désormais, le territoire provincial est couvert par **20 S.L.S.P** qui ont pour objet principal la gestion et la location de logements sociaux, d'insertion et de transit selon les conditions fixées par la Région wallonne. Entre autres missions, elles prêtent leur assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement.

C'est le cas, en l'occurrence, dans le cadre de la politique menée par le Collège provincial pour son soutien au logement social. En effet, La Province conclut avec la Société wallonne du Logement et les S.L.S.P concernées par les projets d'acquisition rénovation qu'elle a retenus, un contrat de partenariat pour la mise en œuvre des modalités d'exécution et de suivi de ses décisions.

Par ailleurs, la Province est représentée au sein des organes de gestion de chacune d'entre elles. C'est ainsi que des modifications statutaires ou financières engageant les finances provinciales au sein de ces asbl sont soumises au vote du Conseil provincial.

Partenariat avec la Région wallonne



Toutes ces interventions financières sont valorisées dans le cadre du partenariat 2007 - 2009 conclu avec la Région wallonne et s'inscrivent dans la perspective et la poursuite des objectifs généraux et particuliers définis par le Collège dans sa déclaration de politique générale du 9 novembre 2006.

II. LES PRETS SOCIAUX AU LOGEMENT

Les prêts au logement octroyés sont d'une part des prêts hypothécaires pour l'achat d'une habitation modeste (maison, appartement), avec d'éventuels travaux de rénovation et, d'autre part des prêts complémentaires à l'achat (frais de notaires), à la transformation voire encore à l'embellissement extérieur des immeubles situés en Zone d'Initiative Privilégiée (Z.I.P.). Outre les conditions spécifiques applicables pour chaque type de prêts défini ci-après, des critères communs sont applicables en matière de cautionnement par une tierce personne dans certains cas particuliers.

Lors de sa réunion du 18 décembre 2008, sur le rapport de son Collège, le Conseil provincial a adopté **des modifications au règlement d'octroi des prêts hypothécaires** afin de répondre au mieux aux besoins sociaux de ses concitoyens les plus démunis en tenant compte de l'évolution du marché immobilier, à savoir :

A. Conditions d'octroi.

Objectifs : respect et renforcement du caractère social - adaptation des critères aux normes du marché

1. adapter annuellement le montant de la valeur vénale selon nécessité;
2. déterminer une seconde catégorie de bénéficiaires (ménages à deux revenus) afin d'apporter une réponse plus juste et personnalisée aux besoins des ménages en tenant compte de leur composition, de leurs besoins en logement; de leurs revenus et bien sûr de leur capacité de remboursement ;
3. garantir le caractère social des revenus au moment de la demande ;
4. augmenter la durée maximale du prêt de 25 à 30 ans.

B. renforcement des exigences.

Objectifs : rendre l'immeuble habitable de manière décente plus rapidement dans le respect des exigences requises et pour un coût davantage contrôlé

5. exiger plusieurs devis pour travaux ;
6. instaurer un suivi du contrôle plus efficace pour la réalisation des travaux exigés par l'expert provincial ;
7. fixer un délai raisonnable pour l'exécution des travaux et l'occupation du logement ;
8. exiger les justificatifs prouvant l'utilisation de la seconde tranche pour travaux

C. Accompagnement social :

Objectifs : soutenir et encadrer les demandeurs dans leurs démarches administratives et les aider à maîtriser le coût de l'énergie

Les prêts hypothécaires



Le montant maximum du prêt hypothécaire (incluant frais de notaire et d'éventuels travaux de transformations pouvant intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie) est fixé à **maximum 120 % de la valeur d'achat**, augmenté de l'estimation des dits frais, **sans pouvoir dépasser 80.000 € ou 100.000 €**, selon que le(s) demandeur(s) dispose(nt) d'un ou plusieurs **revenus plafonné(s) respectivement à 20.000 € ou 25.000 €**.

Ces montants sont majorés du montant de l'assurance vie et de 500 € par personne fiscalement à charge, le cas échéant.



Le remboursement du prêt se fait par **mensualités constantes réparties sur 30 ans maximum** et pour autant que le(s) demandeur(s) n'atteigne(nt) pas l'âge de **70 ans avant l'expiration du terme**.

Une cellule sociale d'accompagnement peut désormais apporter aide, soutien, assistance et conseil aux emprunteurs.

Des réductions sont appliquées au taux annuel de base, soit de 0,5 % à 1 % pour 2 enfants à charge ou davantage, et 0,5 % si l'habitation est située en zone Z.I.P.

Les prêts complémentaires

L'on distingue deux types de prêts complémentaires :

■ Les prêts complémentaires à l'achat et à la transformation

Ceux-ci sont destinés à :



payer les **frais de notaire lors de l'achat**, auprès d'un autre organisme de prêt, d'une habitation en province de Liège dont la valeur vénale n'excède pas le montant de 100.000 € majoré de 2.500 € par personne à charge.



la **transformation** d'une habitation, sans limitation de valeur vénale dans ce cas, par des citoyens dont les revenus bruts imposables sont plafonnés à 25.000 € majorés de 1.500 € par personne à charge.

Le montant du prêt est limité à 12.500 € majoré de 10% par personne à charge.

Le remboursement s'effectue par mensualités constantes à un taux d'intérêt avantageux et fixe pour toute la durée du prêt, celle-ci limitée à 15 ans (achat) et 10 ans (transformation) maximum.



■ Les prêts complémentaires à l'embellissement extérieur en zone Z.I.P

Ceux-ci sont destinés à financer des travaux de sablage et de rejointoiement de façade, de remplacement de châssis de fenêtres et de portes,...d'habitations situées en zone d'initiative privilégiée.



Les conditions applicables aux demandeurs et à leurs revenus sont identiques aux prêts complémentaires visés supra, excepté la valeur vénale de l'habitation considérée qui ne peut excéder 50.000 €.

La durée du prêt, dont le taux d'intérêt est particulièrement avantageux, est limitée à 10 maximum.

Statistiques des prêts au logement

■ Prêts complémentaires

ANNEE	Achat		Transformations		TOTAL	
	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €	Nbre	MONTANTS €
2013	0	0,00 €	3	38.500,00 €	3	38.500,00€

■ Prêts hypothécaires

ANNEE	PRÊTS	
	Nbre	MONTANTS €
2013	10	698.102,29 €

**IFSOC - Service Logement
Rue Georges Clémenceau, 15
4000 - LIEGE**

☎ GENERAL : 04 / 220.21.00 FAX : 04 / 220.21.01

interventions-socialesetlogement@provincedeliege.be

www.provincedeliege.be



Province
de Liège

Rapport d'activités

Enseignement

S
avoir
avoir-faire
avoir-être
POUR FORCER L'AVENIR

1. Un bref historique

En devenant Pouvoir organisateur en 1920, la Province de Liège a créé un enseignement qui s'est immédiatement centré sur la formation technique et professionnelle de jeunes et d'adultes.

En réponse au nombre sans cesse croissant d'étudiants qu'il a accueillis, l'Enseignement de la Province de Liège a, dès le début, développé et diversifié ses structures, notamment par des créations ou des reprises d'écoles.

Au fil du temps, il a chaque fois trouvé la juste réponse aux nouveaux besoins de formations ou aux évolutions décrétales :

- *dans l'Enseignement secondaire* : adoption de l'enseignement rénové, développement des Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA), adoption de la « Certification Par Unités d'acquis d'apprentissage » (CPU), renforcement de l'approche orientante auprès des élèves du 1^{er} degré, projet de déploiement de tablettes numériques...;
- *dans l'Enseignement de Promotion sociale* : développement des cours pour répondre aux demandes de perfectionnement, organisation en unités de formation, correspondance avec l'enseignement de plein exercice, adaptation de son enseignement supérieur aux exigences européennes, projet de déploiement de tablettes numériques, organisation de formations en blended-learning... ;
- *dans l'Enseignement supérieur* : diversification et élargissement de l'offre de formations, intégration à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur, création de la Haute Ecole de la Province de Liège par fusion des trois Hautes Ecoles provinciales, organisation de deux Masters en alternance (« Master en Facility Management » et « Master en Gestion de production »)...;
- *au niveau transversal* : création d'outils novateurs (Techni Truck, nouveau bateau-école, le « Province de Liège I et II » et le Centre de Technologie Avancée en industrie graphique), achat et rénovation d'un bâtiment sur le site du Barbou, conception des projets de campus à Verviers et La Reid, participation au projet européen BRICKER...).

2. L'Enseignement de la Province de Liège

2.1 Le projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne. Elle a d'ailleurs formalisé cet engagement dans son Projet éducatif. Adopté par le Conseil provincial en mai 1990 et modifié en mai 2004, il définit parfaitement son esprit, ses méthodes et ses objectifs.

2.2 L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (13 instituts)

L'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organise, dans 25 domaines de formation, les quatre degrés de l'enseignement secondaire et les 4 types (général, technique de transition, technique de qualification ou professionnel) qui préparent à la fois aux études supérieures et à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés.

En septembre 2013, plusieurs sections ont vu le jour. Citons par exemple, la 5^{ème} année professionnelle « Coiffeur » à l'IPES Hesbaye, la 7^{ème} année professionnelle « Agent médico-social » à l'IPES Huy, la 5^{ème} année technique de qualification « Assistant pharmaceutico-technique » à l'EP Huy, la 7^{ème} année professionnelle « Aide-soignant » à l'IPES Seraing, la 3^{ème} année technique de qualification « Techniques artistiques » à l'IPES Verviers, la 7^{ème} année professionnelle « Complément en productions horticoles et décoration florale » à l'IPEA La Reid...

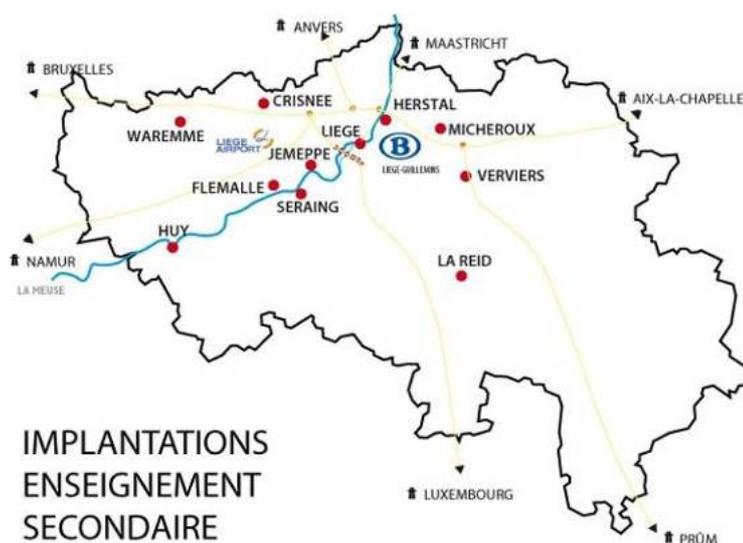
L'enseignement secondaire en alternance (4 Centres d'Education et de Formation en Alternance)

A chacune des quatre Ecoles polytechniques (Herstal, Huy, Seraing et Verviers) sont associés des Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) qui offrent des formations adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité du métier. Ils assurent soit des formations sanctionnées par une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice (article 49) soit des formations spécifiques (article 45).

De nouvelles sections ont été créées. Evoquons, la 5^{ème} année professionnelle article 49 « Ouvrier qualifié en horticulture », la 5^{ème} année professionnelle article 49 « Electricien installateur en résidentiel », la 5^{ème} année professionnelle article 49 « Restaurateur », la 7^{ème} année professionnelle article 49 « Complément en techniques de vente » et la 7^{ème} année professionnelle article 49 « Ouvrier en rénovation, restauration et conservation du bâtiment » au CEFA de Huy.

L'enseignement secondaire spécialisé de plein exercice (1 Institut)

L'enseignement spécialisé de type 4 (déficience physique) ou de type 5A (maladie chronique non contagieuse), permet aux élèves de suivre des études d'adaptation sociale et professionnelle ainsi que des études professionnelles et techniques compatibles avec leurs difficultés spécifiques.



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

Dès cette année scolaire 2013-2014, selon le décret en vigueur, l'Enseignement de la Province de Liège a pris les dispositions permettant la mise en place, dans sa phase organique, de la Certification Par Unités (CPU).

Plusieurs sections sont concernées par la phase d'expérimentation obligatoire : Mécanicien d'entretien automobile (EP Verviers et Seraing), Mécanicien polyvalent l'automobile (EP Herstal, Huy, Seraing et Verviers), « Esthéticien » (IPES Seraing et Verviers) et « Coiffeur » (IPES Herstal, Verviers et Hesbaye)

Les établissements concernés ont dû élaborer par section un projet de mise en œuvre de la CPU. Des dossiers individuels d'apprentissage ont également été élaborés par section, reprenant les éléments constitutifs de la CPU, à savoir les objectifs de la formation commune et qualifiante, le découpage en unités, les modalités d'organisation des épreuves et l'évolution graduelle des acquis d'apprentissage.

Les bulletins et documents officiels ont été modifiés sur base des circulaires d'application de ce décret.

Une lettre d'information a été réalisée, en vue d'informer parents et futurs élèves des modalités générales applicables dans les sections concernées par la CPU.

La phase d'implémentation de la CPU est en cours pour la forme 3 de l'enseignement spécialisé.

L'Enseignement provincial souhaite renforcer l'approche orientante qui permettra aux élèves du 1^{er} degré de choisir une option qui leur convient. Il s'agit d'intégrer les matières et les notions vues au cours dans une démarche orientée métier, par la visite des entreprises, la rencontre des travailleurs, etc... Cette approche met également l'accent sur l'estime de soi en permettant aux élèves de mieux se connaître et de révéler leurs qualités grâce à des projets scolaires et para-scolaires.

Le secteur Enseignement de la Province de Liège est en train de développer un projet de déploiement de tablettes numériques dans ses établissements d'enseignement secondaire. Cet outil permet d'effectuer des recherches individuelles via Internet, de réaliser des activités plus variées, de diversifier les apprentissages en utilisant des applications et de pratiquer un enseignement différencié en variant les approches.

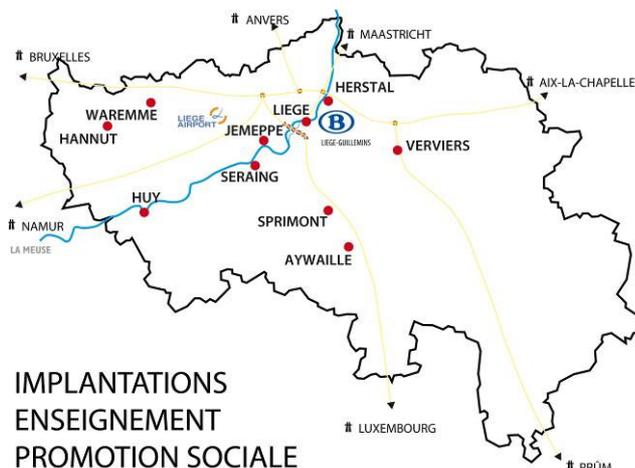
2.3 L'enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale

L'enseignement de Promotion sociale, tant au niveau secondaire qu'au niveau supérieur, organise à la fois des orientations d'études proposées dans l'enseignement de plein exercice et des formations qui lui sont spécifiques. Parce qu'il est modulaire et libellé en termes de compétences, cet enseignement permet aux 8 Instituts provinciaux de pratiquer la validation et la reconnaissance des compétences acquises tout au long de la vie par des expériences professionnelles ou par des formations organisées en dehors de la scolarité. Il permet aussi à chacun d'avancer à son propre rythme, en tenant compte des besoins et disponibilités spécifiques des adultes en formation.

Nos 8 Instituts organisent également des formations réparties en 25 secteurs et décentralisées dans de nombreuses communes et agglomérations en Province de Liège, allant à la rencontre des besoins et des habitants.

En 2013, de nombreuses nouvelles formations ont été organisées dans les Instituts Provinciaux d'Enseignement de Promotion Sociale. Citons entre autres : les unités de formation « Initiation à la langue italienne en situation - UF6 » et « Permis C et D - CAP : Accident et prévention » (IPEPS Huy-Waremme), la formation de « Bachelier en dessin des constructions mécaniques et métalliques » (IPEPS Seraing Supérieur), la formation initiale accélérée d'accueillant d'enfants (IPEPS Seraing orientation général et économique), les unités de formation « Infographie : publication assistée par ordinateur » et « Techniques de rafraîchissement de bâtiments » (IPEPS Seraing orientation technique), la formation

« Electricien automatique » (IPEPS Verviers orientation technologique), la formation « Jardinier » (IPEPS Verviers orientation commerciale)...



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

L'IPEPS Seraing orientation technique a initié un projet relatif à l'intégration pédagogique des tablettes numériques. Il propose des formations aux professeurs afin de s'initier aux techniques de configuration et de personnalisation, d'utiliser l'outil pour effectuer des recherches mais aussi les partager, de développer des méthodes de travail adaptées... Le projet vise également à lutter contre la fracture numérique des publics « défavorisés ». C'est pourquoi les étudiants du CEB et des formations de remise à niveau ainsi que les étudiants seniors auront des tablettes à leur disposition afin de se familiariser.

L'Enseignement de la Province de Liège a mis en place un groupe de travail composé d'enseignants des Provinces du Hainaut, du Brabant wallon et de Liège. L'objectif est de concevoir la formation « Connaissance de gestion » en blended-learning. L'organisation des cours en partie à distance permet ainsi aux étudiants qui sont indépendants ou en reconversion de perdre moins de temps en déplacement et de mieux organiser leur planning. Il est prévu de proposer un cours complet en b-learning pour la rentrée de septembre 2014.

2.4 Enseignement supérieur organisé en Haute Ecole



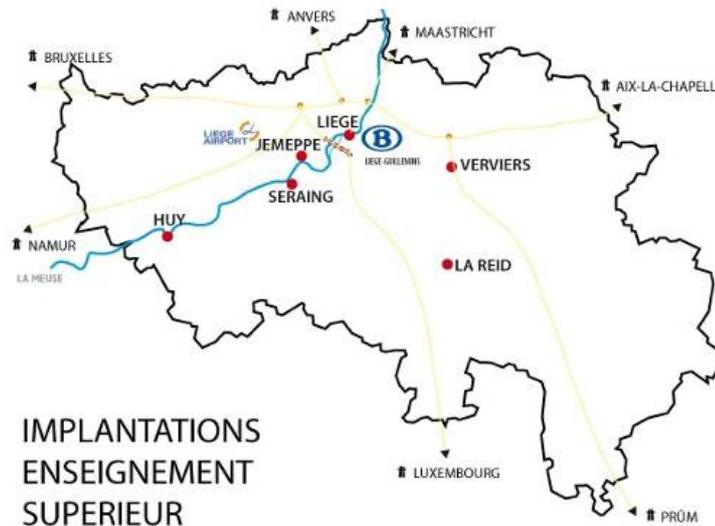
Depuis toujours, la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région.

La Haute Ecole de la Province de Liège propose aujourd'hui des formations de Bacheliers et de Masters qui conjuguent théorie et pratique et visent à donner aux futurs diplômés une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi. Ces formations leur assurent également d'importants acquis théoriques valorisables, notamment par passerelles ou crédits ECTS, dans d'autres filières d'enseignement et de formation.

Notre Haute Ecole occupe, sur l'échiquier de l'enseignement supérieur, un positionnement fort et reconnu en Province de Liège et, plus largement, en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle développe également d'étroites collaborations avec des institutions étrangères, ce qui lui vaut d'être appréciée comme institution d'enseignement supérieur à part entière au niveau européen, voire au niveau international.

La Haute Ecole de la Province de Liège est celle qui compte la plus forte population en Fédération Wallonie-Bruxelles (9027 étudiants pour l'année scolaire 2013-2014).

Dès la rentrée 2013-2014, deux nouvelles formations ont vu le jour à la Haute Ecole de la Province de Liège (« Master en Gestion publique » organisé en collaboration avec la Haute Ecole Libre Mosane (HELMo) et « Spécialisation en Management de la distribution » organisé en collaboration avec la Haute Ecole Charlemagne (HECh))



Des projets en réponse aux nouveaux besoins

a) Formations continues et conférences en Haute Ecole

La Haute Ecole, a lancé ou reconduit des formations axées sur des problématiques novatrices (« Conseiller en médiation », « Expertise comptable et fiscale », « Gériatrie », « Infirmier(e) spécialisé(e) en pédiatrie et néonatalogie », « Kinesio Tape », « Processus thérapeutique en psychomotricité », « Travail corporel en thérapie psychomotrice »,...)

Depuis janvier 2013, une infrastructure exceptionnelle située sur le site de Naimette Xhovémont et composée d'un amphithéâtre de 90 places, de deux classes, d'une salle de psychomotricité et du matériel audio-visuel adéquat, est proposée aux étudiants des formations en Education physique (Bachelier AESI) et Psychomotricité (spécialisation).

L'Agence Wallonne des Télécommunications (AWT) a publié sur son site un article présentant l'« école de l'informatique et du Web » mise en oeuvre par la Province de Liège. L'article rappelle que toutes les formations proposées sont en phase avec l'évolution des technologies de l'information et de la communication et que les compétences acquises par les étudiants sont très recherchées par les entreprises souhaitant numériser leur business.

Par l'organisation de séminaires et conférences sur des sujets pointus ou d'actualité (« Le Centre de Traduction des Organes de l'Union européenne : des économies d'échelle pour les agences européennes et pour les nouvelles autorités européennes de supervision financière », « Facility Management : le New World of Work », « Les outils du redéploiement économique liégeois », etc.), la Haute Ecole participe également à la formation continue et à la mise à jour des connaissances de ses étudiants et anciens étudiants.

b) Organisation du Job Day

La 7^{ème} édition du Job Day de la catégorie technique a été organisée le 12 mars 2013. Il s'agit d'un espace de rencontres entre les étudiants de dernière année et les entreprises et institutions à la recherche de jeunes talents. Suite aux entretiens individuels, pas moins de

dix étudiants ont été retenus par la société pharmaceutique *GlaxoSmithKline* et ont été engagés à des postes de techniciens de production dès l'obtention de leur diplôme.

Le Job Day de la catégorie économique s'est déroulé le 19 novembre 2013. Outre plusieurs conférences le matin, une bourse à l'emploi a été organisée l'après-midi. Les étudiants de la section « Gestion des transports et logistique d'entreprise » participaient également à une bourse aux stages.

L'Espace européen de l'Enseignement Supérieur

Intégration de l'enseignement supérieur à l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a mené, au cours des dernières années, différents travaux visant à favoriser son intégration à ce nouvel Espace européen, ce qui lui a permis d'adopter sereinement les axes majeurs du Décret dit « de Bologne ».

Ainsi, et aussi grâce à l'adoption d'un Système de Management de la Qualité, la Haute Ecole de la Province de Liège est déjà en mesure d'offrir à tous ses étudiants, futurs travailleurs européens, la possibilité de profiter pleinement de la nouvelle dimension offerte par ce processus d'intégration au sein de l'Union européenne.

L'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES)

Rappelons que l'enseignement supérieur de Promotion sociale est, au même titre que l'enseignement supérieur organisé en Haute Ecole, pleinement concerné par les différentes réformes liées au Processus de Bologne visant à mettre en place progressivement un Espace européen de l'enseignement supérieur.

L'Enseignement supérieur de la Province de Liège (Promotion sociale et Haute Ecole) participe aux travaux d'évaluation de la qualité des cursus, conformément à la méthodologie préconisée par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement supérieur (AEQES).

Les différents travaux menés en 2013 concernent les cursus suivants : Bacheliers en diététique à la HEPL, en techniques graphiques à la HEPL et en Promotion sociale et en ergothérapie à la HEPL (publication des rapports finaux de synthèse, plan de suivi des actions d'amélioration à mettre en œuvre dans les années à venir ; Bacheliers en ergothérapie et en construction à la HEPL (visite des comités d'experts) ; Bachelier en gestion des transports et logistique d'entreprise à la HEPL, en chimie à la HEPL et en secrétariat de direction en Promotion sociale (rédaction des rapports d'évaluation interne et recherche de candidats experts à proposer à l'Agence pour la constitution des comités externes) ; Bachelier en logopédie à la HEPL, Bachelier-Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif en Promotion sociale et Master en sciences de l'Ingénieur industriel à la HEPL (démarche de recherche de candidats experts à proposer à l'Agence).

Les référentiels de compétences et les profils d'enseignement en Haute Ecole

Sur base des référentiels de compétences établis sous le pilotage du CGHE et validés par ce dernier en juin 2011, des profils d'enseignement spécifiques doivent être élaborés par les Hautes Ecoles. Dans ces documents, les activités d'enseignement ne sont plus décrites en termes de *contenus transmis*, mais en termes d'*acquis d'apprentissage* (A.A). La Cellule Qualité-Compétences de la DGEPL a donc mis au point une méthodologie propre à la HEPL.

Dès 2011, un travail expérimental de définition des A.A. a été initié au sein de six sections pilotes (une par catégorie de la HEPL) en vue d'affiner la méthodologie et de compléter la

boîte à outils mise à disposition des porteurs du projet. En 2012 puis 2013, des sections supplémentaires ont tour à tour intégré la démarche.

Fin 2013, avec l'adoption du Décret « Paysage », c'est à l'ensemble des sections de la HEPL que cette démarche a été étendue. En effet, d'après les échéances décretales fixées, la HEPL aura à finaliser ses programmes de formation, et donc ses profils d'enseignement, pour la fin de l'année académique 2013-2014.

Le 10 décembre 2013, l'ensemble des personnes identifiées pour coordonner ce projet dans toutes les sections de la HEPL ont donc été réunies par la Cellule Qualité-Compétences, de manière à dresser un état des lieux des étapes réalisées et à venir, de préciser les résultats attendus et les échéances à tenir.

La mobilité dans l'Espace européen de l'Enseignement supérieur

La Haute Ecole de la Province de Liège a constamment développé des collaborations avec des institutions européennes d'enseignement supérieur. Ainsi, au cours de l'année académique 2013-2014, la Haute Ecole a eu l'occasion d'envoyer 56 étudiants en séjour d'études à l'étranger dont certains dans des pays extra-européens. 86 étudiants ont pu réaliser leur stage en Europe tandis que 138 étudiants ont également effectué des stages internationaux d'études (Bénin, Burkina, Inde, Mexique, Chine, Hong Kong, Guatemala...). Par ailleurs, au cours de la même période, la HEPL a accueilli une quarantaine d'étudiants en provenance d'institutions partenaires.

Cette mobilité concerne tout autant les enseignants. En sus de la préparation des séjours étudiantins, ces derniers ont assuré 31 missions d'enseignement dans les institutions partenaires de la HEPL (« Criminologie et psychologie du délinquant », « Le système de santé belge », « Rénovation du patrimoine », « Cross cultural marketing »...).

Signalons également que la Haute Ecole de la Province de Liège poursuit sa participation, dans le cadre du programme *Erasmus Mundus*, au projet PRAXIS, qui a pour objectif de concevoir une plateforme virtuelle rendant accessible l'offre de stages au niveau européen.

Par ailleurs, il faut souligner la réalisation de deux programmes d'échanges d'étudiants dans la Catégorie paramédicale, à savoir la semaine eurégionale en soins infirmiers et la semaine de rencontre et d'échanges en biologie médicale entre les étudiants de la HEPL et la Hogeshool Gent.

Enfin, la HEPL a développé un programme de cours intensif ERASMUS pendant deux semaines, sur le thème de la créativité et de la création d'entreprises. Elle a également participé à un programme intensif *Erasmus* à l'International School of Law de Vilnius (Lituanie) sur le thème des « Droits de l'Homme ».

Lifelong Learning

Depuis l'année académique 2010-2011, le concept de valorisation des acquis de l'expérience (personnelle et/ou professionnelle) tend à se développer au sein des Hautes Ecoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un groupe de travail mis en place au niveau du CGHE a ainsi fourni aux Hautes Ecoles des procédures harmonisées pour leur permettre d'appréhender pleinement la notion de VAE.

La valorisation des acquis de l'expérience peut mener :

- à l'obtention de dispenses de cours, accompagnées d'une éventuelle réduction de la durée minimale des études ;
- à l'accès à des études de 2^{ème} cycle ;
- à l'établissement d'un programme spécifique.

2.5 Les populations scolaires

9.054 élèves ont été comptabilisés au 1^{er} octobre 2013 dans l'enseignement secondaire ordinaire, 572 dans les Centres d'Education et de Formation en Alternance et 104 à l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire Spécialisé de Micheroux. Il y a donc au total, pour l'année scolaire 2013-2014, 9.730 élèves inscrits dans les établissements provinciaux d'enseignement secondaire.

9.027 étudiants fréquentent la Haute Ecole de la Province de Liège dont 254 dans la catégorie agronomique, 933 dans la catégorie économique, 3.820 dans la catégorie paramédicale, 734 dans la catégorie pédagogique, 1.669 dans la catégorie sociale et 1.617 dans la catégorie technique.

Pour l'année civile 2013, les huit Instituts d'enseignement de Promotion sociale ont recensé 12.838 élèves (pour un total de 33.843 inscriptions).

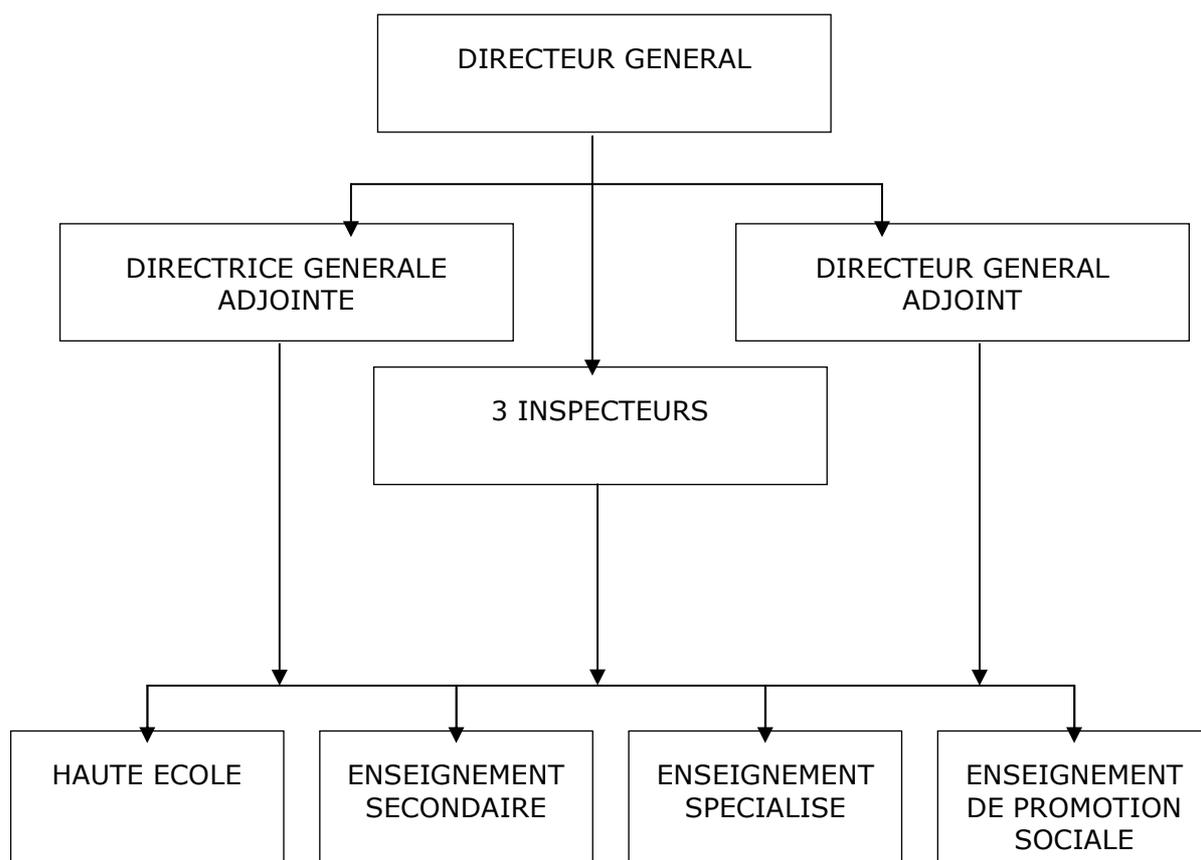
2.6 Les infrastructures et les services complémentaires

Soucieuse d'offrir l'accès le plus large possible à un enseignement de qualité, la Province de Liège met à la disposition de ses élèves des infrastructures et des services complémentaires, dont notamment :

- sept internats (fréquentés en 2013 par 970 étudiants) ;
- un Institut médico-pédagogique (qui accueille en moyenne 15 élèves) ;
- une crèche d'application « Les Pacolets » (qui accueille 60 enfants à temps complet ou partiel) ;
- le Service social de la Haute Ecole (qui, en 2012, a traité 2.248 demandes d'aide financière pour un montant total octroyé, en accord avec le Conseil social de la Haute Ecole, de 377.362,35 €).

La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL)

2.7 Organigramme de la Direction générale de l'Enseignement



2.8 Structuration de ses domaines d'action

Les domaines d'action de la Direction générale de l'Enseignement sont multiples et se structurent comme suit :

- la coordination générale de l'Enseignement provincial : gestion administrative et pédagogique des structures, grilles-horaires et programmes, tutelle administrative (suivi des démarches) et pédagogique des établissements, coordination des projets pédagogiques, coordination de l'évaluation du personnel (enseignant et non-enseignant)... ;
- la gestion du personnel enseignant : suivi de la carrière d'un enseignant (subventionné ou non), mise en place du personnel... ;
- la gestion du personnel non enseignant : gestion du personnel non enseignant non subventionné, du personnel administratif subventionné, des agents PTP, des agents APE... ;
- la gestion financière et technique : vérification et la validation des bons de commande émis par les différents instituts, la vérification et de la coordination budgétaire et comptable de l'ensemble des Instituts, analyse des études de gestion , support et contrôle des dossiers liés aux marchés publics, traitement des dossiers liés aux

assurances, gestion des équipements, coordination des infrastructures des différents centres d'enseignement de l'Enseignement de la Province de Liège, respect des législations en matière d'hygiène, de bien-être au travail, de sécurité... ;

- les manuels scolaires : plan d'acquisition élargi aux supports pédagogiques (manuels, ouvrages de référence, logiciel...) ;
- le développement des outils de gestion informatisée : conception et développement d'outils de gestion adaptés, maintenance de l'équipement informatique existant, gestion et modernisation du parc de matériel administratif (dépannage, configuration, sauvegarde des données...), développement et maintenance de l'École Virtuelle, conception et développement de l'outil GIHEP, ... ;
- la promotion, l'information et la communication (SPIC) : gestion et coordination de la promotion, de l'information et de la communication de l'offre de formation de l'Enseignement de la Province de Liège, gestion financière et création de la publicité relative à l'EPL, conception graphique et la mise en page du calendrier « Envol » 2014, finalisation de tutoriels liés au véhicule pédagogique « Techni Truck » , réalisations graphiques et soutien logistique dans le cadre du projet « EcoMOTION », conceptualisation et coordination logistique du Cocktail de rentrée de l'EPL, prises de vue photographiques et vidéo lors d'événements de l'Enseignement de la Province de Liège, montage vidéo de manifestations organisées par l'EPL... ;
- le site officiel de l'EPL : gestion rédactionnelle ;
- la maintenance et la mise à jour de banques de données : elle constitue une aide à la gestion administrative et pédagogique des différents établissements d'enseignement ;
- la mise en place d'un espace dédié aux programmes d'application dans l'Enseignement secondaire ;
- la mise en place d'une démarche Qualité à tous les niveaux d'enseignement.

La Direction générale s'investit également dans d'autres domaines d'actions tels que les aspects pédagogiques des programmes, les dossiers relatifs à l'encadrement différencié et aux primo-arrivants, la coordination générale des sports et loisirs scolaires, la coordination générale des colloques, expositions et journées d'études, l'organisation des événements, réceptions et manifestations...

Outre ces activités, elle remplit par ailleurs diverses missions extérieures afin de représenter l'Enseignement provincial et son personnel auprès de différentes instances (Commissions paritaires, Commission centrale de gestion des emplois, Organe de Gestion de la Haute Ecole, Conseil général des Hautes Ecoles, CPEONS, ASBL Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces...).

3. Des activités en adéquation avec le Projet éducatif de l'EPL

Au-delà des formations qu'ils proposent et qui constituent le fondement de leur action quotidienne, les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets leur permettant de rencontrer les valeurs promues dans le Projet éducatif de l'Enseignement de la Province de Liège et les objectifs énoncés notamment dans la Déclaration de politique générale.

Tantôt organisateurs, tantôt participants, les Instituts de l'EPL s'engagent dans des activités multiples et variées (visites, représentations théâtrales et projections de films, conférences, séminaires et débats, concours, programmes d'échanges, voyages humanitaires, collaborations avec les milieux professionnels...).

Ce sont autant d'activités qui participent à l'ouverture sur le monde extérieur et qui interpellent les étudiants sur des notions aussi fondamentales que la citoyenneté, la culture,

les sciences, les relations avec les milieux professionnels, la santé, le sport, le développement durable.

4. Focus sur...

4.1 Le Cocktail de rentrée

Le 19 septembre dernier avait lieu, dans les locaux de l'IPES Paramedical de Huy, la 11^{ème} édition du « Cocktail de Rentrée de l'Enseignement de la Province de Liège ». M. André Gilles, Député provincial-Président en a profité pour faire le bilan de l'évolution du Département Enseignement notamment en matière de population scolaire et de projets phares et a également remis le prix « EPL Excellente ».

4.2 Les récompenses et prix obtenus par les étudiants de l'EPL



La participation des étudiants à des concours et autres challenges est une occasion de démontrer au grand public ainsi qu'au monde professionnel et éducatif, la qualité de l'enseignement provincial et le savoir-faire transmis à la jeune génération. Cette année encore, nos élèves ont brillé en remportant de nombreux prix. Citons par exemple :

- le « Coup de cœur du jury » au 5^{ème} Forum des innovations pédagogiques pour un élève de 6^{ème} année « Techniques sociales » de l'IPES Seraing ;
- une place pour la finale internationale du concours « Imagine Cup » pour trois étudiants grâce au projet « Hateya » ;
- le prix « Bronze » et le vote du public dans la catégorie « Internet » pour un ancien étudiant de la HEPL « Bachelier en Ecriture multimedia » au « Media Awards 2013 » du Grand-Duché du Luxembourg ;
- le « prix de la dynamique entrepreneuriale » au concours Young Enterprise Project (YEP) pour un groupe d'étudiants de la formation de « Bachelier en Comptabilité » de l'Institut Supérieur de Promotion Sociale de Seraing grâce au projet « Hand Bip » ;
- la qualification pour le concours européen « Eurobot » obtenue grâce aux bons résultats des élèves des sections « Electronique » et « Electronique informatique » de l'Ecole Polytechnique de Seraing ;
- les 1^{ère} et 2^{ème} places lors de la finale du concours SKF pour deux étudiants de 2^{ème} année « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalité Electromécanique » ;
- le 3^{ème} prix au « Grand Prix annuel des Confréries gastronomiques du Pays de Liège » pour un élève de l'IPES Herstal en 5^{ème} année section « Restaurateur » et le prix du public pour un élève du CEFA Huy au Trophée FEVIA organisé par la Fédération de l'industrie alimentaire ;
- le 1^{er} prix au concours « E=mc² » remporté par les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} années options « Mathématique – Sciences » et « Latin - mathématique – Sciences » de l'Athénée provincial Guy Lang de Flémalle ;
- les trois 1^{ères} places au concours « Faites le Pont » pour les étudiants du « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel » de la HEPL et prix d'esthétique pour les étudiants de la formation de « Bachelier en Construction - Option Bâtiment » du site de Verviers ;
- les 1^{er} et 2^{ème} prix au concours d'art floral de Namur pour deux élèves de 7^{ème} année « Complément en art floral » à l'IPEA la Reid ;
- le « Maintenance Trophy Elec d'or » obtenu par un élève du CEFA Seraing inscrit en 7^{ème} « Technicien en maintenance de systèmes automatisés industriels » aux « Technios Trophies » dans la catégorie « Maintenance –Electricien ».

4.3 Quelques projets particuliers de mobilité

L'enseignement provincial offre à ses étudiants l'occasion de participer aux différents programmes européens de mobilité (Erasmus, Leonardo, Comenius) afin de perfectionner leur connaissance en langues étrangères, élargir leur horizon culturel, rencontrer de nouvelles personnes et vivre de nouvelles expériences. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été réalisés :



- six élèves de 7^{ème} année « Puériculture » du Lycée Jean Boets ont effectué un stage de trois semaines dans divers établissements scolaires de la région d'Agliana dans le cadre du projet Leonardo « Eurochild ». Ils ont reçu les partenaires finlandais une semaine début octobre ;
- les élèves du Lycée Jean Boets ont reçu une quarantaine d'élèves et de professeurs de six pays participants au projet européen Comenius « Think Talk Touch » sur l'éducation interculturelle à travers les musées ;
- d'autres élèves du Lycée Jean Boets se sont impliqués dans le projet Comenius « A Choral Song » qui a pour but la découverte du patrimoine culturel en chansons selon diverses thématiques. Ils ont reçu les partenaires français en mars et se sont déplacés à Izmir en Turquie et à Potcoava en Roumanie ;
- une nouvelle collaboration Comenius intitulée « Shop and Eat by the Colors » a été initiée par les 35 élèves de 5^{ème} année « Agent d'éducation ». C'est dans ce cadre qu'ont été reçus au Lycée les partenaires originaires d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne durant une semaine fin novembre ;
- les étudiants de 3^{ème} année « Bachelier en Soins infirmiers » de la HEPL ont participé une nouvelle fois à la « Semaine intensive d'échanges en soins infirmiers dans l'Euregio » avec les Hautes Ecoles d'Hasselt, Düren, Aachen et Heerlen qui a eu lieu en février ;
- 92 étudiants originaires d'Europe, de Corée, du Japon, du Mexique, du Brésil ou encore de Russie ont été accueillis à la HEPL par son Bureau des Relations Internationales et l'équipe HEPL de l'Erasmus Student Network durant trois jours début septembre ;
- l'IPEA LA Reid est inscrit pour sa part dans un projet Leonardo horticole. Le principe du projet est que chacune des 13 écoles partenaires doit effectuer minimum 2 voyages et 2 formations sur 2 années ;
- dix élèves des écoles polytechniques ont été mis à l'honneur suite à leur stage effectué dans le cadre du programme européen Leonardo en partenariat avec l'asbl *Idées* ;
- une quinzaine de cours consacrée à la « Créativité et Création d'entreprises » a été organisée à la Haute Ecole du 18 au 30 mars en présence d'étudiants issus des 4 universités partenaires : l'Université Robert Schuman de Strasbourg, l'Université de Galati en Roumanie, l'Institut polytechnique de Porto et l'Université de Viterbe en Italie.

4.4 L'accueil des nouveaux agents

En mai dernier, la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège a organisé à l'EP de Seraing une séance d'information dédiée à ses collaborateurs récemment engagés. Ceux-ci ont découvert toute l'étendue de l'offre d'enseignement, des infrastructures et des projets mis sur pied par les différents établissements provinciaux. Ils ont reçu une information spécifique concernant le niveau d'enseignement dans lequel ils sont actifs ainsi que tous les renseignements liés à leur situation professionnelle.

4.5 Le Technitruck

Durant l'année 2013, le Techni Truck, véritable outil didactique, consistant à revaloriser les métiers et études techniques aux yeux de la jeune génération, a poursuivi sa mission avec assiduité.

Il a parcouru 8.562 km, a visité 177 écoles et 3.715 élèves ont réalisé les manipulations proposées. Durant les vacances scolaires, il s'est installé à proximité des écoles en Province de Liège. Il a participé à plusieurs salons spécialisés dans le domaine de la formation et/ou de l'emploi.



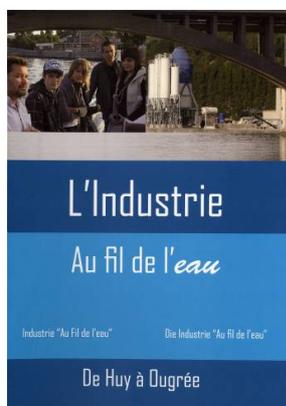
4.6 Les Mini-villages des Métiers techniques



Durant l'année scolaire 2013, l'opération « Mini-villages » a été reconduite dans les écoles polytechniques provinciales. Parmi les nombreuses démonstrations et animations présentées cette année, on peut citer : chauffage, vente, hôtellerie, maçonnerie, cariste, peinture, environnement, chimie, microtechnique, arts plastiques, soudage, horticulture, aspirant en nursing, coiffure...

L'événement a une nouvelle fois attiré un grand nombre d'élèves de 6^{ème} année à chacune de ses étapes.

4.7 Le dossier « Le patrimoine industriel au fil de l'eau »



Le dossier « L'Industrie au fil de l'eau » est un projet interdisciplinaire réalisé grâce à la collaboration des élèves et professeurs de l'Athénée Provincial Guy Lang de Flémalle. Ainsi, le relevé du circuit sur carte IGN a été effectué au cours de géographie. Pour la partie rédactionnelle, les élèves de la section « Littéraire-Histoire » ont rédigé des commentaires basés sur leur cours d'histoire et ceux des sections artistiques se sont concentrés sur l'analyse des œuvres envisagées durant leur cours d'histoire de l'art. La section « Langues modernes » a assuré les traductions en néerlandais et allemand. En ce qui concerne le graphisme, le dialogue entre les photographies et aquarelles des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles a pu être établi grâce aux photos prises par les apprentis photographes et les dessins et aquarelles réalisés par les sections artistiques. Le tout a été mis en page par les futurs infographistes et imprimé en 2000 exemplaires par les élèves en « Industrie graphique ».

Le dossier a également été décliné sous forme d'exposition dont les panneaux ont été réalisés par la section « Assistant aux métiers de la publicité ».

4.8 Le gala de coiffure à l'IPES Herstal

Les élèves et professeurs de la section « Coiffure » de l'IPES Herstal ont convié plus de 200 personnes à un gala de coiffure le 24 mai. C'était l'occasion pour eux de montrer au public leurs plus belles réalisations. Après le spectacle, les élèves et les enseignants de la section « Restaurateur » ont servi un délicieux trio de pâtes préparé par leurs soins.

4.9 Les manifestations royales

A plusieurs reprises, le Palais Royal a fait appel au savoir-faire reconnu des élèves de l'Enseignement qualifiant provincial.

C'est ainsi que le 21 juillet, à l'occasion de l'accession au trône de SAR le Prince Philippe, l'IPEA La Reid a eu l'honneur d'être sollicité pour réaliser la décoration florale du Palais de la Nation.



Les élèves des sections hôtelières de l'IPES Seraing et de l'IPES Hesbaye ont eux aussi eu la chance d'être sollicités pour assurer le service du déjeuner de travail au Palais provincial lors de la Joyeuse Entrée liégeoise du couple royal le 11 octobre. Encore une fois, la décoration florale était prise en charge et imaginée par les élèves de l'IPEA La Reid.

4.10 Projets culturels des établissements d'enseignement secondaire en application de la résolution adoptée par le Conseil Provincial

Grâce au budget octroyé (500 euros) par le Conseil provincial pour la réalisation d'un projet à caractère culturel, les initiatives suivantes ont été réalisées :

- IPES Seraing : « Mon école, c'est notre école »
- EP Seraing : « Asseyons-nous et faisons connaissance »
- IPES Hesbaye : « La porte de Hesbaye »
- IPES de Micheroux : « Réalisation d'une table et de 2 à 4 bacs potagers adaptés et hortithérapie (action du jardinage sur le corps, l'intellect, le psychisme et le mental) »
- IPES Herstal : « Aménagement d'une classe de sciences » et « Décoration de la cour de récréation de l'annexe Delrez »
- EP Herstal : « Création d'hôtels à insectes »
- IPES Paramédical : « Devenir Infirmier(ère), c'est mon choix ! »
- AP Guy Lang Flémalle : « Tous en scène : la machine à remonter le temps »
- LTP Jean Boets : « Notre vie d'ado au Lycée : notre quotidien, nos formations, nos projets, nos amours... »
- EP Huy : « La sécurité de tous, c'est mon affaire ! »
- IPES Huy : « Rénovation et relooking de la cour de récréation »
- EP Verviers : « Réalisation d'une fresque représentant les différents métiers techniques et aménagement du préau et divers murs de la cour, réalisation de tables et de bancs agrémentés de petites compositions de plantes et de légumes. »
- IPES Verviers : « Entre beauté et respect, l'art du vivre ensemble »
- IPEA LA Reid : « Un étang, lieu de richesses naturelles et de bien-être »

4.11 La rentrée académique de la Haute Ecole

A l'occasion de sa Rentrée académique, M. Luc Schuiten était le conférencier invité par la HEPL. Cet architecte a notamment présenté au public ses réalisations et ses projets (1^{ère} maison écologique, Cité végétale, « archiborescence », nouveaux moyens de locomotion tels que le « Chenillard » ou le « Tractainer »). En parallèle, l'exposition qui lui était consacrée a été inaugurée le jour même dans l'Agora du Campus 2000. Elle s'est poursuivie jusqu'au 6 novembre. La thématique de l'événement s'inscrit dans la complémentarité du colloque « Construire demain ».

4.12 Le Campus de cristal

Cette année, les étudiants de la formation « Bachelier en Communication » de la Haute Ecole ont décerné le Campus de cristal à M. Adama Samassekou. Ce linguiste et homme politique malien se distingue par la vigueur de son engagement dans le monde associatif. Sensibles à ses actions, les étudiants ont voulu mettre à l'honneur un homme résolument humaniste.

4.13 Les 30 ans de la formation « Bachelier en Construction »

Les 26 et 27 avril, étudiants, enseignants, membres du personnel et entreprises partenaires d'hier et d'aujourd'hui se sont réunis pour célébrer les 30 ans de la formation « Bachelier en Construction ». Depuis ses débuts, la section a constamment su évoluer simultanément aux avancées de son domaine, en s'adaptant à des exigences toujours plus précises et pointues.

L'année de l'ouverture de la formation, une quinzaine d'étudiants se sont inscrits, aujourd'hui, ils sont plus de 450 à se partager les locaux de la rue aux Laines à Verviers.

Dans un marché de l'emploi morose, la formation peut se targuer d'offrir un emploi à 95 % d'étudiants qui en sortent diplômés.

4.14 Le projet EcoMotion



Le projet EcoMOTION initié en 2010 par les étudiants et professeurs des formations de « Bachelier en Electromécanique », de « Bachelier en Informatique et Systèmes » et du « Master en Sciences de l'Ingénieur industriel - Finalités Electronique et Electromécanique » n'a cessé de se perfectionner. Pour rappel, le défi est de parcourir la plus longue distance possible avec un minimum de carburant. Ainsi, dans le cadre de l'Eco-Marathon de Rotterdam, la team EcoMOTION a terminé 5^{ème} de la course en parcourant 1060 km avec 1 litre de bioéthanol, pulvérisant son précédent record de 2012 qui était de 896 km.

Le public est régulièrement invité à découvrir le prototype et rencontrer ses concepteurs par le biais de salons, d'exposition, de foires, etc.

4.15 Les Projets de Recherche et Développement

Cette année, la Haute Ecole de la Province de Liège a initié le projet CARAT, en association avec la firme GlaxoSmithKline (modèle mathématique sur ordinateur du métabolisme des microorganismes) et le projet AIE 58 à la demande de l'Agence Internationale de l'Energie (étude de modélisation du chauffage et de la ventilation de bâtiments).

Signalons également la création prochaine de la première spin-off de la Haute Ecole de la Province de Liège. Celle-ci, baptisée AMHYSPIN, exploitera les résultats d'un projet précédant intitulé AMHYCI (culture des organismes qui produiront des protéines d'intérêt industriel).

4.16 Le satellite OUFTI

Plusieurs étudiants de la HEPL ont participé au Projet OUFTI-1 autour de la création d'un nanosatellite. Il s'agit du premier satellite immatriculé en Belgique et réalisé entièrement par des Belges. Depuis l'année académique 2007-2008, une cinquantaine d'étudiants ont consacré leur travail de fin d'études au développement de l'engin de 10 cm de hauteur et qui pèse entre 1kg et 1,3 kg. Son objectif est de permettre des télécommunications pour les radioamateurs.

Tout ce travail collaboratif a été récompensé en juillet dernier par l'Agence Spatiale Européenne (ESA) qui a fait figurer OUFTI-1 parmi les missions du programme d'éducation « Fly Your Satellite ! ». Après une batterie de tests afin de répondre aux exigences de l'ESA, la mise en orbite est prévue début 2015 pour une durée d'un an.

4.17 Le bateau-école « Province de Liège I et II »

Le bateau école de l'Enseignement de la Province de Liège est composé d'une péniche pousseur (« Province de Liège I ») et d'une barge citerne motorisée (« Province de Liège II »).

Dans le cadre de la réaffectation des moyens FEDER non utilisés, le 26 septembre, le Gouvernement wallon a octroyé un nouveau complément de 841.784,64 € au projet.

Plusieurs stages ont été organisés. Du 25 novembre au 7 décembre, les sections « Batelier » et « Matelot » du CEFA Huy, en collaboration avec l'Ecole du feu de la Province de Liège ont eu l'opportunité de réaliser un stage à Paris où un exercice à destination des pompiers a été exécuté. Un autre stage a été accompli par les élèves matelots des 3^{ème} et 4^{ème} années qui ont parcouru du 13 au 17 mai, la boucle Huy, Liège, Venlo, Rotterdam, Anvers, Liège, Huy soit 578 km. Les élèves des 5^{ème} et 6^{ème} années de la section « Batelier » ont quant à eux réalisé un périple du 22 au 26 avril en partant de Huy et en passant par Namur, La Louvière, Tournai, Gand, Antwerpen, Hasselt, Liège et retour à Huy, soit 568 kilomètres.

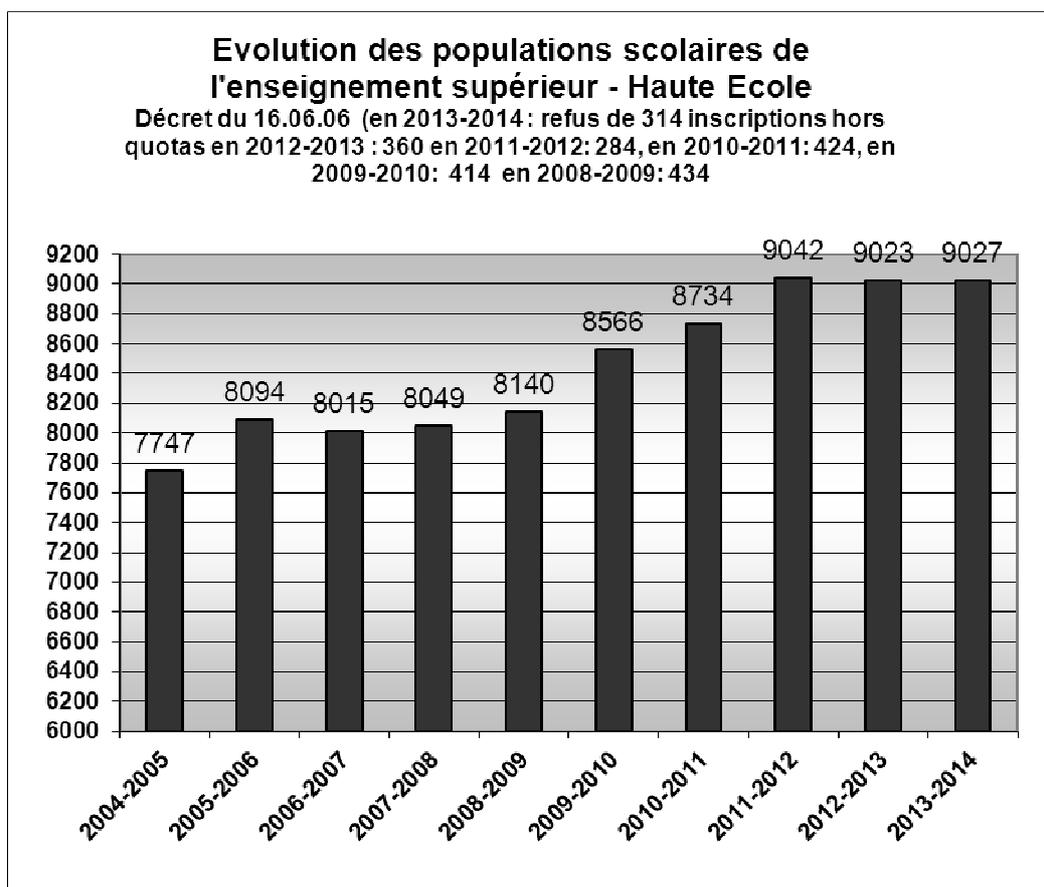
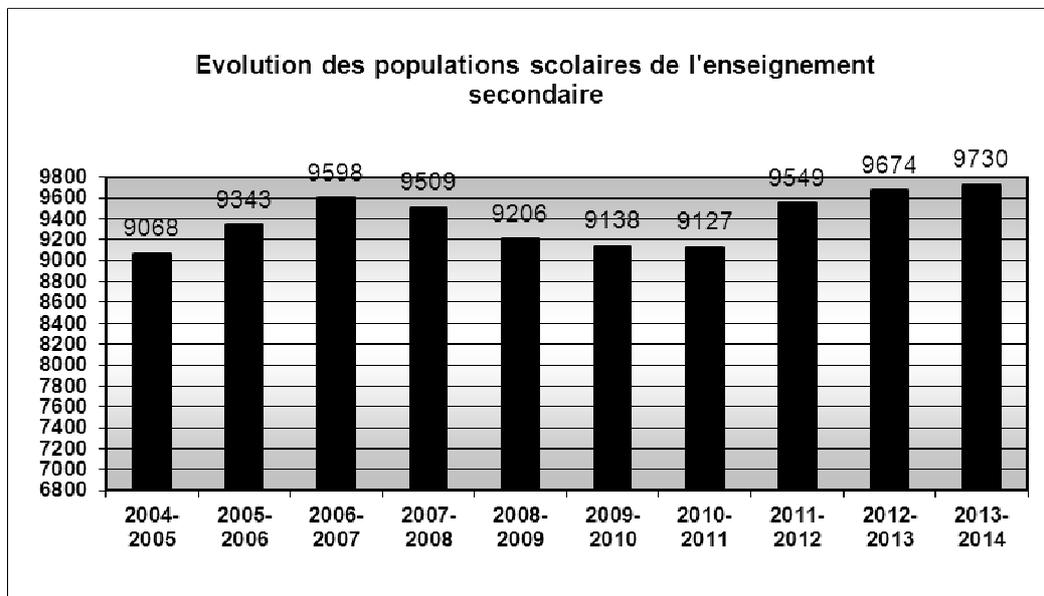
Il arrive fréquemment que le bateau soit amarré à quai près d'un événement important afin de permettre au public de le visiter (par exemple, lors de la conférence internationale « Smart Rivers » et de la conférence « Inland Terminals » au Palais des Congrès de Liège).

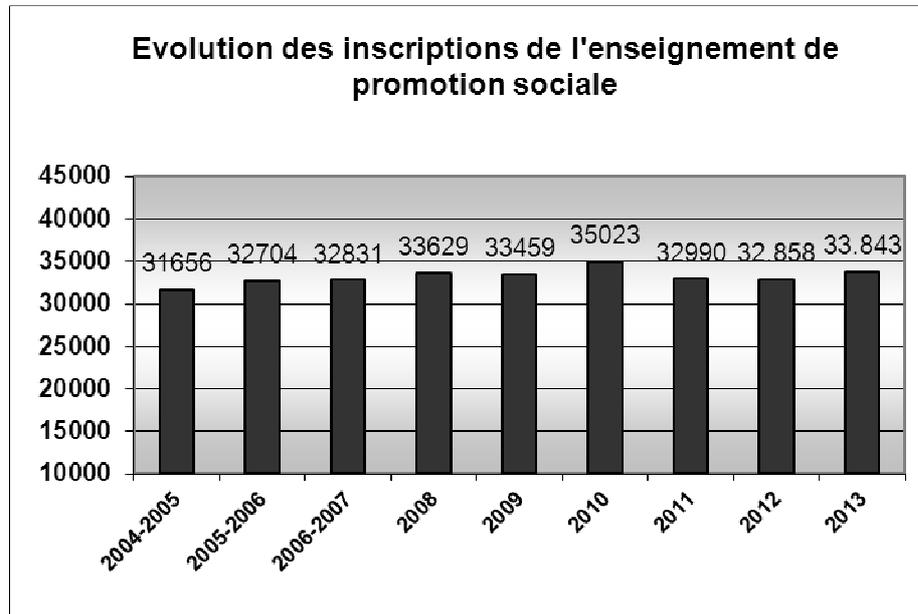
Enfin, des visites à bord étaient organisées pour les curieux et les futurs élèves lors de la Journée Portes Ouvertes et lors du Salon SIEP « Etudes et Professions » (Liège).

4.18 Les 175 ans de l'IPEPS Huy-Waremme

Une exposition était organisée au centre culturel de Huy afin de célébrer les 175 ans de l'IPEPS Huy-Waremme. Lors du vernissage, les discours ont retracé son histoire en soulignant que tout au long des années, la population de l'établissement n'a cessé de croître. Les intervenants ont également épinglé l'esprit d'initiative dont a toujours fait preuve l'établissement. Enfin, les membres du personnel éducatif, administratif ou technique ont été mis à l'honneur.

5. Annexe : Evolution des populations scolaires







Province
de Liège

Rapport d'activités

La Formation, les Centres psycho-médico- sociaux et les PSE

« Un département au service de tous les
réseaux et opérateurs de formation »

1. STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

Depuis sa création en 2002, le département Formation de la Province de Liège s'inscrit de manière dynamique dans le cadre du redéploiement économique et social de la région. Flexible et pro-actif, le département est au service de tous les opérateurs de formation, tant privés que publics, mais également des entreprises. Grâce à ses actions de partenariat et de maillage des opérateurs, le département renforce son efficacité dans ce domaine particulier.

Inscrit parmi les axes prioritaires définis par le Conseil provincial, le département Formation apporte un potentiel important en matière de solidarité et de soutien aux actions développées par la Province de Liège, grâce à ses relations de proximité avec tous les pouvoirs locaux. Une solidarité tournée vers les villes et les communes, mais également vers les citoyens et les entreprises.

Ainsi un de ses premiers axes de travail est la formation des agents des services publics : sécurité et urgence d'une part ; agents des pouvoirs locaux d'autre part.

Entre 2002 et 2013, le nombre d'inscriptions aux formations destinées à tous ces agents ont littéralement explosé, passant de 5.995 à 17.416. Cette croissance témoigne de l'importance des besoins et la pertinence des réponses apportées. Cette croissance, ainsi que les exigences théoriques et pratiques, ont conduit à la création de la Maison Provinciale de la Formation. Situé au cœur de Seraing, ce bâtiment a pour finalité de regrouper tous les services du département Formation sur un seul site.

La première phase est opérationnelle depuis le premier trimestre 2009. Les travaux de la seconde phase ont débuté au printemps 2013. Il s'agit de la construction d'un bâtiment « jumeau » de celui déjà implanté qui permettra d'accueillir l'Ecole d'Aide Médicale Urgente, ainsi que son laboratoire de simulation high-tech.

La phase 3 prendra la forme d'un grand hall d'exercice pour les formations pratiques avec simulation de façades de maison, des régies d'observation, un mur d'escalade, une « maison du crime » modulable, et différentes salles d'entraînement physique. Le projet est à l'étude.

Fin 2013, le premier coup de pelle de la phase 4 a été donné à Amay. Cette phase prévoit une dalle d'entraînement et des containers aménagés qui permettront à l'Ecole du Feu d'y organiser, dès mars 2014, des formations de technique de sauvetage et de maîtrise d'incendie (flash-over et accoutumance à la chaleur, notamment).

Ces nouvelles infrastructures ont pour objectif d'encore d'encore mieux former aux métiers de la sécurité et de l'urgence, et ainsi garantir aux citoyens une meilleure sauvegarde de leur vie.

Dans le cadre du développement de la supracommunalité, le Service Appui Formation a été créé. Ce dernier permet à la Province de jouer pleinement son rôle de soutien aux pouvoirs locaux. Il leur apporte un soutien logistique, pédagogique, des conseils dans la conception de leurs plans de formation. Afin de répondre aux attentes d'un maximum de pouvoirs locaux, le service a été étoffé, en 2013, d'agents compétents dans le domaine de la gestion des pouvoirs publics et dans la méthodologie liée à la conception de plan de formation. Le rôle du service est de détecter les besoins en formation et de coordonner les offres des opérateurs de formation en vue d'offrir une meilleure adéquation entre les offres et les demandes.



En 2009, la structure du département a été repensée afin de créer des synergies nouvelles pour une meilleure efficacité. Ainsi le département se compose de trois branches spécialisées et complémentaires : La Formation, le Conseil en Formation et la Guidance.

2. LA FORMATION

Dans le cadre de sa mission de formation, le département a développé plusieurs services qui concourent dans divers domaines d'activités (5).

2.1. L'ÉCOLE PROVINCIALE D'ADMINISTRATION.

Spécialisée dans la formation des personnels des pouvoirs locaux, l'EPA soutient l'amélioration continue des compétences de ceux-ci. D'une part, elle organise des cours de sciences administratives, en langues française et allemande, qui constituent la base du métier de fonctionnaire. D'autre part, elle propose un large panel de formations continues permettant aux agents d'anticiper et de s'adapter au mieux à la constante évolution des technologies, et des modes de gestion et d'organisation. Ses formations sont également axées sur l'épanouissement personnel et le bien-être au travail. L'EPA met aussi en place des formations dites « sur mesure » qui répondent à des besoins plus spécifiques de certaines entreprises (ex. : CILE, INTRADEL, CPAS de Liège). Soucieuse d'apporter des réponses pertinentes, l'École propose des formations liées aux nouvelles exigences légales, mais aussi à l'ensemble du personnel provincial dans le cadre du projet ENVOL. En 2013, l'école a enregistré 4432 inscriptions pour l'ensemble de ses actions ; une nette progression par rapport à 2012.



2.2. L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION DES AGENTS DES SERVICES DE SECURITE ET D'URGENCE.

Dans le cadre de ses actions de soutien des communes, la Province de Liège s'investit dans la sécurité et l'urgence. L'IPFASSU (Institut Provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence) regroupe l'École de Police, l'École du Feu et des cadets et l'École d'Aide Médicale Urgente. Ces 15 dernières années, l'Institut a connu une notable explosion de ses inscriptions (de 370 en 1998 à 12.960 en 2013). Dispensant des formations pour lesquelles il a acquis une expertise reconnue, l'IPFASSU est devenu une référence en matière de sécurité et d'urgence. Cette croissance et cette expertise justifient le développement des nouvelles infrastructures de la Maison de la Formation afin de répondre aux demandes de formations, de manière professionnelle avec des équipements répondant aux besoins et aux nouvelles exigences. Au quotidien, l'IPFASSU coordonne les diverses activités des écoles de sécurité et d'urgence, mais également l'organisation des exercices multidisciplinaires permettant aux apprenants des trois écoles de s'entraîner ensemble sur le terrain.



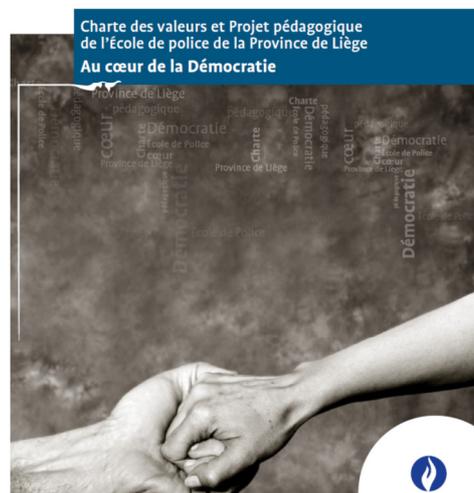
2.2.1. L'ÉCOLE DE POLICE

Agréée par le SPF Intérieur, l'école organise la formation de base du cadre de base et du cadre moyen, en français et en allemand. Ces formations sont régulièrement actualisées pour correspondre au mieux aux exigences du terrain. Elle propose également de formations continues afin de répondre aux besoins diversifiés des zones de police et des citoyens (Rédaction de PV, techniques d'audition, Coppra, etc.). Enrichie de l'expérience professionnelle de près de 200 chargés de cours experts dans des domaines spécifiques, l'école n'a eu de cesse d'améliorer la qualité des formations dispensées. De plus, elle apporte un appui aux différents réseaux d'enseignement dans le cadre de cours de 7^{ème} technique de qualification d'accès aux métiers de la sécurité. Pour l'année 2013, l'École de Police comptabilise par moins de **4310 inscriptions**, toutes formations confondues ; ce qui représente un total de **550.097 heures élèves** (contre 404.854 H/élèves en 2012).

Première du royaume à prendre cette initiative, l'école de police de la Province de Liège a édité **sa Charte des valeurs et son Projet pédagogique**. Le document, intitulé **Au cœur de la démocratie**, représente un guide de pilotage qui réaffirme une volonté d'organiser une formation respectueuse des valeurs fondamentales de la démocratie, mais aussi définit les méthodologies adoptées par l'école.

Des activités complémentaires sont également reconduites d'année en année. Il s'agit notamment du camp d'exercices pratiques à Elsenborn, mais aussi la visite des Territoires de la Mémoire.

En matière de qualité, l'école s'est engagée dans un processus de certification CAF (cadre d'autoévaluation). Sur le plan de la coopération internationale, l'école s'inscrit dans divers projets de partenariat et/ou d'échanges avec, entre autres, les écoles de police de Cluj-Napoca (Roumanie), l'école de Hahn, le collège de l'Alma (Canada).



2.2.2. L'ÉCOLE DU FEU

L'École organise les formations de base aux différents brevets de sapeur-pompier et de cadres (sapeur, sergent, caporal, officier, chef de service, etc.) mais aussi de nombreux perfectionnements (plongeur, porteur tenue chimique, GRIMP, pipelines, etc.) en réponse aux demandes croissantes des services d'incendie de toute la Province de Liège. En 2013, l'École a enregistré **2.198 inscriptions**, correspondant à **42.835 heures élèves**.

Elle a développé diverses collaborations, notamment avec l'asbl CECOTEPE pour l'organisation des formations d'équipiers de première intervention (EPI) ; mais aussi avec l'école de Batellerie pour les formations à destination des Plongeurs-Sauveteurs. Cette collaboration a conduit l'école à réaliser un exercice de simulation d'accident fluvial sur le nouveau bateau école à Paris, avec leurs homologues français.

Depuis le mois de mai, une cellule de coordination « API » (appui psychologique des intervenants) a été mise en place au sein de l'école. L'objectif de cette cellule est de développer une formation pour venir en aide aux acteurs de l'urgence ayant subi un traumatisme lors d'une intervention.



Depuis 2007, l'École coordonne également l'École des Cadets. En 2013, l'école a enregistré 316 inscriptions pour les trois années de formation. En mai, 70 cadets ont reçu leur brevet, lors de la désormais traditionnelle « journée des cadets ». Cette journée est l'occasion pour les jeunes de participer à des démonstrations « grand-public » de leurs acquis. Parmi les autres activités liées à cette formation, on peut noter une nouvelle participation au défilé du 21 juillet à Bruxelles, mais aussi un voyage à Strasbourg où les jeunes cadets ont pu visiter le centre européen, ainsi que le camp de concentration de Struthof.



2.2.3. L'ÉCOLE PROVINCIALE D'AIDE MÉDICALE URGENTE (EPAMU)

L'École assure, pour les services d'urgence, la Formation de Base des candidats Secouristes-Ambulanciers et la Formation Permanente des Secouristes-Ambulanciers actifs. Elle propose également des formations pour de nombreux autres acteurs des services d'urgence.

Ainsi, elle dispense les formations en soins d'urgence pour les Ecoles de Police et du Feu et organise la formation des secouristes d'entreprises pour la Province de Liège, mais aussi pour d'autres entreprises. Forte d'une expérience de plus de 10 ans matière de formation en urgences collectives, elle participe activement à la coordination des exercices multidisciplinaires mis en place au sein de l'IPFASSU. En 2013, l'École a comptabilisé plus de **6.136 inscriptions**, une nette progression par rapport à 2012 (4.654 inscriptions). Le nombre d'heures de formation suivies par les apprenants connaît une croissance importante également passant de 56.792h/élèves en 2012, à **59.866 h/élèves en 2013**.

L'École a établi plusieurs partenariats. Tout d'abord au sein du CeCoFAMU, avec le CHU et l'Université de Liège, où sont dispensées des formations labellisées en Réanimation Cardio-Pulmonaire. Mais elle collabore aussi avec le CHR Citadelle depuis la création de l'Euregional Patient Safety Simulation (E-PaSS). Ce laboratoire de simulation médicale haute-fidélité vise à l'amélioration de la prise en charge des situations aiguës par des équipes multi-professionnelles. L'objectif de cette collaboration est d'offrir une meilleure formation continue des professionnels de l'urgence. L'EPAMU participe également au projet Emurgency, en collaboration avec le CECOTEPE. Dans ce cadre, elle organise la formation des élèves de tous les réseaux d'enseignement aux gestes de réanimation de base. En 2013, 1500 élèves ont pu bénéficier de cette formation.



2.3. LE CENTRE DE READAPTATION AU TRAVAIL

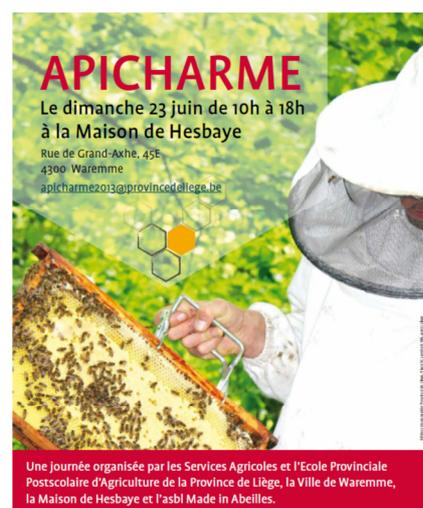
Le CRT a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle des adultes en situation de handicap physique ou de maladie invalidante. Il s'agit de permettre l'accès ou le retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences. Le CRT apporte un accompagnement spécifique et individualisé à chacun de ses bénéficiaires. Par rapport aux opérateurs dits « classiques » de formation, les actions du CRT ont une plus-value sur plusieurs points. Au niveau de l'infrastructure, notamment, le Centre est adapté



à tous types de handicaps et/ou limitations physiques et dispose d'un aménagement ergonomique des postes de travail ; il propose un hébergement et une tutelle médicale 24h/24. Du point de vue de la méthodologie de travail, outre les plans d'actions personnalisés selon les besoins individuels, le CRT propose une pédagogie adaptée et différenciée, une approche valorisante et un encadrement par une équipe pluridisciplinaire. En 2013, le CRT a enregistré 48 admissions sur 121 examens de candidature (accès aux activités phase 1 : orientation/guidance, détermination, préformation), ainsi qu'un taux de fréquentation de 84% au niveau des activités phase 2 (formations qualifiantes, cellule d'insertion professionnelle), soit une augmentation de 6% par rapport à 2012. Des nouvelles filières ont également été mise en place pour répondre à des besoins exprimés par les entreprises, et ont été favorablement accueillies par les candidats.

2.4. ECOLE PROVINCIALE POSTSCOLAIRE D'AGRICULTURE

Les actions de l'EPPA s'inscrivent dans le cadre des métiers du secteur vert. Monde très exigeant, il est à la fois sujet et victime des avancées des techniques et des normes de sécurité. L'Ecole organise des conférences, des visites d'études et des formations continues qui répondent aux besoins du monde horticole et agricole. En 2013, l'EPPA a reconduit ses formations de phytopharmacie, permis de conduire G, de bucheronnage, ainsi qu'en cuisine régionale. Mais elle a également mis en place de nouvelles formations, notamment en collaboration avec l'Ecole Provinciale d'Administration (taille et élagage d'arbres d'ornement, technique d'entretien du matériel à moteur thermique). Près de 290 candidats ont bénéficié des actions mises en place par l'EPPA. En juin, l'école a pris part à l'organisation de l'opération **Apicharme** visant à mettre en évidence l'importance de l'apiculture pour notre province. Fin 2013, l'EPPA a débuté un nouveau projet d'économie sociale intitulé **Conserverie Solidaire**, dont l'objectif est de favoriser l'apparition de filières économiques « en circuits courts » porteuses d'emplois locaux, respectueuses de l'environnement et soucieuses de la qualité de ses produits. Elle bénéficie pour ce projet d'un subside de 100.000 € accordé par la Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et la lutte contre la pauvreté.



2.5. ECOLE SUPERIEURE DE PEDAGOGIE

L'Ecole Supérieure de Pédagogie créée en 1957 par le Cercle de pédagogie et d'orientation professionnelle de l'Université de Liège, fut reprise en 1977 par la Province de Liège et attachée à l'époque à l'Institut Beckman. Service à part entière du département Formation depuis septembre 2013, l'Ecole Supérieure de Pédagogie organise la formation continuée des enseignants des niveaux maternel ou primaire de tous les réseaux. Parmi ses anciens étudiants, on ne compte plus les générations d'inspecteurs, de directeurs d'école, de maîtres d'adaptation, de maîtres de stage qu'elle a contribué à former. Pour l'année 2012-2013, l'école a enregistré **693 inscriptions** dans les différentes formations qu'elle propose : 4 cours de méthodologie spéciale, 28 modules de formation continue (méthodologie du français et des mathématiques, psychologie de l'enfant, aspect relationnel, philosophie de l'éducation, leadership pédagogique de la direction,...) et plusieurs modules pour les candidats directeurs.

Un nouveau Conseil de direction a été mis en place en 2013. Il est composé de trois inspecteurs de la FWB qui veilleront à prolonger et étendre encore les activités de cet école.

3. LE CONSEIL EN FORMATION

3.1. L'ESPACE QUALITE FORMATION

Créé en 2002, l'EQF soutient le développement économique de la région, en travaillant à l'amélioration de la qualité de l'enseignement, tous réseaux confondus, et de la formation. Il adopte une approche partenariale : mailler et développer les réseaux, ainsi que la coordination des structures existantes, dans et hors de la Province de Liège, dans le but de rendre l'offre de formation qualifiante plus efficiente.

Afin de mener à bien son objectif, l'EQF s'appuie sur le développement de différentes missions. C'est ainsi que l'EQF participe à l'amélioration de la gouvernance des institutions de formation et d'enseignement grâce à un outil de gestion qualité reconnu : le CAF (Cadre d'Autoévaluation de la Fonction Publique). L'EQF poursuit sa diffusion auprès des établissements de tous les réseaux et opérateurs de formation, sous la forme de formations, séminaires ou groupes de travail.

L'EQF s'investit également dans la réinsertion socioprofessionnelle des publics fragilisés. L'objectif du projet INSERAV est d'optimiser les moyens existants par une plus forte concertation entre les acteurs de l'insertion, en intégrant théorie et pratique de terrain, dans une dynamique supracommunale. Grâce à l'expérience acquise dans ce domaine, l'EQF apporte son soutien à des partenaires locaux dans les démarches qu'ils initient. Il s'agit, par exemple, du Masterplan du social lancé par la Ville de Seraing.

L'Espace Qualité Formation n'a cessé de travailler à l'amélioration de l'adéquation entre l'offre formative et les besoins du monde économique. Depuis 2011, il participe à un projet Euregio Meuse-Rhin qui a pour objectif la régulation du marché du travail dans le secteur des métiers de soins notamment grâce à un accroissement de la mobilité des travailleurs au sein de l'Eurégio. En mars 2013, dans le cadre de ce projet, le service a organisé un salon de l'Emploi et de la Formation, consacré aux métiers du nursing, afin de contribuer à la promotion du secteur des soins et ainsi susciter des vocations.

En ce qui concerne la lutte contre la fracture numérique, l'EQF a entamé un nouveau tournant : changement de véhicule, renouvellement du matériel et des outils, adaptation du projet en vue de répondre aux nouveaux besoins actuels. Le nouveau projet s'intitule « MobiTIC », il permettra un élargissement de l'action et de son impact sur la population des seniors actifs en province de Liège.

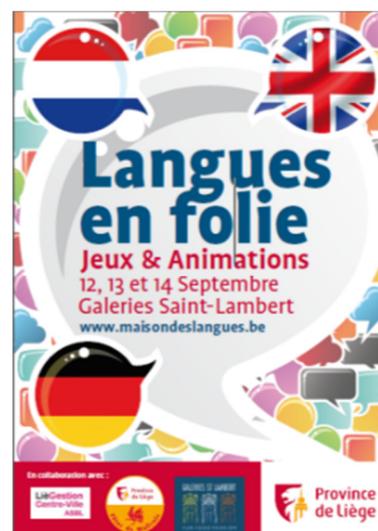


3.2. LA MAISON DES LANGUES

Créée en 2008, La Maison des Langues a pour objectif de développer l'apprentissage des langues étrangères auprès des travailleurs et des futurs travailleurs de la province de Liège. Seule initiative du genre en Belgique, la MDL est une plate-forme au service du citoyen, des entreprises et de l'enseignement. Elle travaille en partenariat avec divers organismes et institutions, constitués en « comité d'accompagnement » depuis 2011. Lors de leur rencontre annuelle, le comité dresse le bilan des actions et définit les objectifs prioritaires.

En 2013, la mission essentielle de la MDL, l'orientation-conseil au particulier a connu une forte progression par rapport à 2012 : **748 particuliers** ont bénéficiés de ce service.

Dans le cadre de son action de sensibilisation au grand public, la Maison des Langues a organisé un événement de grande envergure « Langues en folie ». Quizz, jeux et animations étaient proposées



dans le Centre de Liège afin de donner le goût des langues et de conscientiser les citoyens à l'accessibilité des formations. **500 personnes** ont visité le stand durant les 3 jours de l'évènement. L'organisation des tables de conversation orientées cinéma en collaboration avec l'asbl Les Grignoux ont également été poursuivies et l'offre a été élargie au chinois.

La MDL continue également son action de conseil pour la mise en place de formations sur mesure pour le monde économique : **14 sociétés** ont été concernées cette année.

Des nouvelles actions de sensibilisation vers de nouveaux secteurs ont également été réalisées : l'Intérim, le tourisme et la logistique.

Au service de tous les établissements scolaires, quel que soit le réseau, le niveau et le type d'enseignement, la Maison des Langues les soutient dans le cadre des projets d'échanges européens, l'organisation de stages en entreprise, le relais pédagogique (ressources et formations continues), ainsi que sur le plan de l'immersion. En 2013, on note une augmentation constante des établissements en immersion en province de Liège : ils sont au nombre de **69** en décembre, contre 57 en 2011. Chaque année, la Maison des Langues édite une brochure explicative, répertoriant tous les établissements en immersion, à destination des parents et des élèves.

3.3. LE CENTRE DES METHODES D'ENSEIGNEMENT

Le CME développe l'innovation pédagogique, notamment par la réalisation de supports pédagogiques. Non seulement, il assure la formation continue des personnels enseignants de la Province de Liège mais il met également en place un accueil et une formation spécifique pour les nouveaux enseignants qui ne bénéficient pas d'un titre pédagogique.

Pour l'ensemble des formations hébergées à l'Espace Francisco Ferrer, en 2013, sur un volume total de 297 formations, 84% de celles-ci ont été consacrées au domaine pédagogique ; 8% à la gestion et 8 % à l'informatique. Elles ont concerné 3186 personnes, soit une hausse de 12% par rapport à 2012.

Au niveau du projet « Réussir Ensemble », la seconde phase d'action est en cours. Il s'agit de la finalisation des actions entamées dans les trois écoles pilotes, mais aussi de l'élargissement à d'autres établissements. Dans sa première phase de réalisation, le projet a permis, notamment, d'éditer des carnets d'accueil à destination des nouveaux élèves-en tenant compte du niveau d'étude et des carnets d'accueil à destination des nouveaux collègues.

3.4. LE CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Le CECOTEPE soutient le développement économique, par l'amélioration des compétences des personnels des entreprises, et des opérateurs d'enseignement et de formation, en Province de Liège, mais également au niveau international. Depuis plus de 35 ans, le CECOTEPE est l'instrument privilégié d'une liaison souple et efficace entre le monde économique et les opérateurs de formations. En 2013, le Centre a organisé 165 sessions de **formations à destination de formateurs ou enseignants, de cadres ou travailleurs d'entreprises, de demandeurs d'emploi** : **3200** personnes ont réalisé 400 jours de formation. L'ensemble de ces chiffres est en augmentation par rapport à 2012. De nouveaux marchés sont remportés, élargissant la clientèle en formation. Il poursuit également ses **activités de recherche et développement** : 14 projets sont menés en partenariat avec des entreprises et des universités. L'un des produits de recherche fait l'objet de la création d'une spin off.

Il faut également ajouter deux projets eurégionaux en cours, l'un dans le domaine de **l'urgence médicale (Emurgency)** en collaboration avec l'EPAMU, l'autre dans le domaine de la **maintenance aéronautique (EOS)**.

4. LA GUIDANCE

Les Services de la Guidance rassemblent les CPMS, l'Espace Tremplin et le service de la Promotion de la Santé à l'École. Leurs actions sont centrées sur le soutien pour la réussite des jeunes en obligation scolaire, quel que soit le réseau d'enseignement. L'objectif commun est d'assurer un suivi de l'éducation ainsi qu'un lien avec les familles.

En 2013, une attention particulière a été portée dans le renforcement des synergies entre le Service PSE et les Centres PMS, en vue d'harmoniser les initiatives spécifiques des deux services, et ce, dans une vision de parfaite complémentarité.

Plusieurs journées communes d'échanges et d'étude ont été organisées dans cette optique. En 2013, le thème était « Accompagner pour réussir à l'école ». Trois fois par an, la Guidance publie une revue interne qui intègre des informations utiles aux trois services.

4.1. LES CENTRES PSYCHO-MEDICO-SOCIAUX

En 2013, 11 centres sont à l'écoute de 66.119 élèves et leur famille de l'enseignement secondaire organisé par la Province de Liège, ainsi que les écoles fondamentales communales de la province. Les CPMS exercent leurs missions en étroite collaboration avec les PSE. Une convention fixant les modalités de collaboration des deux services a été mise en place en juin 2007. Outre la facilitation et la simplification de la communication par la création d'une fiche de liaison, la convention insiste particulièrement sur le rapprochement des services dans le cadre de la maltraitance et de la promotion de la Santé à l'école.

4.2. LE SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE

En 2013, 15 antennes veillent à la santé et au bien-être de 63.046 élèves et étudiants.

Les PSE ont réalisé les bilans de santé obligatoire pour plus de 29.000 élèves ; ils ont effectué près de 1700 bilans spécifiques sur demande du médecin PSE, du PMS ou des parents. Plus de 6500 vaccins ont été administrés. Au point de vue de la prophylaxie, 4737 intradermo-réactions ont été réalisées chez des élèves ou des étudiants effectuant des stages à risques. 156 établissements scolaires ont été visités dans le cadre de la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé.

Les priorités des PSE sont la surveillance médicale des élèves via un partenariat élèves/parents/écoles/PSE/PMS ; le développement de la qualité de vie et du bien-être à l'école ; et la communication interne et externe.

Régulièrement, le Service diffuse des newsletters relatives à des thèmes spécifiques en vue de sensibiliser les étudiants (le SIDA, l'alimentation, le blocus, le tabac, etc.)

Les PSE organisent également des permanences « Point-Santé » dans l'enseignement supérieur. 7 points ont été mis en place à la Haute Ecole de la Province de Liège. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'échange, de conseil, d'orientation à destination des étudiants. Les permanences sont assurées par les infirmières et les médecins du service PSE.

Le service PSE participe également à de nombreux partenariats avec divers services provinciaux ou des échevinats communaux.

4.3. L'ESPACE TREMPLIN

L'**Espace Tremplin** accueille les jeunes de moins de 18 ans exclus d'un établissement scolaire, ou en situation de décrochage, quel que soit le réseau d'enseignement. Son objectif est de permettre aux jeunes de réintégrer rapidement et positivement une structure scolaire. L'Espace Tremplin s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Province de Liège et des asbl agréées par la Communauté française. Il propose un accompagnement pédagogique et social des jeunes et de leur famille. Pour garantir la proximité indispensable, **7 implantations** sont organisées : à Huy, Hannut, Seraing, Verviers, Waremme et deux à Liège. En 2013, **261 jeunes ont été pris en charge** par les Espaces Tremplin. Dans le cadre de la Déclaration de politique générale, la Province de Liège vise à poursuivre le soutien spécifique aux jeunes en difficulté. On a pu constater que pour

de nombreux élèves, les problèmes rencontrés trouvent leurs origines en dehors des murs de l'école (conflits familiaux, santé, précarité, etc). Pour venir à bout de ces situations, il est nécessaire de faire appel à des intervenants spécialisés : centre PMS, Service d'Aide à la Jeunesse, CPAS, etc. L'extension de l'Espace Tremplin, **le Maillage social « Réussite et Solidarité »** va dans ce sens. C'est la mise en réseau de ces divers intervenants en vue de coordonner les actions de soutien proposées aux jeunes et à leur famille.

Les actions du Département Formation visent à améliorer la qualité des formations et l'accès de tous les citoyens à l'enseignement de tous les réseaux et aux formations dont ils ont besoin, pour soutenir le redéploiement économique traduisant l'adage provincial : redéploiement, solidarité, proximité.



Province
de Liège

Rapport d'activités

INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

DIRECTION GENERALE DU DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Adresses : Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement
Rue Darchis, 33
4000 LIEGE
4001

Téléphone : 04/230.48.94
Fax : 04/230.48.34

E-mail : dgstp.secretariat@provincedeliege.be

Depuis 1995 (résolution du Conseil Provincial du 27.04.1995), la Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement chapeaute le Service provincial des bâtiments, sa régie et le Service technique provincial.

Depuis la modification de cadre engagée par le Collège provincial en 2009, et approuvée par le Gouvernement wallon en janvier 2010, le Département des Services techniques provinciaux a entrepris une mise à jour de ses organigrammes.

2013 s'est inscrit dans la continuité de cette démarche. En terme de personnel, les Services techniques provinciaux n'ont eu de cesse, en fonction de leurs missions, de faire correspondre leur effectif réel au cadre approuvé et ce, dans le but de mettre à disposition du citoyen et des pouvoirs locaux une structure performante et un service de qualité.

Les Services techniques provinciaux ont également participé à la mise à jour des organigrammes généraux de la Direction Générale Transversale en vue de développer un outil de gestion globale du personnel provincial.

Les Collèges de Direction transversaux mis en place dans chaque Secteur - « espaces d'échange permettant de faciliter et d'unifier le fonctionnement de chaque Département » - se sont poursuivis durant l'année 2013.

Au niveau des Infrastructures, ledit Collège se réunit tous les 15 jours et est composé de la Directrice générale, de l'Inspecteur général du Service technique provincial, du Directeur du Service provincial des bâtiments et d'un secrétaire.

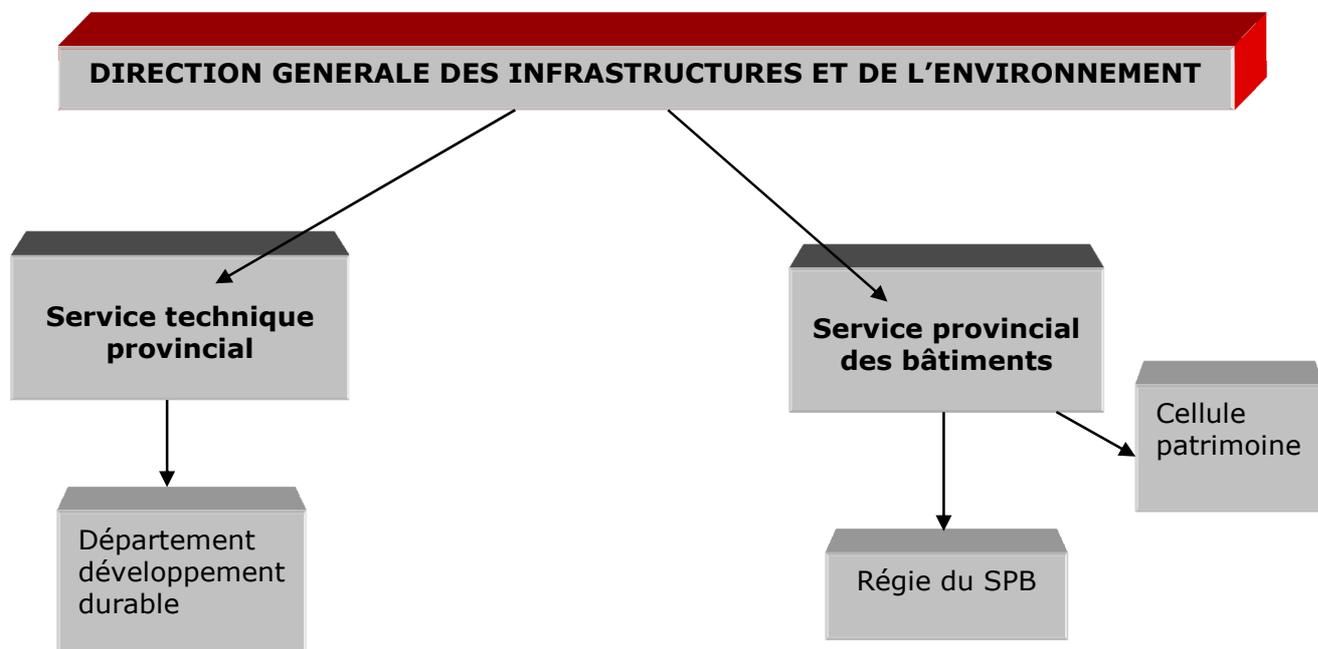
En fonction de l'ordre du jour, il peut être complété par les Directeurs techniques et des « invités experts ».

En matière de marchés publics, le Département Infrastructures et Environnement a dû s'atteler à la prise de connaissance de la nouvelle législation en la matière.

Le personnel attaché à cette compétence a suivi plusieurs formations et a diffusé les informations pertinentes au reste du personnel amené à traiter, d'une façon ou d'une autre, des dossiers pouvant nécessiter des références à cette nouvelle législation.



Direction Générale



Le total des agents en activité pour le secteur Infrastructures et Environnement est de 308,5.

Le budget global 2013 dans le Secteur Infrastructures est de l'ordre de grandeur de 37.000.000€.

■ **Service technique provincial**

Adresse : Service technique Provincial
Rue Darchis, 33
4000 LIEGE

Téléphone : 04.230.48.00
Téléfax : 04.230.48.10
E-mail : stp.direction@provincedeliege.be



Conseiller technique de la Province à la disposition de tous les pouvoirs publics sous le contrôle du Collège provincial.

Trois départements :

- Département technique
 - => Bureau d'étude – Cartographie – Voirie vicinale
- Département développement durable
 - => Cours d'eau - Mobilité durable et Coordination sécurité – SpiE² et Agenda 21 - SAMI
- Département Affaires générales
 - => Administration – Personnel d'entretien

■ **Service provincial des Bâtiments**

Adresses : Service provincial des Bâtiments
Rue Fond Saint-Servais, 12
4000 LIEGE

Régie du Service provincial des Bâtiments
Rue de Wallonie, 30
4460 GRACE-HOLLOGNE

Téléphones : Service provincial des bâtiments : 04-220.71.71
Régie : 04-237.94.46

Téléfax : Service provincial des bâtiments : 04-220.71.70
Régie : 04-237.94.82

E-mail : Service provincial des bâtiments : secretariat.spb@provincedeliege.be
Régie : secretariat.regie@provincedeliege.be



Auteur de projets pour les travaux de construction et d'entretien du patrimoine provincial et gestion de ce patrimoine.

En corrélation avec les ouvriers des divers services provinciaux, il assure la maintenance et l'entretien des bâtiments par l'intermédiaire de sa régie.

Cinq départements

- Département Architecture
- Département Techniques spéciales
- Département Travaux communaux
- Département Administration
- Département Régie

■ **OBJECTIFS**

Le Département Infrastructures et Environnement s'est attaché tout au long de la période de référence, à mener une réflexion durable tant dans les travaux étudiés en matière de bâtiments, de voiries et cours d'eau ainsi que dans le secteur privilégié de l'Énergie.

■ **SUPRACOMMUNALITE ET SOUTIEN AUX COMMUNES**

En matière de partenariat, le Département Infrastructures et Environnement a poursuivi les actions menées précédemment selon l'un des grands axes prioritaires qu'est la supracommunalité et le soutien aux communes. C'est ainsi que les concepts mis en place ont été davantage développés et renforcés.

- **Accord de coopération entre entités publiques**

Le Département Infrastructures et Environnement s'est attaché à de nombreuses études au bénéfice des Communes, que ce soit avec la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) ou avec différentes communes, en vue de mutualiser les ressources humaines et techniques au bénéfice des études menées pour les partenaires locaux. Cette action permet de répondre à une demande de gestion intégrée des projets et chantiers menés conjointement.

Le Département a poursuivi le partenariat initié en 2012 avec EDF et EDF Luminus qui permettra aux communes de bénéficier d'une expertise professionnelle. Des avancées significatives ont été faites en matière notamment de mobilité pour les parkings d'EcoVoiturage, sur le développement du réseau de bornes de chargement pour véhicules hybrides ou électriques ou encore dans le domaine de l'éclairage intelligent. Le Département a pris une part importante du travail dans la construction du débat thématique du 9 octobre 2013 sur le thème "Province, Villes et Communes partenaires pour un territoire intelligent".

- **Organisation d'une centrale d'achat de bornes de chargement pour véhicules électriques**

A l'instar des autres centrales d'achats organisées par la Province de Liège et qui ont pour but premier de diminuer le prix d'acquisition, cette action intervient également en soutien des Villes et Communes ainsi qu'à l'ensemble des pouvoirs locaux.

En effet, cette centrale d'achats s'accompagne d'un subside provincial pour la première borne de rechargement accessible au public.

Cette action supracommunale aidera l'ensemble des Communes de la Province de Liège, à concrétiser les objectifs de la stratégie pour des carburants propres, annoncée le 24 janvier 2013 par la Commission européenne.

Cette stratégie fixe un objectif national pour la Belgique de 21.000 points de recharge pour véhicules électriques, dont 2.000 en Province de Liège, accessibles au public, à l'horizon 2020.

Le développement de la mobilité électrique participe à de nombreux enjeux actuels, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement d'une indépendance énergétique vis-à-vis des carburants fossiles et l'amélioration de la qualité de l'air.

- Marché conjoint gaz-électricité/Mazout – Achat groupé de gasoil de chauffage

Ces deux marchés ont été reconduits auprès des partenaires locaux et des intercommunales. A ce jour, la Province compte plus de 100 partenaires. C'est dire les nombreux avantages d'une telle procédure !

Non seulement, cette association permet d'obtenir des prix avantageux mais le Département Infrastructures en assure toute la partie administrative.

D'autre part, au travers de ces marchés, la Province se soucie également des aspects environnementaux. C'est pourquoi, elle impose aux soumissionnaires un pourcentage d'électricité verte important.

En ce qui concerne le gasoil, elle commande outre du gasoil classique, du gasoil à faible teneur en soufre.

Ce type de carburant rejette moins de gaz à effet de serre et convient parfaitement pour les chaudières à condensation. C'est un produit idéal dans la mesure où sa fumée est moins agressive pour les matériaux de toiture tels que le zinc.

- « Province - Communes, partenaires pour l'hiver »

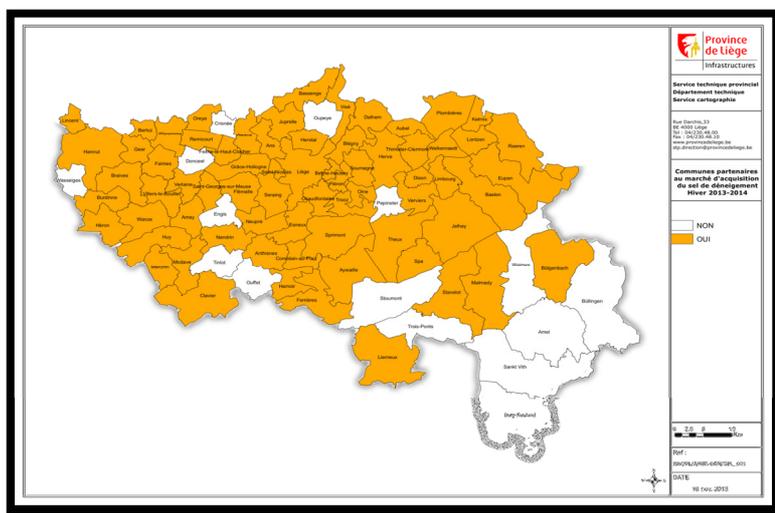
Le Département Infrastructures a proposé, dès l'hiver 2011-2012, aux 84 Villes et Communes de la Province de Liège de se joindre à une centrale de marché de sel de déneigement : le but étant la mutualisation des coûts ainsi que l'assurance de posséder les fondants avant l'hiver. C'est ainsi que, regroupées autour d'une centrale de marchés organisée par la Province de Liège, 62 entités communales ont acquis, pour l'hiver 2011-2012, plus de 20.000 tonnes de sel de déneigement.

Pour l'hiver 2013-2014, les Services techniques provinciaux ont rédigé un nouveau cahier spécial des charges afin de réorganiser un nouveau marché sous forme d'une centrale d'achat.

L'organisation de ce nouveau marché a permis aux Villes et Communes de bénéficier d'un prix, pour le vrac, 25 % plus bas que l'hiver dernier.

69 communes ont adhéré à cette centrale d'achat et ont commandé plus de 22.500 tonnes de fondants.

Le marché couvre donc actuellement près de 75 pourcents du territoire provincial et plus de 90 pourcents de la population habitant en province de Liège en bénéficient.



Villes et Communes partenaires
au marché

- **Cartographie**

Plusieurs travaux de cartographie technique sont réalisés donnant par exemple l'état des voiries, pointant les travaux déjà réalisés ou à réaliser, établissant le cadastre des voiries et des cours d'eau.

Tous ces éléments constituent au niveau du département cartographique de la Province un atout essentiel pour fédérer et centraliser la multitude de données et permettre ainsi aux communes et intercommunales d'avoir une gestion active du territoire au profit du citoyen et de l'intérêt collectif.

*Commune d'Anthisnes
Plan de situation basé sur le Projet Informatique
de Cartographie Continue (PICC)*



Le Service de cartographie a analysé les possibilités d'implémenter des interfaces cartographiques et de mettre à disposition des outils pouvant répondre aux besoins des Villes et Communes relatives à la gestion des données géographiques.

La solution développée par le Groupement d'Information Géographique de la Province du Luxembourg est en cours d'étude. Les thématiques Les interfaces cartographiques proposées aux Communes sont relatives à la gestion urbanistique, aux cimetières, aux réseaux communaux des eaux usées et de gestion de l'eau, aux zones de polices, etc.

L'analyse est actuellement en cours et devrait se clôturer au premier semestre 2014.

- **Collaboration avec les services techniques de la Province de Luxembourg**

Durant la période concernée, de nombreux contacts ont été pris avec le Service technique de la Province de Luxembourg afin de réaliser des échanges d'expériences et de collaborer dans le cadre de différents projets.

Plusieurs réflexions sont actuellement en cours notamment dans le cadre de la gestion du logiciel 3P, dans le développement de réflexions mutualisées en matière de développement durable, de collaboration technique dans le cadre d'études spécifiques à réaliser pour les pouvoirs locaux, de collaboration en matière de cartographie, ...

- **Information et conseil en matière d'énergie**

Le Département met à disposition des pouvoirs locaux des outils développés pour la gestion du patrimoine provincial tels que les audits et cadastres énergétiques, et leur mise en application dans les projets menés pour ces mêmes entités.

La sensibilisation des agents provinciaux, en particulier et des citoyens, en général, s'est perpétuée tout au long de la période de référence.

**L'Energie la plus
verte est celle
l'on ne consomme
pas**

- Partenariats

Le premier partenariat conclu selon le contrat triennal passé avec la Région Wallonne pour les années 2007-2008-2009 et reconduit depuis vise à apporter une aide logistique aux Pouvoirs locaux et régionaux par **la digitalisation de l'atlas des chemins vicinaux**. Ce projet prévoit le scannage et le géoréférencement des planches de l'atlas ainsi que la diffusion de la version numérisée de l'atlas sur Internet.

L'objectif est de mettre à la disposition des Pouvoirs locaux et de l'Administration régionale un outil important pour la gestion des voiries et du domaine public.

A ce jour, sur le territoire de la Province de Liège, 2.759 planches sur 3.266, soit 84,48% ont été géoréférencées, ce qui signifie 61 Communes ou Villes complètes et 4 Communes de façon partielle.

■ DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

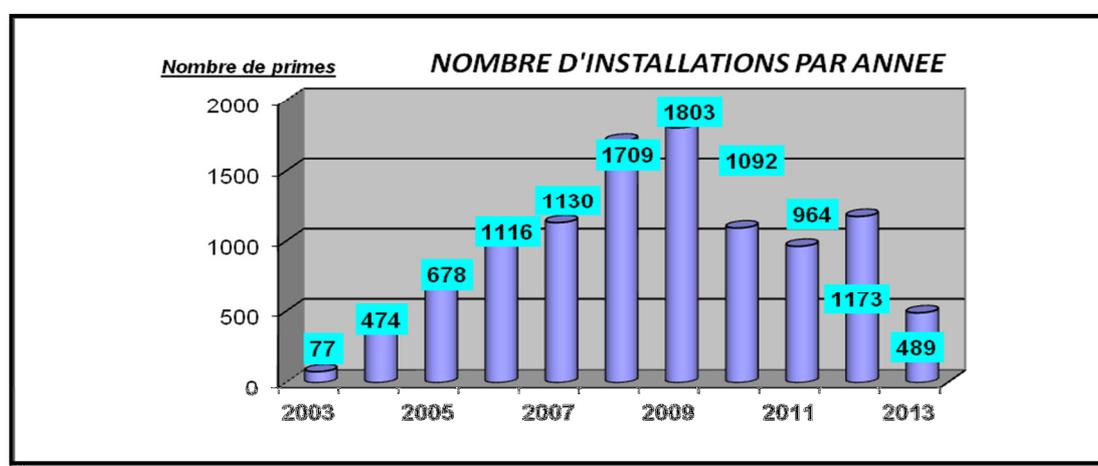
Le Département Infrastructures et Environnement s'inscrit de par ses activités dans le second axe prioritaire qu'est le développement territorial durable.

- Partenariats

Le deuxième partenariat conclu selon le contrat triennal passé avec la Région Wallonne pour les années 2007-2008-2009 et reconduit depuis porte sur **l'octroi par la Province de Liège de primes en faveur de l'installation de chauffe-eau solaires** depuis le 1^{er} juillet 2002.

La Province de Liège a fixé sa prime à un niveau supérieur à la moyenne wallonne, soit 650€.

- Nombre de dossiers traités sur la période de référence : 489 pour un montant total de primes s'élevant à 317.850€.
- Le marché des panneaux solaires thermiques est évalué à 74.005.713€ pour les dossiers introduits à la prime de la Province de Liège sur les 11 dernières années, dont 2.956.334€ au cours de l'année 2013.



On note une forte diminution du nombre de demandes en 2013 par rapport à 2012, après un certain tassement suite aux années exceptionnelles de 2008 et 2009.

- Covoiturage

La Province de Liège a proposé un partenariat à chacune de ses 84 communes, afin de réaliser une opération unique en Wallonie. La réflexion menée consiste à créer, sur l'ensemble du territoire provincial, de petites infrastructures, dites d'EcoVoiturage, permettant de développer la pratique du covoiturage. 51 communes ont répondu favorablement à ce projet et actuellement 54 sites ont été retenus pour le développement de parkings d'EcoVoiturage.

La Province de Liège assure la coordination du projet, mené en collaboration avec les communes, le Service public de Wallonie, la Société Régionale Wallonne du Transport et divers partenaires tels qu'Intradel et EDF Luminus, afin de structurer un maillage cohérent à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

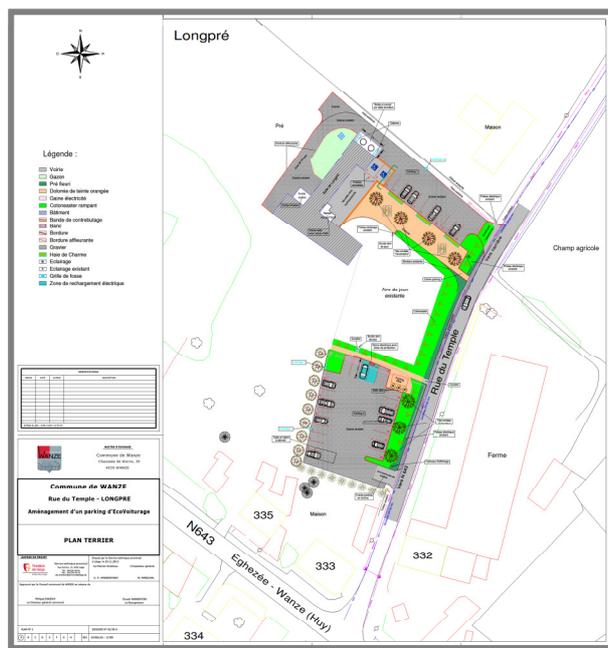


La Province a décidé de consacrer une somme importante au soutien du développement des parkings d'EcoVoiturage. C'est ainsi qu'elle a en 2013 adapté et accru sa participation financière par la prise en charge partielle de l'investissement par le biais de subsides aux Villes et Communes à hauteur de 75% des coûts du projet avec un maximum de 100.000,00 € T.V.A. comprise par projet.

Sur le site de Longpré, à environ 800 mètres de l'accès n° 8 de l'autoroute de Wallonie, le projet a consisté en l'aménagement de deux zones de stationnement existantes encadrant la salle des fêtes et l'espace de jeux, pour un total de 35 places.

Le projet est maintenant dans la phase de la finalisation des plans en vue de la demande du permis d'urbanisme.

Commune de Wanze - Quartier de Longpré
Plan Terrier du projet de parking d'EcoVoiturage



- **Covoit'Stop**

La Province de Liège a décidé d'intervenir, en soutien des Villes et Communes, pour le développement du système Covoit'Stop ou autostop organisé sur l'ensemble de son territoire et pour la mise en place d'une stratégie d'implantation des arrêts.

- **Aspects énergétiques**

Le volet « économies d'énergie » revêt une très grande importance dans toutes les études menées par les Services technique provinciaux.

Des outils de travail ont été mis en place afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments :

- mises à jour périodiques du cadastre énergétique ;
- mise en place d'une gestion analytique de l'énergie pour l'ensemble des bâtiments provinciaux ;
- amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments (isolation de façades et toitures, remplacement de châssis, ...).

D'autre part, la comptabilité énergétique constitue un outil supplémentaire d'aide à la décision qui permet de faire les choix judicieux en matière d'amélioration du patrimoine bâti et d'optimisation de la performance énergétique des bâtiments.

En parallèle, des audits énergétiques sont réalisés en récoltant toutes les données physiques du bâtiment, de ses parois extérieures et de ses installations techniques. Ils permettent d'identifier les pistes.

Afin de comparer des bâtiments entre eux, il convient d'établir un classement énergétique sous forme de label. Ce label exprime l'efficacité énergétique, répartie en différentes classes d'énergie. Ces classes vont de « très économe en énergie (A) à très énergivore (I) ».

Les projets actuels recourent aux énergies renouvelables par l'installation de panneaux photovoltaïques et de sondes géothermiques. C'est notamment le cas pour la construction de la phase 2 de la Maison de la Formation et pour le Campus Verviers et le Campus La Reid.

Par ailleurs, dans sa démarche Agenda 21, la Province de Liège a choisi de mettre en place une approche double, avec une consultation interne des différentes Directions générales, et une vision externe établie par une consultante extérieure mandatée par le Collège provincial.

La combinaison des résultats de ces travaux a permis de définir une proposition d'axes stratégiques pour l'Agenda 21 provincial. Certains de ces axes sont complètement transversaux et touchent à l'ensemble des compétences de la Province, d'autres sont liés plus particulièrement à une ou plusieurs compétences.

L'intégration de l'Agenda 21 provincial au niveau de chacun des services provinciaux doit encore être organisée en collaboration avec les Directions générales. Les résultats déjà visibles au niveau de l'Agenda 21 provincial résultent d'actions transversales menées par le Département Développement durable telles que la gestion des déchets des établissements provinciaux et l'utilisation de produits d'entretien respectueux de l'environnement.

- **Matériaux et fournitures**

L'intégration des techniques et matériaux rencontrant les critères de construction durable est privilégiée selon les objectifs définis.

Parallèlement à l'exclusion de matériaux pouvant être nocifs pour les personnes, l'utilisation de matériaux naturels est recherchée dans tous les projets.

Les dossiers « Fournitures » font, lorsque cela s'avère judicieux, référence au guide des achats durables.

Ces critères environnementaux se retrouvent pratiquement dans tous dans les projets actuels de constructions neuves, telles que la phase 2 de la Maison de la Formation, les campus Verviers et La Reid.

- **Cours d'eau**

L'accent est mis sur les techniques douces d'entretien, les techniques végétales sont principalement utilisées pour la stabilisation des berges et les boues encombrant les cours d'eau sont traitées de façon biologique.

Le Service technique provincial participe, dans le cadre de la gestion des cours d'eau provinciaux, au rétablissement de la libre circulation des poissons, prônée par la Directive Cadre sur l'Eau, et des habitats de différentes espèces (projets « LIFE »). Elle tient compte de ces aspects dans les aménagements et ouvrages qu'elle autorise et soutient les projets de levées d'obstacle.

La Province de Liège s'est engagée dans la lutte contre les plantes invasives, dans le cadre d'une gestion globale de la problématique par les acteurs concernés et sous la coordination de la Région wallonne et des contrats de rivière.

- **Critères environnementaux, sociaux et éthiques**

Ces critères sont d'application pour l'ensemble des marchés passés par le Département Infrastructures et Environnement.

■ **LA POLITIQUE PATRIMONIALE PROVINCIALE S'ARTICULE, QUANT À ELLE, AUTOUR DE 4 GRANDS THÈMES :**

1. Les investissements d'aujourd'hui seront les économies de demain

Des interventions régulières et rapides évitent souvent des besoins de restauration et de conservation plus onéreux.

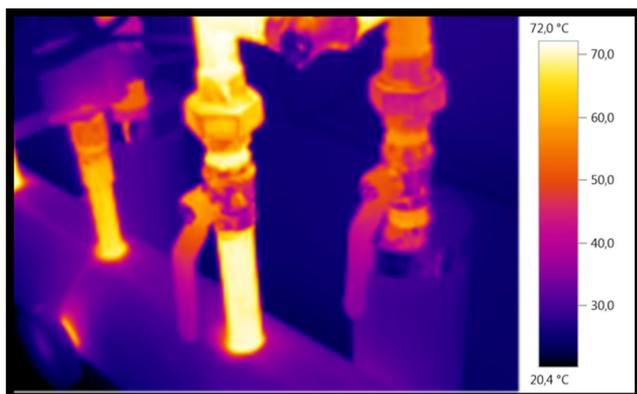
Un travail quotidien relayé par des équipes de maintenance est aujourd'hui assuré sur terrain, via les mini-régies provinciales de première intervention.

Par ailleurs, au-delà de cette bonne gestion journalière, la Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement priorise les travaux d'amélioration énergétique du parc immobilier. Ceux-ci se concrétisent, notamment, par la rénovation de l'enveloppe des bâtiments, ainsi que par la modernisation des installations techniques.

C'est dans ce contexte que le Département Infrastructures et Environnement a fait l'acquisition d'une caméra thermique. Elle permet de contrôler l'image globale du bâtiment, de mettre en

évidence les points faibles tels que les nœuds constructifs, les défauts d'étanchéité à l'air et les déficiences d'exécution à l'occasion de chantier.

En outre, au niveau des techniques spéciales, elle permet de contrôler, de rechercher et de détecter le passage des conduits de chauffage et d'eau sanitaire dans les parois, les mauvaises connexions et les défauts internes des installations électriques.



Naimette-Xhovémont – Parties de Tuyauteries non isolées

2. Poursuite de la rationalisation patrimoniale

La réflexion sur le redéploiement immobilier au centre ville s'est finalisée en regroupant la Maison des Langues, le BREL et Europe Direct dans des locaux disponibles du boulevard d'Avroy.

D'autre part, La Direction Générale des Infrastructures et de l'Environnement s'est vue confier récemment des compétences supplémentaires, en particulier en matière de patrimoine et de marchés publics. Ces nouvelles attributions se sont accompagnées d'un accroissement du nombre d'agents sur le site du Service des Bâtiments, rue Fond-Saint-Servais.

L'opportunité d'acquérir le bâtiment voisin permet d'envisager une redistribution des agents dans de meilleures conditions. L'année 2014 sera consacrée à l'aménagement intérieur des locaux pour les adapter à un usage administratif.



Par ailleurs, une analyse du fonctionnement des différents centres d'impression provinciaux a mené à la décision d'un regroupement sur le site de l'Athénée provincial de Flémalle. Un centre d'impression unique va y être aménagé afin de regrouper les technologies de l'offset et du numérique, nécessaires pour rencontrer la majorité des besoins provinciaux en terme d'impression.

Le permis d'urbanisme est à présent octroyé et les travaux vont s'étaler sur une grande partie de l'année 2014.

Une véritable opération de revitalisation et de dynamisation urbaine est en gestation visant à redéployer, sur le site du Campus de l'IPES de Jemeppe, les différentes fonctions administratives et scolaires. Cette démarche s'accompagne d'une réflexion plus large touchant à la mobilité mais aussi à la restructuration du quartier. La Province se positionne ainsi comme un des acteurs de l'urbanisation du bassin industriel.

Le Partenariat Public-Privé à Verviers, complémentaire au Campus d'enseignement, implique l'aliénation de terrains et d'immeubles provinciaux à un partenaire privé qui sera chargé, en contrepartie, de la construction de deux infrastructures scolaires.

La Province participe ici aussi à une dynamique urbaine et à une restructuration de ses différents sites.

3. Dynamisation du patrimoine culturel classé

- Domaine de Jehay.

Le Domaine de Jehay est un élément majeur du patrimoine de la Province de Liège.

Le Château de Jehay subit depuis plusieurs mois des modifications structurelles qui entraînent des désordres au niveau de la stabilité générale de l'édifice.

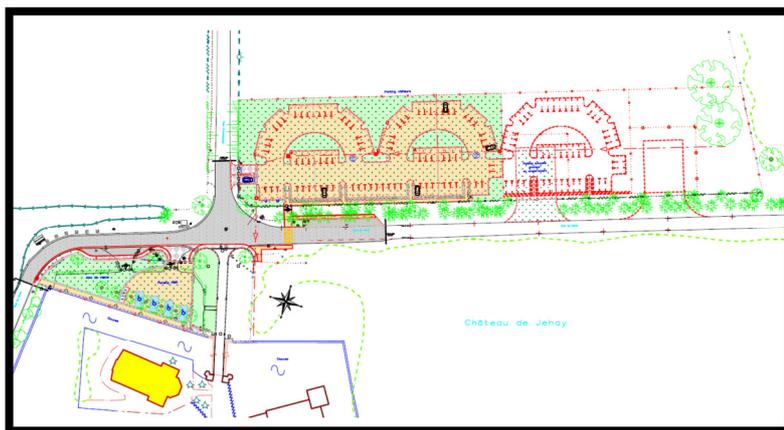
Une procédure de Certificat de patrimoine a été ouverte et le Comité d'accompagnement mis en place a imposé le recours à un bureau d'études unique dans le cadre d'une mission globale, vu l'ampleur des travaux à envisager, qui a été désigné par le Collège provincial fin 2013 afin d'entreprendre l'examen de ces désordres et d'amener les solutions requises.

Parallèlement, une attention particulière est réservée au parc, afin de conserver l'attractivité du site touristique. C'est ainsi qu'une nouvelle portion des douves a été restaurée cette année et que les études pour la consolidation de la glacière ont été dressées.

D'autre part, la création d'un nouveau parking et d'une aire d'accueil au château renforceront encore l'attrait pour ce site remarquable.

L'aire de parcage se présente sous formes courbes, et intègre de nombreuses surfaces arables dévolues aux graminées, conférant de la sorte au site un aspect naturel, et une transition idéale entre la voirie et la prairie en contrebas.

Le parking principal comporte une aire de stationnement qui peut accueillir 94 véhicules et une aire de stationnement provisoire réservée aux cars composée de quatre emplacements.



*Commune d'Amay - Domaine de Jehay
Création d'un parking et d'une
aire d'accueil*

4. Construction de nouveaux complexes

- **Campus Verviers et Campus La Reid**

Les deux projets majeurs que sont les Campus VERVIERS et le Campus LA REID ont franchi une étape significative en 2013 puisque les commandes de travaux ont été conclues, suite à l'octroi des permis d'urbanisme et des promesses fermes de subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Campus La Reid



*Campus Verviers
Implantation*

- **Maison provinciale de la Formation**

La Maison provinciale de la Formation connaît une avancée importante avec le début du chantier du bâtiment de la phase 2. Suite à l'achèvement du chantier du parking, l'échange des terrains avec bpost a pu se concrétiser et le site de la Formation va montrer sa vraie dimension dans la ville et son rôle dans la revitalisation urbaine du centre de SERAING.

Le bâtiment accueillera les locaux pratiques pour l'École d'Aide médicale d'Urgence et pour l'École du Feu, dans un style architectural caractéristique, vu ses similitudes avec la phase 1.

L'implantation de l'Institut de formation se poursuit sur le site de la rue Cockerill.

*Chantier en cours**Maison de la formation – simulation phase 2*

- **Centre provincial de formation pratique des agents des services de sécurité et d'urgence dans le parc d'activités économiques d'Amay**

Afin d'assurer le maintien de l'agrément de l'Ecole du Feu de la Province de Liège, cette dernière se devait de pouvoir disposer d'un centre de formation pratique pour les services de sécurité et d'urgence.

Le terrain retenu se situe dans le parc d'activités économiques d'Amay, sur lequel un projet d'implantation d'une dalle en béton résistante au feu et d'un hangar utilisé comme garage pour le véhicule d'exercice a été conçu.

- **Abée-Scry**

A ABEE-SCRY, une plate-forme d'apprentissage au métier de cariste a été construite au cours de l'année 2013.

L'aménagement récent de 4 nouvelles classes permet de combiner une formation pratique et une approche théorique.



Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile.

La mobilisation toutes les compétences est une absolue nécessité pour innover et réussir.

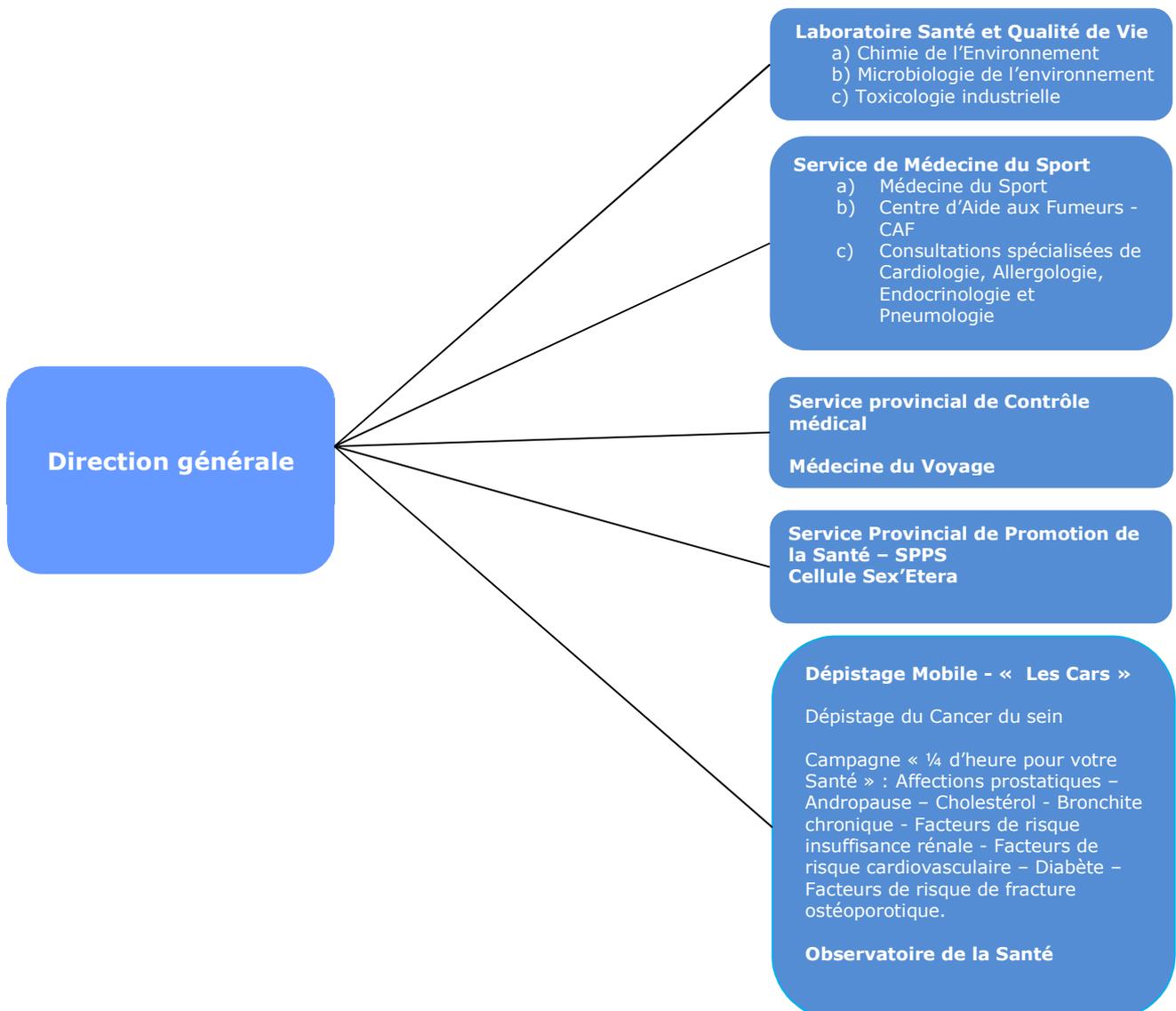


Province
de Liège

Rapport d'activités

**SECTEUR SANTE ET
QUALITE DE VIE**

1. ORGANIGRAMME



2. FAITS MARQUANTS EN 2013 !

Marché groupé DEA

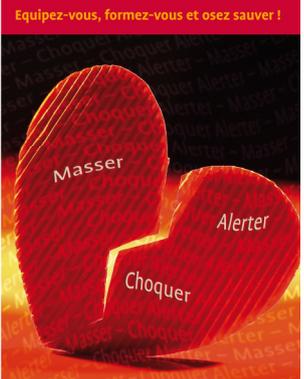
En matière d'aide médicale urgente, la Direction générale de la Santé a mis en oeuvre le marché stock d'achat de **Défibrillateurs Externes Automatisés (DEA)** destiné aux établissements provinciaux, aux pouvoirs locaux, aux associations diverses et aux clubs sportifs ayant leur siège sur le territoire de la Province de Liège.

Ce marché a été attribué, selon les règles de marchés publics, à la société Zoll International Holding Bv de Helst (Pays-Bas). Les associations et communes peuvent bénéficier de ce marché avantageux jusqu'au 29 avril 2014.

La Province offre pour toute commande une journée de formation dispensée par l'EPAMU, des brochures de présentation à l'utilisation des DEA - en français et en allemand - ainsi que des pictogrammes directionnels pour la signalétique.

Fin d'année, ce marché représentait un total de 285 appareils commandés, dont 22 pour l'équipement des établissements provinciaux.

**Défibrillateur
Externe
Automatisé DEA**



Subventions

Le Collège provincial a octroyé un montant de près de **180.000 euros à plus d'une soixantaine d'associations** qui œuvrent dans le domaine de la promotion, de la prévention et l'information en matière de santé ou qui s'inscrivent dans le projet « Liège Province Festive ». Via ces aides financières, la Province est au cœur des actions de **proximité**, de **solidarité** et d'**aide aux communes**.

Conformément aux nouvelles dispositions en matière d'octroi de subventions par les pouvoirs locaux, la Direction générale de la Santé a été particulièrement attentive au **suivi** et au **contrôle** des subventions octroyées quant à leur utilisation et à leur justification.

Médecine de Contrôle

Le Service provincial de Contrôle médical continue à **intensifier ses contacts externes**, conformément à la politique d'aide aux communes développée par les Autorités provinciales.

Grâce à cette dynamique, le Service de Contrôle médical a été désigné dans le cadre de nouveaux marchés publics, et notamment pour le contrôle des absences du personnel de la commune de HERVE et pour compte de l'Agence Locale pour l'Emploi de OREYE.

Service Provincial de Promotion de la Santé – SPPS

Le SPPS a lancé, en partenariat avec l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une **campagne médiatique dédiée à la prévention des maladies cardio-vasculaires**. Cette campagne intitulée « *Vive le 0-5-30 !* » comporte la diffusion de spots télé et radio ainsi que la diffusion d'une brochure, avec comme leitmotiv « 0 consommation de tabac - 5 portions de fruits et de légumes par jour et 30 minutes d'activité physique ».

Avec 15.000 brochures distribuées en Province de Liège, le SPPS intensifie ses partenariats et renforce ses actions d'éducation à la Santé et de proximité envers la population.

Service du Dépistage mobile

Conformément à la Déclaration de politique générale 2012-2018, le service poursuit sa réorganisation. L'année 2013 a permis d'établir **une collaboration constructive avec les acteurs de terrain** dans le domaine de la Santé en Province de Liège, et notamment auprès des médecins généralistes.

Le Service de Dépistage a franchi une étape importante par l'établissement d'une concertation et d'une collaboration entre le Département universitaire de Médecine générale de l'Université de Liège (DUMG), l'École de Santé publique et la Commission liégeoise de la Société scientifique de Médecine générale (SSMG). **L'objectif de ce travail est double** : optimiser les dépistages proposés et créer une réflexion sur les actions provinciales de prévention.

Cette vaste réflexion a pour objectifs l'efficacité, la visibilité et la pertinence des dépistages offerts à toute la population de notre province.

Coaching en médecine sportive

Le Service de Médecine du Sport a participé aux **Worldskills** de Leipzig en Allemagne, une compétition de niveau mondial comportant des épreuves pratiques à l'attention des jeunes formés dans les métiers techniques et issus de toute l'Europe. Ce concours requiert de solides compétences tant physiques, que mentales, techniques et humaines.

Le Service de Médecine du Sport a suivi l'équipe belge composée de 15 jeunes par un véritable coaching incluant un encadrement médical, psychologique, des conseils et des entraînements.

Le Laboratoire

Le Laboratoire « Santé - Qualité de vie et Agriculture » pérennise et renforce ses activités en matière de microbiologie et de chimie alimentaire. Cette année, le Laboratoire a été repris dans les plans **de contrôles de l'AFSCA** pour les analyses d'eaux - 188 échantillons ont été analysés pour un volume de 2308 analyses et une recette de 19.927 euros.

Le Laboratoire poursuit son travail de validation des **techniques d'analyses de sols**, dans le cadre de l'obtention de l'agrément « Sols », de l'accréditation BELAC et la certification ISO14001. Il continue également de développer les techniques d'analyses dans le cadre de la nouvelle législation relative au contrôle des **eaux de piscines**.

Par ailleurs, **la Section Métrologie** – Contrôle et qualité des mesures de température - du laboratoire s'est développée. Elle contrôle l'ensemble des enceintes climatiques (Malvoz, Station provinciale d'Analyses agricoles et Services agricoles provinciaux). Le laboratoire va promouvoir cette activité auprès des entreprises et collectivités soumises aux normes spécifiques imposant la surveillance des enceintes thermostatiques.

3. DIRECTION GENERALE

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE

Téléphone : 04/344.79.37

Fax : 04/344.79.40

Email : dg.sante@provincedeliege.be

Activités

La Direction générale assure la coordination et la gestion de l'ensemble des Services **SANTE** en étroite collaboration avec le Cabinet du Député provincial rapporteur.

Par une approche **SOCIALE** et **PREVENTIVE**, l'ensemble du Secteur vise à rencontrer les besoins fondamentaux de la population de la Province de Liège.

La Province développe de nouvelles stratégies en matière de médecine préventive, d'information et de sensibilisation du public, offrant à tout citoyen des pistes pour devenir responsable de ses choix en matière de santé et de qualité de vie, et ainsi améliorer son bien-être.

L'Observatoire de la Santé recueille les données statistiques et épidémiologiques provenant en particulier du Service de Dépistage mobile.

4. SERVICE PROVINCIAL DE CONTRÔLE MEDICAL – MEDECINE DU VOYAGE



Coordonnées

Place de la République Française, 1 à 4000 LIEGE

Service provincial de Contrôle médical

Téléphone : 04/230.69 (12 à 19)

Fax : 04/230.69.10
Email : contrôle.medical@provincedeliege.be

Médecine du Voyage

Téléphone : 04/230.69.26
Fax : 04/230.69.25
E-mail : med.voyage@provincedeliege.be

Médecine de Contrôle et d'Expertises

Contrôles pour les absences de maladie

Le Service provincial de Contrôle médical exerce une mission de surveillance relative à l'**absentéisme** et aux **incapacités de travail**. Il exerce sa mission auprès des **employeurs** et des **travailleurs** (rôle social).



Les médecins-contrôleurs vérifient le bien-fondé des absences pour maladie et réalisent ponctuellement des contrôles au service ou au domicile de l'agent malade.

Au sein du personnel provincial non enseignant, il faut souligner la diminution des absences de courte durée depuis l'application de l'indice de Bradford en 2010.

Diminution par rapport à 2009 : - 11% en 2011, - 8,37% en 2012 et **-15% en 2013, par rapport aux chiffres de 2009.**

25.216 certificats médicaux ont été examinés, **3.624** contrôles ont été réalisés au service et **873** contrôles ont été réalisés à domicile.

Expertises

L'activité d'expertise a pris fin au 1^{er} avril 2013 - **124** dossiers ont été examinés au 1^{er} trimestre.

La Médecine du Voyage

Information et prévention

Ce service est un centre de médecine préventive par son :

- Evaluation personnalisée du risque (antécédents médicaux, destination, durée du séjour, vaccination(s), traitements préventifs, pharmacie de voyage, ...).
- Logiciel EDISAN qui permet d'être informé de toutes les épidémies dans les 24 heures.



- Accueil téléphonique pour répondre aux interrogations des voyageurs, agences de voyage, médecins : +/- **10.000** appels en 2013.
- Site Internet : www.provincedeliege/sante - Rubrique: Médecine du voyage.

Le service est présent aux Salons « *Vert, Bleu, Soleil* » et « *Retrouvailles* »

Vaccination

Centre agréé par le Ministère de la Santé publique pour administrer les deux vaccins obligatoires pour certains pays :

- Contre la fièvre jaune.
- Contre les méningites à méningocoques.

En 2013, **5.118 vaccins** ont été administrés (4.987 en 2012).



5. SERVICE PROVINCIAL DE PROMOTION DE LA SANTE (SPPS)

Coordonnées

Place de la République française, 1 à 4000 LIEGE

Téléphone : 04/349.51.33

Fax : 04/349.51.35

Email : spps@provincedeliege.be

Activités

Le SPPS a pour mission d'informer la population par le biais de campagnes thématiques, de conférences, de stands d'information et de sensibilisation. L'objectif du service est de donner à tout un chacun les moyens de préserver et d'optimiser sa qualité de vie en devenant « Acteur de sa propre santé ». Le Service travaille dans la philosophie de promotion de la santé édictée par l'**Organisation Mondiale de la Santé** – OMS.

Divers **partenariats** sont mis en place et de nombreuses associations, villes et communes font appel au service tant pour un soutien financier que pour un soutien logistique, méthodologique ou humain.

Le SPPS est également le « centre coordinateur » du Projet Ville-Santé pour la Province de Liège. La Province de Liège fait également partie du **Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'OMS** qu'elle a constitué en Asbl en 2009. Elle en assure actuellement la présidence et la coordination via le SPPS.



En pratique, le SPPS a, au cours de cette année :

- organisé **9 Jeudis-santé**, ciné-débats, conférences à destination du grand public ;
- participé à **32 manifestations** (conférences, débats, journées à thème, fibro-café, etc.) ;
- mis à disposition du public **28 stands** d'information et de sensibilisation ainsi que **15 stands Liège Province Festive** ;
- mis sur pied **38 animations relevant du Bus Sex'Etera**.

On notera également :

- **La continuité de certaines campagnes**

Lors de la Journée Mondiale de Lutte contre le **Sida**, le SPPS, les Centres Locaux de Promotion de la Santé et de nombreuses associations de terrain ont, une nouvelle fois, uni leurs efforts pour sensibiliser la population. A cette occasion, un kit de prévention a été distribué sur l'entièreté du territoire provincial.

Dans le cadre de la Journée Mondiale du **Diabète** 2013, diverses actions de prévention ont été menées en collaboration avec 8 communes, en prônant l'alimentation saine et l'activité physique comme facteurs de prévention du diabète de type 2, dans les écoles mais également sur certains marchés.

- **La réalisation de 4 nouvelles brochures**

Quatre nouvelles brochures, à destination du grand public, ont été réalisées et diffusées :

« **0 5 30 Combinaison Santé** »

« **Au bac les régimes yo-yo – Comment perdre du poids sainement et durablement ?** »

« **Un hypertendu sur deux s'ignore ... L'hypertension, détectons-la** »

« **Défibrillateur Externe Automatisé** »



6. SERVICE PROVINCIAL DE MEDECINE DU SPORT

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE

Téléphone : 04/344.79.50

Fax : 04/344.78.73

Email : consult.secretariat@provincedeliege.be



Activités

Ce secteur est constitué d'une équipe pluridisciplinaire qui évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs ou professionnels. Elle réalise des bilans fonctionnels détaillés chez les patients souffrant de troubles cardio-respiratoires et des expertises d'aptitude à la pratique sportive.

Médecine du Sport

L'ensemble des examens réalisés débouche sur des conclusions médicales et sportives qui devraient permettre d'orienter chacun vers des activités adaptées à ses possibilités et à ses aspirations. Un contrôle objectif et scientifique de l'entraînement permet de préciser les modalités des efforts (intensité, durée, répétition) qui visent non seulement à la performance sportive mais aussi à une amélioration de la santé.

Consultations spécialisées

Les consultations en pneumologie, allergologie, endocrinologie et cardiologie viennent en appui à la médecine sportive de façon plus pointue.

Centre d'Aide aux Fumeurs (CAF)

Le CAF apporte un soutien médical et psychologique au patient pendant la période de sevrage tabagique. Le Service répond aux demandes d'informations sur les différentes méthodes de sevrage. L'aide au sevrage tabagique est devenue très importante au vu de la mortalité cardiovasculaire et cancéreuse attachée aux habitudes tabagiques et au durcissement de la législation en la matière.

Le CAF participe activement à la Journée Mondiale sans Tabac.

Cette année, **1.887 patients** se sont présentés au Service de Médecine du Sport et des Consultations. **6.586 actes techniques**, dont 1.639 examens cardiovasculaires, 1.644 examens respiratoires, 1.271 tests à l'effort et 138 séances de sevrage tabagique ont été réalisés.

7. LABORATOIRE SANTE & QUALITE DE VIE

Coordonnées

Quai du Barbou, 4 à 4020 LIEGE

Téléphone : +32 (0)4 344 78 02

Téléfax : +32 (0)4 344 78 31

Email : laboratoire@provincedeliege.be

Site Web : www.provincedeliege.be/laboratoire

Activités



- Chimie et microbiologie de l'environnement : chimie minérale, chimie organique, chimie organique alimentaire, physico-chimie, microbiologie, réception-coordination, prélèvements et interface.

Le volume d'activités est majoritairement représenté par les administrations publiques, l'administration provinciale et les citoyens (67 %). Un total de **95.403 résultats** ont été rendus pour un montant global de **727.029 €** (légère diminution de 4,5% par rapport à 2012).

- Contrôle de Qualité : **28.777** résultats de contrôle qualité au cours des analyses de routine – dont le développement des techniques d'analyses pour l'obtention de l'agrément « Sols » - et **15.097** résultats de tests inter-laboratoires (taux global de satisfaction de 94,8%).
- Toxicologie : **3.196** résultats ont été rendus pour un montant global de **28.747€** (-12,5% par rapport à 2012).



Participation à des salons et foires

- Salon « **JardinExpo 2013** », aux Halles des Foires de Liège du 23 février au 3 mars 2013 ;
- **Foire de Libramont** le 29 juillet 2013 : présentation des activités en microbiologie alimentaire aux opérateurs du secteur agroalimentaire ;
- **Foire agricole de Battice** les 31 août et 1^{er} septembre 2013 ;
- 18^{ème} **Conférence en microbiologie des aliments** les 12 et 13 septembre 2013, à Bruxelles.

8. SERVICE DE DEPISTAGE MOBILE – LES « CARS »

Coordonnées

Rue de Wallonie 28 à 4460 GRACE-HOLLOGNE

Téléphone : 04/237.94.84

Fax : 04/237.95.00

Email : depistage.mobile@provincedeliege.be



Missions et chiffres

Les cars de dépistage du cancer du sein:

- ⇒ **6042** mammographies dans les tranches d'âge 40-49 et 70-74 ans
- ⇒ **3460** mammothests pour la tranche d'âge 50-69 ans

« Un quart d'heure pour votre santé » :

- ⇒ **4357** tests fonctionnels pour le dépistage de la bronchite chronique
- ⇒ **4550** analyses sanguines et d'urines pour la détection précoce des facteurs de risque de l'insuffisance rénale
- ⇒ **3732** tests de détection précoce des facteurs de risque cardiovasculaire
- ⇒ **3923** tests de détection du diabète
- ⇒ **3825** tests de détection du risque fracturaire ostéoporotique
- ⇒ **3036** tests de détection précoce des affections prostatiques
- ⇒ **524** recherches d'andropause
- ⇒ **3732** tests de cholestérol

9. COLLABORATIONS DIVERSES – Les Centres Locaux de Promotion de la Santé**Coordonnées****Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme**

Chaussée de Waremme, 139 à 4500 HUY

Téléphone : 085/25.34.74
Fax : 085/25.34.72
Email : clps@clps-hw.be

**Centre Liégeois de Promotion de la Santé – CLPS**

Place de la République française (4^{ème} étage), 1 à 4000 LIEGE

Téléphone : 04/349.51.44
Fax : 04/349.51.30
Email : promotion.sante@clps.be





Province
de Liège

Rapport d'activités

**Direction des Systèmes
d'Information**

I. Historique et personnel

Jusqu'en 2011, la Direction des Systèmes d'Information (DSI) était un secteur indépendant, scindé en deux équipes : l'une sur Liège, l'autre sur Seraing.

Depuis, le Service informatique a été **intégré au sein de la Direction générale transversale (DGT)**. De nombreux projets mentionnés dans le rapport d'activités illustrent d'ailleurs les collaborations accrues avec les services de cette direction générale, collaborations rendues d'autant plus faciles que depuis mars 2012, nos équipes sont enfin **regroupées** au sein d'un seul et unique bâtiment : celui de la DGT (bâtiment Opéra).

Notre service illustre particulièrement la politique de la Province en matière de **diversité** des ressources humaines : sur près de 40 agents de 25 à 65 ans, 5 reflètent cette diversité en ce qui concerne l'origine ou le handicap.



II. L'infrastructure réseau-Intranet

Pour rappel, l'Intranet de la Province de Liège, c'est un vaste réseau fibre optique à haute performance reliant plus de 450 bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire provincial. Ce vaste réseau permet de mettre à disposition des agents provinciaux un nombre important de services utiles au bon accomplissement de leurs missions: la téléphonie, le courrier électronique, l'accès vers Internet et le monde extérieur, les nombreux applicatifs développés en interne ou par nos partenaires extérieurs. Cette infrastructure Réseau-Intranet est gérée par deux équipes ("serveur" et "réseau/téléphonie") qui collaborent au quotidien pour assurer sa gestion et son évolution, en fonction des normes et besoins en constante évolution : mobilité, disponibilité, aide à l'organisation, sécurité...

On notera en 2013 la réalisation des projets suivants:

- Dans un objectif de mobilité accrue, connexion des appareils dits mobiles (*smartphones* et tablettes numériques) au courrier électronique et possibilité d'accès à ses fichiers professionnels ainsi qu'à la GED à partir de ceux-ci.
- Mise à disposition d'un système d'archivage dit "*online*" permettant de disposer à tout moment de ses archives *e-mail*, quel que soit le support.
- Mise en place d'un système mutualisé de gestion et diffusion de contenu sur les différents écrans d'accueil de la Province. Cette application gère le contenu des écrans à l'accueil du bâtiment Opéra, sur la façade externe du bâtiment Charlemagne, et à l'entrée de la Maison de la Formation (Seraing).
- Connexion de 10 bibliothèques partenaires sur notre réseau ALEPH, grâce à la mise en place et à la gestion du système d'accès sécurisé VPN (*Virtual Private Network*).
- Migration de huit sites de l'est de la province depuis la technologie Explore de l'opérateur Belgacom (fin de contrat) sur le réseau du Win, à des vitesses supérieures et à des coûts récurrents moins élevés.
- Dans la continuité des projets de déploiement du wifi qui ont été initiés en 2012, uniformisation du service proposé en déployant les mêmes réseaux Wifi sur chaque site provincial qui en dispose. L'objectif est de pouvoir fournir une connectivité Internet aux visiteurs, aux étudiants (via le projet d'échange 'Eduroam') et aux appareils mobiles, ainsi qu'une connectivité à l'Intranet pour les agents provinciaux qui disposent d'un ordinateur

portable. Une analyse du projet 'Govroam' proposé par l'opérateur Belnet a également été réalisée afin de proposer une connectivité unique à nos partenaires publics. Ce déploiement pourrait s'inscrire dans un contexte d'échange et de collaboration au niveau de la supracommunauté.

L'infrastructure réseau – Intranet en chiffres :

- 4.200 boîtes mails ;
- Plus d'un million de mails reçus mensuellement, dont plus de 700.000 rejetés ou interceptés par nos systèmes de sécurité automatisés ;
- Chaque jour, 3.750 utilisateurs du réseau de la Province de Liège se connectent à Internet ;
- Plus de 80 sites interconnectés au travers d'une centaine de liaisons physiques ;
- 200 km de fibre optique ;
- Une disponibilité de 99,97% en 2013 ;
- Une téléphonie hétérogène (IP, numérique et analogique) de plus de 4.500 postes téléphoniques.

III. Projets et développements – Réalisations internes

1. Un nouveau site web orienté usager

Ce site s'inscrit dans un vaste projet de **simplification administrative** et en concrétise les principes:

- **Lisibilité** : Un site unique avec une structure de l'information plus intuitive, plus proche des utilisateurs, une présentation unifiée au niveau de la forme et du fond, grâce à la formation des rédacteurs et à la réalisation d'une 'Charte éditoriale et rédactionnelle du site web de la Province de Liège' mise à leur disposition.
- **Accessibilité** : Un site qui se veut proche des utilisateurs en utilisant leur logique (présentation de l'information par thèmes, libellés de façon plus intuitive) mais aussi leur langage, un site qui est à l'écoute de leurs besoins.
- **Simplicité** : Un site dans lequel l'information est livrée clairement et simplement.
- **Transparence** : Un site qui inclut un espace réservé dédié aux usagers, dans lequel ils pourront interagir avec la Province et trouver des informations ou suivre des dossiers qui le concernent.

L'équipe web de la DSI et le Service Communication ont œuvré, main dans la main, depuis 2012, pour concrétiser ces différents objectifs au sein d'un site dont **la mise en ligne a eu lieu le 28 mai 2013**.

L'architecture du site repose sur des "axes" et des "blocs", et la réflexion quant à leur organisation ou à leur nomination représentait les fondations mêmes du projet.

Les **axes** représentent les 5 rubriques principales du site :

- Nous découvrir
- Apprendre
- Se cultiver et se détendre
- Vivre mieux
- Créer et entreprendre

Les 5 rubriques principales sont elles-mêmes composées de **blocs** internes qui abordent chacun un thème précis (par exemple "Gestion et politique", "Haute école", "Social"...).

L'organisation mise en place pour alimenter le site web provincial de manière fluide et sereine repose sur **différents types d'acteurs impliqués** dans le site (la chaîne éditoriale) et définit **les processus de contribution et de publication** : l'informateur web, le rédacteur web, l'éditeur, le Comité éditorial et la cellule technique du service informatique.

De plus, notre nouveau site web intègre, depuis novembre 2013, un **espace "réservé"** dans lequel les usagers pourront progressivement suivre leurs échanges avec la Province, trouver des informations et suivre les dossiers qui les concernent personnellement, ainsi que la généralisation progressive des formulaires en ligne. Actuellement, cet espace sécurisé permet déjà l'accès aux services suivants :

- L'Ecole Provinciale d'Administration, pour consultation et recherche au sein des catalogues, et inscription de leurs agents par les responsables du personnel des pouvoirs locaux ;
- Le sel de déneigement, avec un accès pour les communes afin de commander et gérer leur stock de sel et une gestion globale des stocks par le STP.

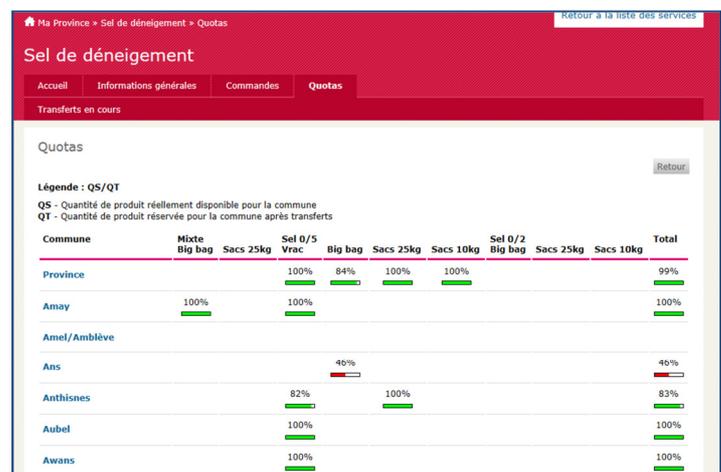
2. Ecole virtuelle et GiHEP

Plus qu'une simple plate-forme d'*e-learning*, ce portail web destiné aux étudiants, professeurs et membres des secrétariats de la HEPL (et instituts supérieurs de la Promotion sociale depuis septembre 2011), mais aussi aux entreprises et anciens, facilite les échanges entre ces différents acteurs, et intègre aussi des outils pédagogiques et administratifs.

Ce développement interne (collaboration entre des maîtres assistants de la Haute Ecole et la DSI) rencontre un **succès grandissant** d'année en année, et la plus-value de ce type de solution repose naturellement sur l'accès et l'échange d'informations **en dehors des heures ouvrables** de l'administration.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, depuis février 2013, l'Ecole Virtuelle et GiHEP sont hébergés sur une nouvelle infrastructure hautes performances et haute disponibilité chez NRB. Trois environnements sont exploités : production, homologation et développement, et la nouvelle infrastructure a passé avec succès la rentrée académique, période où l'activité est maximale. L'équipe de développement n'a plus à sa charge la surveillance et la maintenance de l'infrastructure: cela permet d'assurer uniquement et au mieux le développement de nouvelles fonctionnalités, comme par exemple, toute la gestion des supports de cours.

En effet, cette fonctionnalité a été **entièrement redéveloppée** en 2013. Elle permet aux enseignants de définir les supports de cours qu'ils utiliseront l'année académique suivante. Les supports de cours passent ensuite une série d'étapes de validation, les directeurs de catégorie peuvent générer des bons de commandes pour l'imprimeur des supports de cours et les personnes adéquates peuvent distribuer les supports de cours aux étudiants en vérifiant que ceux-ci ont bien payé. Une architecture "*Business to business*" a été développée en concertation avec l'entreprise chargée de reproduire les syllabus.



A ce jour, pour la Haute Ecole, 99,9 % des étudiants se sont connectés au moins une fois à l'Ecole Virtuelle. Ce nombre est en hausse par rapport à décembre 2012.

3. PiPL – Partage des Interlocuteurs de la Province de Liège

L'application PIPL (**P**artage des **I**nterlocuteurs de la **P**rovince de **L**iege) a été relancée en 2012 grâce à l'arrivée d'un nouvel Attaché au Service informatique. Cette année, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées et plusieurs services provinciaux ont été intégrés dans l'application.



- De nouveaux critères de recherche ont été ajoutés, qui permettent non seulement d'affiner les recherches, mais également de peaufiner davantage la création/modification des listings
- Un lien permet à présent de rajouter sur la fiche signalétique d'un interlocuteur, un diplôme obtenu, ou un examen réussi.
- Et enfin, il est possible d'envoyer un SMS à un interlocuteur en particulier, ou aux interlocuteurs appartenant à une catégorie ou à un *listing*.

L'ajout de ces fonctionnalités a poussé de nombreux services provinciaux à demander à utiliser l'application PIPL. L'application a donc été déployée en 2013 dans de nombreux services, dont: le Cabinet du Député provincial-Président, le Greffe, le BREL, plusieurs Directions générales et établissements scolaires, le Département Culture - Jeunesse – Musées...

IV. Projets et développements – Réalisations externalisées

1. Gestion électronique de documents (GED)

Pour rappel, en quelques mots, **la phase 1 du projet GED concerne le processus décisionnel du Collège**, avec une solution répondant aux principes suivants :

- un portail, c'est-à-dire un point d'entrée unique et simplifié à une série de fonctions pour un nombre significatif d'utilisateurs,
- le développement d'une interface utilisateur simplifiée (interface WEB),
- devant permettre aux utilisateurs d'accéder à un important outil logiciel de gestion documentaire *open source* (Alfresco),
- selon des droits d'accès assez complexes.

Malheureusement, suite au départ de l'un de nos chefs de projet en début d'année, nous n'avons pu progresser sur l'approfondissement de cette phase 1 (notamment en ce qui concerne les documents soumis au Conseil), mais uniquement sur la mise en place d'un nouveau processus, à savoir la gestion du courrier entrant/sortant.

La phase 2 consiste donc en la gestion du courrier entrant et sortant. Ce projet est né de l'envie de la Province de Liège de se doter d'un système de gestion informatisée du courrier entrant et sortant, reposant sur le même outil de gestion documentaire que l'application GesRaco (Gestion des rapports au Collège).

Durant l'année 2013, plusieurs réalisations ont eu lieu, à savoir :

- La réalisation d'un prototype : notre partenaire informatique NRB a réalisé et présenté au début de cette année (2013) un prototype qui montrait la faisabilité d'un certain nombre de principes.
- L'analyse documentaire et fonctionnelle est en cours de finalisation et sera clôturée au début du mois de février 2014.
- Les aspects logiciels et matériels : acquisition de 3 nouveaux scanners, mise à jour de l'infrastructure serveur Kofax et migration du logiciel Kofax capture, reconduction des licences du logiciel de gestion électronique de documents Alfresco.

2. Ecosystème ULIS

Le SeGI (ULG) développe une nouvelle approche visant à offrir à ses clients un écosystème répondant aux besoins d'une administration moderne en intégrant, aux côtés des modules ULIS existants, des modules complémentaires (module THOT d'analyse et de gestion financière et prévisionnelle, et module Fœderis pour la gestion des compétences).

Cela n'empêche pas la Province de faire évoluer les modules existants, et plus particulièrement, en 2013 : la gestion des prestations et la gestion des cadres.

Gestion des prestations : plusieurs services ont pu, en 2013, bénéficier de la gestion complètement informatisée des prestations (pointages et congés, à la fois dans ULISweb et dans le portail Mon Intranet) ainsi que de l'initialisation automatique en début d'année du droit aux congés légaux, évitant ainsi un lourd travail de calcul aux secrétariats d'établissements, puisque désormais la totalité des règles applicables en application du statut ont été implémentées informatiquement de manière à ce que le droit aux congés soit adapté à la situation particulière de chaque agent. Fin 2013, le projet a également pu bénéficier de la gestion de nouvelles natures de congés :

- Le congé exceptionnel pour cas de force majeure résultant d'une maladie ou d'un accident survenu à un conjoint, parent, allié... habitant sous le même toit que l'agent et octroyé à ce dernier avec un maximum de 4 jours ouvrables par an / par équivalent temps plein. La création de ce pot "spécifique" permet désormais une meilleure lisibilité au niveau de la prise de ce congé (avec un blocage en cas de dépassement du droit calculé) auparavant "noyé" dans les congés de circonstance ;
- Le congé sur crédits d'heures de formation, congé d'étude pris entre autres par les agents provinciaux (étudiants) des sciences administratives, dont le nombre d'heures est variable selon les situations, et qui fait l'objet d'une décision du Collège provincial. La création de ce "pot" permet désormais un suivi plus rigoureux du décompte de ces heures.

Greffe, Musée de la Vie Wallonne, Service provincial des Bâtiments, Service de la Communication, BREL, Maison des langues... : près de 500 agents étaient soumis à la gestion informatisée des prestations au 1^{er} janvier 2014!

Gestion des cadres : les gestionnaires disposent à présent d'un rapport exploitant les informations encodées dans ULIS, et permettant de montrer l'occupation d'un cadre à un moment donné, dans un tableau présentant 2 formes, l'une détaillée, l'autre résumée, avec un code "couleurs" permettant la lisibilité immédiate de la situation.

Le Collège a également marqué son accord, cette année, pour le déploiement du module d'analyse des données opérationnelles, de simulation et de gestion prévisionnelle des données budgétaires et d'effectif, qui viendra consolider et affiner les modules existants (gestion des carrières, gestion des cadres et des rémunérations) par l'ajout d'une fonctionnalité de simulation et de gestion prévisionnelle portant sur les données qui y sont gérées.

Le déploiement de ces nouvelles fonctionnalités a mis en exergue le fait que le marché conclu avec le SeGI, à l'instar du contrat-cadre conclu avec NRB, devait être remis en concurrence pour répondre aux principes de la Législation sur les marchés publics. Le Collège a donc décidé de dénoncer le contrat actuel courant 2014 et de s'inspirer de l'expérience de l'autorité de tutelle, qui a opté pour un marché de régularisation (procédure négociée sans publicité avec le SeGI).

3. Environnement SAP

SAP est un logiciel de gestion intégrée utilisé, au sein de la Province de Liège, pour 2 volets :

- la gestion financière,
- la gestion administrative de l'Ecole provinciale d'Administration (EPA).

Dans le cadre de la réflexion relative au choix d'une solution pour la gestion des bâtiments, nous avons eu l'occasion de débattre de la place du progiciel SAP dans notre environnement applicatif et de la possibilité de répondre à une série de projets en attente des solutions techniques les plus efficaces (ex. amélioration du processus d'achats dans le cadre des marchés stocks – projet de simplification administrative, migration vers *New GL...*).

Plusieurs solutions ont dès lors été comparées, et nous avons donc demandé à NRB, dans le cadre de sa mission de conseil, de nous aider à envisager l'architecture informatique future autour de SAP pour **répondre, au travers d'une architecture générique, à une part suffisamment grande de besoins identifiés à ce jour** (projets en attente d'une solution informatisée ou solutions existantes à améliorer). Cette réflexion devrait démarrer dans les semaines à venir, et porter, en priorité, sur la gestion des bâtiments.

4. Logiciel de gestion de bibliothèque

La Province de Liège met à disposition des bibliothèques des communes partenaires qui le souhaitent un service intégré (répondant à des besoins métiers et aux besoins informatiques y associés) qui profite à leur population. La DPG entend d'ailleurs bien intensifier le rayonnement de ce réseau ALEPH, réel enjeu de supracommunalité dans le domaine de la Culture.

La DSI a notamment participé à ce projet en 2013 au travers de :

- L'analyse du nouveau contrat de services pour l'exploitation de l'ensemble des applications hébergées chez NRB qui sera proposé au Collège début 2014 ;
- L'élaboration d'un nouveau contrat de maintenance (corrective, évolutive, adaptative et préventive) de l'application de gestion de la bibliothèque de la Province de Liège et de ses bibliothèques partenaires
- Différentes opérations techniques auprès des nouvelles bibliothèques partenaires (acquisition du matériel pour leur compte, installation et configuration de la connexion informatique), avec refacturation à celles-ci.

5. Gestion des collections muséales

Ainsi que le prévoit la Déclaration de politique générale, la mise en place d'une gestion informatisée des collections du musée a vu sa démarche initiée en 2013.

Après une première évaluation de leurs données actuelles, nous avons, en collaboration avec nos collègues du Musée, analysé les différents produits du marché, rendu visite à des musées utilisant les logiciels qui nous semblaient les plus adéquats et établi une première estimation de l'enveloppe du projet. Cette estimation a donné lieu à une inscription au budget 2014, nous permettant ainsi de poursuivre les démarches (rédaction d'un cahier de charges reprenant en détails les

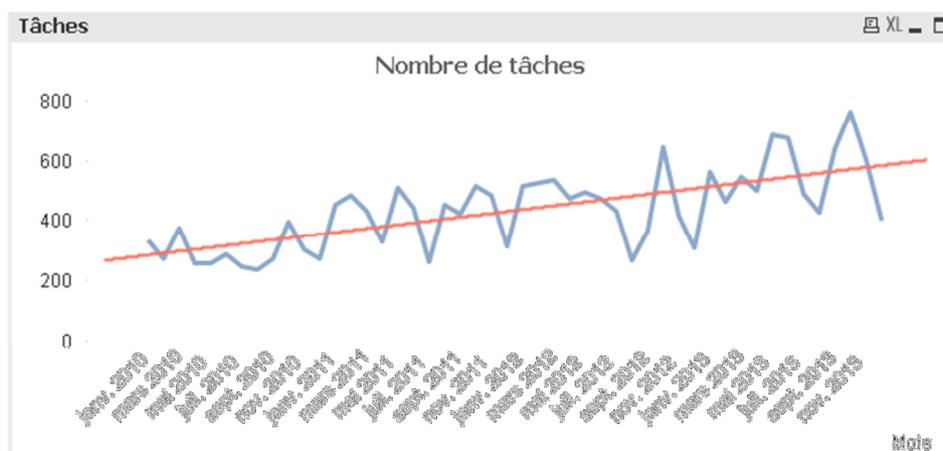
fonctionnalités souhaitées, éventuellement sous la forme d'un service intégré similaire à celui du logiciel "bibliothèque", démarches de migration des données du format actuel vers le format SPECTRUM, standard du domaine...).

V. Maintenance et assistance

Composé de 9 techniciens au service des utilisateurs lorsqu'ils rencontrent des difficultés (liées à la technique... ou aux utilisateurs...), ou pour l'installation de nouveau matériel, le Service Maintenance et Assistance doit assurer la maintenance quotidienne d'environ 2000 PC et 600 imprimantes.

En 2013, on a enregistré **4.000 appels et reçu 960 mails** à traiter par ce seul service, qui assure également l'assistance dans le cadre des manifestations économiques, sociales, culturelles et sportives organisées par la Province de Liège. Il y a assuré le prêt, la préparation, la configuration et l'installation du matériel informatique utile au bon déroulement des activités, mais également une permanence en cas de problème technique.

Evolution du nombre de problèmes soumis au Service informatique :



En ce qui concerne les acquisitions de matériel, en plus du **renouvellement du parc informatique**, on mentionnera notamment le projet MobiTic. En collaboration avec le Département Formation, la DSI a fourni le matériel utile à la mise en œuvre de ce projet. C'est ainsi que 18 portables, 2 imprimantes, 6 tablettes et 3 Smartphones ont été mis à disposition pour l'écolage des Seniors aux TIC.

VI. Contrat cadre de services informatiques

Pour rappel, lors du vote du budget provincial pour l'exercice 1999, la décision a été prise de mettre en place la réalisation d'un Intranet provincial avec valeur ajoutée (c'est-à-dire les applications) pour l'ensemble des établissements et des services provinciaux. Il s'agissait d'informatiser la Province de Liège en suivant trois grandes orientations devant servir de guides et devenir les finalités de l'Intranet de la Province de Liège:

- Un support à l'organisation : suivi des dossiers administratifs
- La téléphonie interne et le courrier électronique

- Des services d'informations : internes pour l'administration et externes pour le public (notamment les sites Internet).

Ces trois orientations ont été définies lors de l'appel d'offres européen pour un contrat-cadre pour la " Désignation d'une Interface de Conseils et de Coordination en vue de l'organisation de services sur l'Intranet à la Province de Liège", signé en date du 28 octobre 1999, reconduit tacitement, et arrivant à échéance ce 16 septembre 2014.

Les quatre avantages principaux du contrat cadre étaient les suivants :

- un **interlocuteur unique**, avec lequel le dialogue peut être établi aisément, en dehors de la complexité inhérente aux procédures de marchés publics, chaque projet étant géré comme un contrat partiel et spécifique ;
- l'existence d'une **garantie de bonne fin**, ce qui permet à la Province de Liège d'avoir l'assurance d'un résultat conforme à ses attentes, en se basant uniquement sur le contrat cadre;
- l'existence d'une **garantie financière** de 2.500.000 € avec garantie financière de premier niveau de 500.000 € auprès d'un organisme bancaire;
- une notion de **fournisseur de service complet**, intégrant, outre les fournitures, l'installation... voire le financement de la solution (les acquisitions de matériel ont longtemps été envisagées sous la forme de *leasing*).

Il faut cependant reconnaître que le recours à ce contrat-cadre a un aspect financier non négligeable. Cette garantie de résultat doit donc être conservée, mais davantage maîtrisée au niveau financier.

Toutes ces réflexions ont amené le Collège provincial à marquer son accord, en novembre 2013, sur l'organisation d'une procédure négociée avec publicité européenne, pour un contrat-cadre de services pour l'accompagnement de la Province dans la mise en œuvre de ses systèmes d'information en tant que conseil et fournisseur de services informatiques.

Pour rappel, un **contrat-cadre** est un engagement de collaboration, soit en vue de l'étude et de l'exécution d'un projet, soit au fur et à mesure de l'évolution des besoins, en vue de la réalisation progressive d'un projet global dont les facettes précises de l'exécution restent indéterminées, leur détermination ne pouvant résulter que de l'exécution du contrat.

Cette collaboration prendra la forme d'un contrat-cadre de services informatiques à valeur ajoutée avec un interlocuteur principal destiné à assurer et/ou assister la Province dans l'étude, la réalisation et la coordination de services et solutions destinés à maintenir, compléter et transformer les systèmes d'information qu'elle met en œuvre pour elle-même et/ou pour ses usagers, dans le respect des **objectifs globaux** qu'elle s'est fixés, à savoir :

- mise en œuvre d'un écosystème mobile et collaboratif,
- support à l'organisation orienté simplification administrative,
- recherche de l'efficacité dans la gestion des coûts récurrents relatifs aux systèmes d'information,
- conformité aux dispositions légales en matière de systèmes d'information.

Le prestataire jouera donc dans ce cadre une **double fonction** :

- Une **fonction de conseil, de conception et de coordination** (analyse de la situation existante et proposition de solutions spécifiques à chaque projet envisagé, selon les besoins), seul ou en appoint à la Direction des Systèmes d'Information.

- Une **fonction de fournisseur de services**, dans le cadre de projets particuliers en assumant une responsabilité complète de la phase de réalisation à l'égard de la Province de Liège (garantie de résultat), et des éventuels partenaires publics avec lesquels elle pourrait mener conjointement ses projets. Dans ce cadre, le prestataire assumera la prise en charge du projet au sens large, c'est-à-dire, potentiellement, l'ensemble du projet depuis l'analyse des besoins jusqu'à la mise à disposition de la solution, en passant par la rédaction des cahiers de spécifications (fonctionnelles et techniques), si nécessaire en ayant recours à l'assistance d'une consultance spécialisée dans le domaine concerné, la définition des architectures de solutions qui permettent de rencontrer aux mieux les besoins métiers et enfin le développement, ou la fourniture de la solution répondant aux besoins identifiés ainsi que son exploitation et l'assistance aux utilisateurs.

Les facettes du projet global sont les suivantes :

- La **gestion des projets informatiques** au sens large, c'est-à-dire, potentiellement, l'ensemble du projet depuis l'analyse des besoins jusqu'à la mise à disposition de la solution, en passant par la rédaction des cahiers de spécifications (fonctionnelles et techniques), si nécessaire en ayant recours à l'assistance d'un consultant spécialisé dans le domaine concerné, la définition des architectures de solutions qui permettent de rencontrer aux mieux les besoins métiers et enfin le développement, ou la fourniture de la solution répondant aux besoins identifiés ainsi que son exploitation. Si nécessaire et pour autant que cela reste accessoire, l'acquisition de fournitures dans le cadre de ces projets sera également envisagée.
- **L'exploitation**, c'est-à-dire la gestion des infrastructures et des serveurs pour une partie des services à couvrir (la Province prenant elle-même en charge une partie de cette gestion), en mode IAAS, PAAS voire SAAS ¹ selon les besoins et avec un niveau de disponibilité qui sera défini dans les contrats partiels.
- **Helpdesk et maintenance** : pour l'ensemble des outils et solutions informatiques mis à disposition des utilisateurs, la Province dispose d'un guichet unique auquel ils peuvent s'adresser lorsqu'ils rencontrent un problème, que la réponse soit apportée directement par les services provinciaux, ou que ceux-ci doivent faire appel à un fournisseur. Dans ce cadre, le prestataire pourrait donc être amené à jouer un double rôle : fournir un service de *helpdesk* pour les services qu'il assurera, selon un niveau de service à définir ensemble, mais également, le cas échéant, assister la Province dans l'amélioration de ses propres services de *helpdesk*.
- **Télécommunications** : à l'heure des connexions unifiées, du mobile et des solutions de type collaboratif, rien de tout cela ne peut fonctionner sans ce maillon essentiel, qui permet la connexion entre eux des différents éléments cités ci-dessus (postes de travail, fixes ou mobiles, serveurs, téléphones...). Les lignes louées, abonnements Internet, abonnements de téléphonie mobile et autres qui permettent ces connexions, constituent ensemble l'Intranet de la Province de Liège, et c'est de leur qualité que dépend également la qualité de la valeur ajoutée qui pourra être mise à disposition de nos utilisateurs. Dans ce cadre, le prestataire jouera uniquement la fonction de conseil. Les différents contrats relatifs aux dépenses récurrentes (abonnements) seront traités en dehors du contrat-cadre.

Le Collège a marqué son accord sur **le choix d'une procédure négociée avec publicité européenne** :

¹ Le *cloud computing* est un modèle offrant un accès réseau pratique, à la demande, vers un ensemble de ressources informatiques configurables (serveurs, stockage, applications...) partagées, élastiques (capacités affectées et libérées rapidement) et permettant la facturation à l'usage (*pay-per-use*). Il existe trois catégories principales de services qui peuvent être offerts selon ce modèle : IaaS (*Infrastructure as a Service*), PaaS (*Platform as a Service*) et SaaS (*Software as a Service*), selon la répartition des domaines de responsabilité entre le client et le fournisseur de services

- procédure négociée : puisque nous sommes dans une situation où les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante... (art. 26 § 2, 3°)
- publicité européenne : puisque l'estimation du montant du marché est de toutes façons supérieure à 200.000 €.

Le marché repose en outre sur une **procédure restreinte** en deux phases : seuls les candidats qui remplissent les conditions de sélection qualitative recevront le cahier spécial des charges et seront invités à remettre une offre.

Au niveau des conditions de sélection qualitative, on analysera tout particulièrement les exigences en matière de capacité financière. En effet, au regard des garanties demandées (garantie de résultat sur les projets menés sur base du contrat cadre) et des processus stratégiques qui reposent sur le contrat-cadre (processus décisionnel du Collège, budget, architecture réseau...), il importe que le prestataire soit solide financièrement parlant, et qu'il puisse assurer la Province d'une solution en cas de défaillance d'un sous-traitant. Les dossiers de candidatures sont attendus pour le 10 janvier 2014.

**
*



Province
de Liège

Rapport d'activités

Le Tourisme

1. FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE ASBL (FTPL)

Le plan stratégique « 2013-2015 » de la FTPL se structure en 15 missions. La synthèse présente les principales actions menées en 2013 dans chacune d'elles.

MISSION 1 : AMELIORER LE POSITIONNEMENT DE LA DESTINATION TOURISTIQUE

La FTPL travaille, depuis l'automne 2013, à la définition du positionnement marketing le plus adéquat du territoire et de son inscription dans une démarche de commercialisation.

En outre, la FTPL a participé à la finalisation de **deux projets** liés au marketing du territoire et destinés à lui conférer un positionnement fort :

- **la destination « Ardenne »**, avec 7 partenaires touristiques de France, de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg, dont l'objectif est de revaloriser la destination « Ardenne », un peu en perte de vitesse ;
- **la destination « Cœur de l'Europe »**, avec 3 partenaires touristiques de l'Euregio (la StatdeRegion Aachen - DE, le Toerisme Limburg – BE, et le VVV Zuid Limburg – NL) et avec pour objet :
 - l'enrichissement du site web www.vacancesaucoeurdeleurope.eu ;
 - la réalisation d'une carte touristique trilingue à 115.000 exemplaires ;
 - l'édition d'une brochure « Entdecke das Herz Europas » (Découvrez le Cœur de l'Europe) destinée aux professionnels du tourisme allemands (2.000 destinataires) ;
 - la réalisation de 4 campagnes thématiques de promotion du territoire.

MISSION 2 : RENFORCER LA LOGIQUE DES POINTS DE CHUTE

Cette logique était principalement comprise des touristes wallons mais pas de ceux issus des marchés étrangers prioritaires (Pays-Bas, Allemagne et France) et secondaires (Italie, Grande-Bretagne, Espagne, Etats-Unis et Chine) ; le positionnement de notre destination sur ces marchés sera défini en 2014, dans le cadre de la « Mission 1 ».

MISSION 3 : REDEFINIR ET PRIORISER LES THEMATIQUES PORTEUSES

- **Tourisme thermal** : réflexion quant à la création d'un « Club Bien-être » avec les principaux acteurs de la province (wellness, gastronomie...).
- **Tourisme « Nature active »** : lancement par la FTPL et la SPI d'une étude financée par le CITW, visant l'élaboration d'un « Schéma cyclable directeur pour la province de Liège ».
- **Tourisme culturel** : préparation de la mise en ligne d'une billetterie culturelle et réflexion sur le développement d'un « Club Culture » à l'instar du « Club Bien-être » (cf. ci-dessus).
- **Produits du terroir** : poursuite de l'opération « Wallonie des Saveurs » : 4 Pique-niques au Jardin, 1 restaurant éphémère, 1 « rallye des saveurs », présence de la « Caravane du goût » lors de 4 événements, 6 capsules « Gourmandises du terroir » (Télé-tourisme), édition d'une carte touristique des producteurs du terroir de l'Euregio.
- **Tourisme d'affaires** : voir « Mission 15 » ci-après.
- **Tourisme fluvial** : réflexion sur la mise en place d'un Comité de pilotage, sur les possibilités de rachat d'un bateau promenade, soutien à la SCRL « Liège au fil de Meuse » pour le lancement de bateaux électriques en location à Visé.

MISSION 4 : PRIORISER L'OFFRE

Mise en évidence des sites touristiques et manifestations « Coups de cœur » dans les différents supports promotionnels de la FTPL.

MISSION 5 : FORMER LES ACTEURS TOURISTIQUES

Renforcement du professionnalisme des acteurs touristiques de la province et des agents de la FTPL, par des formations, colloques, séminaires, etc.

MISSION 6 : DEVELOPPER UNE LOGIQUE DE SERVICE, D'ACCUEIL ET D'EXPERIENCE DE CONSOMMATION

Amélioration de l'accueil des touristes en se focalisant sur « leur ressenti » et « leur point de vue ». Deux projets relèvent de cette démarche :

- **le projet « Wallonie : Destination qualité »** : élaboration par la FTPL de son propre dossier « Qualité » et accompagnement des Maisons du Tourisme (MT) (5 MT ont obtenu le label en 2013) ;
- **poursuite de l'action en faveur des PMR** : réalisation de 10 analyses d'accessibilité, édition d'une brochure PMR (voir « Mission 8 » ci-après).

MISSION 7 : COMMERCIALISER DES PRODUITS STRUCTURES

Basée sur la création du département de « Tourisme réceptif », la mission est la suivante : accompagner et conseiller les touristes (individuels, groupes, MICE) dans la conception et l'achat de leur excursion ou séjour en province de Liège. A cet effet, divers travaux ont été réalisés en 2013 : la modification des statuts de la FTPL, des contacts avec les partenaires touristiques, la préparation d'appels d'offres visant l'acquisition de technologies nécessaires à la promotion - création d'un portail internet - et à la commercialisation des futurs produits, réflexion sur les produits pour groupes, élaboration d'une liste d'offres "sèches" pour le tourisme d'affaires, création de bases de données de contacts...

MISSION 8 : ADAPTER LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2013, la FTPL a édité les brochures suivantes, même si ce type de support est largement en diminution (cf. mission 9 ci-après):

- brochure « RAVeL » (FR-NL-DE)
- brochure « Liège, une destination accessible » (FR - NL / 2 versions) pour les PMR
- plaquette « MICE » (FR - DE - EN / 3 versions - NL en cours)
- brochure d'appel « Province de Liège... Généreuse de nature » (FR-NL-DE-EN-ESP-IT)
- un agenda des manifestations de l'Été
- un agenda des Festivals (FR-NL / 2 versions)
- brochure « Découverte Pédagogique du Patrimoine Provincial » (FR)
- brochure « Tourisme de Mémoire en province de Liège » (FR-NL-DE-EN / 4 versions)

MISSION 9 : INTENSIFIER L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

- newsletter électronique « Les bons plans touristiques en province de Liège » (**20.000 abonnés**) ;
- page Facebook: **6.100 fans** ;

- application mobile « Visit Liège » (FR) : téléchargée par près de **1.500 mobinautes** de 2012 à ce jour ;
- site internet : plus complet, plus convivial, organisé par rubriques thématiques.

MISSION 10 : AMELIORER LA PRESENCE EN FOIRES ET SALONS TOURISTIQUES

- participation à 19 foires et salons « grand public » ;
- participation à 6 salons professionnels ;
- présence promotionnelle dans 22 manifestations diverses, essentiellement en Wallonie.

MISSION 11 : OPTIMALISER LES ACTIONS PUBLICITAIRES (MOINS NOMBREUSES ET PLUS PORTEUSES)

Réalisation d'un « plan médias » pour l'année 2013, en fonction des marchés prioritaires et en tenant compte des thématiques porteuses : terroir, nouveau site web, design, commémorations 14-18, tourisme d'affaires, RAVeL et E-Bike, sites (para-)provinciaux.

MISSION 12 : RENFORCER LES CONTACTS AVEC LES MEDIAS ET LES PROFESSIONNELS DU TOURISME

Développement d'une démarche anticipative (insertions programmées et régulières) et coordonnée avec les prestataires.

MISSION 13 : DEFINIR DES MESURES D'IMPACT

La FTPL a ainsi évalué deux de ses projets : les « pique-niques au Jardin » et le projet d'« Equipement des sites touristiques (para -)provinciaux en vélos à assistance électrique (VAE) » (projet lancé en mai 2012).

MISSION 14 : METTRE EN PLACE UN SYSTEME DE VEILLE

- inventaire et analyse des sources d'informations disponibles (publications, web, newsletters, presse, études de marché) et structuration de l'information reçue par marchés ;
- réalisation d'un baromètre touristique 6x/an (sondage auprès de quelque 1.000 prestataires).

MISSION 15 : STRUCTURER LE SECTEUR DU TOURISME D'AFFAIRES

En attendant le lancement effectif du département de « Tourisme réceptif » dès 2014, diverses actions promotionnelles et autres ont été entreprises :

- organisation de rencontres d'acteurs du secteur ;
- constitution d'une base de données relative à l'offre MICE en province de Liège ;
- réalisation d'une plaquette d'appel (voir « Mission 8 » ci-avant) ;
- réalisation d'une trentaine de fiches détaillées présentant l'offre la plus « qualitative » de notre province (disponibles dès le printemps 2014) ;
- traitement d'une trentaine de demandes portant sur l'organisation de séminaires.

BILANS ET STATISTIQUES TOURISTIQUES

Le tourisme en province de Liège génère 820 millions d'euros de chiffre d'affaires par an, plus de 19.000 emplois directs et quelque 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30 % du tourisme en Wallonie (INS 2010 - chiffres 2011, 2012 et 2013 indisponibles).

Vacances d'Hiver 2012-2013 (22 décembre 2012 au 6 janvier 2013)

- 60 jours d'enneigement et d'ouverture des centres de ski (prestataires en la matière très satisfaits) ;
- hébergement de terroir : 80% de prestataires satisfaits ;
- l'événementiel *booste* la fréquentation touristique pour l'ensemble de la province (marché de Noël à Liège : plus de 1.500.000 visiteurs) ;
- 34% des sites touristiques sont en hausse de fréquentation (46% en *statu quo*) ;
- tourisme d'un jour : public essentiellement wallon (73%).

Vacances de Printemps (1^{er} au 14 avril)

Baisse palpable des nuitées (sauf dans les gîtes) mais globalement, hausse de fréquentation des sites touristiques.

Mois de juillet

- mois très ensoleillé ;
- grande satisfaction des établissements d'hébergement ;
- retombées des grands événements tels les Francofolies de Spa, les « 24 heures » sur le circuit de Spa-Francorchamps ou encore le Tour cycliste de la Région wallonne ;
- sites « indoor » « victimes » de cet ensoleillement ;
- grand succès pour les sites « outdoor » (Domaine de l'Hirondelle à Oteppe : + 110% - site du barrage de La Gileppe : + 50%).

Mois d'août

- températures plus clémentes qu'en juillet ;
- bon à très bon taux d'occupation pour les établissements d'hébergement ;
- pas de distinction majeure entre les scores de fréquentation des sites « indoor » et « outdoor ».

Vacances d'Automne (28 octobre au 3 novembre)

- météo alternant averses et éclaircies ;
- 72% des prestataires d'hébergement satisfaits.

Vacances d'Hiver 2013-2014 (22 décembre 2012 au 6 janvier 2013)

Bilan quasi identique à celui de 2012, à savoir, très positif.

2. DOMAINE PROVINCIAL DE WEGIMONT
■ Nombre de visiteurs et recettes par activités. Comparaison 2012 et 2013 :

	Nombre de visiteurs au château (internat et externat)	Nombre de repas servis en internat et externat	Recettes HTVA - Hébergement et repas	Nombre d'entrées au parc et à la piscine	Recettes HTVA - Buvettes piscine et golf, friterie, golf, canotage, entrées parc et piscine
2012	33.128	71.016	506.677,35€	77.045	365.692,56€
2013	33.496 (+1,11%)	62.457 (-12,05%)	471.785,17€ (- 6,89%)	58.350 (- 24,26%)	291.097,11€ (- 20,40%)
	Nuitées au camping touristique	Nuitées au camping résidentiel	Recettes HTVA	Nombre de Classes vertes et nombre de visiteurs CV	Recettes totales HTVA
2012	7.315	12.357	98.334,22€	41 CV - 1.552	970.704,13€
2013	6.520 (- 10,87%)	12.851 (+4%)	91.618,77€ (- 6,83%)	37 CV - 1.498 (-3,47%)	854.501,05€ (-12%)

■ Centre d'hébergement au château

En 2013 (chiffres arrêtés au 15/12), le château a accueilli 33.496 visiteurs représentant 360 groupes en internat et en externat. La clientèle belge continue de représenter les 8/10èmes des clients en internat (augmentation des clientèles provenant d'Espagne, de République Tchèque, de Suisse et du Japon).

■ Parc

Du 1^{er} mai au 1^{er} septembre, l'entrée du Domaine est payante et l'accès à de nombreuses attractions (complexe de piscines, golf miniature, barbecues, canotage...) est proposé à des prix démocratiques. La nette diminution de visiteurs au total provient du fait que, pour des raisons de travaux, le complexe de piscines n'a pu être ouvert que le 7/07/2013.

■ Camping touristique 3 étoiles et camping résidentiel

Camping touristique : 19.371 nuitées de campeurs dont 6.520 nuitées de campeurs de passage et 12.851 nuitées de campeurs résidentiels pour des recettes de 91.618,77€ HTVA (diminution due à une météo peu favorable aux mois de mai et de juin ainsi qu'à la fermeture de la piscine durant cette même période).

Camping résidentiel : taux de fréquentation stable.

■ Sécurité

Reconduction des mesures de sécurité, en collaboration avec la police locale et fédérale, le « TEC Liège-Verviers » et une société de gardiennage.

■ Manifestations à caractère exceptionnel

9 manifestations entre avril et octobre 2013 (8.000 participants au total).

■ Manifestations à vocation pédagogique

30 journées pédagogiques entre mars et octobre 2013 (2.170 élèves et étudiants et 2.000 visiteurs de tous ordres).

■ Classes vertes

37 classes vertes accueillies en 2013, soit quelque 1.498 enfants et enseignants.

■ Découverte pédagogique du patrimoine provincial

16 journées en 2013 (758 élèves et enseignants), soit 5 journées de plus qu'en 2012.

■ E-Bikes (4 vélos)

45 locations en 2013 contre 13 locations en 2012.

3. COMPLEXES TOURISTIQUES PARA-PROVINCIAUX

3.1 DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBREE (ASBL)

■ CHATEAU DE HARZE

	Chambres louées	Salles louées
2012	3.200	138
2013	3.223	160

*CA = Chiffre d'affaires

	2012	2013
CA* Chambres et salles	262.000 €	262.000 €
CA Commission générée par le restaurateur	32.402 €	36.457 €
CA restauration	171.172 €	189.239 €

■ DOMAINE DE PALOGNE :

Outre son offre récréative, sportive et culturelle, le Domaine de Palogne propose une infrastructure en hébergement d'une capacité de 131 lits :

Hébergement	Gîte Dame Marthe 21 lits		Gîte Messire Waleran 60 lits		Gîte de Lognards 50 lits	
	Nuitées	Nb. de pers	Nuitées	Nb. de pers	Nuitées	Nb. de pers
2013	169	2649	220	9531	222	7955
Taux d'occupation 2013	46,30 % (-1%)		60,27 % (+8,8%)		60,82 % (+4,7%)	

Séjours « classes de dépaysement »	2012	2013
Nuitées	9.591	11.195
CA*	384.211 €	458.190 € (+ 19,25%)

Activités	2012	2013
CA Kayak	130.024 €	130.323 €
CA VTT	26.740 €	24.280 €
CA Hébergements	82.791 €	94.869 €
CA Hébergements + repas classes	66.009 €	71.784 €
CA Taverne	480.000€	529.000€
CA Total	785.564 €	850.256 € (+8,2%)

*CA = Chiffre d'affaires

■ CHATEAU FORT ET MUSEES

● Fréquentation

	2012	2013	Evolution
Château de Logne	20.023	22.235	+11,05 %
Musée de Logne	9.436	10.984	+16,41 %
Musée de Harzé	4.433	4.029	- 9,11 %
Total	33.892	37.248	+9,8 %

● Activités :

- travaux scientifiques : étude des objets découverts lors des fouilles du puits et travaux sur le site du Château fort, en vue de la réalisation d'un relevé topographique précis ;
- activités pédagogiques et touristiques:
 - E-Bikes (16 vélos) : 108 locations en 2013 contre 38 locations en 2012 ;
 - nouveau dossier pédagogique consacré au Musée de la Meunerie et de la Boulangerie ;
 - fête au Musée organisée par l'ASBL « Musée de la Boulangerie », avec le concours du Château de Harzé ;
 - élaboration d'un dossier pédagogique consacré à l'archéologie médiévale ;
 - réalisation d'une nouvelle version du modèle 3D du site du Château fort de Logne ;
 - élaboration du « Plan Horizon 2018 » qui vise la valorisation et la promotion patrimoniale du site du château fort de Logne et de l'ensemble qu'il forme avec le Domaine de Palogne, depuis la Ferme de la Bouverie à Vieuxville jusqu'à la Ferme de Palogne au bord de l'Ourthe.

3.2. BLEGNY-MINE (ASBL)

■ STATISTIQUES DE FREQUENTATION

Année	Mine	Puits-Marie	Tortillard	Bateau	Charter	Héberg. Nuits	Classes Taupy	Biotope Terril	Expo.	Total Visiteurs¹	Total Attractions²
2012	65.523	11.807	17.905	13.881	7.903	4.202	1.367	2.977	2.176	93.203	127.741
2013	67.012	11.649	18.479	14.809	7.037	4.070	2.651	3.119	3.514	92.989	132.340
Diff.	1.489	-158	574	+928	-866	-132	1.284	142	1.338	-214	4.599
%	+2,27%	-1,34%	+3,21%	+6,7%	10,96%	3,14%	+93,93%	+4,77%	+61,49%	-0,23%	+3,5%

1. Nombre de visiteurs payants (achat d'un ticket d'entrée)

2. Nombre de visites effectuées par les personnes ayant acheté un ticket d'entrée, certaines ayant profité de plusieurs attractions sur la journée

Autres chiffres :

- 50 manifestations spéciales organisées sur le site (+- 45.000 visiteurs au total) ;
- Mobilhomes (3 emplacements équipés) : 930 séjours en 2013 contre 400 séjours en 2012 ;
- E-Bikes (6 vélos) : 74 locations en 2013 contre 61 locations en 2012 ;
- mines gourmandes (intégrées dans les visiteurs « mine ») : 104 participants en 2013 contre 365 en 2012.

■ SALLES D'EXPOSITIONS

- exposition « Tous mes jours sont des nuits »;
- exposition « Images d'hier, regard d'aujourd'hui ».

Total de 2.750 visiteurs pour les deux expositions

■ COLLECTION « COMTE DE DALHEM »

Publication de deux ouvrages en 2013 : « Tous mes jours sont des nuits » de M. BINARD et « Les Cramignons en Basse-Meuse, édition revue et augmentée » de M. A. DETHISE.

■ CENTRE D'HEBERGEMENT DU CREF – EXPLOITE PAR BLEGNY-MINE

- 2012 : 2145 personnes et 4202 nuitées
- 2013 : 1963 personnes et 4070 nuitées

■ CAFETERIA CREF

Perte estimée à +/- 23.000€ (ce déficit grève lourdement les finances de l'asbl).

- CAR « DECOUVERTE PEDAGOGIQUE DU PATRIMOINE PROVINCIAL » (visite des sites de Blegny-Mine, Domaine provincial de Wégimont, Musée de la Vie Wallonne, Château de Jehay, Centre Nature de Botrange, Domaine de Palogne)

178 voyages ont été organisés en 2013, soit une **augmentation de 11,8 %** par rapport à l'année précédente (157). Ce chiffre constitue, à ce jour, le nombre le plus élevé de voyages réalisés en un an depuis la création de l'activité en 2005. **8.239 passagers ont bénéficié du transport gratuit**, ce qui représente une **augmentation de 11,59 %** par rapport à l'année 2012 et de 3,01 % par rapport à 2011.

3.3. COMMISSION DE GESTION DU PARC NATUREL HAUTES FAGNES-EIFEL (ASBL)

Le plus gros chantier du Parc naturel pour les deux années à venir repose sur l'élaboration d'un plan de gestion décennal (2016-2026). Le planning de son élaboration a été approuvé par l'Assemblée générale, en décembre 2013.

Les activités entreprises en 2013 par l'ASBL dans le cadre de ses missions, sont exposées ci-dessous.

- Nature : Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel et rural

1. Déboisement, restauration et aménagement didactique d'une plantation communale d'épicéas en face de la Maison du Parc : après déboisement et nettoyage de la parcelle, la demande de permis d'urbanisme est en cours d'analyse.

2. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de la commune d'Ambève.

Le Parc naturel a entrepris les actions suivantes:

- réalisation de l'inventaire du patrimoine naturel (prairies, haies, alignements d'arbres,...) ;
- présentation et remise du rapport final.

3. Projet Interreg « Habitat Euregio »

L'objectif du projet est double :

- la mise en œuvre de mesures de protection d'espèces ainsi que la protection et la restauration des habitats de la faune et de la flore indigène ;
- le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de conservation de la nature.

Actions de 2013 :

1. mise en place de la base de données relative à la qualité des eaux du Parc naturel ;
2. renforcement des populations de moules perlières dans l'Our ;
3. plantations (aulne, saule) sur 1,5km de berges le long d'une zone à moules perlières et à mulettes épaisses, dans le bassin de l'Our à Oberhausen;
4. coordination de la réalisation du film présentant les résultats du projet (FR, NL, D, EN);

4. Projet LIFE« Restauration des landes et tourbières des Hautes Fagnes »

L'année 2013 s'est concrétisée par l'atteinte de tous les objectifs ainsi que par le colloque final du projet. L'équipe scientifique du Parc naturel, coordinatrice du projet, a reçu les félicitations de l'Europe pour ses excellents résultats.

■ Agriculture durable et produits du terroir

Promotion des produits du terroir et recensement des vergers hautes-tiges

Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 13/12/12, tous les parcs wallons ont reçu pour mission de réaliser :

- des actions de promotion des circuits courts ;
- le recensement des vergers hautes-tiges ;
- la valorisation des fruits sur leur territoire.

Le **programme « circuits courts »** a donné les résultats suivants en 2013 :

1. organisation de plusieurs marchés de produits régionaux lors de la Fête du Parc, du weekend « Champignons » et chaque weekend du marché de Noël ;
2. valorisation des produits locaux à la « Boutique Verte » du Parc naturel.

Le **programme « vergers hautes-tiges »** a permis de produire un inventaire des vergers afin de sauvegarder les anciennes variétés de fruitiers en déclin constant. 25 vergers pour un total de 463 arbres ont été inventoriés sur le terrain. Plus de 6.500 arbres fruitiers ont été géo-référencés.

■ Aménagement du territoire et orientation de la gestion des paysages

1. Charte paysagère

La mise en place d'une charte paysagère est une obligation décrétole pour tous les Parcs naturels wallons. L'analyse descriptive de la charte est en cours d'élaboration et a donné lieu aux actions suivantes en 2013: travail cartographique, avancement sur le descriptif de la partie urbanisée du territoire nord, élaboration d'une occupation du sol aux 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} siècles.

2. Projet Leader « Charte paysagère et SIG »

Le programme LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) « 100 villages – 1 avenir » a pour but de réaliser une étude paysagère sur l'ensemble des 5 communes germanophones du Parc naturel.

Actions de 2013 :

- intégration de la base de données des sites touristiques de l'Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (attractions et hébergements) au portail cartographique du Parc naturel;
- intégration des cartes historiques et de leur évaluation paysagère dans le site SIG (Système d'information géographique);
- acquisition d'un matériel GPS avec précision décimétrique ;
- finalisation et mise en ligne du site internet du GAL ;
- approbation du « programme paysage » par le conseil du GAL et les différents comités d'accompagnement. Réception de l'étude paysagère et cartographique de l'Eifel belge ;
- présentation aux conseillers communaux, de l'étude paysagère des cinq communes et de l'analyse détaillée de l'aire paysagère d'Amblève et négociations concernant un texte de « convention du paysage » avec les collègues des communes concernées.

3. Remise d'avis urbanistiques

En 2013, **59 avis** ont été remis au travers desquels la population est sensibilisée à une utilisation parcimonieuse de l'espace, la plantation d'arbres indigènes, l'aménagement de mares écologiques, l'utilisation de bois d'une essence locale.

- Dynamique socio-économique et Développement du tourisme respectueux de l'environnement

Découverte du Parc naturel par le sport

Rappel des objectifs :

- développer les activités de sensibilisation au patrimoine naturel et rural du Parc naturel, par des moyens de locomotion écologiques, novateurs et ludiques ;
- intensifier la sensibilisation des visiteurs du Parc naturel par une diversification des moyens de locomotion.

- **Trotinettes tout-terrain**

2012 : 3.558 participants dont 848 participants gratuits.

2013 : **3194 participants** dont 292 participants gratuits.

- **Location E-bikes** (6 vélos)

208 locations en 2013 contre 168 locations en 2012.

- **Ski de fond**

Suite aux règles clarifiées par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) pour la pratique du ski, le Parc naturel n'est plus responsable de la coordination de la pratique du ski, hormis l'édition d'une carte des pistes établie sur base des nouveaux tracés et reprenant toute les infos « sécurité ». Cette carte été éditée en décembre 2013.

Location de skis durant la période hivernale

Ski	Janvier	Février	Mars	Décembre	TOTAL
2012	0	136	0	285	421
2013	0	1150	303	0	1453

■ Accueil, éducation et information au public

1. Promenades guidées (hors classes vertes)

De janvier à juin 2013, **5.463 personnes** (5.696 en 2012).

2. Classes vertes et animations d'un jour (y compris le DPPP)

De janvier à juin 2013 : **5.651 enfants** accueillis (5.971 en 2012).

3. Visites du Parc naturel en char à bancs

De janvier à décembre 2013, **2.438 personnes** (2.990 en 2012 – diminution due à la météo des mois de mars et avril).

4. Exposition permanente FANIA dans le cadre du projet NEEGAN (Interreg IV)

Ouverte au public le 23 mars 2013, **3.957 personnes** ont visité l'exposition entre mars et décembre 2013 ; **1.175 de ces visites** ont été enregistrées dans le cadre de classes vertes.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Grands Evénements

I. Historique et évolution de la structure

Création :

- Par sa résolution du 28 janvier 1999, le Conseil provincial a décidé de la création d'une Cellule de Coordination des Grands événements.

Objectifs :

- S'inscrire dans une logique de l'accentuation d'une réelle politique de développement, d'encouragement et de soutien aux grands événements à caractère international qui figurait, tout d'abord, dans la déclaration de politique générale pour la législature 2001-2006, ensuite pour la législature 2006-2012, pour se proroger à nouveau dans celle de 2012-2018 ;
- Susciter des retombées économiques non négligeables ;
- Améliorer l'image de la Province de Liège sur le plan international ;
- Valoriser les atouts de la Province de Liège ;
- Susciter, grâce à l'expérience en matière d'organisation de manifestations destinées au grand public, une dynamique citoyenne.

Missions :

- Collaborer à l'organisation d'événements prestigieux en province de Liège, co-organisés ou soutenus par l'Institution provinciale
- Coordonner la participation de divers secteurs provinciaux impliqués dans la préparation et le déroulement de chacun des événements concernés.

Actions :

- L'engagement de la Province est assez diversifié selon que ces événements sont sportifs, culturels, touristiques, folkloriques ou historiques.
- La Province de Liège est parfois seule porteuse du projet.
Exemples : la Journée de la famille provinciale, au Domaine provincial de Wégimont, les « Retrouvailles des Jumelages Franco-Liégeois », les Fêtes de Wallonie en province de Liège
- Sur d'autres projets, la Province cogère ou apporte un important soutien aux organisateurs.
Exemples : « Grands Départs » du Tour de France et du Giro d'Italia, les classiques cyclistes ardennaises, la Coupe du monde de tennis de table, le Festival international du Film Policier de Liège, le Marché des Gourmets...

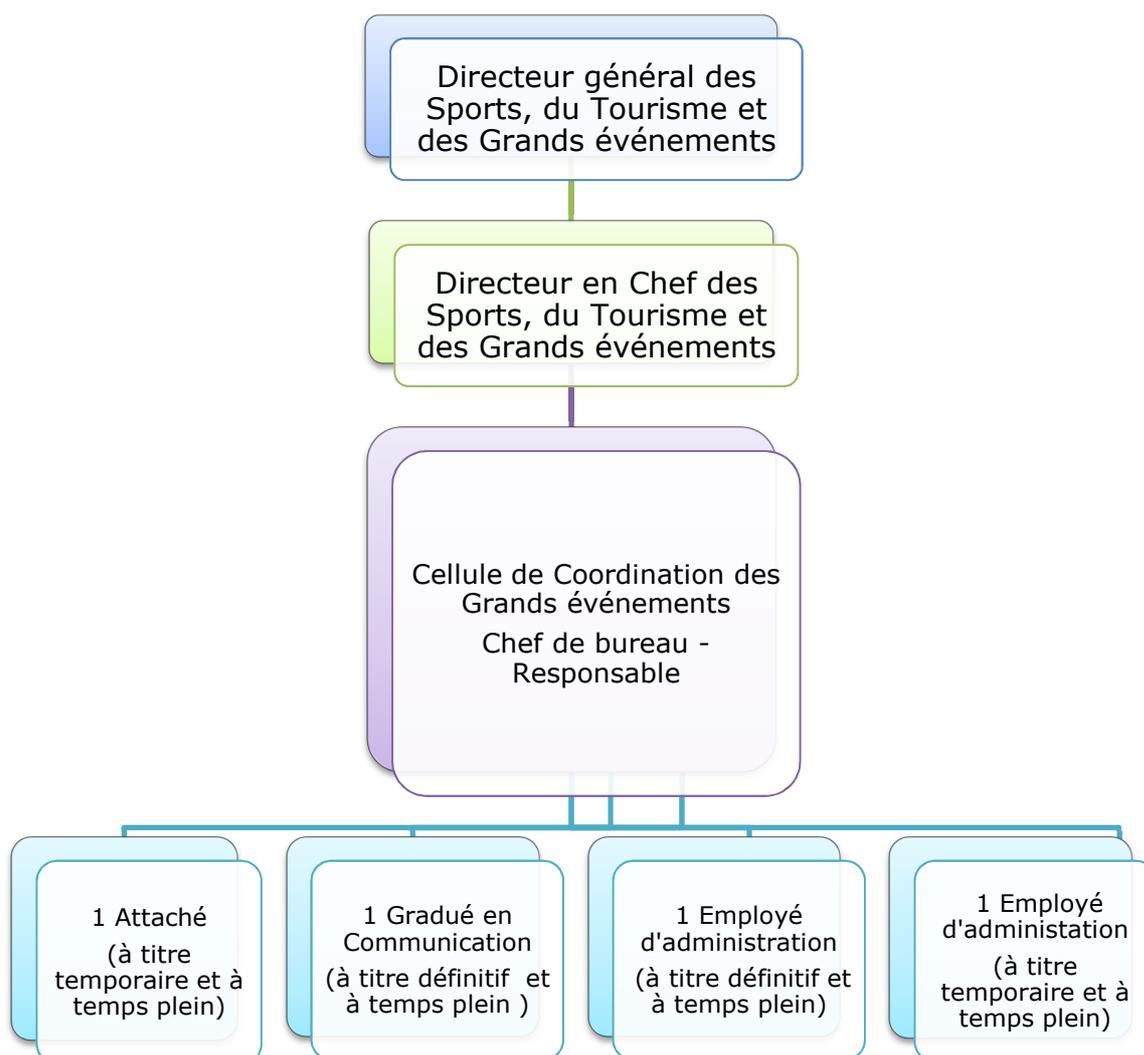
II. Coordonnées du Service

Cellule de Coordination des Grands événements
Rue du Vertbois 13a
4000 Liège
T. : 04/237.91.34
F. : 04/237.91.98
cellule.grandsevenements@provincedeliege.be

III. Organigramme

La cellule est intégrée dans le Département Tourisme, Sport et Grands événements et est placée sous la direction du Directeur général et du Directeur en Chef ayant en charge le Département précité.

Ainsi, l'organigramme de la Cellule de Coordination des Grands événements est le suivant :



IV. Rapport de gestion du 01/01 au 31/12/2013

A. Aspects relevant du personnel

Deux points sont à relever pour la période concernée :

- Un premier attaché (responsable) a quitté la Cellule en date du 1^{er} février 2013 pour rejoindre la Cellule « Supracommunalité »
- Un chef de bureau (responsable), en provenance de la Direction Générale Transversale, est entré en fonction en date du 1^{er} septembre 2013

B. Aspects relevant de la gestion matérielle

Néant

C. Rapport sur l'activité proprement dite de la Cellule

Toutes les activités auxquelles la Cellule de Coordination des Grands Evénements a pris part, que ce soit par un soutien financier, une coordination générale du dossier, un appui administratif, une présence sur le terrain,... sont listées dans le tableau ci-dessous, en reprenant en synthèse les manifestations 2013 ainsi que la nature de l'implication de la Cellule.

Manifestations	Implication de la Cellule de Coordination des Grands événements				
	Organisation et coordination	Coordination de l'implication provinciale	Soutien financier à l'organisation/implication financière	Soutien administratif à l'organisation	Présence sur l'événement
Bel'Zik Festival (Herve)			✓		
Liège-Bastogne-Liège		✓	✓		✓
Flèche Wallonne		✓	✓		✓
Festival International du Film Policier de Liège		✓	✓		✓
Meeting international d'Athlétisme (Liège, Naimette)		✓	✓		✓
Fiesta City (Verviers)			✓		
Fêtes de Wallonie en province de Liège	✓	✓	✓	✓	✓
Fiéris Fééries			✓		
Coupe du Monde de Tennis de Table à Pepinster		✓	✓		✓
Assemblée générale de l'Association des régions frontalières Européennes, à Liège		✓	✓		✓
Forum 3D Stereo Media (Liège)		✓	✓		✓



V. Subventions octroyées en 2013

Manifestation	Montant	Bénéficiaire
Bel'Zik Festival Herve	2.500	Monsieur Philippe JEHOLET Président du Bel'zik Festival rue de la Clef, 41/6B 4650 HERVE
Liège-Bastogne- Liège	90.400 (avec recette de 45.500 de la Ville d'arrivée)	Amaury Sport Organisation (ASO) Monsieur Christian PRUDHOMME Directeur délégué Immeuble Panorama, 253b Quai de la Bataille de Stalingrad 92137 ISSY-LES- MOULINEAUX
Flèche Wallonne	89.100 (avec recette de 39.300 de la Ville de départ et recette de 39.300 de la Ville d'arrivée)	Performance Sport Organisation (PSO) Monsieur Christian PRUDHOMME Administrateur délégué Rue Forgeur, 4 4000 LIEGE
Festival du film policier Liège	32.000	Monsieur Cédric MONNOYE Président ASBL « Le Festival du Film Policier » Avenue Brugmann, 76 1190 BRUXELLES
Meeting International d'Athlétisme Début juillet	170.000	GOLAZO Monsieur Christophe IMPENS Schoebroekstraat, 8 3683 PAAL-BERINGEN
Fiesta City à Verviers	30.000	Verviers Music Festivals Madame Muriel TARGNION Présidente Rue du Collège, 62 4800 VERVIERS
Fiéris Féeries	20.000	Centre Culturel de Seraing Monsieur Philippe

		ANCIAUX, Animateur Directeur Rue Renaud Strivay, 44 4100 SERAING
Coupe du Monde de Tennis de Table à Pepinster	75.000	SPRL Philippe Saive Management M. Philippe SAIVE Rue de Préya, 21 4432 ANS
Assemblée générale de l'Association des régions frontalières Européennes, à Liège	14.312,41 (prise en charge de factures)	Association des Régions frontalières Européennes M. Rudolf GODESAR Posfach, 11 64 D-48572 GRONAU

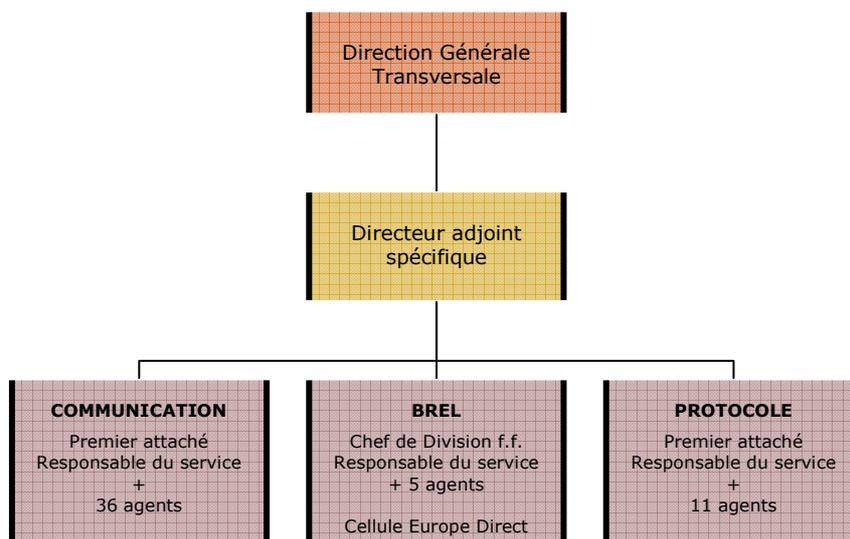


Province
de Liège

Rapport d'activités

**COMMUNICATION
PROTOCOLE
RELATIONS EXTERIEURES**

PRESENTATION DE LA DIRECTION COMMUNICATION, PROTOCOLE ET DES RELATIONS EXTERIEURES



Communication

Ce Service est composé d'un Premier Attaché – Responsable du Service et de 36 collaborateurs.

Bâtiment Charlemagne

Place de la République française, 1 - 4000 Liège

Tél : 04/237.26.00

+ 4 Antennes d' Informations situées à Eupen, Huy, Verviers et Waremme

Protocole

Composé d'un Premier Attaché, d'un Chef de Service administratif et de 10 collaborateurs, ce Service est installé au Palais provincial :

Place Saint Lambert, 18a - 4000 Liège

Tél : 04/232.32.45/50/53/79 - Fax : 04/232.33.22

Relations extérieures

Composé d'un Chef de Division et de 5 collaborateurs, le Service des Relations extérieures/Cellule Europe Direct est situé :

- Bureau des Relations Extérieures de la Province de Liège (B.R.E.L.)
Boulevard d'Avroy, 28-30 - 4000 LIEGE
Tél.: 00 32 (0) 4 237 24 90 - Fax : 00 32 (0) 4 237 24 99

COMMUNICATION

Notre boîte à outils de communication

1. La communication interne vers les collaborateurs

- Revue de presse électronique : consultable, au format pdf au départ de l'Intranet provincial via un login et un mot de passe par **222** utilisateurs (autorités provinciales, responsables de services, délégués communication,...). **6.545** articles ont été mis en ligne en 2013 pour un total de **50.071** lectures.
- « Entre-Nous » : la lettre d'information aux collaborateurs : bimestriel, tiré à **10.500** exemplaires. Il est destiné à tous les collaborateurs provinciaux actifs et retraités, de même qu'aux Conseillers provinciaux et membres des Collèges communaux.

Cinq numéros sont parus en 2013 :

Entre-Nous 28 : Notre nouveau site web, plus facile et plus accessible



Entre-Nous 29 : Chauffeurs de cars et poids-lourds... Nouvelles normes ? La Province vous forme !



Entre-Nous 30 : Jacky a dit "sauvez des vies !"



Entre-Nous 31 : Nos nouveaux outils web séduisent.



Entre-Nous 32 : La joyeuse Entrée c'était Vous



- La newsletter permet d'informer les collaborateurs des différentes manifestations provinciales ou de les faire participer à des actions promotionnelles. En 2013, **70** lettres ont été envoyées.
- L'accueil des nouveaux collaborateurs
Le Service Communication a apporté sa collaboration à la cellule GRH à plusieurs points de vue, notamment par la présentation dynamique du Service Communication et des différents outils qu'il propose aux Services provinciaux. En 2013, ces accueils se sont

déroulés les 17 mai (90 collaborateurs) et 29 novembre (168 collaborateurs), au Palais provincial et au Campus 2000 de la Haute Ecole de la Province.

- La fête du personnel : s'est déroulée le 20 décembre 2013 au Country Hall de Liège. Environ **1.500** collaborateurs ont pris part à cette manifestation.
- La fête des retraités : a eu lieu le 20 novembre 2013 sur le site de Blegny-Mine. Environ **200** collaborateurs ont été mis à l'honneur à cette occasion.

2. La communication externe vers le public

- Le trimestriel « Notre Province » - « Unsere Provinz » (+/- **540.000** exemplaires) : réalisé par le Service Communication depuis près de 20 ans, il est distribué par Bpost dans toutes les boîtes aux lettres de la Province. Il peut aussi être consulté ou téléchargé dans ses deux versions, via le site web de la Province de Liège.



Notre Province n°61 - Mars 2013

Crimes de sang - Bacheliers en Construction - Volontariat - Europe - BibliothEP - Services sécurité - Cadets - Musée de la Vie wallonne - CLAP cinéma - Complexe Naimette - Ardenne - Wégimont - Classiques ardennaises - Producteurs de légumes - Négociales - Maison des Langues - Europe Direct



Notre Province n°62 - Juin 2013

Parkings d'EcoVoiturage - Défibillateurs/DEA - BD "Page 1" - Meeting d'athlétisme - Linguacuster - Hateya - Les bibliothécaires se livrent - animateurs centres de vacances - Apicharme - Expo Fania



Notre Province n°63 - Septembre 2013

Fêtes de Wallonie - José Manuel Barroso - Le Roi et la Reine à Liège - Sentinelles, prévention du suicide - Pan'Art - Nouveau Campus La Reid - Coupe du Monde de Tennis de table - Académie des Sports - Marche intergénérationnelle - les Géants de la province - Openado - Livrado - Emulation, Théâtre de Liège - SPI - CLAP! déménagement - Ecole de Police au coeur de la démocratie - Lac de la Gileppe - Concert Jali Ca Balance - Expo Slovénie - Nouveau site web





Notre Province n°64 - Décembre 2013

Centenaire 14-18 - bornes de chargement pour véhicules électriques et arrêts Covoit'Stop - AMHYSPIIN La première spin-off de l'Enseignement de la Province de Liège - Expo itinérante EXPLORATEMPORIUM - Guichet du Sport - Terrains d'échauffement à Naimette - Budget 2014 - Littérature et histoire aux Chiroux - Conseil thématique: Province, Villes et Communes partenaires pour un territoire intelligent - Rallye du Condroz - Mini-Villages de l'enseignement - Nouvelles réserves naturelles - Association des Régions Frontalières Européennes - Openado Hannut - Visite Barroso - Débat Europe - 3 salons du Volontariat - portrait de Liège au JT de TF1 - Appli « Visit Liège » - Tourisme de Mémoire



- o Un nouveau site web : www.provincedeliege.be et www.provinzlutlich.be
 - a. Le 28 mai, un nouveau site web entièrement remanié a été mis en ligne.

Avec les Services Informatique et Communication, tous les Services provinciaux se sont retroussé les manches pour proposer un nouveau site web ergonomique, simple, convivial et interactif.

Il repose sur cinq rubriques principales. Des verbes de la vie de tous les jours: nous découvrir, apprendre, se cultiver et se détendre, vivre mieux, créer et entreprendre.



Ce nouveau site web s'appuie sur une approche orientée utilisateurs, tant au niveau du découpage des rubriques que de la ligne rédactionnelle. Géré par les Services Informatiques et Communication, le nouveau site web www.provincedeliege.be bénéficie de la collaboration de tous les Services provinciaux.

La Une du site, gérée par le Service Communication et mise à jour au moins une fois par semaine, permet à l'internaute de prendre connaissance des principales actualités des Services provinciaux en un coup d'œil.



Pour mener à bien le projet de mise en ligne du nouveau site web, **60** web-rédacteurs issus des différents Services provinciaux ont été formés à cette écriture particulière. Une charte éditoriale et rédactionnelle a vu le jour.

Cette refonte intégrale du site web provincial, initiée dès 2012, fait partie de l'axe 5.0 "Simplification administrative" du projet ENVOL. *Accessibilité, transparence, lisibilité, simplicité* étant les maîtres mots de ce remaniement.

Plusieurs facteurs ont contribué à la mise en place de cette nouvelle architecture :

- La centralisation des informations en un seul site avec une vue plus rapide sur l'ensemble des activités provinciales;
- Une présentation uniformisée, sur le fond comme sur la forme ;
- La structure de l'information qui s'oriente vers un découpage par thème, plus naturel, plus intuitif et donc plus proche de la logique des utilisateurs.

Le nouveau site a comptabilisé, entre le 28 mai (date de la mise en ligne) et le 31 décembre 2013, **794.342** visites au total. De l'avis même des internautes extérieurs qui l'utilisent fréquemment, il nous revient déjà qu'il est plus accessible et que l'information est plus facile à trouver qu'avant. Le pari semble donc gagné mais il s'agit d'un travail permanent.

b. Province de Liège TV, la Web TV de la Province de Liège

En même temps que son nouveau site web, la Province de Liège a mis en ligne une web TV qui héberge dorénavant tous les reportages vidéos réalisés par le Service Communication. Elle est disponible à l'adresse <http://www.youtube.com/ProvincedeliegeTV>, depuis le 27 mai 2013. Ces vidéos sont également disponibles sur le site web www.provincedeliege.be où elles prolongent les différentes actualités.

57 reportages ont été mis en ligne du 28 mai au 31 décembre 2013. Province de Liège TV a enregistré **11.958** vues qui correspondent à **15.102** minutes regardées. Au cours de la même période, **74** personnes se sont abonnées à notre web TV.



c. Le guichet électronique

Le guichet électronique « info@provincedeliege.be » est utilisé par les citoyens souhaitant poser des questions sur les Services provinciaux, événements, actualités et informations diverses sur la Province de Liège.

En 2013, **2.218** mails ont été reçus et traités par le Service de la Communication à l'adresse info@provincedeliege.be.

o. Les séances thématiques (en direct tv) du Conseil provincial

La Province de Liège a l'habitude d'organiser- en partenariat avec RTC Télé-Liège et Télèvesdre (pour la réalisation) et le journal La Meuse et la radio Vivacité (pour la promotion) - des Conseils provinciaux thématiques abordant des sujets de société susceptibles d'intéresser le grand public.



En octobre 2013, et pour la première fois au sein de cette Assemblée, des Conseillers provinciaux et des Représentants de la Coordination Provinciale des Pouvoirs Locaux se sont exprimés de concert sur des exemples de politiques supracommunales qui intéressent directement le citoyen. Ils ont surtout affirmé clairement leur volonté de travailler ensemble, élus provinciaux et élus communaux, main dans la main.

Le Service Communication a coordonné la réalisation de ce Conseil thématique intitulé « *Province, Villes et Communes : Partenaires pour un territoire intelligent* ».

Cette séance a été diffusée en direct le mercredi 9 octobre et rediffusée le week-end suivant, sur RTC Télé-Liège et Télévesdre. Elle est toujours consultable au départ du site web provincial.

Ce débat thématique a présenté les premières actions concrètes de la convention (signée en 2012) entre la Province de Liège, EDF et EDF Luminus. Il s'est orienté autour de 3 axes : l'efficacité énergétique, la mobilité durable et les réseaux intelligents.

Le Service Communication suit aussi toutes les autres séances du Conseil provincial.

○ L'écran géant du bâtiment Charlemagne



Le Service Communication assure la gestion de ce nouvel outil installé sur la façade du bâtiment Charlemagne, la mise à jour régulière des visuels et leur diffusion. Ces messages, sans production sonore, sont diffusés en boucle et sont composés des éléments suivants : logo général, promotion de divers événements, des Services et des sites touristiques.

Cet écran publicitaire assure une nouvelle forme de communication qui devrait se développer davantage à l'avenir.

- Les Antennes d'Informations : sont ouvertes au public et sont situées à Eupen, Huy, Verviers et Waremme. Elles servent de relais efficaces et accueillent chacune en moyenne près de **3.000** visiteurs et répondent à plus de **4.000** demandes par an. Celles de Huy, Verviers et Waremme servent également de relais Europe Direct.

3. Nos missions, notre équipe

- Cellule presse :

Elle se charge essentiellement:

- des relations de la Province et ses Services avec la presse (quotidiens, télévisions, radios, toutes-boîtes, internet) : **57** conférences de presse en 2013 ;
- de la rédaction d'articles divers dans les périodiques « Notre Province », « Entre Nous », pour le site web provincial ou à la demande d'autres Services provinciaux ;
- de collecter et de mettre sur pied quotidiennement, une revue de presse électronique.

- Cellule administration : elle assure l'entière responsabilité de la gestion administrative, financière et du personnel des Services Communication et Protocole, via les logiciels GED (gestion des rapports soumis au Collège), SAP (comptabilité), Ulisweb (gestion du personnel), Caddie (bons de commande) et Gesti (inventaire du matériel et mobilier).
- Cellule promotion : elle est chargée de la promotion générale de la Province de Liège et de sa visibilité à l'occasion des événements et manifestations dont elle est sponsor ou partenaire. Elle conçoit des plans de promotion et de communication pour les différents Services provinciaux.
- Cellule graphique : elle se charge de la réalisation d'encarts, d'affiches, d'invitations, visuels de promotion, enseignes de bâtiments et documents divers (papeterie provinciale, documents types, brochures,...) des différents Services provinciaux. Elle veille au respect de la charte graphique (et du logo provincial) par tous les Services provinciaux.
- Cellule photo : elle réalise les reportages pour tous les Services de la Province de Liège. Elle gère l'album photo de l'Institution à travers la galerie photo. Son travail permet ainsi d'illustrer les nombreux supports de communication des services. En 2013, **95.000** photos ont été réalisées.
- Cellule vidéo : réalise des travaux de régie son et lumière, ainsi que des reportages vidéo destinés à la Web TV Province de Liège TV (disponible sur Youtube). Elle apporte une aide technique et logistique lors d'événements organisés par la Province de Liège où auxquels la Province collabore. **57** reportages ont été réalisés en 2013.

...sans oublier les Antennes d'informations déjà évoquées plus haut.

4. Présence et actions du Service Communication, à l'occasion de manifestations spécifiques.

Le Service a prêté son concours à de nombreux événements, par la préparation de dossiers de promotion/de presse, la tenue de stands, une aide logistique, une collaboration avec différents Services :

- Joyeuse Entrée : accréditations et accueil de 110 journalistes

Le vendredi 11 octobre 2013 s'est déroulée la Joyeuse Entrée du Roi Philippe et de la Reine Mathilde en Province de Liège.

Cet événement a nécessité de nombreuses réunions entre les différents Départements provinciaux sous la coordination du Service du protocole de la Province en collaboration avec les Services du Palais royal.

Le Service Communication de la Province, en étroite collaboration avec ceux du Protocole de la Province et de M. le Gouverneur, a préparé cette visite royale en plusieurs phases.

Repérage des lieux, information pour le grand public et les professionnels des médias ont fait partie des missions du Service.



Le Service Presse du Palais Royal a envoyé vers l'ensemble des médias belges l'invitation et c'est le Service Communication de la Province de Liège qui a pris en charge toute la gestion des accréditations. Ce sont **110** journalistes, photographes, caméramans et techniciens qui, après vérifications des titres officiels, ont ainsi été accrédités.

Le dossier de presse très complet a été réalisé par le Service Communication.

Le Service Communication a collaboré avec RTC Télé-Liège qui assurait la retransmission en direct de l'intégralité de cette journée royale. Le Service a également été aux côtés de l'équipe de l'émission « Place Royale » de RTL-TVI, qui a réalisé les « séquences plateaux » depuis le Palais provincial.

Le jour J, vendredi 11 octobre, le Service Communication a encadré les différents médias avec l'aide d'autres Départements provinciaux.

○ Visite du Président de la Commission européenne **M. Barroso**



Le Service Communication de la Province de Liège a coordonné l'encadrement de la presse lors de la visite du Président de la Commission européenne M. José Manuel Barroso, le 17 octobre 2013.

Le Service Communication a ainsi invité les médias nationaux et locaux, géré l'inscription obligatoire des journalistes (**44** accréditations nominatives), réalisé et distribué les badges d'identification, organisé les interviews et accompagné ces différents médias lors des divers rendez-vous de cette journée (conférence de presse, photos, directs JT).

Ce travail a été réalisé en coordination avec la Représentation de la Commission Européenne en Belgique, avec le Bureau des relations extérieures-Cellule Europe Direct et les différents partenaires locaux (Université et Ville principalement).

○ Présentation des activités du **Centenaire 14-18**

LIEGE



19
20 **14-18**

Le vendredi 25 octobre 2013, le Comité d'honneur en charge de la Commémoration du Centenaire de la Guerre 1914-1918 en Province de Liège a présenté, l'avant-programme des différentes célébrations et activités à venir.

Le Service Communication a convié la presse pour cette présentation.

En collaboration avec le Coordinateur général du Centenaire 14-18, le Service Communication a réalisé un avant-programme reprenant les manifestations qui se dérouleront dans le cadre de cet événement.

Cette cérémonie de présentation s'est déroulée au Palais provincial devant 150 invités. Elle fut aussi l'occasion de présenter le logo du Centenaire 14-18, réalisé par la cellule graphique du Service Communication de la Province de Liège.

PROCOLE

Il est impératif de pouvoir travailler en équipe et de s'assurer de la communication maximum entre tous.

Les tâches confiées aux agents administratifs sont de préparer les dossiers qui sont présentés au Collège provincial et d'assurer la mise en place pratique visant au bon déroulement des réceptions, déjeuners, dîners ainsi que lors de grands événements et ce, quel que soit le secteur organisateur dès qu'un aspect protocolaire est requis.

Le service administratif assure également la gestion et l'encodage du fichier PIPL (fichier informatique de partage des données de la Province de Liège) et les accueils lors des manifestations.

Les tâches (non exhaustives) confiées au staff des huissiers :

- Accueil et service en salle ;
- Gestion et mise en place des drapeaux ;
- Elaboration et tenue des fiches de travail ;
- Gestion de l'intendance inhérente aux activités protocolaires ;
- Préparation du matériel informatique pour les commissions et réunions ;
- Les transports de matériel ;
- Mise en place des visuels promotionnels ;

La gestion des salles de réception du Palais provincial

Préalablement, il faut savoir que c'est le Service du Protocole qui est habilité à gérer l'occupation des salles du Palais. Cette mission vise à gérer les différentes demandes d'occupation des salles. Ces demandes émanent soit de services provinciaux, soit d'associations extérieures. Cette gestion repose sur la rédaction hebdomadaire d'une note d'orientation reprenant l'ensemble des demandes parvenues au Service du Protocole (annexes). Cette note est soumise au Collège provincial afin que ce dernier autorise ou non les demandes parvenues. En fonction de la réponse donnée par le Collège provincial, le Service du Protocole avertira, par un courrier motivé, l'organisateur du refus ou présentera, dans le cas contraire, un rapport complémentaire au Collège précisant les modalités pratiques de la visite. Dans cette note d'orientation figurent également les diverses réceptions confiées par le Collège provincial ou le Gouverneur.

La mise en place de réceptions

Tout d'abord, nous utiliserons le terme « réception » d'une façon globale : il peut recouvrir des déjeuners, dîners ou réceptions sans repas.

Parmi les tâches dévolues au Service, il y a la mise sur pied des réceptions initiées par le Collège provincial, le Gouverneur ou par les diverses associations extérieures qui ont sollicité l'occupation d'une salle du Palais. Nous avons inclus dans cette sous-catégorie, l'ensemble des demandes émises par les services provinciaux visant à occuper une salle du Palais.

Visites du Palais provincial

Des visites du Palais provincial sont organisées. Ces visites sont à caractère culturel ou institutionnel et sollicitées par des groupes ou associations diverses.

Ce sont les agents du staff administratif qui en assurent l'accueil et parfois ils se chargent des visites guidées si les guides de l'Office du Tourisme ne sont pas requis par le demandeur.

Réceptions initiées par le Collège : il faut distinguer ici, les visites de courtoisie, les réceptions officielles, les visites d'Etat ou les visites royales.

- **Visites de courtoisie** : il s'agit le plus souvent de visites sollicitées par un Ambassadeur ou un Consul en vue d'être reçu par le Gouverneur. Il s'agit souvent d'Ambassadeurs ou de Consuls de carrière fraîchement nommés et qui souhaitent être présentés au Gouverneur et au Collège provincial. Parfois, ces visites sont également initiées en vue de préparer une visite d'un Chef d'Etat.
- **Réceptions officielles** : ce sont des réceptions initiées le plus souvent par le Collège en vue de recevoir les représentants diplomatiques de pays avec lesquels la Province entend créer ou renforcer des liens. Il s'agit également des réceptions se déroulant en amont ou en aval d'une manifestation auxquelles la Province de Liège collabore. Ce sont notamment les déjeuners-dîners organisés dans le cadre de la course cycliste Liège-Bastogne-Liège. Il faut noter qu'à ce stade, nombre de réceptions ont été organisées en collaboration avec le BREL.
- **Visites d'Etat** : Il s'agit ici de la réception de Chefs d'Etat. Ces visites sont initiées par le Ministère belge des Affaires étrangères. Lors de ces visites, le Service du Protocole intègre une organisation plus vaste aux côtés des Villes, de l'Université de Liège ou encore aux côtés d'associations issues du monde socio-économique. Enfin, à chaque visite d'Etat, un membre de la Famille royale est présent.
- **Visites royales** : Il s'agit d'une visite d'un membre de la Famille royale. Tout comme la visite d'un Chef d'Etat, il s'agit d'une visite initiée par le Palais Royal et qui regroupe plusieurs partenaires : Villes, Université de Liège ou encore associations issues du monde socio-économique.

Quelques exemples de manifestations :

- Vœux de la Maison de la Presse (mois de janvier)
- Vœux des différents Services provinciaux (mois de janvier)
- Participation à l'inauguration du Salon du Volontariat (mois de février)
- Déjeuner dans le cadre de la présentation annuelle du Rapport de la Banque nationale de Belgique (mois de février)
- Opérations de relations publiques qui entourent « Liège-Bastogne-Liège » (mois d'avril)
- Prestation de Serment des agents provinciaux nommés au Campus 2000
- Journée des Cadets (mois de mai)
- Aide Ville de Liège à l'organisation de la « Joyeuse Sortie » de nos Souverains (19 juillet)
- Te Deum (21 juillet)
- Opéra en plein air au Palais Provincial (mois d'août)
- Journées du Patrimoine (septembre)
- Fêtes de Wallonie (août – septembre) → ouverture des Fêtes de Wallonie à Herstal et à Liège
- Open Days (mois d'octobre)
- Joyeuse Entrée (11 octobre) → Visite officielle*

- Fête des retraités et remise des distinctions honorifiques aux agents récemment retraités (mois de novembre)
- Collaboration des huissiers au Vernissage d'une exposition au Fort de Bonnelles (11 novembre)
- Fête de Sa Majesté le Roi (15 novembre)
- Inauguration de l'OPENADO à la Maison provinciale du canton de Hannut (23 novembre)
- Fête du Personnel de la Province de Liège et remise des distinctions honorifiques (mois de décembre)
- Accueil des nouveaux agents (périodique)
- Divers : Visites officielles en Province de Liège de :
 - Son Excellence Monsieur Bernard VALERO, Ambassadeur de France à Bruxelles, le mercredi 20 février ;
 - Son Excellence Monsieur Alfredo BASTIANELLI, Ambassadeur de la République d'Italie, le jeudi 21 mars ;
 - Son Excellence Monsieur LIAO LIGIANG, Ambassadeur de Chine à Bruxelles, le jeudi 30 mai ;
 - Les Ambassadeurs des Pays nordiques, le jeudi 13 juin ;
 - Monsieur José Manuel BARROSO, Président de la Commission européenne, le jeudi 17 octobre.

Récapitulatif de l'année 2013 :

Nombre de manifestations : **659**

Nombre de personnes : **21098**

BUREAU DES RELATIONS EXTERIEURES

Le BREL est **Fédérateur** et **Centralisateur** des relations internationales de la Province de Liège. Il gère et coordonne, au sein de l'administration provinciale, cette action de relations extérieures.

1. Les objectifs du Bureau des Relations extérieures

- Promouvoir la visibilité et la notoriété de la Province et de ses composantes à l'étranger grâce aux nombreux échanges multidisciplinaires qui se créent et se développent dans le cadre de ces relations internationales et notamment dans le cadre des Chartes d'Amitié et de Collaboration ;
- Soutenir, favoriser et optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres Services provinciaux et opérateurs liégeois, notamment les Communes ;
- Permettre aux opérateurs liégeois de terrain de valoriser leur savoir-faire à l'étranger et d'y établir des contacts privilégiés au travers des relations officielles nouées par la Province ;
- Expliquer l'Europe au citoyen au travers de la cellule Europe Direct Province de Liège.

2. Les priorités

- La Province de Liège poursuit et accentue encore les échanges bilatéraux avec ses partenaires étrangers (européens en particulier) :
 - a) Au travers des Chartes d'Amitié et de Collaboration :

Exemples :

Avec la Province du Fujian (Chine) :

- Soutien de la Province de Liège à l'Institut Confucius de Liège, dans le cadre de la Quinzaine du cinéma chinois – 20 janvier au 9 février 2013 – ou encore dans le cadre d'un cycle de grandes conférences sur la Chine organisé en 2013-2014.
- Visite, à Liège, d'une délégation de la Province du Fujian, emmenée par Monsieur CUI Zongjian, Directeur de Fujian Provincial Traffic Police Corps, sur la thématique de la gestion du trafic et la sécurité routière : « La gestion du trafic et la sécurité routière ». Une réunion de travail et visites de terrain ont été organisées en collaboration avec Monsieur le Gouverneur, le Service Public de Wallonie et la SOFICO – 12 décembre 2013 ;

Avec le Département du Rhône (France) :

Initiation de contacts entre l'Office du Tourisme du Pays des Pierres Dorées et les Communes liégeoises et/ou une structure touristique de la Province de Liège pour nouer un jumelage.

- b) En dehors de ces Chartes

La priorité est donnée aux actions « européennes », menées notamment dans le cadre de la CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) et dans le cadre du réseau « Partenalia », qui est une association de Provinces (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer

les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales ».

Exemples :

Participation aux « Open Days » 2013



- Expliquer l'Europe au citoyen au travers de la cellule « Europe Direct Province de Liège »

Le réseau européen des centres d'information Europe Direct est l'un des principaux outils de l'Union européenne pour informer les citoyens européens sur l'Union européenne, et en particulier sur les droits des citoyens européens et les priorités de l'Union européenne (notamment la stratégie de croissance Europe 2020) et promouvoir la citoyenneté participative au niveau local et régional.

L'objectif général est donc de permettre aux citoyens d'accéder facilement à l'information européenne et de leur donner la possibilité de faire connaître et d'échanger leurs opinions sur tous les domaines d'intervention de l'Union européenne, en particulier sur les actions ayant une incidence sur leur vie quotidienne.

Le centre d'information Europe Direct Province de Liège est donc un relais de proximité en Province de Liège pour l'ensemble des institutions de l'Union européenne.

Alors qu'elle est régulièrement accusée de tous les maux, l'Europe, aujourd'hui plus que jamais, a besoin de se faire mieux comprendre par le citoyen pour qu'il sache comment elle interagit dans sa vie de tous les jours et quelles sont pour lui les retombées concrètes des mesures qu'elle prend.

La Province de Liège en tant que service public local et proche des citoyens est donc l'échelon intermédiaire adéquat pour remplir cette mission sur le terrain.

Pour rappel, la mission Europe Direct implique de nombreuses tâches telles que prévues dans les conventions susdites, et notamment :

- La commande de documentation auprès de la Commission européenne ;
- Le traitement journalier des demandes des citoyens : répondre aux questions, distribution de documentation, etc. ;
- Un service d'information de base à l'adresse du grand public ;
- La gestion journalière du site internet ;
- La rédaction d'un bulletin d'information périodique (de type Newsletter) ;
- L'organisation de manifestations liées à l'Europe ;
- La participation à des manifestations extérieures via la présence du stand Europe Direct ;
- L'organisation d'animations sur le stand liées à l'Europe (jeux concours etc.) ;
- Une promotion du service Europe Direct vers les médias ;
- La rédaction d'une analyse d'impact ;
- La rédaction d'un rapport d'activités ;
- L'organisation de visites des Institutions européennes ;
- L'organisation de formations sur l'Europe (notamment à destination des milieux scolaires).

Exemples :

- Présence du Bureau d'Information Europe Direct Province de Liège lors du salon « 100 Patrons pour 100 Jobs » le samedi 19 janvier 2013 au Cercle de Wallonie à Seraing ;
- Séance Europe lors du Festival international du film policier de Liège – avril 2013 ;
- Participation du Bureau d'Information Europe Direct Province de Liège à la journée « Portes ouvertes » des Institutions européennes le samedi 04 mai 2013 ;
- Visite à Liège du Président de la Commission européenne José Manuel Barroso et organisation d'un Dialogue Citoyen.



- La cellule Europe Direct organise de nombreux débats et animations sur l'Europe en collaboration avec les écoles, comme par exemple le débat à la Haute école à destination de 450 étudiants (premiers votants) de la catégorie sociale en présence de 4 débatteurs (2 députés européens, 1 député fédéral, 1 Conseiller communal) – 5 décembre.

- o Soutiens logistiques et financiers aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger

Notamment :

- Les échanges d'étudiants,
- Les ASBL
- Les Communes qui ont des jumelages avec des Communes étrangères
- Les projets à l'exportation initiés par des entreprises liégeoises, en collaboration avec l'AWEX ou avec Wallonie Bruxelles International.

Exemples :

- Organisation d'une réception, au Palais provincial, à l'attention des étudiants d'échange du ROTARY D1630 et des étudiants d'échange ERASMUS de la Haute Ecole de la province de Liège – avril 2013
- Actions menées en collaboration avec Wallonie-Bruxelles International (WBI = Relations internationales de la Communauté française et de la Région wallonne) et l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
Exemple : Participation au Salon Wallonia Export Invest Fair en collaboration avec la Maison des Langues et la Haute Ecole – 5-6 décembre.
- Soutiens octroyés aux Communes dans le cadre de leurs relations de jumelage et accueils de visiteurs étrangers ayant pour but de faire découvrir notre région.

- Soutiens aux actions d'envergure internationale menées par des tiers et qui sont une carte de visite à l'étranger pour la Province de Liège

Le Brel est acteur de la valorisation de la Province de Liège sur la scène internationale, il est également partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui dès lors permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.

Exemples :

- Soutien de la Province de Liège à l'ASBL « Idée Fixe », dans le cadre de l'organisation du Festival International du Film Policier de Liège, du 25 au 28 avril 2013.



- Soutien accordé dans le cadre de la 20^{ème} organisation du Festival des « Francofolies de Spa » + campagne européenne Youth on the move

- Gestion du réseau des « ambassadeurs de la province de Liège »

Exemples :

- Organisation d'une cérémonie officielle d'intronisation d'Italo-Liégeois dans le cadre du Festival International du Film Policier de Liège auquel l'Italie était hôte d'honneur.
- Organisation d'une cérémonie officielle d'intronisation de 4 nouveaux « ambassadeurs de la province de Liège », dans le cadre de l'Opéra Don Giovanni, dans la Cour du Palais des Princes-Evêques - août 2013, à savoir Mademoiselle Manon SAVARY et Monsieur Patrick POIVRE D'ARVOR, metteurs en scène de cet opéra, ainsi que Mademoiselle Sabine CONZEN et Monsieur Pierre DOYEN, jeunes ténors d'origine liégeoise qui participent à cet opéra.
- Organisation de la cérémonie officielle d'intronisation de Monsieur Quentin MOSIMANN, dans le cadre de la 20^{ème} édition des Francofolies de Spa (17 - 21 juillet 2013).

Conclusion du rapport du Bureau des Relations extérieures

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les Communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent connaître ce qui se passe en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnement administratif des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque Province belge mais également dans tous les pays européens.

D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Gestion des Ressources Humaines

Présentation du Service de Gestion des Ressources Humaines

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la création d'une Cellule de Gestion des Ressources Humaines et sur sa structure provisoire.

Ce service intitulé Service de Gestion des Ressources Humaines (GRH), qui comprend d'une part la Cellule « processus RH » et d'autre part la Cellule « recrutements et sélection », travaille au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH) dont il fait partie et avec les Directions générales et ce, en conformité avec les décisions des Autorités provinciales.

Au 31 décembre 2013, les données statistiques du personnel provincial (non enseignant et enseignant non-subsidié) dont la DRH assure la gestion complète des carrières administrative et pécuniaire sont les suivantes : nombre d'agents : 3.282, ETP de désignation : 3.058,40, ETP payé : 2.830,60.

Parmi les 3.282 agents provinciaux, on comptabilise 210 membres du personnel enseignant ou assimilé.

Le personnel statutaire représente 60,42 % de l'effectif désigné.

La DRH établit en outre, en principe avec la Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL), tous les actes individuels de désignation, nomination, promotion, congés et disponibilités du personnel enseignant subsidié (2635 enseignants correspondant à 2502 ETP de désignation dont 1659 définitifs).

A noter qu'en 2013, 1.559 collaborateurs occasionnels ont prestés dans différents secteurs d'activité.

La masse salariale réelle 2013 (arrêtée à la date du 31/12/2013) s'élève à 162.493.964,67 € (traitements, pécules de vacances, cotisations patronales, cotisations patronales pensions, frais de transport).

A la date du 31/12/2013, les recettes liées au personnel (subventions, remboursement de personnel détaché) se sont élevées à 8.040.854,68 €.

A préciser également qu'une moyenne de plus de 3.500 dossiers d'agents provinciaux retraités est actuellement gérée par la Cellule spécialisée de la DRH.

Etat d'avancement des différents projets

Votre Assemblée trouvera ci-après une synthèse de l'état d'avancement des différents projets menés en 2013 par la Direction des Ressources Humaines, principalement par le Service GRH mais aussi par d'autres Services de la DRH (Service de gestion pécuniaire du personnel retraité et Cellule « cadre, statuts, projets »).

■ Descriptifs de fonction

Le Service GRH a réalisé une note méthodologique concernant l'élaboration des descriptifs de fonction, note qui a été approuvée par le Collège provincial en séance du 17 décembre 2009. Il est important de préciser que les agents ainsi que la ligne hiérarchique sont directement impliqués dans l'élaboration de ces descriptifs de fonctions, qui sont validés par les représentants syndicaux et in fine par le Collège provincial.

Les descriptifs de fonction sont des outils incontournables pour une gestion efficace des ressources humaines.

Un descriptif de fonction est transversal et est donc valable pour l'ensemble des agents provinciaux non-enseignants occupant une même fonction.

Toute une série de descriptifs de fonction ont été réalisés par la Cellule processus RH dans le courant de l'année 2013. Cinquante descriptifs de fonction sont finalisés au 31 décembre 2013, couvrant presque **80 %** du personnel provincial (non-enseignant).

Descriptifs de fonction créés selon la méthodologie et approuvés par les différents intervenants :

- a) personnel administratif
 - directeur coordinateur de l'Ecole de Sciences Administratives et de Formations continues et directeur coordinateur de l'Ecole Provinciale d'Aide Médicale Urgente ;
- b) personnel ouvrier
 - manœuvre pour travaux lourds ;
- c) personnel technique
 - moniteur de formation et de réadaptation professionnelle, agent technique, agent technique (sécurité) (option logistique), agent technique (sécurité) (option SIPP) et agent technique en chef (adjoint technique qualité) pour les services santé ;
- d) personnel culture, jeunesse et sport
 - bibliothécaire-documentaliste, chef de bureau bibliothécaire, chef de division, chef de division (animation) et directeur du département du service des musées-expositions ;

Descriptifs de fonction toujours en cours d'approbation par différents intervenants :

- a) personnel administratif
 - gradué et directeur coordinateur de la Maison des langues ;
- b) personnel ouvrier
 - brigadier (régime général et régime particulier) et contremaître ;
- c) personnel technique
 - premier attaché et directeur coordinateur ;
- d) personnel de soins et d'assistance
 - infirmier gradué.

■ Organisation des examens de recrutement

Dans le contexte de la mise en œuvre progressive du nouveau cadre du personnel approuvé par le Conseil provincial en date du 25 février 2010, le Collège provincial a décidé, d'une part en vue d'atteindre les objectifs de maintien du nombre d'emplois statutaires et d'autre part, afin de faire face aux besoins fonctionnels, d'organiser toute une série d'examens par appel public et par promotion en vue du recrutement et de la constitution de réserves de recrutement de personnel dans diverses catégories.

Voici un aperçu des examens réalisés durant l'année 2013 :

- a) personnel ouvrier
 - ouvrier qualifié D4 dans 14 spécialités à savoir : agriculture, batellerie, cuisine, construction-gros-œuvre, chauffage, électricité, entretien de bâtiments, horticulture, imprimerie, magasinier, menuiserie, peinture-revêtement de sols, sanitaire et transport ;
- b) personnel technique :
 - agent technique (sécurité) option logistique et option SIPP, agent technique infographie, moniteur de formation et de réadaptation professionnelle dans 4 options (« travaux de bureautique », « informatique », « travaux bureau d'études » et « français ») et agent technique en chef (adjoint technique qualité) pour les services santé ;
- c) personnel culture et sports :
 - chef de division.

Il est à noter que le service « Processus RH » prend en charge l'accompagnement des membres du jury dans l'objectivation des systèmes d'évaluation des épreuves.

Le principe de cet accompagnement est de proposer des outils permettant de :

- vérifier l'adéquation entre les questions, les exigences des statuts et le descriptif de fonction ;
- objectiver la manière d'évaluer les candidats quels que soient le nombre et l'origine des membres du jury (créer de grilles d'évaluation tendant vers plus d'objectivité, aider à la rédaction de questions claires, ...).

■ Valorisation des compétences

La gestion des compétences constitue un levier stratégique du développement de toute entreprise publique ou privée. La validation des compétences est au cœur d'une gestion des ressources humaines qui tient à valoriser toutes les compétences au-delà des seuls acquis de la formation scolaire.

La convention sectorielle 2005-2006, conclue le 2 décembre 2008 entre le Gouvernement wallon et les Organisations syndicales au niveau du comité C, contient un Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire constitué de mesures quantitatives et qualitatives, ayant pour objet d'améliorer la gestion des ressources humaines et le management des entités locales et provinciales. L'une des mesures importantes envisagée est celle de la valorisation des compétences.

A noter que le Consortium de validation des compétences est acteur à part entière de la validation des compétences au sein des Pouvoirs locaux. Ainsi, les Centres agréés par lui sont automatiquement reconnus comme organismes habilités à attester des compétences. De même, les titres de compétence délivrés par le Consortium sont reconnus en vue d'une possible valorisation.

De nombreux métiers et unités de compétences sont déjà disponibles, comme « employé administratif », « maçon », « technicien PC et réseaux », etc...

Cinquante-neuf Centres de validation sont répartis dans toute la Wallonie ainsi qu'à Bruxelles. Il est à noter que 3 de ces Centres sont des Instituts provinciaux, en l'occurrence, l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Liège, l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion sociale de Huy-Waremme ainsi que l'Institut provincial d'Enseignement agronomique de La Reid.

En séance du 28 mai 2009, le Collège provincial a pris connaissance de la convention sectorielle 2005-2006 conclue le 2 décembre 2008 entre le Gouvernement wallon et les Organisations syndicales au niveau du comité C et a décidé de ne pas adhérer au Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire constitué d'un ensemble de mesures - dont la valorisation des compétences - indissociables pour pouvoir bénéficier de certains avantages financiers.

A noter que la non-adhésion audit pacte ne remet pas en cause la possibilité d'inclure aux statuts du personnel des dispositions introduites par les circulaires de la Région wallonne précisant les modalités d'application des mesures dudit Pacte.

En séance du 5 mai 2011, le Collège provincial, prenant connaissance de la circulaire du 25 janvier 2011 relative à la valorisation des compétences dans le cadre de ce Pacte, marquait son accord de principe sur l'insertion des dispositions y reprises dans l'annexe 2 (Conditions de recrutement, de promotion et programme des examens) du statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi que dans le statut pécuniaire de ce même personnel.

Lesdits statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial ont été modifiés en ce sens par résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011, approuvée par arrêté ministériel du 23 juin 2011.

A ce stade, si le dispositif de valorisation des compétences était déjà d'application, il n'avait pas fait l'objet d'une expérimentation préalable et les pouvoirs locaux (communaux et provinciaux) ne disposaient donc d'aucune référence quant aux meilleures modalités de sa mise en œuvre.

Dès lors, afin de compléter le système, après concertation avec le Consortium de validation des compétences, le Centre Régional de la Formation a proposé, via sa recommandation n°21 du 23 septembre 2011, de positionner un certain nombre de titres pour le recrutement et les évolutions de carrière. A noter que cela n'implique aucun degré d'équivalence : il s'agit de mettre en rapport le titre et l'échelle accessible conformément à la circulaire.

Cette recommandation n°21 du Centre Régional de la Formation a été avalisée par le Ministre wallon des Pouvoirs locaux de la Ville et du Tourisme, Paul Furlan et le Comité C le 5 décembre 2011, permettant l'application de la résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011, précitée.

Une campagne de communication interne a été menée par la DRH par le biais :

- d'un courrier, adressé une première fois en avril 2012 et rappelé en 2013, invitant les Directions des services et établissements provinciaux à examiner la situation des agents relevant de leur autorité susceptibles d'être concernés par ces dispositions en ciblant prioritairement les agents qui exercent des compétences correspondant à un grade différent ou à une échelle barémique supérieure à celle dans laquelle ils sont désignés afin de les informer, au moyen d'une note, du dispositif permettant la valorisation des compétences et de les inciter à entreprendre personnellement les démarches nécessaires à la validation de leurs compétences en vue d'obtenir le (ou les) titre(s) de compétences auprès d'un centre agréé par le Consortium de validation des compétences ;
- d'un article dans l'« Entre-nous » n°25.

Par ailleurs, lorsqu'un nouvel agent vient signer son contrat de travail à la Direction Générale Transversale, il lui est notamment demandé s'il dispose de compétences particulières et, le cas échéant, s'il est titulaire d'un (de) titre(s) de compétences agréé(s).

A ce jour, **75** agents provinciaux ont marqué leur intérêt pour ce nouveau dispositif : disposant de compétences acquises par l'expérience, ils ont sollicité l'analyse de leur dossier individuel afin de connaître les possibilités de valorisation pour leur carrière professionnelle.

Pour **49** d'entre eux, la validation des compétences s'avère utile. Elle permet à **11** agents, une valorisation dans le cadre d'une évolution de carrière, à **37** agents, l'accès à un examen de recrutement par appel public et enfin, **1** agent pourra bénéficier d'une évolution de carrière ou présenter un examen de recrutement par appel public dans une échelle supérieure.

Les agents revêtus du grade d'auxiliaire professionnel, d'auxiliaire d'administration ou de manœuvre pour travaux lourds, rétribués par l'échelle barémique E, souhaitent obtenir des titres de compétences en vue d'accéder au niveau D1. Parmi les auxiliaires professionnels, plusieurs souhaitent s'orienter vers un métier de type administratif. Les ouvriers qualifiés visent quant à eux les échelles supérieures soit par recrutement en D4 ou par évolution de carrière vers D2, D3 ou D4. Quelques-uns, compte tenu de leur expérience professionnelle, sollicitent une désignation dans une autre spécialité tout en conservant la même échelle barémique.

A ce jour, **14** agents ont transmis un ou deux titres de compétences (19 titres reçus) à la Direction des Ressources Humaines.

A noter que les agents ont rencontré des obstacles dans leurs démarches en vue de faire valider leurs compétences. En effet, de nombreux titres de compétences, annoncés par la Recommandation n° 21 arrêtée par le Conseil régional de la Formation en sa séance du 23 septembre 2011, ne sont pas encore organisés et par ailleurs, les délais pour obtenir un rendez-vous afin de présenter le test dans les Centres de validation agréés sont souvent très longs.

La Cellule cadres-statuts-projets de la DRH travaille en étroite collaboration avec le Conseil régional de la Formation dans le souci d'améliorer le dispositif validation/valorisation et d'en favoriser une application efficace au bénéfice du personnel provincial.

En vue d'élargir l'offre de métiers disponibles à la validation, la DRH, via l'Association des Provinces Wallonnes, a adressé une demande au Conseil régional de la Formation en vue d'envisager prioritairement la création des titres de compétences liés aux métiers suivants : ouvrier polyvalent, ouvrier qualifié D4 dans les spécialités non prévues à ce jour (jardinier, peinture-revêtement de sol, construction-gros œuvre, menuiserie) et employé administratif secteur public.

En guise de conclusion, on peut souligner que ce dispositif a permis à des agents compétents et reconnus comme tels par leur Direction de progresser dans leur carrière professionnelle, soit en accédant aux examens de recrutement organisés par la Province, soit en évoluant d'échelle barémique. La valorisation de compétences constitue un réel outil de reconnaissance des compétences par l'employeur et un facteur de motivation pour l'agent.

■ **Accueil des nouveaux agents**

L'accueil est très important et doit être mis en place selon un processus complet et uniformisé. Ce projet est d'ailleurs un projet prioritaire dans le cadre de la mission ENVOL.

En séance du 22 mai 2008, le Collège provincial marquait son accord sur le programme relatif à la mise en place d'une politique d'accueil des nouveaux agents provinciaux qui s'adresse, d'une part, aux nouveaux agents et, d'autre part, aux personnes chargées de les accueillir.

En 2013, deux nouvelles séances d'accueil ont été organisées : une le 17 mai 2013 au Palais provincial réunissant 90 nouveaux agents (non-enseignants) et une le 29 novembre 2013 au Campus 2000 réunissant 172 nouveaux agents (enseignants et non-enseignants), ce qui porte à **1714** le nombre de nouveaux agents ayant déjà bénéficié de cette séance d'accueil depuis 2008.

Ces journées d'accueil, très appréciées des participants et désormais bien rodées, constituent une étape importante dans le processus et continueront à être organisées régulièrement dans le futur.

La cellule Processus RH, en collaboration avec les services de gestion administrative et pécuniaire du personnel, a mis en place un accueil plus professionnel au moment de la signature du contrat de travail au sein de la DGT. Celui-ci permet une intégration plus harmonieuse et rapide du nouveau collaborateur.

Depuis le début de l'application de cette procédure en mars 2011, **562** nouveaux collaborateurs non enseignants, très satisfaits de recevoir toute une série d'informations utiles, ont bénéficié d'un accueil personnalisé.

■ **Formations continuées**

○ **Uniformisation et professionnalisation des compétences managériales**

C'est dans le cadre de la Mission Envol qu'a été mise en lumière la nécessité de « former les managers aux techniques de management humain et à la communication ».

En effet, l'amélioration des performances de l'administration passe également par le renforcement des capacités de management humain et de communication de ses cadres moyens et supérieurs.

En séance du 19 août 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur la mise en place d'une nouvelle formation aux techniques de management humain et de communication à destination des cadres moyens et supérieurs de l'Administration provinciale.

Un groupe de travail transversal a été mis sur pied afin de déterminer le contenu de cette formation pour chacun des deux groupes-cible définis.

Les 4 séminaires, destinés aux cadres supérieurs, se sont déroulés au Château de Harzé les 17 novembre 2010, 17 janvier, 7 février et 17 mars 2011 et se sont clôturés par un débriefing. Ces séminaires ont répondu aux attentes des participants en positionnant chaque thème par rapport à la Mission « ENVOL ».

Les douze sessions, destinées aux cadres moyens de l'Administration provinciale, consistant en une formation continue de 5 jours au Domaine provincial de Wégimont par groupes de ± 15 personnes constitués de manière hétérogène et transversale, se sont déroulées entre septembre 2011 et mars 2012.

Au terme de chaque session, une évaluation a été demandée aux participants afin d'en améliorer le contenu d'une fois à l'autre. Parallèlement à ces évaluations à chaud, une évaluation à froid fut également réalisée et a mis en exergue quatre éléments :

- le contenu de la formation fut jugé adapté aux réalités actuelles ;
- les échanges avec les collègues durant la formation ont permis de développer un sentiment d'appartenance à l'Institution provinciale ;
- les compétences acquises ont contribué à leur épanouissement personnel en général et pas seulement professionnel ;
- les supports pédagogiques donnés sont de nature à les aider dans leurs activités professionnelles.

Les attestations de réussite et une boîte à outils du manager sous forme de fiches récapitulatives furent distribuées aux participants à l'occasion d'une clôture sous forme d'un après-midi convivial au Domaine provincial de Wégimont le 24 septembre 2012. A la suite des présentations de l'évaluation de cette formation, des projets ENVOL et des interviews de chefs de projets, un débat questions/réponses fut ouvert et suivi d'un cocktail dînatoire.

Au regard des remarques constructives et des attentes émises par les participants lors des séances de débriefing, la reconduction de ce type de formations pour les cadres provinciaux apparaissait pertinente.

C'est la raison pour laquelle, en date du 26 juin 2013, le Collège provincial a marqué son accord sur la mise en place de trois nouvelles sessions de formation de 5 jours au Domaine provincial de Wégimont à l'intention d'une cinquantaine d'agents provinciaux qui n'avaient pas eu l'occasion de suivre le premier cycle (agents nouvellement recrutés ou nouvellement promus). Par ailleurs, suite aux remarques constructives émises et eu égard à l'importance d'une gestion performante des ressources humaines face aux défis à venir, le groupe de travail transversal en charge du projet s'est penché très activement sur la mise en place d'un deuxième cycle de formations sur les techniques de management et de communication à destination des cadres provinciaux davantage ancré dans la réalité provinciale que ce soit par les thématiques retenues ou par les formateurs proposés.

○ **Certificat d'aptitude professionnelle des chauffeurs poids lourds**

Depuis l'entrée en vigueur de l'AR du 4 mai 2007, les conducteurs professionnels de véhicules destinés au transport de marchandises et de personnes, en ce compris les chauffeurs occasionnels, doivent obligatoirement être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle qui prouve que le conducteur a réussi l'examen de qualification initiale et/ou qu'il a suivi la formation continue requise d'au moins 35 heures réparties en 5 modules de 7 heures chacun auprès d'un centre de formation agréé. Ce certificat a une durée de validité de 5 ans, renouvelable par le biais de la formation continue.

Néanmoins, un régime transitoire (dispense de l'obligation d'obtention du certificat de qualification initiale) est prévu pour certains conducteurs professionnels, en l'occurrence :

- ceux qui sont titulaires d'un certificat de qualification initiale obtenu dans un autre Etat membre de l'Union européenne ;
- ceux qui sont titulaires d'un permis de conduire du groupe C délivré avant le 10 septembre 2009 ou du groupe D délivré avant le 10 septembre 2008.

Par contre, aucune dispense n'est prévue en ce qui concerne le suivi tous les 5 ans d'une formation continue de 35 heures pour obtenir la prolongation de l'aptitude professionnelle.

En 2011, afin d'évaluer les besoins en formation résultant de la mise en conformité avec ces nouvelles exigences réglementaires, la Cellule processus RH a dressé un fichier contenant la liste complète des agents provinciaux concernés par ces nouvelles dispositions ainsi que la situation de chacun d'entre eux en regard desdites dispositions. Les données ainsi récoltées ont été encodées dans un module spécifique développé dans le logiciel de gestion du personnel ULIS-CS à cet effet, en vue de permettre par la suite de dresser un plan de formation continue pour ces chauffeurs et de tenir compte des échéances de validité des permis de conduire.

Par ailleurs, au vu du coût élevé des offres de formation existant sur le marché à l'heure actuelle, il a été proposé que celle-ci soient mises en place en interne et rendues accessibles à l'ensemble des pouvoirs locaux.

Pour ce faire, un groupe de travail transversal a été constitué, regroupant des agents provinciaux du Département de l'Enseignement et de la Formation (Institut provincial d'Enseignement de promotion sociale de Huy-Waremme, Ecole provinciale d'Administration, Ecole du feu, Ecole de police, EPAMU) et du Service GRH.

Le premier module de formation élaboré par le groupe de travail est maintenant opérationnel et porte sur le thème : « *Comment réagir en cas d'accident et éviter le sur-accident* ». Il consiste en une demi-journée de théorie avec ateliers de jeux de rôles et une demi-journée de mise en situation réelle basée sur un exercice interdisciplinaire.

En 2013, **81** agents provinciaux ont déjà pu suivre ce module de formation.

■ Demandes de réorientation professionnelle et/ou de transfert

En collaboration avec le Service de gestion administrative du personnel, la Cellule « processus RH » s'est intéressée à la problématique de la réaffectation des agents provinciaux dans des postes de « travail léger » suite à des recommandations médicales. Un modus operandi a été instauré au sein de la DRH. La cellule processus RH rencontre les agents provinciaux qui le souhaitent et procède, en collaboration avec les services concernés (directions, AWIPH,...) à l'évaluation de l'adéquation entre les postes de travail disponibles et/ou l'adaptation desdits postes et les compétences et/ou les contraintes liées à la situation de handicap des agents bénéficiant de recommandations médicales.

Par ailleurs, la cellule « processus RH » rencontre des agents qui le souhaitent afin de les aider dans une éventuelle réorientation de leur carrière dans la mesure des possibilités qui s'offrent en interne et, dans le cadre d'une collaboration avec les Directions concernées et, avec le Service de gestion administrative du personnel, émet des avis circonstanciés sur les demandes de changement de poste de travail.

Au cours de l'année 2013, **30** agents provinciaux ont été reçus afin d'évaluer leurs motivations et leurs aspirations dans le cadre de leur demande de transfert.

Au cours de cette même année, **94** agents ont pu bénéficier d'un changement d'incorporation ou de poste de travail.

■ Charge psychosociale occasionnée par le travail

Outre les entretiens effectués dans le cadre de demandes de transfert, de reclassement médical ou d'adaptation de postes de travail, la cellule « Processus RH » est également amenée à rencontrer, dans le cadre de la charge psychosociale occasionnée par le travail, des agents vivant des situations professionnelles psychologiquement compliquées ou des responsables hiérarchiques souhaitant une aide dans la gestion d'une telle situation.

Au total, au cours de l'année 2013, **24** entretiens ont été réalisés ciblant des agents présentant des difficultés psychologiques (alcool, mal-être au travail, idées suicidaires, état psychiatrique...) et ce, en lien avec leur cadre professionnel.

■ Prévention du suicide

Le suicide est une réalité qui émeut l'opinion publique. Depuis une dizaine d'années, des cas fortement médiatisés mettent en évidence l'importance du phénomène. Le travail peut être un facteur de risque. Le suicide ou la tentative de suicide est un événement extrême qui porte atteinte à la vie humaine. Il n'y a pas de portrait-type de la personne suicidaire. Le geste suicidaire résulte de la rencontre entre une personnalité, des facteurs extérieurs (affectifs, environnementaux, socio-professionnels...) et éventuellement, un événement déclenchant. La personne qui adopte ce comportement présente toujours un état de souffrance et le geste, à l'instant où il est posé, représente, pour elle, la seule porte de sortie. Ce geste n'est jamais anodin. Il est interpellant pour autrui et peut provoquer pour l'entourage des réactions post-traumatiques et générer des souffrances.

Dans le contexte professionnel, les risques psycho-sociaux qui pourraient en découler (stress, épuisement,...) ont des effets sur les collègues et peuvent se traduire par de l'absentéisme, de la démotivation, voire même une désorganisation du travail.

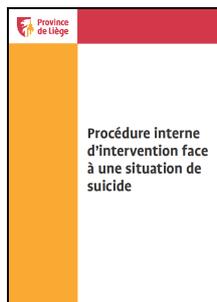
La prise en considération desdits risques psycho-sociaux s'inscrit dans la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail. L'arrêté royal du 17 mai 2007 relatif à la prévention de la charge psychosociale occasionnée par le travail précise les obligations de l'employeur en la matière. Dans le cadre du système dynamique de gestion des risques, l'employeur, avec l'aide du conseiller en prévention, identifie les situations qui peuvent engendrer une charge psychosociale. Sur base de cette analyse des risques, il détermine les mesures à prendre pour la prévenir et la gérer.

La Province de Liège soucieuse depuis longtemps de cette problématique n'a pas attendu pour mettre sur pied, dès 1992, la Commission provinciale de prévention du suicide (Département des Affaires Sociales).

En 2000, elle mettait en place une équipe de première intervention (E.P.I.), pour les écoles de tous les réseaux confondus et puis étendait l'action de l'E.P.I. aux entreprises, en collaboration avec le CITES-Clinique du stress.

Dans cette continuité, le Collège provincial, attentif au bien-être au travail, décidait, en séance du 22 décembre 2011, de mettre en place une procédure interne à appliquer face à une situation de suicide.

En séance du 11 juillet 2013, le collège provincial a marqué son accord sur le projet de procédure interne d'intervention face à une situation de suicide, fruit d'un groupe de travail transversal composé d'un médecin psychiatre, d'un conseiller en prévention spécialisé du SPMT, des 2 personnes de confiance, du SIPP, de représentants du SSAPL, du Département des Affaires Sociales et du service GRH.



Cette procédure a été élaborée dans le but d'aider la ligne hiérarchique à agir avec rapidité et pertinence et ainsi de prévenir au mieux les effets dommageables.

La Directrice générale provinciale, chef du personnel provincial et l'Equipe de Première Intervention à destination du personnel provincial, placée sous la supervision médicale d'un psychiatre, sont des acteurs clés dans le déroulement de la procédure.

La présentation de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales permet de mettre en évidence les missions de prévention de ladite Cellule.

La procédure interne d'intervention face à une situation de suicide a été transmise aux chefs de secteur via un courrier à la signature de Madame la Directrice générale provinciale à charge pour eux de communiquer l'information vers la ligne hiérarchique placée sous leur autorité. Elle a également été mise en ligne sur l'Intranet provincial. Un article dans l'«Entre nous» n°31 de septembre 2013 était consacré à la présentation de de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales et aux missions des agents provinciaux qui y fonctionnent.

Par ailleurs, le Collège provincial a marqué son accord de principe pour que cette procédure soit présentée au personnel d'encadrement (personnel non enseignant) à l'occasion des prochaines journées de formation au management et à la communication organisées à leur intention au Domaine provincial de Wégimont.

Enfin, cette procédure a été présentée par le Service GRH à la réunion de la Commission provinciale de prévention du suicide du 10 septembre 2013.

Suite à la mise en place de la procédure, il y a eu sept interventions de la Cellule de Prévention du Suicide du Département des Affaires sociales dont six à la demande de la ligne hiérarchique et une à la demande de la personne concernée. **Deux** de ces interventions ont été faites en collaboration avec la Cellule processus RH.

■ Lutte contre les assuétudes

En séance du 10 juillet 2008, le Collège provincial décidait de mettre en place une politique préventive en matière d'alcool et de drogues sur les lieux de travail et de constituer un groupe de travail transversal à cet effet.

En séance du 9 septembre 2010, le Collège provincial marquait son accord de principe sur un Plan de Prévention et de Gestion des dysfonctionnements professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail. Ce plan impliquait des modifications à apporter au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au Règlement général organique des Services provinciaux qui ont été intégrés au statut administratif du personnel provincial non enseignant ainsi qu'au règlement général organique des services provinciaux par résolution du Conseil provincial du 26 mai 2011.

En séance du 19 avril 2012, le Collège provincial a marqué son accord sur les propositions émises par le groupe de travail visant à soutenir le Plan interne de prévention et gestion des dysfonctionnements

professionnels ponctuels ou chroniques liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

Ces propositions consistaient en actions de sensibilisation spécifiques en fonction des différents publics cibles à savoir les agents provinciaux occupant un poste à responsabilité, le personnel provincial et les représentants syndicaux.

Une séance d'information d'une demi-journée destinée aux chefs d'établissement ou de service (ou leur représentant), accompagnés d'une personne de référence de leur choix, organisée conjointement par la Direction des Ressources Humaines et la DG Santé et Affaires sociales, a eu lieu le 30 avril 2012 au Campus 2000.

La sensibilisation du personnel provincial aux problèmes des assuétudes s'est faite par le biais :

- d'une campagne d'affichage présente dans tous les établissements provinciaux dont le visuel se déclinait autour de trois affiches ;
- d'une newsletter ;
- d'un article dans l'«Entre-nous».

De plus, les responsables d'établissement ou de service ont été invités, suite à la séance d'information du 30 novembre 2012, à organiser une réunion de service avec l'ensemble des agents placés sous leur autorité afin de les informer sur la nouvelle ligne de conduite par rapport aux dysfonctionnements professionnels liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

Les représentants syndicaux ont été associés aux réunions du groupe de travail au cours desquelles la volonté de prévention de la Province de Liège en matière de dysfonctionnements professionnels liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues était mise en exergue. En outre, les comités particulier et particulier distinct de négociation ont eu à connaître officiellement du dossier concernant les nouvelles dispositions statutaires en la matière avant sa présentation au Conseil provincial. Enfin, comme ils en avaient manifesté le souhait, ils ont été invités à participer à la séance d'information du 30 avril 2012 destinée aux agents occupant un poste à responsabilité.

A la suite de la séance d'information du 30 avril 2012, plusieurs responsables hiérarchiques ont déjà utilisé la procédure de gestion des dysfonctionnements professionnels liés à la consommation supposée d'alcool ou de drogues sur les lieux de travail.

En plus de la séance d'information du 30 avril 2012, il avait été proposé aux chefs d'établissement ou de service, sur base volontaire, de participer à une formation pratique complémentaire en groupes restreints, organisée par le SPMT, en vue de leur permettre de s'exercer à la mise en application de la procédure, plus spécifiquement à la phase d'entretien avec la personne présentant des dysfonctionnements identifiés.

En 2013, **45** membres du personnel d'encadrement ont, à leur demande, participé à cette formation.

De plus, un article de l'«Entre-nous» n°32 de novembre 2013 rappelait aux responsables hiérarchiques la possibilité, s'ils étaient confrontés à la problématique d'un collaborateur qui dysfonctionne dans l'exécution de son travail suite à une consommation supposée d'alcool ou de drogues, de s'adresser à la Cellule processus RH pour toute information concernant la procédure à suivre ou sur une prochaine formation pratique « alcool et drogues en entreprise ».

Enfin, en 2013, outre les demandes de renseignements complémentaires, la Cellule processus RH a assisté la ligne hiérarchique dans la mise en œuvre de cette procédure vis-à-vis de **5** agents (15 interventions).

■ Politique de diversité

○ Présentation générale

En séance du 9 octobre 2008, le Collège provincial marquait son accord sur la mise en place et le développement d'une politique de gestion de la diversité des ressources humaines au sein de la Province de Liège.

En séance du 1^{er} juillet 2010, le Collège provincial a marqué son accord sur un plan d'actions de gestion de la diversité des ressources humaines, les 4 critères principaux retenus, suite à une enquête réalisée en collaboration avec le Centre de Recherche EGID de l'Université de Liège, étant : l'âge, le genre, l'origine et le handicap, auxquels s'ajoutent ponctuellement d'autres critères comme la lutte contre l'homophobie.

La 1^{ère} action menée a consisté en une campagne de communication interne sous forme d'affiches et par le biais de l'«Entre-nous » afin de sensibiliser l'ensemble du personnel provincial à la diversité.

○ Axe intégration des travailleurs handicapés

Un des axes du plan d'actions est l'intégration des agents provinciaux en situation de handicap ou souffrant d'une maladie invalidante. En effet, lors de l'enquête « diversité » menée auprès de l'ensemble du personnel provincial, 83 agents (sur les 1900 questionnaires récoltés) avaient déclaré, sous le sceau de la confidentialité, souffrir d'un handicap.

Les actions menées depuis 2011 en matière de politique d'emploi des travailleurs handicapés ont largement contribué à favoriser l'intégration socio-professionnelle de la personne en situation de handicap au sein de l'Institution provinciale avec deux campagnes de sensibilisation menées avec tact, la désignation d'un agent relais au sein du service GRH, des contacts approfondis avec l'AWIPH et une synergie avec le Centre provincial de Réadaptation au Travail de Tinlot. Il en résulte que le nombre de postes de travail (exprimé en équivalents temps plein) occupés par des travailleurs handicapés était passé de 27 en 2010 à 68,50 en 2012.

A noter que le plan d'action diversité rencontrait en ce qui concerne l'intégration et l'occupation des personnes en situation de handicap les préoccupations du Gouvernement wallon qui, par arrêté du 27 mai 2009, imposait aux pouvoirs locaux (provinces, communes et associations de communes) un quota d'occupation de travailleurs handicapés de 0,5 ETP/20 ETP prévu au cadre du personnel (hors personnel enseignant, des services d'incendie, médical et soignant).

Durant l'année 2013, la Cellule Processus RH a continué à être active dans les nombreux rendez-vous « Analyse-Ecoute » et les rendez-vous avec l'ergonome de l'AWIPH pour l'amélioration du poste de travail d'agents provinciaux en situation de handicap (**134** rendez-vous).

De plus, **4** stagiaires ont été désignés pour fonctionner dans divers établissements provinciaux sous contrat d'adaptation professionnelle.

Par ailleurs, le 26 février 2013, est paru au Moniteur belge l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les centres publics d'action sociale et les associations de services publics. Ce nouvel AGW, entré en vigueur le 1^{er} avril 2013, abroge et remplace notamment celui du 27 mai 2009 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, communes et associations de communes.

En séance du 19 décembre 2013, le Collège provincial a pris acte de ces nouvelles dispositions réglementaires en matière d'occupation des travailleurs handicapés dans les pouvoirs locaux.

Certains points de cette nouvelle réglementation en ce qu'elle s'applique à la Province de Liège sont à souligner.

Sont concernés par ces nouvelles dispositions le personnel enseignant non subventionné et le personnel non-enseignant à l'exception du personnel médical et soignant.

Une nouvelle catégorie importante de travailleurs est prise en considération pour l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Il s'agit des agents qui bénéficient à leur demande d'un aménagement raisonnable des conditions de travail en raison d'une situation de handicap qu'ils soient ou non reconnus par l'AWIPH.

La base de calcul de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés est modifiée.

Par ailleurs, un point de la situation en matière d'occupation des travailleurs handicapés devra être établi tous les deux ans et communiqué à l'AWIPH pour le 31 mars au plus tard et au Conseil provincial sur base de la situation au 31 décembre de l'année prise en considération.

Le premier rapport devra être établi pour le 31 mars 2014 au plus tard sur base de la situation au 31 décembre 2013. En vue de l'établissement de ce rapport périodique, il convient de disposer d'un relevé précis et actualisé des agents provinciaux bénéficiant d'un aménagement de leurs conditions de travail, nouvelle catégorie de travailleurs pris en considération pour l'emploi des travailleurs handicapés. Pour ce faire, le Service GRH a proposé d'impliquer la ligne hiérarchique et un courrier en ce sens a été adressé par la Directrice générale provinciale aux différents chefs de secteur en date du 23 décembre 2013.

Enfin, les agents provinciaux concernés (personnel enseignant subventionné et personnel non enseignant hors personnel médical et soignant) doivent désormais être informés de l'obligation pour la Province de Liège d'employer un nombre de travailleurs handicapés fixé à 2,5 % de son effectif et des dispositions dont ils peuvent bénéficier, notamment en termes d'aménagements raisonnables des conditions de travail.

A cet effet, un courrier d'information, qui rappelle en sus la collaboration mise en place avec l'AWIPH depuis 2010, leur a été transmis par la Direction des Ressources Humaines en date du 23 décembre 2013 via les différentes Directions qui doivent le leur communiquer contre accusé de réception.

En ce qui concerne les nouveaux agents provinciaux :

- non-enseignants, ce courrier leur est remis à la signature de leur contrat de travail à la Direction Générale Transversale, contre accusé de réception ;
- enseignants non subventionnés, il leur est communiqué par la Direction Générale de l'Enseignement.

- **Axe genre**

L'exposition « la lutte contre l'homophobie, un engagement provincial pour un combat mondial », ludique et didactique, réalisée en 2011 par LaLucarne.org asbl en collaboration avec la Cellule processus RH, avait pour objectif de lutter contre l'homophobie en démystifiant l'homosexualité. Le contenu, décliné sur 5 Banner-up, expliquait en langage clair et accessible ce qu'est vraiment l'homosexualité. Dans la continuité de cette initiative, une brochure de sensibilisation à l'homophobie avait été publiée en mai 2012. Depuis lors, ces panneaux sont régulièrement réexposés dans d'autres événements destinés au public et la brochure est délivrée à l'occasion des formations « Initiation à l'accueil et à la communication », « Promotion de la diversité » et « Gestion de la diversité des ressources Humaines » dispensées par l'Ecole provinciale d'Administration et mise à disposition pendant les séances d'accueil des nouveaux agents provinciaux et la Fête du personnel provincial.

La Cellule processus RH est à l'origine d'une autre action concernant l'axe genre. Il s'agit de l'élaboration d'une newsletter reprenant le relevé de tous les stages organisés par la Province et plus particulièrement par les Services provinciaux des Sports et de la Jeunesse et par le Musée de la Vie Wallonne pendant les vacances scolaires. Grâce à cette newsletter, les agents provinciaux reçoivent une information complète et ce, avant la diffusion au public.

- **Axe âge**

En 2013, cet axe a été plus particulièrement porté par le Service de gestion pécuniaire du personnel retraité.

Les lois du 28 novembre 2011 et du 13 décembre 2012 ont apporté de grands changements en ce qui concerne les pensions du secteur public, lesquels concernent les agents provinciaux. Afin de tenter de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les futurs pensionnés, 12 séances d'informations, à destination des agents statutaires de 50 ans et plus, ont été organisées en mai 2013 dans divers instituts provinciaux à Huy, Waremme, Liège, Seraing, Verviers et Herstal et ont rencontré un vif succès.

845 agents ont participé à ces séances et d'autres séances seront organisées en 2014 afin de permettre à chaque agent statuaire, dès qu'il atteint l'âge de 50 ans, de recevoir une information complète sur sa future pension.

■ Outils pertinents d'aide à la décision en matière RH

- **Logiciel ULIS CS**

L'année 2010 avait été consacrée à une importante opération de migration vers un nouveau logiciel de gestion appelé ULIS CS. Les années 2011 et 2012 ont permis l'étude de développements complémentaires de modules RH tels que les permis de conduire, l'évaluation, le répertoire des réussites d'examens et les études.

En 2013, la Cellule cadres, statuts, projets de la DRH a mené un important travail d'analyse de la structure provinciale découlant sur la conception d'outils en vue de professionnaliser la gestion des cadres et des organigrammes. Les principaux objectifs étaient de (d') :

- établir un organigramme unique mis à la disposition des directions et des secrétariats d'établissement via ULIS Web. La Direction des systèmes d'information s'appuiera sur ce même organigramme pour alimenter la structure et les données figurant dans *Mon Intranet* et pour déterminer notamment les droits d'accès GED ;
- élaborer les développements ULIS CS et ULIS Web en vue de permettre une gestion informatique des cadres et des organigrammes. La DRH s'est attachée à développer le potentiel d'ULIS dans le cadre d'une approche globale des ressources humaines via la gestion des cadres et des organigrammes des services et établissements provinciaux. Les indispensables mises à jour liées aux changements d'incorporations du personnel au sein des établissements seront désormais communiquées par les secrétariats d'établissement via ULIS Web ;
- permettre, sur base de la structure et des organigrammes ainsi définis, des prévisions et un contrôle budgétaire.

Les principaux développements sont opérationnels depuis début 2014.

- **Mise en œuvre d'un pointage informatisé**

Lors du dernier trimestre 2012, la Cellule Processus RH a intégré le groupe de travail en charge de la mise en œuvre d'un système de pointage informatisé au sein de l'ensemble des établissements de la Province et destiné aux agents provinciaux non enseignants.

Ce projet porté par Madame la Directrice générale provinciale a été élargi au cours de l'année 2013 à un projet de la gestion du temps dans sa globalité. En effet, il ne se réduit pas à l'enregistrement des prestations mais englobe également la gestion des présences et absences de l'ensemble des agents provinciaux.

Le groupe de travail est constitué d'agents de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction des Systèmes d'Information et co-dirigé par les deux Directeurs.

Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs du Collège provincial en matière de simplification administrative puisque son objectif est de mettre en place une gestion du temps cohérente et harmonieuse pour l'ensemble des agents provinciaux.

Il ne s'agit pas ici d'imposer de manière radicale un seul et même horaire pour l'ensemble des agents provinciaux mais bien d'implémenter un outil de gestion adapté aux réalités de chaque établissement dans une même logique, une même cohérence.

C'est la raison pour laquelle le groupe de travail rencontre les établissements un à un afin d'analyser les horaires pratiqués au regard des postes de travail existants et des besoins des services. Ce travail est effectué en parfaite collaboration avec chaque direction et l'aide de leur secrétariat.

Parallèlement à cet objectif global de cohérence à tous les établissements, le projet poursuit un objectif plus concret qui est de mettre à disposition de chaque agent un outil lui permettant de gérer de manière responsable ses présences et absences à la Province.

En ce qui concerne les chefs d'équipe, cet outil leur permet également de gérer les présences et absences de leur équipe.

Quant aux directions d'établissement, elles ont la charge de déterminer de manière globale les horaires et dérogations à affecter à chacun des postes occupés par leurs agents.

Enfin du point de vue technique, cet outil est régi par 3 systèmes d'information qui communiquent entre eux : *Ulisweb* qui reprend notamment l'organigramme utilisé pour la *GED*, *UlisCS* qui reprend l'ensemble des données administratives des données personnelles et enfin *Mon Intranet*. Seul *Mon Intranet* est accessible aux agents et à leur responsable hiérarchique.

A noter que l'introduction du pointage informatique donne la possibilité de répondre aux demandes d'informations par des organismes tels que l'ONSS-APL ce qui ne pouvait être fait jusqu'à présent.

La Direction des Ressources Humaines (DRH) a apporté sa contribution dès l'entame du projet de pointage informatisé. La Cellule cadres-statut-projets a analysé et fourni à la Direction des Systèmes d'Information et au Service Général d'Informatique de l'Université de Liège (SEGI) tous les éléments statutaires et légaux portant sur la gestion du temps de travail en vue de construire l'application dans *Mon Intranet* et les développements ULIS. Elle a ensuite rendu divers avis techniques au cours de l'élaboration desdits outils. En effet, ceux-ci doivent permettre une application rigoureuse des dispositions statutaires et légales. Par ailleurs, en fonction du déploiement du pointage informatisé dans les différents services, la Cellule cadres-statut-projets est consultée pour définir ou préciser les modalités d'application des règles aux situations spécifiques rencontrées auprès des services. La contribution de la Cellule Processus RH quant à elle consiste en un rôle de coordinateur et de facilitateur dans la mise en place de ce système.

L'application est développée au Musée de la Vie Wallonne, au Service provincial des Bâtiments, dans les services incorporés au Charlemagne (à l'exception de la FTPL), au Complexe provincial des Hauts-Sarts, au Palais provincial, dans tous les services dépendant du Greffe provincial, au Bureau des Relations Extérieures de Liège, à la Maison des Langues, au Département des Systèmes d'Information, à la Direction des Ressources Humaines et depuis le 1^{er} janvier 2014, à l'ensemble des services de la Direction Générale Transversale.

Une liste des établissements prioritaire sera dressée sur base des avis remis par les Directions générales afin de poursuivre progressivement le déploiement en 2014.

■ Développement d'un esprit d'entreprise propre au service public

En séance du 21 octobre 2010, le Collège provincial avait marqué son accord sur la mise en place d'un **partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie (ORW)**, pour la saison 2010-2011, au profit des agents et retraités provinciaux (enseignants et non-enseignants). Cette collaboration a permis de proposer au personnel 1200 places à des tarifs préférentiels pour quatre spectacles d'opéra parmi les plus populaires du répertoire.

Cette initiative avait pour objectif de stimuler un esprit d'entreprise propre à notre Institution. En effet, ces spectacles d'opéra ont permis aux agents provinciaux, d'une part, de découvrir ou de retrouver le monde magique de l'Opéra dans le cadre unique du Palais-Opéra de Liège et de favoriser leur accès à la culture et donc au monde qui les entoure, et d'autre part, de se rencontrer dans un contexte autre que le milieu du travail ce qui a permis de créer ou resserrer les liens entre eux.

Ces spectacles d'opéra ont rencontré un vif succès. Par conséquent, le Collège provincial a réitéré le partenariat avec l'Opéra Royal de Wallonie pour la saison 2011-2012 et pour la saison 2012-2013.



En 2013, la Collège provincial a reconduit la collaboration avec l'Opéra Royal de Wallonie pour la saison 2013-2014 et étendu celle-ci au monde théâtral et musical que la Province de Liège soutient depuis de nombreuses années, en l'occurrence avec l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et avec le Théâtre de Liège. De plus, afin d'élargir encore le panel des spectacles culturels proposés aux agents et retraités provinciaux, il a décidé de mettre à leur disposition 250 places à prix réduit pour 5 spectacles humoristiques de la saison 2013-2014 qui se dérouleront au Forum de Liège.

Dans le cadre des fêtes de Wallonie, le Service des Sports de la Province de Liège en collaboration avec BNP Paribas Fortis organisait le **jogging « La Forme du Cœur »** qui s'était déroulé le 19 septembre 2010 dans les rues de Liège. A cette occasion, la Direction des Ressources Humaines avait eu l'idée que soit mis sur pied un **programme d'entraînement de préparation au jogging** pour les personnes désireuses d'y participer (agents provinciaux et membres du personnel de chez BNP Paribas Fortis). Celui-ci s'est déroulé du 17 mai au 15 novembre 2010 au Complexe sportif de Naimette-Xhovémont. De plus, les membres du personnel provincial qui s'entraînaient pour ce jogging pouvaient

bénéficier gratuitement d'examens médicaux d'aptitude sportive effectués par le Service des Consultations de l'Institut provincial Ernest Malvoz.

Cette initiative a rencontré un vif succès et permis aux différents participants de tisser des liens entre eux, d'apprendre à se connaître tout en améliorant leur bien-être par la pratique d'un sport, ce qui s'inscrit parfaitement dans le développement d'un esprit d'entreprise par le sport.

Dès lors, le Collège provincial a marqué son accord sur la poursuite des séances d'entraînement qui, en 2013, se sont déroulées du 18 mars au 28 octobre dito et l'équipe « Province » a participé à divers joggings de la saison.



Conclusions

Voici un aperçu non exhaustif des projets menés par la Direction des Ressources Humaines dans le courant de cette année 2013 dont certains, déjà bien entamés, sont des bases nécessaires pour le travail à réaliser dans les années à venir.

Soulignons que de nombreux projets sont réalisés avec la collaboration de différents services provinciaux en fonction des thématiques développées mais aussi que la Direction des Ressources Humaines participe régulièrement à des groupes de travail interprovinciaux (groupe de travail RH de l'Association des Provinces Wallonnes) afin d'enrichir la qualité de ses projets.

Dans un contexte économique, financier et institutionnel difficile, il est plus que jamais pertinent pour l'Institution provinciale de répondre de manière optimale aux attentes des citoyens en offrant à l'ensemble des bénéficiaires des services publics exemplaires. C'est ensemble, grâce à l'implication de chacun de ses collaborateurs, que la Province de Liège doit relever ce défi.

« Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles. » (Sénèque)



Province
de Liège

Rapport d'activités

CELLULE FONDS EUROPEENS

INTRODUCTION

En sa séance du 25/10/2012, le Collège provincial a décidé de créer la Cellule « Fonds Structurels Européens » en vue de développer une politique structurée de recherche de subsides européens et permettre ainsi d'alléger le budget provincial dans la concrétisation de projets d'envergure.

Composée de 6 agents dont un, détaché à la Région Wallonne, la Cellule « Fonds Européens » centre ses missions sur l'analyse des programmes de financement européens, un rôle de veille active et dynamique, l'identification des programmes pertinents pour la Province de Liège ainsi que le soutien technique aux services provinciaux au niveau du montage de projets.

COOPERATION TRANSFRONTALIERE (INTERREG) – FONDS STRUCTURELS EUROPEENS

Au niveau de la coopération transfrontalière, la Cellule « Fonds européens » participe activement aux réunions des divers comités mis en place dans le cadre de l'EUREGIO MEUSE RHIN et de la programmation INTERREG.

Pour les programmes INTERREG, il faut distinguer trois types de programmation :

- INTERREG-A : Coopération transfrontalière
 - EMR : au niveau du territoire eurégional
 - Grande Région : au niveau du territoire de la Gde Région (FR-BE-LU-DE)
- INTERREG-B : Coopération transnationale des régions frontalières
- INTERREG-C : Coopération interrégionale au sein de l'UE (Suisse + Norvège)

1. Euregio Meuse-Rhin

1.1 Structure institutionnelle



- **Statut** : Stichting (Fondation) créée en 1978
- **Siège** : Postbus 1310 – 6201 Maastricht (Pays-Bas)
- **Objet** : supprimer les entraves douanières, établir et favoriser des contacts entre citoyens, améliorer la relation entre les institutions, entreprises et organisations
- **Partenaires** : la Province du Limbourg Néerlandais ; la Province du Limbourg Belge ; la Province de Liège ; la Régio Aachen ; Communauté germanophone de Belgique.
- **Comité Directeur** : 20 membres issus des différentes régions partenaires, dont le Gouverneur de la Province de Liège et le Député Paul-Emile Mottard – 4 réunions par an.
- **Présidence** : Présidence tournante tous les 3 ans, la période actuelle est présidée par la Communauté Germanophone de Belgique.

1.2 Activités 2013



■ EMR 2020

Le document de vision de la stratégie de l'avenir de l'Eurégio Meuse-Rhin a été présenté en mars 2013, à l'occasion du changement de la présidence de l'EMR.

Pour rappel, le projet « EMR2020 » a pour objectif de concevoir un plan de développement eurégional à l'horizon 2020. Il vise à renforcer la coopération transfrontalière et à rendre optimales les conditions de vie et de travail des citoyens et des entreprises en termes d'économie et d'innovation, de santé, d'emploi, d'éducation, de sécurité, de mobilité, de culture, de tourisme, etc.

Le séminaire de clôture du projet s'est déroulé le 13 décembre 2013 à l'IEPA (Institut Européen des Administrations Publiques) de Maastricht.

■ Via Eurégio



« **Via Eurégio** » a reçu la médaille du citoyen européen du « Prix Citoyen Européen 2013 » pour sa contribution à la création de meilleures relations entre les citoyens de l'Union européenne et d'une véritable citoyenneté européenne à travers les frontières et les barrières linguistiques.

■ BIOMEDICA 2013

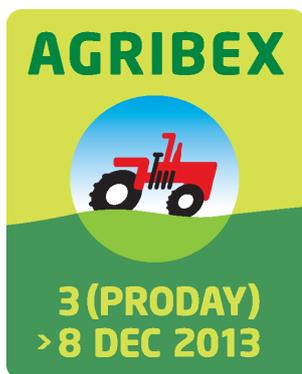


Le salon « Biomedica » a pour ambition de devenir l'un des événements phare consacrés aux biotechnologies et aux sciences du vivant en Europe. Il s'agit d'un congrès annuel qui se distingue par la qualité de ses conférences, son caractère international et les nombreuses opportunités de réseaux qu'il offre. Il est le résultat d'une collaboration eurégionale fructueuse

entre BioLiège-Ulg, LifeTec Aachen-Juelich, LifeTecZone Nederland et LifetechLimburg.be.

Ce salon s'organise conjointement et prend place successivement à Aachen, Maastricht et Liège. Les 18 et 19 juin 2013, la 7^{ème} édition du salon a eu lieu à l'Eurogress d'Aachen.

■ SALON AGRIBEX 2013



Le salon « Agribex 2013 », qui s'est déroulé du 3 au 9 décembre 2013 au Brussels Expo, a mis à l'honneur l'Eurégio Meuse-Rhin. Celle-ci a été largement représentée par différents projets originaux et par la présentation de produits artisanaux.

Pour rappel, Agribex est le plus grand salon agricole couvert du Benelux (50.000 visiteurs en 2013) et propose aux agriculteurs de le visiter gratuitement

2. INTERREG

■ Interreg IV-A - EMR



Depuis 1991, toute une série de projets transfrontaliers ont été mis en œuvre sur le territoire de l'Euregio Meuse-Rhin grâce à l'aide des fonds INTERREG ;

La Fondation Eurégio Meuse-Rhin, située à Eupen, est chargée de la gestion de ce programme. Pour la période de programmation 2007-2013, la Commission européenne a

attribué à la Fondation Eurégio Meuse-Rhin un budget de 72 millions d'euros pour le montage de projets transfrontaliers.

La réalisation de ces projets contribue au renforcement durable des structures socio-économiques et socio-culturelles de l'Euregio Meuse-Rhin et à l'amélioration de sa capacité concurrentielle.

■ Interreg IV-A – Grande Région



Le programme vise à renforcer la coopération transfrontalière par la réalisation de projets locaux et régionaux entre opérateurs issus des territoires qui composent la Grande Région : Wallonie-Lorraine-Luxembourg, Allemagne-Luxembourg-Communauté germanophone de Belgique, Sarre-Moselle-Lorraine-Palatinat Occidental.

Les champs d'action couverts par le programme INTERREG IV-A-Grande Région comprennent une multitude de thématiques : l'économie, l'aménagement du territoire, la culture et le tourisme, l'environnement, ou la santé pour n'en nommer que quelques-unes.

AIDES DIRECTES DE LA COMMISSION EUROPEENE

Complémentairement aux Fonds structurels, la Cellule accorde une attention particulière aux programmes de financement intra-communautaires dans les domaines d'activités très variés mais rencontrant les compétences de notre Institution (Formation, Enseignement, Energie, Environnement, Mobilité, Santé, Affaires Sociales, Culture etc...). A cet égard, la Cellule entretient un dialogue permanent avec les différents départements provinciaux de manière à leur communiquer les opportunités de financement ou, à l'inverse, à chercher comment les projets déjà identifiés pourraient prendre une dimension européenne et ainsi être financés.

■ Collaboration avec l'asbl « PARTENALIA »



Depuis 2011, la Province de Liège est membre de l'asbl « PARTENALIA » dont l'objet est de faciliter la coopération territoriale entre les Autorités Locales Intermédiaires que sont par exemple les départements en France ou les Provinces en Belgique, Italie, Espagne...

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Promouvoir auprès des membres des échanges, des actions et des méthodologies au niveau des politiques locales européennes dans des domaines d'intérêt communs ;
- Favoriser la participation de ses membres à des projets bénéficiant de financements européens et abordant des thématiques prioritaires communes ;

■ 7^o Programme Cadre – Recherche et Développement (PCRD)



Dans le cadre du 7^o Programme-Cadre Recherche et Développement (PCRD), la Cellule « Fonds Européens » a été amenée à collaborer à plusieurs reprises avec la DG Infrastructures.

- **Projet « BRICKER »**



Le projet européen « BRICKER » a été accepté par la Commission Européenne et a débuté officiellement le 1^{er} octobre 2013. Il s'inscrit également dans le 7^o PCRD, « Intelligent Energy Europe » et plus spécialement dans l'axe visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics au moyen de techniques innovantes.

La Cellule « Fonds Européens » est chargée de la coordination administrative et financière de ce projet dont la durée est de 4 ans et qui requière rigueur et vigilance afin de percevoir le financement escompté.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Sanctions administratives communales

PARTIE 1. DESCRIPTIONS DES TACHES DU SERVICE

1. HISTORIQUE ET FONDEMENTS LEGAUX

a. Création des sanctions administratives communales

La loi du 13 mai 1999 a donné aux communes la capacité d'infliger des sanctions administratives visant à réprimer tout acte portant **atteinte à l'ordre public** ou constitutif d'un **dérangement public** (article 119bis de la Nouvelle loi communale). Pour pouvoir mettre en œuvre le régime des sanctions administratives, les communes ont dû :

- adapter leur règlement de police afin de
 - o déterminer les comportements qui pourront faire l'objet de sanctions administratives ;
 - o fixer la sanction administrative adéquate ;
- désigner un fonctionnaire communal ou provincial chargé d'infliger les amendes administratives.

Les communes peuvent aussi désigner (ce n'est pas obligatoire) des agents, autres que les fonctionnaires de police, qui pourront constater les infractions aux règlements de police.

La loi du 24 juin 2013 relative aux sanctions administratives communales (ci-après loi SAC) opère une réforme profonde des sanctions administratives communales (SAC). **Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2014**. Sa mise en œuvre nécessite de nombreuses adaptations pour les communes qui doivent notamment effectuer une série de choix et, en fonction de ceux-ci, un ajustement des règlements généraux de police.

b. Mise en place d'un régime parallèle de sanctions administratives pour les infractions environnementales

En 2008, la Région wallonne a créé un régime de sanctions administratives, analogue à celui du 119bis mis en place précédemment, pour les infractions environnementales qu'elle a réparties en 4 catégories, classées en fonction de leur degré de gravité.

2. LE RECOURS AU FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL ET SES AVANTAGES

Soucieux du bien-être de ses habitants et désireux de répondre à une volonté de combattre le phénomène des incivilités, le Conseil provincial de Liège a décidé de mettre à la disposition des communes qui en font la demande un agent provincial afin d'exercer la mission de fonctionnaire sanctionnateur pour le compte de ces communes.

Les bases légales de ce partenariat se situent dans l'arrêté royal du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes, d'une part, et dans l'article D.168 du Livre Ier du Code de l'Environnement, d'autre part.

Le recours à un fonctionnaire sanctionnateur provincial offre les avantages suivants :

- le Fonctionnaire sanctionnateur provincial (ci-après FSP) est extérieur à la commune, ce qui garanti son **indépendance** et son **impartialité**, tant à l'égard de la population qu'à l'égard des Autorités ;
- il est un facteur d'**harmonisation**, tout en tenant compte de l'autonomie communale ;

- il est un expert qui **assiste et accompagne les communes** dans tous les aspects de la mise en œuvre des sanctions administratives (formation et information des agents de terrain, relecture des règlements communaux, etc.) ;
- les **coûts** assumés par la commune sont **limités** puisque la mise à disposition du fonctionnaire provincial est facturée 12,50€ par procédure introduite, majorée de 30% du montant de l'amende effectivement perçue par la commune (il est évident que cette somme ne représente qu'une participation infime, compte tenu des frais salariaux et de fonctionnement engagés par la Province).

44 communes ont sollicité la mise à disposition de Sanctionneurs provinciaux.

Cette compétence dote la Province de Liège d'une image **moderne** et **dynamique**, en rapport avec son temps et les préoccupations de sa population. Sa mise en place constitue un véritable **service rendu aux communes** et participe dès lors à la **concrétisation de la supracommunalité**.

3. LE SYSTEME DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

Les infractions aux règlements communaux sont classables en trois catégories :

- Les infractions purement administratives, visées uniquement dans un règlement communal, telles que : divagation de chiens, non entretien de terrain, etc.
- Les infractions mixtes, étant à la fois des infractions pénales et des infractions administratives.

Au 1^{er} janvier 2014, les infractions mixtes seront divisées en 3 catégories :

- Les infractions mixtes lourdes : coups et blessures volontaire, destruction de véhicule et injures publiques.
 - Les infractions mixtes légères : tapages nocturnes, voies de faits et violences légères, dégradations mobilière ou immobilières, etc.
 - Les infractions à l'arrêt et au stationnement.
- Les infractions environnementales, infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.

Les deux premiers types d'infractions (purement administratives et mixtes) pouvaient, aux termes de l'article 119bis NLC, donner lieu à 4 sanctions administratives :

1. L'amende administrative (maximum 250€, 125€ pour les mineurs à partir de 16 ans) ;
2. La suspension administrative d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
3. Le retrait administratif d'une autorisation ou permission délivrée par la commune ;
4. La fermeture administrative d'un établissement à titre temporaire ou définitif.

Seule l'amende administrative peut être infligée par le FS, les 3 autres sanctions étant réservées au Collège communal (au Bourgmestre dans l'urgence).

La nouvelle loi SAC a gardé ces 4 sanctions administratives. Elle augmente cependant le montant maximum de l'amende (350€ pour les majeurs, 175€ pour les mineurs à partir de 14 ans) et permet désormais le cumul des ces sanctions administratives. Ainsi, l'auteur d'une infraction pourrait se voir infliger une amende administrative par le FS et voir l'autorisation communale dont il disposait suspendue (pour autant que cette seconde sanction soit en rapport avec l'infraction commise).

La loi introduit en outre deux mesures alternatives à l'amende administrative. Il s'agit de :

- La **médiation locale** définie comme une mesure permettant au contrevenant, grâce à l'intervention d'un médiateur, de réparer ou d'indemniser le dommage causé ou d'apaiser le conflit ;
- La **prestation citoyenne** définie comme étant une prestation d'intérêt général effectuée par le contrevenant au profit de la collectivité.

Les infractions environnementales (Code de l'Environnement) quant à elles, sont réparties en 4 catégories en fonction de leur gravité :

- les infractions de 1^{ère} catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales ;
- les infractions de 2^{ème} catégorie, dont font partie les abandons de déchets, sont punissables d'une amende administrative de 50 à 100.000€ ;
- les infractions de 3^{ème} catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 10.000€ ;
- les infractions de 4^{ème} catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 1.000€.

Pour ce type d'infractions, le FSP peut également prononcer une remise en état des lieux.

Le FSP est investit d'un pouvoir décisionnaire qui s'exerce à deux niveaux :

- 1^{er} niveau : Le FSP juge de l'opportunité des poursuites ;
- 2^{ème} niveau : Le FSP décide de la sanction.

La décision du FSP est exécutoire après l'écoulement du délai de recours d'un mois (réception de la notification). Cela signifie que la commune peut directement s'adresser à un huissier de justice afin de faire procéder à l'exécution forcée de la décision. La décision administrative se voit conférer la même valeur qu'un jugement.

4. AUTRES ACTIVITES DU FSP

La mission du FSP ne se limite pas au traitement des dossiers ; celui-ci informe, conseille et accompagne les communes dans l'exercice de leur fonction de police.

Il participe à l'élaboration et à la révision des règlements existants, à la demande.

Il entretient une collaboration efficace et assure le lien entre les différents intervenants de la sanction administrative : Communes, Parquets, Zones de police, etc.

5. QUELQUES DONNEES CHIFFREES

Le territoire de la Province de Liège se compose de 84 communes comprenant 1.081.086 habitants¹. 75 d'entre elles appliquent le système des sanctions administratives communales. Ceci représente 89 % des communes de la Province de Liège et 96 % de sa population (soit 1.043.697 habitants).

A l'heure actuelle, sur ces 75 communes, 44 ont fait appel au FSP. Ceci concerne, en termes de population, 313.019 personnes.

La proportion de communes qui font appel à un agent provincial (59 %) est importante, alors que celle de la population concernée est relativement faible (29 %). Ces chiffres confirment la tendance selon laquelle **ce sont principalement les communes à faible densité de population qui font appel à la Province de Liège pour mettre en œuvre les sanctions administratives communales** (36 des 44 communes concernées comptent moins de 10.000 habitants et seulement 3 communes ont une densité de population supérieure à 500 habitants par km²). Le principe de supracommunalité trouve donc sa pleine application dans le partenariat qui lie ces communes à la Province de Liège.

PARTIE 2. COORDONNEES DU SERVICE

Service des Sanctions administratives communales

Greffe provincial,
Place Saint-Lambert, 18A
B-4000 LIEGE

Téléphones : 04/232.32.21
04/232.32.29

Fax : 04/232.32.69

greffe.sanctionnateur@provincedeliege.be

Le Service placé sous l'autorité directe de Madame la Greffière provinciale.

A ce jour, il comprend 5 personnes :

- 2 attachés, agents définitifs au cadre à temps plein ;
- 1 attaché, agent temporaire hors cadre à temps plein ;
- 1 employé d'administration, agent temporaire au cadre à temps plein ;
- 1 auxiliaire d'administration, agent temporaire hors cadre à temps plein.

¹ Le calcul de la population provient des chiffres arrêtés au 01/01/2011 et publiés sur le site de l'Union des Villes et des Communes Wallonnes sur son site internet www.uvcw.be/communes/ .

PARTIE 3. RAPPORT SUR LA GESTION DU 01/01 AU 31/12/2013

1. ACTIVITES DU SERVICE

Les FSP sont secondés par un secrétariat indépendant, lequel exécute les nombreuses tâches administratives quotidiennes.

Au-delà du traitement des infractions administratives, les FS participent à de nombreuses réunions de coordinations. Dans le but de rendre un **service complet aux communes**, les FSP tentent à promouvoir la collaboration et l'efficacité avec TOUS les acteurs de terrain (police, parquets, législateurs, service régionaux, agents communaux).

Le Service gère aussi la préparation des rapports GED et des résolutions du Conseil, notamment lorsqu'une commune sollicite la mise à disposition d'un FSP.

En conclusion, le Service des Sanctions administratives communales est un service autonome qui s'inscrit pleinement dans l'accomplissant des axes prioritaires de Notre Institution, la **supracommunalité**.

2. ACTUALITES

La nécessité d'établir un statut du FS et de définir précisément la nature de son autorité et les procédures de recours contre ses décisions n'est plus à démontrer.

Sous l'égide de l'Association des Provinces Wallonnes (**APW**), les FS provinciaux des 5 provinces wallonnes se réunissent et ont pu faire valoir des avis communs sur la réforme des SAC ainsi que sur les projets d'arrêtés royaux d'exécution de la loi SAC. Ces différents avis ont pu être relayés par l'APW au Cabinet de Madame la Ministre de l'Intérieur.

En outre, à l'initiative des FS de la Province de Liège, une réunion a été organisée par Parquet général près la Cour d'Appel de Liège (couvrant les territoires des Provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur). Différents Procureurs du Roi (ou leurs représentants), FS communaux et provinciaux y ont assisté. Il s'agissait d'y définir les grands axes que pourront prendre les protocoles d'accords en lien avec la nouvelle loi SAC.

Le Service SAC a donc été fortement mobilisé par la mise en œuvre de la réforme des SAC. Il entend persévérer dans l'accompagnement des communes partenaires (et autres intervenants en la matière) durant les mois à venir.

3. BILAN GLOBAL DES DOSSIERS TRAITES EN 2013

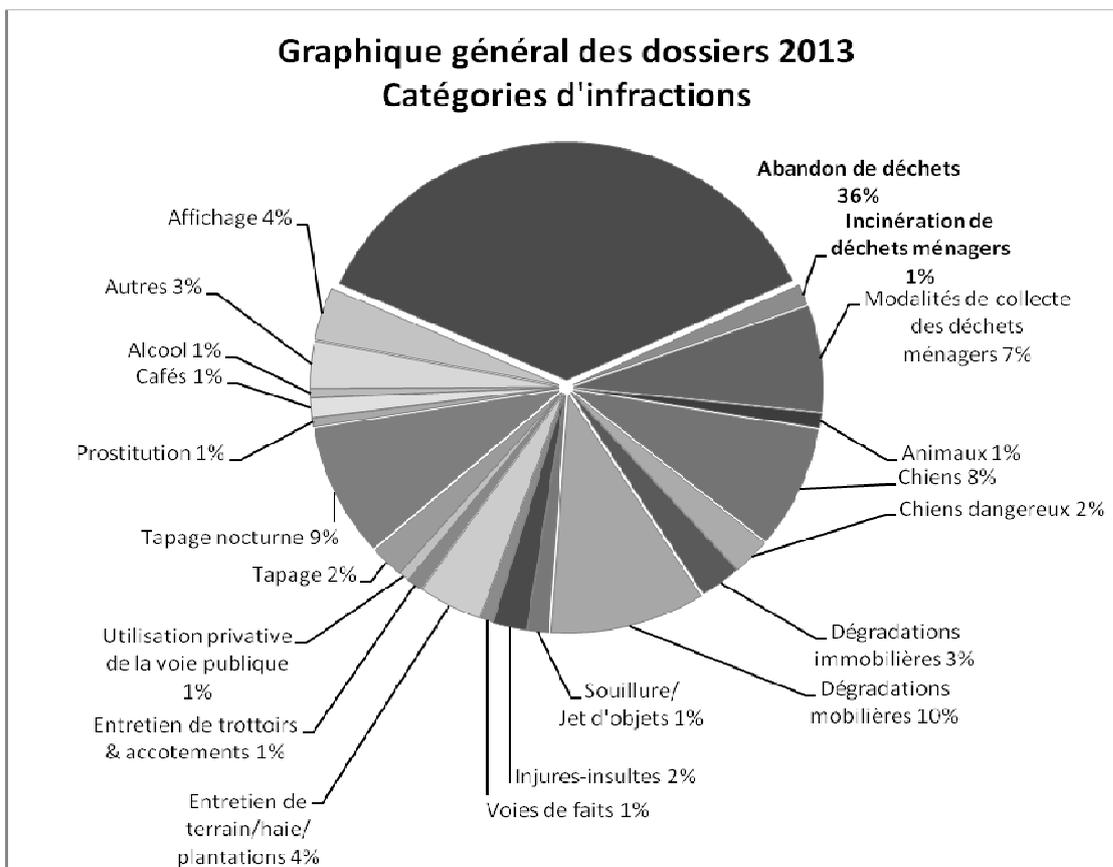
Infractions administratives classiques (119bis NLC)	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)</i>	111
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	48
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	159
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	249 (+10 joints)
Avertissements :	58
Non-lieux :	52
Classements sans suite :	95 (+1 joint)
Prescription :	0
<u>Total des décisions :</u>	465
Total des dossiers 119bis :	624

Infractions environnementales	
<u>Dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	
Incompétence : <i>(irrégularités dans la rédaction / transmission des PV/const.)</i>	35
Extinction de l'action administrative : <i>(information, instruction judiciaire ou le Parquet classe, faute de charges suffisantes)</i>	17
<u>Total des dossiers sans possibilité de traitement administratif :</u>	52
<u>Décisions :</u>	
Amendes :	168
Avertissements :	29
Non-lieux :	77
Classements sans suite :	58
Prescription :	0
<u>Total des décisions :</u>	332
Total des dossiers environnement :	384

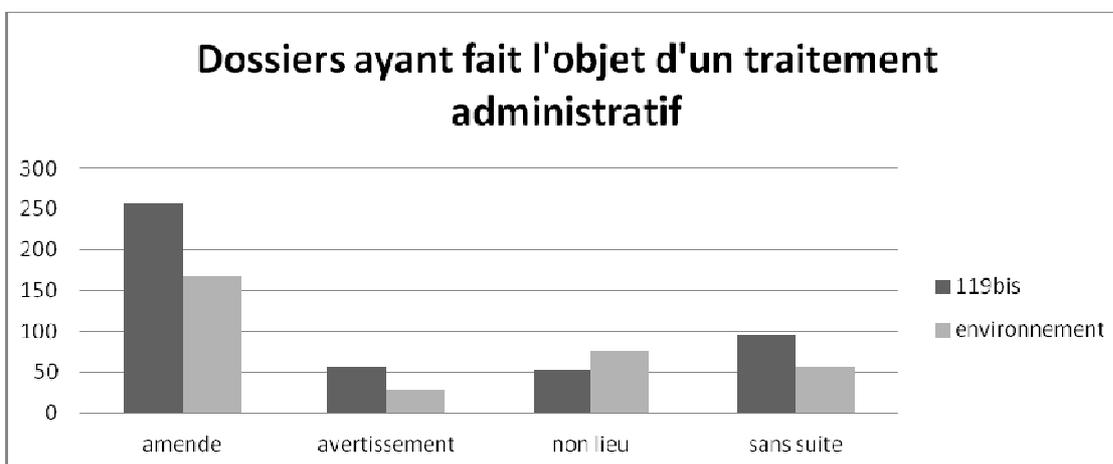
Total général des dossiers 2013 :	1008
--	-------------

En cours – 119bis :	277
En cours – environnement :	132

Graphique général des dossiers 2013 Catégories d'infractions



Le schéma ci-dessous illustre la répartition des dossiers traités durant l'année :



Droits constatés :

Facturation pour l'exercice 2013 :	
Forfaits	8.212,50 €
Suppléments *	6.585,00 €
Total facturé :	14.797,50 €

* Un « effet retard » intervient dans la réclamation des suppléments, puisque ceux-ci ne sont exigibles, aux termes de la convention de collaboration, que lorsque la commune a perçu l'amende infligée.

Quelques illustrations :

Divagation de chien



Autre divagation ...



Modalité de collecte des déchets ménagers



Dépôt illicite



Travaux non autorisés et insuffisamment signalés



Utilisation privative de la voie publique





Province
de Liège

Rapport d'activités

Cellule Management & Organisation

La CMO (Cellule Management et Organisation) est un service dépendant du Greffe provincial composé de trois agents chargés de mettre en œuvre les projets de **modernisation** et de **simplification** de l'administration provinciale afin d'améliorer la **qualité** des services de la Province de Liège.

La spécificité de la CMO est d'être tournée vers l'organisation interne de l'administration, elle n'a donc aucune interaction directe avec les usagers des services provinciaux. Cependant, la CMO a des interactions indirectes avec les usagers des services provinciaux de par la mise en œuvre en interne de projets d'amélioration

Dans un souci de proximité avec les services transversaux qui mettent en œuvre la majorité de ses projets, la CMO est localisée à la Direction Générale Transversale (bâtiment Opéra).

La mission prioritaire de la CMO est actuellement le suivi, la coordination de la mission **ENVOL**, son évaluation et la communication s'y rapportant.

ENVOL regroupe l'ensemble des initiatives visant à améliorer le fonctionnement de l'administration au bénéfice de ses usagers. Cette initiative a été lancée lors de la précédente législature qui a mis en place des outils tels que la CMO pour répondre au défi de la modernisation et de la simplification administrative.

Dans sa déclaration de politique générale 2012-2018, le Collège actuel confirme la volonté de poursuivre ce chantier. Il reconnaît ENVOL comme un chantier basé sur du long terme et porté par l'administration.

La CMO accompagne l'ensemble des services dans leurs projets d'amélioration de leur fonctionnement et de leurs outils de travail. Elle travaille en collaboration directe avec la Directrice générale provinciale et le Directeur général de la Direction générale transversale du Budget, des Ressources humaines, des Affaires générales, des Technologies de l'information et de la communication (DGT).

Les activités de la CMO sont de trois types :

- **Rendre compte des avancées des projets au Comité de Suivi ENVOL**

La CMO est la courroie de transmission entre les chefs de projets qui mettent en œuvre les actions visant à améliorer le fonctionnement et le Comité de Suivi. En effet, ENVOL est piloté par la haute administration pour qui l'amélioration continue de son fonctionnement est un enjeu stratégique. Le Comité de suivi est composé de la Directrice générale provinciale, du Directeur financier provincial, du Directeur général de la DGT, du cabinet du Député en charge de la simplification administrative et de la CMO.

La CMO poursuit l'encadrement de la mission ENVOL. Elle participe et rend compte de l'avancement de projets mis en œuvre dans les différents secteurs de l'administration provinciale au Comité de Suivi qui s'est réuni à 6 reprises durant l'année 2013.

La CMO assure, dans ce cadre, la transmission des informations de et vers les chefs de projets (récolte des informations, compilation des informations, présentation au comité, retour des décisions du comité vers les chefs de projets).

Outre les réunions du Comité de Suivi ENVOL, la CMO rend compte des avancées des projets à la Directrice générale provinciale sur base de réunions hebdomadaires organisées par son secrétariat.

- **Prendre part à l'élaboration des projets de modernisation et de simplification au sein d'un groupe de travail**

La CMO est représentée dans les groupes de travail chargés de mettre en œuvre les projets ENVOL et y participe soit en tant que chef de projet, soit en tant que membre de l'équipe projet.

- **Mener la réflexion sur l'amélioration d'Envol sur base de l'expérience acquise**

ENVOL est engagé dans une démarche d'amélioration continue du fonctionnement des services provinciaux, la CMO en analyse en permanence le fonctionnement et adapte ses méthodes de suivi et de pilotage. Ainsi, les constats tirés du fonctionnement de la mission suggèrent de généraliser les pratiques d'évaluation à tous les projets.

La CMO participe à l'élaboration d'indicateurs et de tableaux de bords d'aide au pilotage stratégique. Ces outils sont appelés à se généraliser aux projets d'Envol afin d'en objectiver les résultats.

L'intervention de la CMO dans les différents projets varie en fonction de leur avancement. C'est pourquoi certains d'entre eux ne nécessitent plus sa mobilisation dans les groupes de travail. La CMO n'y intervient alors plus qu'en qualité de relais vers le Comité de Suivi. Ces projets en mode « suivi » ont atteint leur objectif ou sont intégrés au fonctionnement de l'administration. Les autres projets sont toujours « activés » et mobilisent la CMO.



Les projets « activés » et mobilisant la CMO

Repositionnement des Laboratoires dans le contexte socio-économique actuel et en fonction des axes directeurs de la province

L'objectif de ce projet est de positionner le laboratoire provincial par rapport aux acteurs publics et privés opérant sur le territoire de la province.

La CMO réunit le groupe de travail afin de faire aboutir la réflexion. Elle a produit une première documentation des activités du laboratoire qui a servi de base au chef de projet qui l'a complétée en exploitant toutes les données disponibles. Cette documentation permettra de préciser le positionnement du laboratoire.

Le groupe de travail auquel participe la CMO proposera des axes de développement des activités du laboratoire provincial au Collège début 2014.

Mettre en œuvre et accompagner le nouvel organigramme et la réforme des cadres

L'objectif de ce projet est de mettre en œuvre et d'accompagner le nouvel organigramme découlant de la réforme des cadres et qui recommande une structure en 5 directions générales.

La CMO est associée à l'amélioration des outils de management qui concernent ici l'automatisation de la présentation des données issues du système de gestion des ressources humaines. Elle est représentée dans le groupe de travail qui est chargé de la définition du besoin et du suivi des travaux du sous-traitant en charge de l'adaptation du logiciel RH.

Plan Stratégique de Gouvernance Budgétaire (PSGB)

Le PSGB a pour objectif d'assurer la pérennisation des finances provinciales en dotant le Collège provincial et l'ensemble des hauts fonctionnaires d'un outil de gestion stratégique commun et prospectif. L'ambition de ce plan est notamment de fixer des balises et des modes de fonctionnement réfléchis dans une optique d'utilisation rationnelle et parcimonieuse des deniers publics.

Le PSGB propose de soutenir la gestion budgétaire par l'adoption de balises fixant les seuils d'évolution des agrégats budgétaires, le développement de tableaux de bord facilitant le suivi de ces agrégats et la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la situation budgétaire. Les mesures préconisées ont été intégrées par l'administration au cours de la précédente législature.

En 2013, les efforts ont été tournés vers l'amélioration des tableaux de bord et, plus particulièrement vers l'analyse fine des systèmes d'information financiers et de personnel en vue de la réconciliation automatique des données et de leur présentation.

Le développement de ces outils de travail repose sur la collaboration étroite des services financiers, informatique et ressources humaines. Cette collaboration est entretenue par la CMO au travers de son chef de projet.

Ce travail est fondamental pour ENVOL qui entend promouvoir la culture de l'évaluation auprès de tous les porteurs de projets au sein de l'administration et ainsi favoriser la transversalité.

Formation aux techniques de management et de communication

L'objectif du projet est de diffuser les bonnes pratiques en matière de management et de communication ainsi que d'harmoniser les compétences managériales au sein de l'encadrement de l'organisation provinciale.

Les séminaires de formation des cadres qui avaient été mis en place en 2012 ont rencontré un réel succès. Les agents qui n'avaient pas eu l'occasion d'y participer ou qui ont, depuis, accédé à des postes de responsable d'une équipe ont été invités à participer à 3 nouvelles sessions organisées fin 2013. Ainsi, 43 agents ont bénéficié de cette formation qui avait touché 161 agents en 2012.

Cette formation coordonnée par l'École Provinciale d'Administration regroupe des agents qui sont chargés de la gestion d'une équipe. L'occasion leur est donnée de prendre du recul par rapport à leur quotidien et de confronter leurs pratiques à des exposés théoriques dispensés et animés par des formateurs experts dans la gestion de groupe, la gestion de projet, la conduite de réunion et la communication.

Le programme est organisé en 5 journées complètes et consécutives, permettant notamment le développement d'une dynamique de groupe en présence de collègues provenant de différents secteurs de l'administration. Cette dimension est un enjeu de la mission ENVOL qui entend promouvoir la transversalité afin de garantir une valorisation optimale des compétences au sein de l'administration.

La CMO participe en outre au groupe de travail en charge de la réflexion sur un programme s'adressant aux agents ayant suivi ce premier cycle de formation. Une nouvelle formation autour d'une mise en pratique des concepts présentés dans le cadre du premier cycle et inspirée de l'expérience quotidienne des agents provinciaux sera proposée courant 2014.

Boîte à outils du manager

Suite aux formations aux techniques de management et de communication, il est apparu que les chefs d'équipe étaient en demande d'outils formalisant les connaissances acquises lors de ces formations. La CMO a donc produit un ensemble de fiches standardisées comportant une explication pratique de la méthode ou des concepts illustrés par des exemples tirés de la vie de l'administration provinciale.

Cette « boîte à outils du manager » est distribuée à l'occasion de la clôture des séminaires de formation des cadres à Wégimont et est mise à disposition de tous sur l'intranet provincial.

Optimaliser le système d'évaluation des agents pour tous les niveaux hiérarchiques

L'objectif du projet est d'optimiser le système d'évaluation des agents pour tous les niveaux hiérarchiques.

La CMO participe au groupe de travail en charge de l'optimisation du système d'évaluation des agents. Les travaux se sont concentrés sur la documentation et l'analyse des systèmes existants aux différents niveaux de pouvoir et sur l'élaboration d'un projet de modification statutaire en matière d'évaluation.

Optimisation du processus de gestion de l'absentéisme médical

L'objectif est d'optimiser le processus de gestion administrative de l'absentéisme médical.

Le processus de traitement de l'absentéisme médical est formalisé et optimisé, visant à responsabiliser les établissements lors de l'enregistrement d'une absence pour maladie.

La CMO a participé à la formalisation du processus et a mobilisé le consultant qui a animé deux séances de travail et lui a transmis sa méthode d'enregistrement des étapes d'un processus et de leur analyse. Cette méthode de conduite de réunion particulière repose sur la technique du « brown paper ». Le processus existant est développé par le groupe de travail composé de représentants des services intervenant actuellement dans le traitement de la problématique au cours d'un brainstorming supporté visuellement par le positionnement de post-its sur un grand tableau. Le groupe se réunit alors autour de ce processus existant et l'analyse au cours d'une seconde séance de travail qui a pour but de récolter toutes les pistes d'amélioration.

Des pistes pour améliorer le processus de contrôle et l'information de tous en cas d'absence pour maladie sont identifiées. Les adaptations informatiques et réglementaires sont en cours de développement.

Elaborer un plan prévisionnel long terme de gestion du patrimoine et mettre en place les outils de gestion adéquats

L'objectif du projet est de doter les services des infrastructures d'un outil permettant de centraliser les informations des différentes sources existantes de gestion du patrimoine pour en extraire le projet de plan d'investissement long terme. Cet outil permettra également de donner accès aux techniciens à une base d'informations centralisées en matière de plans.

La CMO a participé au groupe de travail qui a défini les besoins des services, le travail est actuellement dirigé vers l'identification des solutions informatiques permettant d'améliorer le traitement budgétaire et le suivi opérationnel des prévisions d'interventions. Les solutions identifiées dépassent le périmètre de ce projet, une analyse

fine de leur intégration au système d'information déjà en place à la province est confiée à la direction des systèmes d'information.

Simplification administrative

La simplification administrative regroupe aussi bien des projets à destination des usagers externes des services provinciaux que des usagers internes (administration). Ils peuvent être transversaux ou propres à un secteur particulier; impliquer un volet dématérialisation/informatisation ou non.

L'objectif continu du macro projet de la simplification administrative est d'améliorer la qualité et l'efficacité des services offerts tant aux agents provinciaux qu'à ses usagers.

La CMO est impliquée dans les différents groupes de travail chargés des projets de simplification administrative et y apporte un soutien méthodologique en matière de gestion de projet (rédaction de PV, communication vers le comité de suivi...)

Deux projets de simplification administrative ont été intégrés au fonctionnement de l'administration :

- Le nouveau portail internet de la province est une réalité depuis janvier 2013. Il est en constante évolution, tant au niveau du contenu que des services proposés (espace réservé à certains types d'utilisateurs).
- Un nouvel outil facilitant l'accès aux données des marchés stocks a été déployé au bénéfice des utilisateurs internes.

Mettre en place une véritable délégation de pouvoir au sein de chaque secteur tout au long de la ligne hiérarchique

L'objectif est de simplifier le fonctionnement de l'administration provinciale et de responsabiliser ses acteurs en déléguant le pouvoir de décision pour certaines matières particulières.

Les matières envisagées doivent évidemment ne présenter aucune obligation légale spécifique ou aucun aspect stratégique non négligeable impliquant une décision indispensable du Collège provincial.

La CMO collabore avec le chef de projet pour réaliser l'état des lieux et coordonner les travaux dans les services.

4 projets de délégation sont en cours de réalisation, allant de la mise à disposition d'un GSM à une demande de stage dans l'enseignement et seront mis en application en 2014.

Boîte à outils procédures administratives

L'objectif est de documenter une série de procédures transversales (DRH,...) que le responsable doit maîtriser pour pouvoir gérer au mieux son équipe et également informer ses agents sur la manière de procéder face aux différentes situations.

La CMO a rédigé un ensemble de fiches destinées aux responsables d'équipe et décrivant des procédures transversales. Ces documents sont à l'analyse de la DRH pour validation du contenu. Ils s'intégreront dans un effort plus large de formalisation des procédures de travail à entreprendre au sein des services.

Marchés publics passés par le service

L'élaboration de la mission ENVOL a été soutenue par l'intervention d'un consultant spécialisé en management des institutions publiques. Sa mission qui consistait à accompagner et conseiller la CMO pour la mise en place des structures et des projets s'est terminée en décembre 2012.

Les besoins de la CMO ont évolué d'un encadrement générique pour la mise en œuvre de la mission ENVOL vers un besoin d'expertise et d'une vision externe pour des missions spécifiques. Raison pour laquelle, l'apport ponctuel d'un consultant extérieur était souhaité afin de pouvoir soutenir l'administration dans ses efforts.

Dans ce cadre, la CMO a lancé un nouveau marché visant à sélectionner un consultant en mesure d'assumer :

- 1) Une mission de soutien et force de proposition pour les aspects stratégiques d'ENVOL ;**
- 2) Une mission de conseil à l'occasion de :**
 - a. La résolution de situations de blocage qui pourraient être rencontrées dans le déroulement d'un projet ;
 - b. La mise en œuvre du processus de simplification administrative ;
 - c. La rationalisation des ressources et moyens disponibles ;
 - d. L'analyse du fonctionnement de l'administration par, notamment, l'analyse des éventuels problèmes rencontrés et proposition de solutions concrètes ;
 - e. L'évaluation des politiques menées (définition d'indicateurs) ;
 - f. La formation des responsables des groupes de travail et proposition de supports méthodologiques adaptés.

Le Collège décide le 4 juillet 2013 de lancer le marché par procédure négociée directe avec publicité, 21 sociétés marquent leur intérêt pour le cahier spécial des charges et la société BSB Management Consulting est désignée pour ce contrat-cadre de 4 ans, le 25 septembre 2013 suite à l'évaluation des 5 offres régulières reçues.

Perspectives

Notre administration s'adapte en permanence aux évolutions de son cadre institutionnel et législatif et au contexte socio-économique. Ses besoins en matière de simplification et d'organisation évoluent donc également.

ENVOL, politique de modernisation et de simplification administrative, poursuivra donc le développement de l'ensemble des projets déjà identifiés et en cours. D'autres projets

viendront la compléter et l'enrichir pour répondre à de nouvelles demandes en vue d'améliorer le fonctionnement de l'administration.

A ce titre, la CMO construira des outils d'aide à la décision stratégique qui permettront d'identifier les nouveaux projets d'ENVOL dans les trois dimensions essentielles que sont les finances, les ressources humaines et le fonctionnement interne.

La CMO entend poursuivre sa collaboration avec les autres services transversaux (financier, personnel, informatique,...) afin d'élaborer des méthodes et des outils qui favoriseront la recherche de l'efficacité de notre administration. Les ressources de la CMO seront donc fortement mobilisées par l'analyse et l'optimisation des processus de travail au sein de l'administration.

La volonté du Comité de Suivi ENVOL est de développer une culture de l'évaluation pour améliorer la planification et le suivi de ses projets. Pratiquement, cette culture de l'évaluation se traduira par la mise en place d'indicateurs d'avancement et de résultats pour l'ensemble des projets d'ENVOL ainsi que le développement d'outils de pilotage stratégique basés sur l'exploitation centralisée de ces indicateurs.

Pour ce faire, la CMO s'appuiera naturellement sur des relais-métiers et si besoin, dans le cadre du contrat-cadre, fera appel au consultant désigné afin de bénéficier notamment d'un soutien ou d'un apport en conseil stratégique.



Province
de Liège

Rapport d'activités

Supracommunalité

I. Historique

Création de la Cellule supracommunalité et contexte :

Au cours de la législature 2006-2012, la Province est allée à la rencontre des élus communaux à l'occasion de Collèges communs qui ont permis tant à la Province de présenter son action qu'aux communes d'exprimer leurs préoccupations et besoins spécifiques.

Dans sa déclaration de politique générale 2012-2018, le Collège provincial réaffirme son ambition de devenir LE partenaire premier des communes.

A cette fin, une **Cellule Supracommunalité** a été constituée au sein du Greffe provincial (décision du 13/12/2012 – rapport GED 2012-16607) afin notamment de coordonner et de promouvoir l'ensemble des services et appuis que la Province peut apporter aux communes.

Rôles et missions :

- porter l'ensemble des projets de soutien aux communes ou de supracommunalité ;
- pouvoir traiter l'ensemble des projets grâce à l'hétérogénéité des agents qui la composent mais surtout y associer les services, les associations et les niveaux de pouvoirs qui sont déjà concernés par les matières développées ;
- être le relais entre l'ensemble des services provinciaux, qui sont déjà clairement aptes à répondre à ces besoins, et les pouvoirs locaux.
 - ⇒ Les rapports d'activités des services provinciaux reprennent chacun en détail les différentes actions supracommunales menées par leurs soins.

Tâches :

(à adapter en fonction des attentes des communes vis-à-vis de l'institution provinciale)

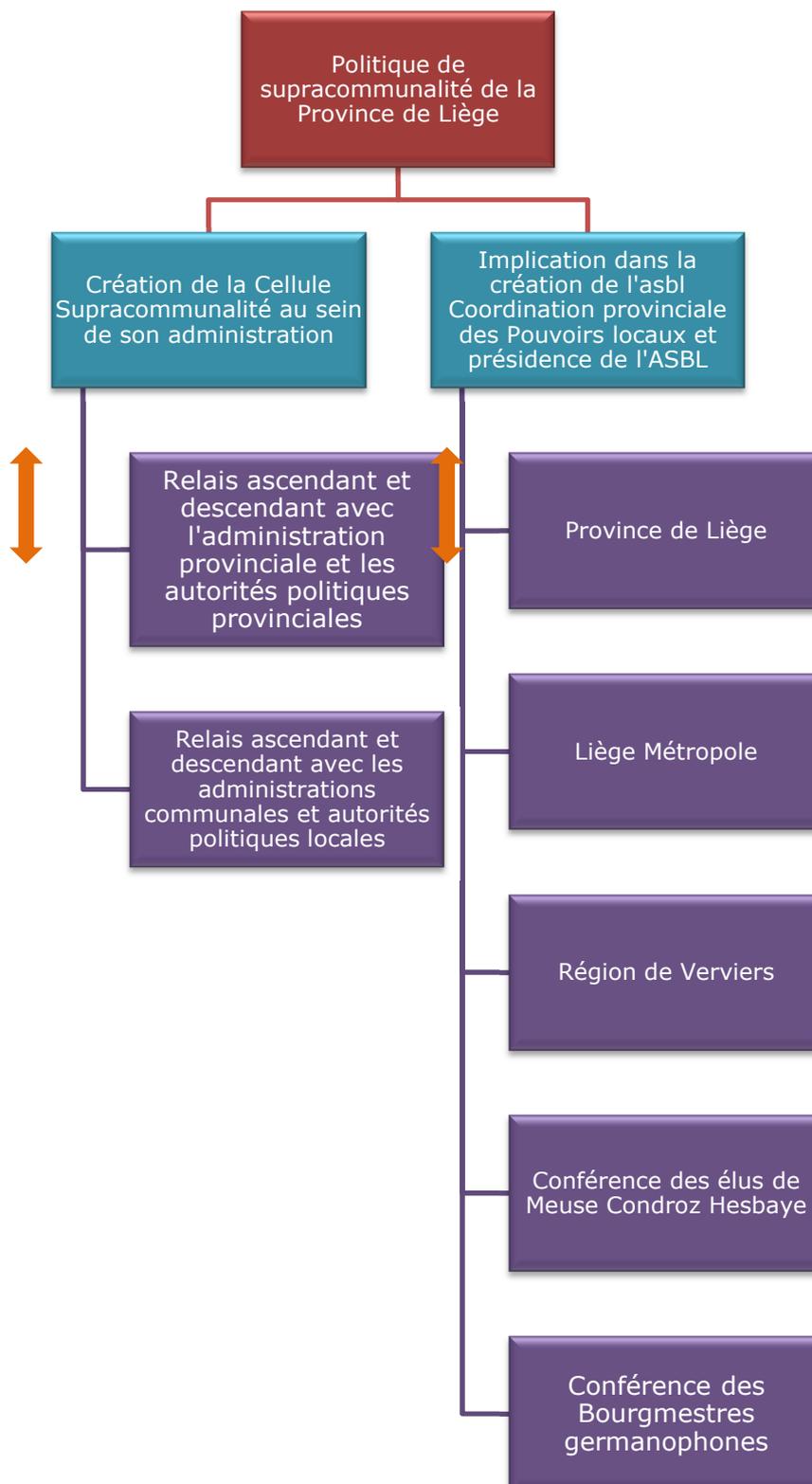
- la mise en place d'une information à destination des services provinciaux ;
- le recensement, la valorisation et le développement des actions supracommunales des services provinciaux ;
- la promotion de ces actions auprès des communes ;
- le suivi des dossiers portés par les conférences d'arrondissement ou de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux (cf. ci-dessous) dans le cadre de la réorientation, toutes choses restant égales, des 20% de sa dotation du Fonds des Provinces vers des projets supracommunaux concrets et reconnus par les instances supralocales comme étant d'intérêt supracommunal.

La supracommunalité en marche : un projet fort et structuré en province de Liège

Dans un souci de cohérence globale et de collaboration avec l'institution provinciale, la **Coordination provinciale des Pouvoirs locaux** a été créée réunissant le Collège provincial et des délégations des instances supracommunales existantes au niveau des arrondissements.

Afin de concrétiser le projet de supracommunalité en province de Liège, le Conseil provincial s'est prononcé, à l'unanimité, en faveur d'une dotation de moyens de fonctionnement à la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux par le biais d'un contrat de gestion.

Action de la Province de Liège en matière de supracommunalité :



II. Présentation des coordonnées de la cellule

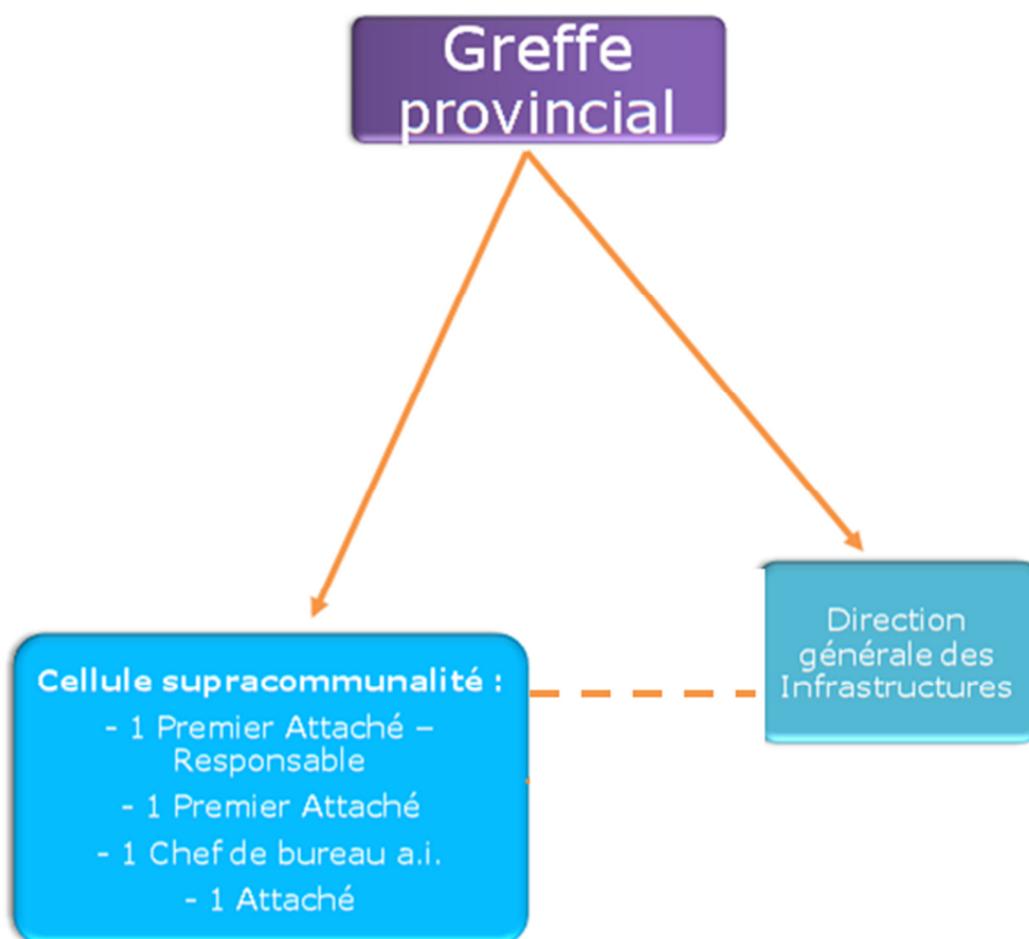
Cellule Supracommunalité
Place Verte 13
4000 LIEGE
T. : 04/237.30.41
supracommunalite@provincedeliege.be

Organigramme

La cellule est intégrée au Greffe provincial et est placée sous la direction de la Directrice générale provinciale.

La Direction générale des Infrastructures vient, quant à elle, appuyer la cellule pour des avis techniques et la gestion de dossiers.

Ainsi, l'organigramme de la Cellule Supracommunalité est le suivant :



III. Rapport de gestion du 01/01 au 31/12/2013

III.1. Aspects relevant du personnel

Composition de la Cellule :

- d'un Premier Attaché - Responsable (à titre contractuel et à mi-temps) ;
- d'un Premier Attaché (à titre définitif et à temps plein) ;
- d'un Chef de bureau a.i. (à titre définitif et à temps plein) ;
- d'un Attaché (à titre contractuel et à temps plein).

Nouveautés/modifications :

- désignation à partir du 01.01.2013 d'un Premier Attaché - Responsable et un Attaché ;
- désignation à partir du 01.02.2013 d'un Premier Attaché et un Chef de bureau a.i.

III.2. Aspects relevant de la gestion matérielle

Au 1^{er} janvier 2013, la Cellule Supracommunalité s'est installée dans les locaux de l'Ilot Saint-Michel (cf. coordonnées au point II.), où sont également localisés les bureaux de la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux.

III.3. Rapport sur l'activité de la cellule

III.3.a. Constitution et mise en place de la Cellule Supracommunalité

La Cellule Supracommunalité ayant été créée sur la base d'une décision du Collège provincial du 13 décembre 2012, l'année 2013 a donc vu dans un premier temps la mise en place effective de la cellule et de son personnel dans les locaux de l'Espace Saint-Michel.

Une réflexion importante a donc été menée sur les premiers projets concrets à mettre en œuvre par la cellule avec pour cadre la définition de ses missions établies dans le rapport présenté au Collège provincial (cf. point I.).

Compte tenu de ce qui précède, plusieurs points ont pu être réalisés au cours de l'année 2013 et d'autres ont pu être entamés pour aboutir prochainement.

Se trouvent ci-dessous les différentes actions que l'on peut répertorier.

III.3.b. Prise de contact avec les communes

La tâche première de la cellule a été d'établir le contact et de se faire connaître auprès des administrations communales et des élus locaux.

Plusieurs actions ont permis cela, telles que la réalisation d'un répertoire des élus communaux en province de Liège et son actualisation (cf. point III.3.c.), la rencontre entre les Députés provinciaux et les 84 Bourgmestres de la province de Liège (cf. point III.3.d) ou encore les différentes demandes d'informations ponctuelles.

III.3.c. Réalisation d'un répertoire des élus communaux en province de Liège

La seconde tâche de la Cellule Supracommunalité a été de rédiger un répertoire des élus communaux des 84 communes de la province de Liège. Celui-ci a été distribué aux Bourgmestres et élus européens, fédéraux, régionaux, communautaires lors des rencontres dont mention aux points III.3.d. et III.3.e. afin de présenter les actions supracommunales organisées et envisagées par la Province.



III.3.d. Rencontre des Députés provinciaux avec les Bourgmestres de la province de Liège – 23 janvier 2013



Le mercredi 23 janvier 2013, les Députés provinciaux ont rencontré les Bourgmestres de la province de Liège afin de leur expliquer les rôles que la Province de Liège entend jouer en tant qu'amie des communes et en tant que pilier de la supracommunalité.

Amie des communes : elle entend poursuivre et intensifier son soutien à celles-ci en développant des synergies et des actions qui constituent de vraies plus-values pour elles (marchés groupés d'énergie, de sel de déneigement, logiciel Aleph pour les bibliothèques,...).

III.3.e. Rencontre des Députés provinciaux avec les Parlementaires de la province de Liège – 22 mars 2013

Le vendredi 22 mars 2013, les Députés provinciaux ont rencontré les Sénateurs, Députés européens, fédéraux et régionaux de la province de Liège afin de leur présenter les actions de la Province en matière de supracommunalité.

Conscient de la nécessité de développer des synergies avec l'ensemble des acteurs de notre paysage institutionnel, le Collège provincial a jugé utile de leur présenter les nouveaux outils susceptibles de favoriser l'interactivité entre la Province et les autres niveaux de pouvoir car, à la réflexion, il apparaît que pour développer certains projets, le partenariat avec les communes, les instances européenne, fédérale et régionale est indispensable.



III.3.f. Réalisation d'une documentation actualisable à l'attention de l'ensemble des élus de la province de Liège, tous niveaux de pouvoirs confondus.

La Cellule Supracommunalité a travaillé sur la réalisation et la présentation d'une documentation, à destination de l'ensemble des élus de la province de Liège, tous niveaux de pouvoir confondus.

L'objectif d'un tel outil est :

1. tout d'abord d'établir un cadastre des actions et services proposés par tous les secteurs provinciaux en matière de supracommunalité ;
2. de positionner la Province de Liège comme un partenaire privilégié des acteurs locaux et supralocaux en facilitant l'accès aux services déjà mis en place par l'institution provinciale à leur attention ;
3. de susciter le partage d'informations et de pratiques entre toutes les communes du territoire (dans une partie de l'ouvrage réservée à cet effet).

III.3.g. Présence de la Cellule Supracommunalité aux Salons Best et Municipio aux Halles des Foires de Liège- du 17 au 19 octobre 2013

Du 17 au 19 octobre 2013, la Cellule Supracommunalité était présente au Salon Municipio (salon des services pour le secteur public), tenu aux Halles des Foires de Liège conjointement au Salon Best (sur l'Environnement).

L'objectif d'une telle présence était de présenter la Cellule Supracommunalité dans le secteur public et faire connaître les actions de l'institution provinciale dans le domaine de la supracommunalité.



III.3.h. Participation d'agents aux colloques « Communauté de territoire, Intelligence territoriale – comment construire l'efficacité territoriale » organisés par le SPW - les 13 et 19 décembre 2013

La Cellule Supracommunalité a participé au colloque ayant pour thème « Communauté de territoire, intelligence territoriale – comment construire l'efficacité territoriale ? » coordonné par la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie et qui s'est déroulé à Liège, le 13 décembre dernier et à Charleroi, le 19 décembre 2013.

III.4. Relations avec les organes de la supracommunalité

La supracommunalité est, nous l'avons expliqué plus en détails en guise d'introduction, un axe central de l'action de notre institution provinciale.

La nécessité de tisser des liens avec l'ensemble des acteurs de la supracommunalité, comme base de travail pour les actions qui allaient être menées, constituait donc la tâche initiale essentielle de la Cellule Supracommunalité.

À cette fin de nombreuses prises de contacts avec les acteurs de la supracommunalité (les élus (communaux, provinciaux, régionaux, fédéraux et européens), les associations volontaires de la supracommunalité (les conférences d'arrondissements, la Coordination provinciale des Pouvoirs locaux), les communes, les services administratifs communaux, les services administratifs provinciaux et les intercommunales) ont été réalisées et ont abouti à de multiples collaborations avec la Cellule Supracommunalité.

IV. Marchés publics

La Cellule Supracommunalité a passé un marché public par procédure négociée sans publicité, en concertation avec le Service des Marchés publics, en vue d'acquérir des classeurs et d'imprimer des fiches et intercalaires qui composeront l'outil actualisable dont question au point III.3.f.